



**BetterWork**

# **23ème Rapport de Synthèse de Better Work**

Dans le cadre de la Législation HOPE II  
Haïti

---

PÉRIODE DE RAPPORT

**OCTOBRE 2020 - DÉCEMBRE 2021**



International  
Labour  
Organization



**International  
Finance  
Corporation**  
WORLD BANK GROUP

## DONNEES DE CATALOGUE ILO

Better Work Haiti

23ème rapport de synthèse de Better Work dans le cadre de la Législation HOPE

II Organisation Internationale du Travail

rapport synthèse / droit du travail / législation hope/ haiti / secteur textile

Décembre 2021

Copyright © Organisation Internationale du Travail (OIT) et Société Financière Internationale (SFI) (2021)

Première édition (2021)

Les publications du Bureau International du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts extraits pourront être reproduits sans autorisation, à condition que leur source soit dûment indiquée. Toute demande d'autorisation, de reproduction ou de traduction devra être adressée au BIT, agissant au nom des deux organisations: Publications du BIT (droits et licences), Bureau International du Travail, CH-1211 Genève, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Les bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et les droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Les désignations utilisées à cet effet, qui sont conformes avec la pratique des Nations Unies et la présentation de documents n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part de la SFI ou de l'OIT concernant le statut juridique de tout pays, zone ou territoire ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés, les études et autres contributions incombent uniquement à leurs auteurs, et la publication ne constitue pas une approbation par la SFI ou l'OIT des opinions qui y sont exprimées.

Référence aux noms des entreprises et des produits commerciaux et processus n'implique pas leur approbation par la SFI ou l'OIT, et tout manquement à mentionner un produit commercial ferme particulier ou le processus n'est pas un signe de désapprobation.

Les publications du BIT peuvent être obtenues auprès des principaux libraires ou Bureaux locaux de l'OIT dans de nombreux pays, ou directement des publications de l'OIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse.

Des catalogues ou des listes de nouvelles publications sont disponibles facturer à partir de l'adresse ci-dessus, ou par email: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org)

Visitez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns)

Cover photo: ©ILO/IFC

Printed by ILO



Copyright © Organisation Internationale du Travail (OIT) et Société Financière Internationale (SFI) (2021)

### Première publication (2021)

Les publications de l'Organisation Internationale du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du Protocole no 2 de la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). La SFI et l'OIT accueillent favorablement de telles demandes.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

Données de catalogage avant la publication de l'OIT

Better Work Haiti: 23e rapport de synthèse semestriel sur l'industrie du vêtement dans le cadre de la législation HOPE II / Organisation Internationale du Travail; Société Financière Internationale. - Genève: OIT, 2021

1 c.

ISSN 2227-958X (pdf web)

Bureau international du Travail; Société financière internationale

Industrie du vêtement/industrie textile/conditions de travail / droits des travailleurs / législation du travail / Convention de l'OIT / normes internationales du travail / commentaire / application / Haïti 08.09.3

---

Les désignations qui y sont utilisées, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT et de la SFI aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles, études et autres contributions signés incombe uniquement à leurs auteurs, et la publication ne constitue pas une approbation par la SFI ou l'OIT des opinions qui y sont exprimées.

La référence aux noms d'entreprises et de produits et procédés commerciaux n'implique pas leur approbation par la SFI ou l'OIT. Le fait de ne pas mentionner une entreprise, un produit commercial ou un processus particulier n'est pas un signe de désapprobation.



---

Les publications de l'OIT peuvent être obtenues auprès des principaux libraires ou des bureaux locaux de l'OIT dans de nombreux pays ou directement auprès des Publications de l'OIT, du Bureau international du Travail, du CH-1211 Genève 22 et de la Suisse. Les catalogues ou listes de nouvelles publications sont disponibles gratuitement à l'adresse ci-dessus ou par e-mail: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org)

Consultez notre site web: [www.betterwork.org](http://www.betterwork.org)



---

## Remerciements/Avertissement

Better Work Haiti reçoit un soutien financier du Département du Travail des États-Unis (USDOL). Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de *Better Work Haiti* et ne reflète pas nécessairement les points de vue ou les politiques de l'USDOL .

Le financement fourni par le département du Travail des États-Unis relève de l'accord de coopération numéro IL-21187-10-75-K. 89% des coûts totaux du programme en 2020 ont été financés par des fonds fédéraux, pour un total de USD 11,295,840. Ce document ne reflète pas nécessairement les points de vue ou les politiques du département du Travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis.



---

# Table des Matières

<b>Remerciements/Avertissement</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des Acronymes</b> .....	<b>5</b>
<b>Section I : Introduction et Contexte</b> .....	<b>8</b>
1.1 Antécédants .....	8
1.2 Un coup d’œil sur l’industrie du vêtement en haïti en chiffres.....	11
1.3 Impact de la covid-19 sur les ouvriers du secteur de l’habillement.....	14
<b>Section III : Faits saillants de la période de déclaration d’avril à novembre 2021.....</b>	<b>20</b>
Contexte du pays.....	20
<b>Section IV : Situation de conformité dans l’industrie haïtienne du vêtement.....</b>	<b>27</b>
<b>Section V : Principales conclusions de non-conformité aux normes du travail de la période de référence (avril 2021 - novembre 2021) .....</b>	<b>33</b>
<b>Section VI : Activités clés et réponse de Better Work à la COVID-19 .....</b>	<b>36</b>
<b>Les Usines en Détail</b> .....	<b>48</b>
Liste des usines.....	48
Résultats des usines .....	50
<b>Annexe 1 : Le projet TAICNAR et les exigences en matière de rapports en vertu de la loi HOPE II.....</b>	<b>52</b>
<b>Annexe 2. Modèle de prestation de services de Better Work.....</b>	<b>56</b>
<b>Annexe 3. La Méthodologie d’Évaluation de la Conformité de Better Work.....</b>	<b>60</b>
Cadre d’évaluation de la conformité de better work.....	60
Calcul de la non-conformité et rapports publics .....	69
Limites du processus d’évaluation .....	70
<b>Annexe 4. Conclusions Relatives aux Usines.....</b>	<b>74</b>



## Liste des Acronymes

<b>ADIH</b>	Association des Industries d'Haïti.
<b>BMST</b>	Bureau de la Médiatrice Spéciale du Travail.
<b>CAOSS</b>	Conseil d'Administration des Organes de Sécurité Sociale.
<b>CCAP</b>	Comité Consultatif sur l'Amélioration de la Performance.
<b>CCP</b>	Comité Consultatif du Projet.
<b>CE</b>	Conseiller d'Entreprise.
<b>CS/FAT-COI</b>	Centre de Solidarité/Fédération Américaine du Travail et Congrès des Organisations Industrielles.
<b>CSS</b>	Conseil Supérieur des Salaires.
<b>CSI</b>	Confédération Syndicale Internationale.
<b>CTH</b>	Confédération des Travailleurs Haïtiens.
<b>CTSP</b>	Confédération des Travailleurs des secteurs Publics et Privés.
<b>CTMO-HOPE</b>	Commission Tripartite de Mise en œuvre de la loi HOPE.
<b>EPI</b>	Équipement de Protection Individuelle
<b>FS</b>	Fiche Signalétique.
<b>GOSTTRA</b>	Groupement Syndical des Travailleurs-eusses du Textile pour Réexportation d'Assemblage.
<b>HELP</b>	Programme pour la Relance Economique en Haïti ( <i>Haiti Economic Lift Program</i> )
<b>HOPE</b>	Opportunités Hémisphériques d'Haïti par l'Encouragement au Partenariat. ( <i>Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement Act</i> ).
<b>MAST</b>	Ministère des Affaires Sociales et du Travail.
<b>OFATMA</b>	Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité.
<b>OIE</b>	Organisation Internationale des Employeurs. ( <i>IOE en Anglais</i> )
<b>ONA</b>	Office Nationale d'Assurance-Vieillesse.
<b>PAP</b>	Port-au-Prince, Haïti.
<b>PC</b>	Point de Conformité.
<b>PIC</b>	Parc Industriel de Caracol.
<b>PIM</b>	Parc Industriel Métropolitain (SONAPI)



---

<b>SFI</b>	Société Financière Internationale (IFC en Anglais)
<b>SST</b>	Santé et Sécurité au Travail.
<b>TDS</b>	Table de Dialogue Social
<b>TAICNAR</b>	Amélioration de l'Assistance Technique, Évaluation et Appui pour la mise en place de Mesures Correctives en Matière de Conformité. ( <i>Technical Assistance Improvement and Compliance Needs Assessment and Remediation</i> ).
<b>USDOL</b>	Département du Travail des Etats-Unis. ( <i>United States Department of Labor</i> ).









## Section I : Introduction et Contexte

### 1.1 ANTÉCÉDANTS

Better Work - une collaboration entre l'Organisation Internationale du Travail (OIT) des Nations Unies et la Société Financière Internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque Mondiale - est un programme complet réunissant tous les niveaux de l'industrie du vêtement pour améliorer les conditions de travail, le respect des droits du travail des ouvriers et stimuler la compétitivité des entreprises du vêtement. Le programme a été lancé en Haïti en juin 2009 dans le cadre du programme mondial Better Work avec des opérations nationales au Bangladesh, au Cambodge, en Éthiopie, en Égypte, en Haïti, en Indonésie, en Jordanie, au Nicaragua et au Vietnam. Better Work opère principalement dans l'industrie du vêtement et de la chaussure dans les pays où elle opère. En Haïti, le programme est obligatoire pour tous les producteurs de vêtements qui exportent leurs produits vers le marché américain en vertu de la législation HOPE II.

La loi HOPE II exige qu'Haïti, en coopération avec l'OIT, établisse un programme appelé « *Technical Assistance Improvement and Compliance Needs Assessment and Remediation Program* » (TAICNAR selon l'acronyme anglais), qui (i) évalue les usines de vêtements haïtiennes exportant en vertu de la loi HOPE II sur le respect des normes internationales fondamentales du travail et du droit national du travail haïtien, (ii) assiste ces usines dans leurs efforts de remédiation et (iii) fournit un renforcement des capacités au gouvernement d'Haïti sur ces aspects. En outre, conformément à la législation HOPE, des rapports semestriels doivent être publiés pour indiquer les performances de conformité au niveau de l'entreprise. De plus amples détails sur les composantes de la loi HOPE II et les exigences spécifiques concernant les rapports semestriels publiés par l'entité exploitant le programme TAICNAR sont cités à l'annexe 1 (Exigences de déclaration de la législation HOPE II). Il s'agit du vingt-deuxième rapport en vertu de la législation HOPE qui sera publié en avril 2021 et dont la publication a été reportée à juillet 2021; en raison de circonstances imprévues; il est publié à la fin de cette année. Des données détaillées au niveau de l'entreprise sur les performances de conformité requises par la législation HOPE II sont incluses dans les tableaux d'usine dans la section intitulée « tableaux d'usine ».

Les deux composantes du programme HOPE II TAICNAR visent à renforcer la conformité du travail de l'industrie en Haïti. Le premier de ces éléments se concentre sur l'évaluation de



la conformité aux normes fondamentales du travail et à la législation nationale du travail, le soutien aux efforts de remédiation et la publication des progrès de chaque usine sur le registre du médiateur du travail. Le deuxième élément du programme TAICNAR consiste en une assistance technique visant à renforcer les structures juridiques et administratives afin d'améliorer la conformité dans l'industrie. La portée de ces services est vaste, englobant l'assistance technique de l'OIT pour la révision des lois et réglementations nationales afin de les mettre en conformité avec les normes internationales, de sensibiliser aux droits des ouvriers et de former des inspecteurs du travail, des officiers de justice et d'autres membres du personnel gouvernemental.

Afin d'encourager le respect des normes fondamentales du travail et du droit national du travail, la législation indique que le traitement préférentiel peut être retiré, suspendu ou limité par le président des États-Unis aux producteurs qui, même après avoir fourni une assistance, ne se conforment pas aux normes fondamentales du travail et au droit national du travail qui sont liés et conformes à ces normes. La suppression des avantages est fondée sur les décisions du gouvernement des États-Unis, principalement sur la base des identifications de non-conformité effectuées par le département du Travail des États-Unis (USDOL). Bien que les rapports de Better Work Haiti sont consultés alors que l'USDOL s'acquitte de son mandat de mise en œuvre de HOPE II, les conclusions de non-conformité de Better Work Haiti ne peuvent, à elles seules, avoir un impact sur le traitement préférentiel en vertu de la loi HOPE.

Better Work Haiti a mis en œuvre la première composante du programme TAICNAR de 2009 à 2017, tandis que d'autres projets de l'OIT, en particulier le projet de renforcement des capacités OIT-MAST, ont travaillé sur la deuxième composante. À partir de 2018, avec le début de la troisième phase du projet Better Work Haiti (2018 - 2022), Better Work a également pris en charge plusieurs éléments de la deuxième composante du programme TAICNAR tout en menant des activités couvrant la première composante TAICNAR. Le programme Better Work coordonne son travail avec le médiateur du travail et un Comité Consultatif de Projet (CCP) tripartite. Ce comité rencontre régulièrement Better Work pour discuter des activités du programme Better Work. Les membres du CCP représentent le secteur privé, les représentants du gouvernement et des ouvriers, ainsi que le médiateur du travail, conformément aux exigences de la loi HOPE du Comité.



Par conséquent, Better Work suit cette approche à deux volets au niveau national pour améliorer les conditions de travail et la compétitivité de l'industrie du vêtement en Haïti. D'une part, les interventions directes au niveau de l'usine permettent une connaissance approfondie des performances de conformité de chaque entreprise et d'apporter une aide personnalisée. D'autre part, le programme travaille avec les composantes tripartites pour relever les défis endémiques de manière plus substantielle en rassemblant les parties prenantes, en partageant les données de l'industrie et en offrant une assistance technique pour relever les défis de conformité et les besoins de renforcement des capacités.

L'épidémie de COVID-19 et les préoccupations en matière de sécurité ont eu des impacts considérables sur le secteur haïtien de l'habillement et les ouvriers du secteur en 2020 et 2021. Ceux-ci seront développés dans la section 1.3 Impact de la COVID-19 et le contexte national de la section III.

## 1.2 Un coup d'œil sur l'industrie du vêtement en Haïti en chiffres



**39**

USINES DANS LE  
PROGRAMME  
LE PROGRAMME



**53,410**

OUVRIERS  
(63 % de FEMMES)



**7**

ZONES FRANCHES  
ACCUEILLANT 90%  
DU TEXTILE



**988 millions**

EXPORTATIONS DE  
VÊTEMENTS  
EN MILLIONS U SD (83% DES  
EXPORTATIONS  
NATIONALES)



**26**

MARQUES ET  
REVENDEURS



**14**

MEMBRES  
DU PERSONNEL DE  
BETTER WORK HAÏTI



**+10**

ANS EN HAÏTI  
DEPUIS 2009



**23**

RAPPORTS DE  
CONFORMITÉ DE  
L'INDUSTRIE



En 2022, Better Work Haiti s'efforce de créer une industrie du vêtement qui offre un travail décent à 65,000 ouvriers prévus, sortant leurs familles et leurs communautés de la pauvreté, autonomisant les femmes, augmentant le revenu national et améliorant la stabilité sociale.

En septembre 2021, le nombre d'ouvriers dans les usines de confection enregistrées auprès de Better Work s'élevait à 53,410.

Selon les données publiées par *US Department of Commerce Office of Textiles and Apparel* (OTEXA), l'industrie textile haïtienne a exporté environ 988 millions de dollars de produits vers les États-Unis d'octobre 2020 à septembre 2021, ce qui représente une augmentation de 29% par rapport à la même période de l'année précédente après la baisse significative de 2020 en raison de la pandémie.

S'appuyant sur les solides partenariats que Better Work a développés avec le gouvernement, les marques mondiales, les employeurs et les syndicats, au cours des cinq prochaines années, le programme jouera un rôle central dans la réalisation du plein potentiel de la loi HOPE II – un programme commercial préférentiel avec les États-Unis. Réunir diverses parties prenantes pour relever des défis communs et soutenir les efforts des institutions pour surveiller et garantir la conformité des usines aux normes internationales du travail seront des priorités absolues.

La question du non-respect des prestations de sécurité sociale, récurrente dans le secteur textile haïtien, a attiré l'attention du Congrès des États-Unis ces derniers mois. Dans une lettre envoyée à divers fabricants de marques en novembre 2021, la commission *US House Ways and Means Committee* a exprimé ses préoccupations quant au fait que de nombreuses usines opérant dans le secteur ne respectent pas leurs obligations de contribuer au système de sécurité sociale. Les représentants de la commission demandent aux fabricants de prendre l'initiative de s'assurer que leurs fournisseurs respectent les exigences des lois en contribuant au système de sécurité sociale comme il se doit. L'Association des Industries Haïtiennes (ADIH) a envoyé une lettre à ses membres, les exhortant à se conformer aux lois et à prendre rapidement des mesures pour résoudre tout problème en suspens qu'ils pourraient avoir avec l'ONA et l'OFATMA.



## Partenaires clés

- ◆ Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)
- ◆ Bureau de la Médiatrice Spéciale du Travail (BMST)
- ◆ Office Nationale d'Assurance-Vieillesse (ONA)
- ◆ Office d'Assurance Accidents du travail, Maladie et Maternité (OFTMA)
- ◆ Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)
- ◆ Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- ◆ Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH)
- ◆ Association des Industries Haïtiennes (ADIH)
- ◆ Forum Économique du Secteur Privé (FESP)

Tous les syndicats actifs dans le secteur de l'habillement (11)

- ◆ 26 marques et partenaires commerciaux



### 1.3 IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES OUVRIERS DU SECTEUR DE L'HABILLEMENT

Au-delà de l'impact au niveau de l'entreprise, l'enquête menée auprès des ouvriers par Better Work Haiti a mis en lumière l'impact sur les ouvriers et leurs familles. Entre juin et juillet 2021, Better Work Haiti a mené une autre série d'enquêtes auprès des ouvriers menées en novembre 2020 pour comprendre l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les ouvriers, environ six mois après l'arrivée du premier cas en Haïti. L'enquête de juin 2021 a été menée auprès d'environ 1,500 ouvriers qui avaient participé à l'enquête précédente pour connaître les changements survenus dans leur vie (le cas échéant) depuis novembre 2020. Parmi les répondants, 62 % étaient des femmes et 23 % d'entre eux étaient mariés. L'enquête couvrait les mêmes thèmes que ceux abordés dans la dernière enquête et utilisait le même questionnaire et la même méthodologie. Les questions couvraient un large éventail de sujets, y compris leur situation financière, leurs préoccupations et leurs perspectives d'avenir ainsi que leur santé mentale et physique.

#### Caractéristiques des ouvriers

Au total 1,511 ouvriers ont répondu au sondage de Better Work en novembre 2020 et en juin 2021. Ce qui suit donne un aperçu sur l'arrière-plan de ces ouvriers :

**62 %**

sont des femmes

**33**

âge moyen

**23 %**

sont mariés

**2/3**

ont terminé leurs études secondaires

**81 %**

sont les principaux soutiens de leur famille



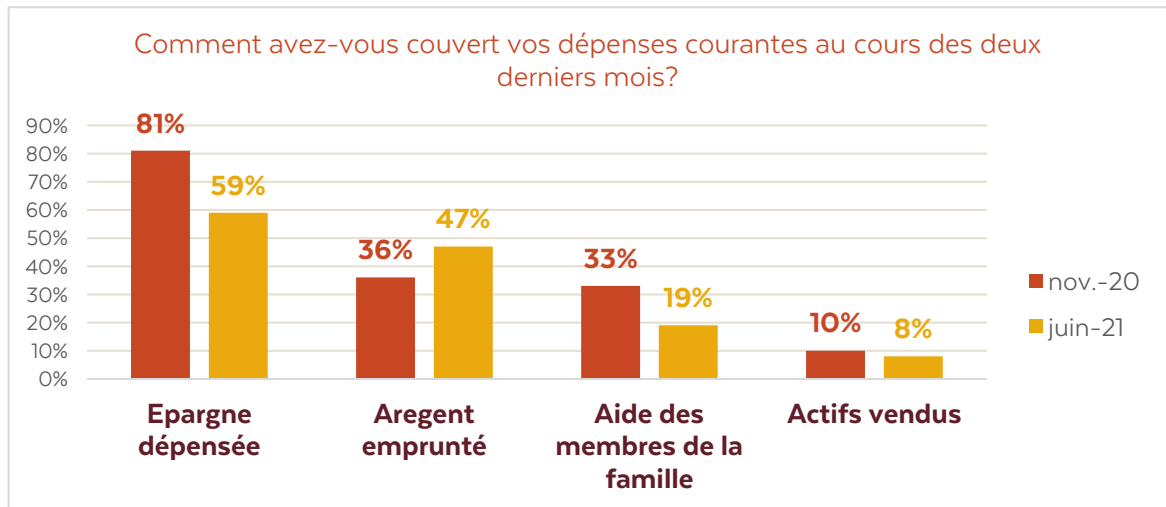




### **1.3.1 Les heures de travail et le salaire net se sont stabilisés en 2021 à la suite des interruptions de production liées à la COVID-19 en 2020, mais l'insécurité financière des ouvriers demeure une préoccupation majeure.**

En novembre 2020, les deux tiers des ouvriers ont déclaré avoir subi une sorte de perturbation du travail, telle qu'une suspension temporaire, au cours des 30 derniers jours. Le pourcentage d'ouvriers signalant des perturbations similaires a considérablement diminué lors de la deuxième ronde de l'enquête, ce qui suggère une stabilisation de la production et de l'emploi en 2021. Un travailleur sur cinq a déclaré que les heures de travail avaient augmenté au cours des 30 derniers jours.

- ◆ Le salaire mensuel moyen déclaré par les ouvriers était de 7,400 gourdes (76 \$). Parmi les ouvriers qui ont conservé leur emploi, le niveau de la salaire nette déclarée est demeuré stable au cours des six mois précédents.
- ◆ Pourtant, la stabilité des salaires nominaux peut masquer des difficultés financières. La moitié des ouvriers ont déclaré que le « stress financier » était une préoccupation lors de la série d'enquête de 2021. Même si cela reflète une forte proportion de la main-d'œuvre, cela a diminué par rapport aux 60% des répondants qui ont déclaré que le « stress financier » était une préoccupation en 2020.
- ◆ La figure ci-dessous illustre comment le stress financier peut se manifester dans la vie des ouvriers. 59 % des ouvriers ont dépensé des économies réduites pour couvrir leurs frais de subsistance en 2021. Bien que ce chiffre soit en baisse par rapport aux 81% des ouvriers qui ont déclaré la même stratégie en 2020, cela coïncide avec un pourcentage plus élevé d'ouvriers qui empruntent de l'argent (47 contre 36%), ce qui pourrait suggérer que l'épargne personnelle s'épuise. Comme en 2020, la dynamique macroéconomique entraînant une hausse des prix des denrées alimentaires est également susceptible de contribuer au stress financier des ouvriers.

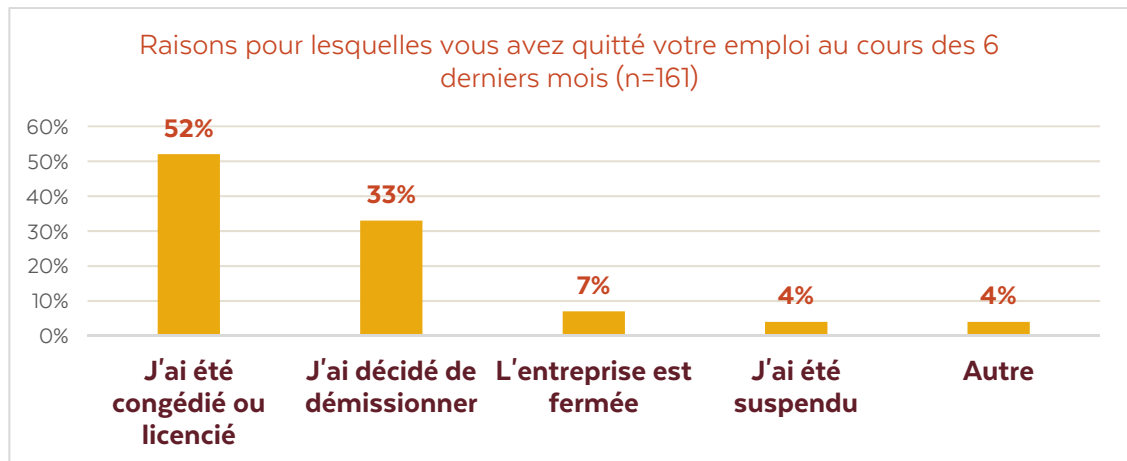


### 1.3.2 Les personnes qui ont quitté leur emploi depuis l'année dernière ont connu des résultats moins bons.

- ◆ Même si les ouvriers de la confection sont confrontés à des défis financiers, ceux qui ont quitté leur emploi dans le secteur de la confection ont eu tendance à faire face à des problèmes encore plus graves. 10% de l'échantillon, soit 161 des ouvriers interrogés, avaient quitté leur emploi dans les six mois suivant novembre 2020. 76% des ouvriers qui ont quitté leur emploi depuis novembre 2021 ne travaillaient pas contre rémunération au cours de la semaine précédant l'enquête. La moitié de ceux qui ne travaillent pas sont activement à la recherche d'un nouvel emploi. Lorsqu'on leur demande s'ils veulent joindre les deux bouts pendant leur période d'absence de travail, les répondants déclarent dans l'ensemble subvenir à leurs besoins grâce à l'épargne ou au soutien de leurs proches, aucun répondant ne mentionnant les prestations de protection sociale du gouvernement. La majorité des ouvriers qui ont quitté leur emploi au cours des six derniers mois déclarent un revenu inférieur de toutes sources par rapport au moment où ils occupaient leur emploi dans le secteur de la confection. Compte tenu des niveaux plus faibles d'emploi productif signalés chez ceux qui ont quitté leur emploi dans le secteur de la confection, il n'est pas surprenant que leurs revenus se soient détériorés.
- ◆ La raison la plus souvent invoquée pour quitter un emploi était le congédiement ou le licenciement. mais un tiers de ceux qui ont quitté leur emploi ont déclaré avoir décidé de démissionner, ce qui pourrait indiquer un mécontentement au travail. Parmi ceux qui choisissent de démissionner, les ouvriers ont cité les problèmes de

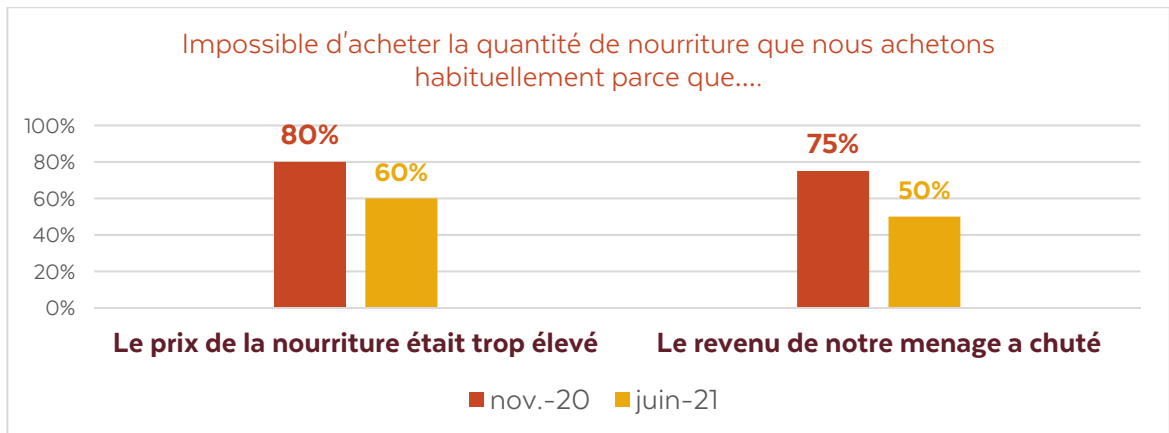


santé, les mauvaises conditions de travail et les salaires bas comme les raisons les plus courantes de leur départ.



### 1.3.3 La sécurité alimentaire reste une préoccupation majeure pour les ouvriers de l'industrie du vêtement et leurs personnes à charge.

Alors que les pressions les plus immédiates des restrictions liées à la COVID-19 – telles que les restrictions de mobilité, les fermetures de marchés et les pénuries alimentaires – se sont atténuées en 2021, la majorité des ouvriers sont toujours confrontés à l'insécurité alimentaire. Faisant écho à 2020, 80% des ouvriers interrogés en 2021 disent qu'eux-mêmes et les membres de leur famille ont dû réduire le nombre de repas ou la portion de chaque repas à un moment donné dans le passé immédiat. Cela a largement persisté depuis le premier cycle d'enquête en 2020. Par rapport à 2020, un pourcentage plus faible – mais toujours 60 pour cent – des ouvriers citent les prix prohibitifs des denrées alimentaires comme un problème pour répondre à leurs besoins nutritionnels. Cela reste la principale raison invoquée par les ouvriers pour leur réduction de l'apport alimentaire, suivie de la réduction du revenu des ménages.

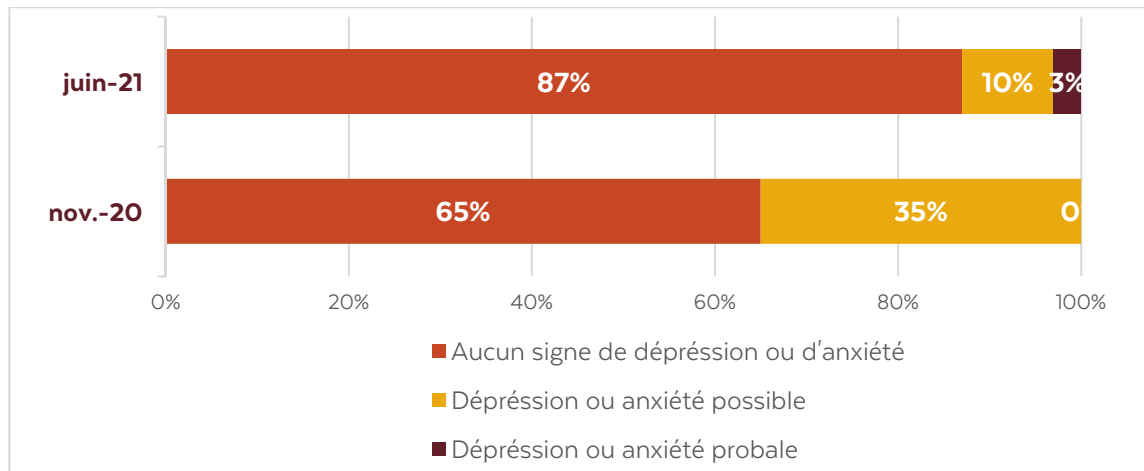


Interrogés sur d'autres préoccupations, près de 80 % des ouvriers mentionnent des problèmes de sécurité personnelle lorsqu'ils se rendent au travail. L'instabilité dans le pays était une préoccupation commune mentionnée au cours des entretiens de l'enquête.

### 1.3.4 La santé et le bien-être autodéclarés des ouvriers se sont détériorés depuis 2020.

- ◆ Better Work Haiti a incorporé des questions standardisées mesurant le bien-être mental, qui couvraient des domaines tels que l'optimisme quant à l'avenir, la capacité à faire face aux problèmes et les sentiments de connexion avec les autres<sup>1</sup>. Après avoir établi des seuils appropriés pour analyser les réponses des ouvriers, une tendance à la détérioration émerge, le pourcentage d'ouvriers classés comme étant à risque de dépression ou d'anxiété possible ou probable passant de 12 à 35%.

<sup>1</sup> Une série de sept questions a été utilisée avec la permission du Courte warwick Edinburgh Mental Wellbeing Scale (SWEMWBS) © NHS Health Scotland, Université de Warwick et Université d'Édimbourg, 2008, tous droits réservés.



- ◆ Une baisse importante de la santé physique autodéclarée des ouvriers semble également s'être produite de 2020 à 2021. Alors que lors de la première ronde d'enquête, 79 % des ouvriers ont déclaré que leur santé physique était « bonne » ou « très bonne », la proportion correspondante pour 2021 tombe à seulement 38 % des ouvriers. Ces résultats sur la santé mentale et physique des ouvriers semblent correspondre aux tensions financières et liées à la sécurité alimentaire que les ouvriers ont signalées.

Cet exercice d'enquête en 2021 à la suite des expériences de 1,500 ouvriers actuels et anciens de l'industrie du vêtement en Haïti montre que malgré les gains réalisés en matière de stabilité sur le lieu de travail à la suite des perturbations de la production en 2020 liées à la COVID-19, de nombreux ouvriers actuels et anciens sont confrontés à des difficultés importantes liées aux finances du ménage et aux besoins de base. En outre, la nature unique de l'ensemble de données que Better Work Haiti a créé en élevant ces idées des ouvriers peut également permettre d'autres recherches pour mieux comprendre les facteurs de résultats pour les ouvriers du secteur. Le programme travaille sur plusieurs supports de diffusion tels qu'une infographie vidéo, un communiqué de presse dans les journaux locaux et en ligne, y compris sur les médias sociaux, dans le but de donner un aperçu des conditions de travail et des conditions commerciales dans le secteur et d'attirer l'attention des parties prenantes sur les défis et les problèmes identifiés lors de l'enquête.



---

## Section III : Faits saillants de la période de déclaration d'avril à novembre 2021

### CONTEXTE DU PAYS

Bien avant le coronavirus, Haïti faisait face à d'énormes difficultés économiques. Les prévisions de croissance pour 2020 étaient d'environ -0,4% après une baisse de 1,2% enregistrée au cours de l'année 2019. Le récent assassinat du Président Moïse et les troubles politiques qui en ont résulté, les activités des gangs et l'instabilité dans le pays ont exacerbé l'économie haïtienne déjà fragile.

L'assassinat du président Jovenel Moïse le 7 juillet a provoqué une onde de choc pour le peuple haïtien. Le gouvernement intérimaire, dirigé par le président Ariel Henry, a travaillé sur plusieurs fronts, notamment l'enquête sur l'ancien président, la réponse et le rétablissement après le tremblement de terre de magnitude 7,2, ainsi que l'amélioration de la situation sécuritaire contre les crimes des gangs. Le calendrier des élections nationales et locales reste à déterminer.

Les gangs armés semblaient opérer à volonté, perturbant les activités dans certaines parties de la capitale, y compris les transports publics et commerciaux, ce qui a affecté la livraison de carburant et provoqué des pénuries de carburant dans tout le pays. Cette perturbation a à son tour affecté les opérations commerciales en général et en particulier dans le secteur textile qui dépend fortement de l'utilisation du diesel pour alimenter les usines. La situation était si grave pendant les mois de juillet et août que certaines usines ne pouvaient pas recevoir de matières premières ou exporter des produits finis et certaines ont même fermé leurs portes temporairement. Comme mentionné dans les sections précédentes, dans l'enquête auprès des ouvriers commandée par BWH, près de 80% des ouvriers interrogés ont cité des préoccupations en matière de sécurité personnelle pendant leur trajet domicile-travail.

Alors que le pays continue de faire face à l'impact de **la pandémie de COVID-19** sur l'économie l'année dernière, une augmentation des nouvelles infections à la COVID a été signalée. Selon les dernières informations publiées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à la fin du mois de novembre, il y avait 25,351 cas d'infections à la COVID-19 dans le



pays et 746 décès. En outre, le taux de vaccination reste faible, environ 0,56% de la population a été complètement vaccinée. (<https://covid19.who.int/table>)

Sur le plan économique, la valeur des gourdes haïtiennes par rapport au dollar américain a continué de baisser. Fin mars 2021, le taux de change moyen était d'environ 80 gourdes haïtiennes pour un dollar américain. En septembre 2021, la Banque centrale d'Haïti (Banque de la République d'Haïti) a déclaré le taux de change moyen à 97,40 gourdes pour un dollar américain. Il convient de noter que le taux de change réel dans les banques locales est généralement plus élevé. En outre, il y a une pénurie de dollars américains sur le marché officiel.

### Un Coup de Projecteur sur la Protection Sociale

Il existe deux principaux acteurs opérant sous la direction du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) qui fournissent des services de protection sociale aux ouvriers du secteur textile, à savoir l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) et l'Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA). L'OFATMA est un fournisseur d'assurance géré par le gouvernement qui fournit des services de santé aux ouvriers lorsqu'ils sont malades ainsi qu'un examen médical annuel aux ouvriers participants. Les ouvriers et les employeurs versent trois pour cent du salaire moyen des ouvriers à l'agence, sur une base mensuelle, pour couvrir les besoins en soins de santé du travailleur. L'employeur verse trois pour cent supplémentaires du salaire moyen des ouvriers pour la couverture des accidents du travail. Il verse également des prestations d'invalidité de longue durée aux ouvriers qui sont blessés ou incapables de travailler pendant une période prolongée.

L'autre agence gouvernementale est l'ONA, qui couvre le fonds de retraite de tous les travailleurs du pays. À l'instar de la contribution de l'OFATMA, les employeurs et les travailleurs versent un montant égal de six pour cent au fonds. En général, les travailleurs sont admissibles à percevoir leurs cotisations de retraite après avoir cotisé pendant 240 mois et après avoir terminé leur 55e anniversaire. L'agence accorde également différents types de prêts aux travailleurs cotisants, en fonction d'un pourcentage du montant qu'ils ont déjà contribué au fonds. Les travailleurs se plaignent souvent qu'il leur est très difficile de recevoir des prêts dans le cadre des programmes de prêts disponibles.



Les deux agences ont reçu leur juste part de critiques de la part des employeurs et des ouvriers du secteur textile pour leur manque de services de santé de base adéquats. L'accès aux services a été insuffisant pour différentes raisons; 1) Dans certains cas, les usines ne s'inscrivent pas elles-mêmes aux régimes de sécurité sociale; 2) De nombreuses usines ne perçoivent pas les cotisations des ouvriers ou ne paient pas leurs cotisations correctement, ou dans certains cas, ils perçoivent les cotisations des ouvriers mais ne les transfèrent pas à l'ONA et/ou à l'OFATMA résultant de la non-inscription des ouvriers à la liste des bénéficiaires; 3) Il y a des cas où la liste des bénéficiaires de l'OFATMA n'est pas mise à jour à temps ou correctement. Dans ces cas, les ouvriers ne peuvent pas accéder aux services auxquels ils devraient avoir droit. Il convient également de noter que le suivi par les agences gouvernementales pour assurer l'enregistrement des usines et collecter les contributions impayées n'a pas été suffisant.

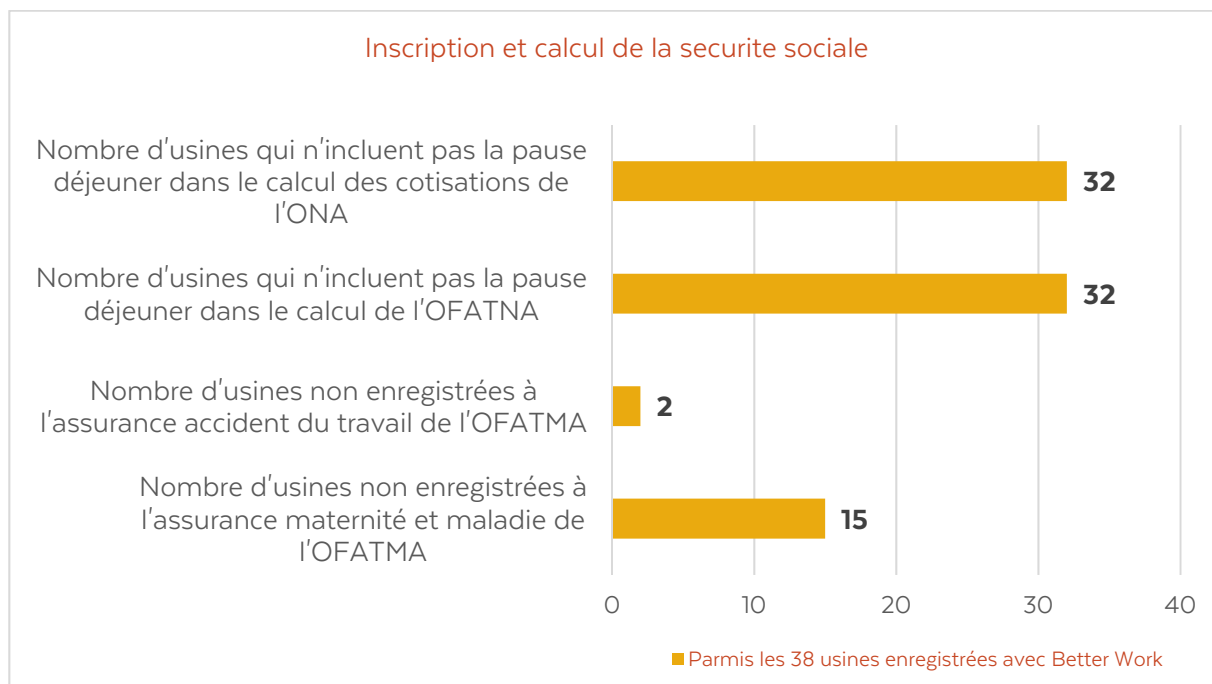
Selon une analyse récente de Better Work basée sur les données collectées lors des évaluations régulières des usines, 15 usines ne sont pas enregistrées pour l'assurance maternité et maladie. Parmi ce groupe, il y a 2 usines qui ne se sont pas enregistrées auprès de l'OFATMA pour l'assurance contre les accidents du travail. Il y a aussi des revenus supplémentaires qui sont perdus en raison d'un calcul erroné du salaire quotidien moyen qui n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner, comme l'exige la loi de 2017 relative à la journée de travail. En fait, au cours de cette période de référence, 24 usines se sont avérées non conformes à leurs cotisations au système de sécurité sociale. Cependant, il y a un total de 32 usines dans le programme qui n'incluent pas le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du salaire moyen quotidien et n'incluent donc pas ce paiement dans le montant soumis aux services de sécurité sociale. (Voir les tableaux ci-dessous)

Question de Conformité	Le nombre d'usines non conformes (N=27)	Taux de NC par question
L'employeur perçoit-il et transfère-t-il les cotisations des ouvriers à l'ONA?	24	89%
L'employeur perçoit-il et transmet-il les cotisations des ouvriers à l'OFATMA?	24	89%
L'employeur verse-t-il 3% du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie?	24	89%
L'employeur paie-t-il la contribution patronale requise à l'ONA?	24	89%
L'employeur verse-t-il 3 % du salaire des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail?	18	67%





L'employeur verse-t-il aux ouvriers leur supplément de salaire annuel ou leur prime?	16	59%
--	----	-----



La question du non-respect des prestations de sécurité sociale, récurrente dans le secteur textile haïtien, a attiré l'attention du Congrès américain ces derniers mois. Dans une lettre envoyée à divers fabricants de marques en novembre 2021, le US House Ways and Means Committee a exprimé ses inquiétudes quant au fait que de nombreuses usines opérant dans le secteur ne respectent pas leurs obligations de contribuer au système de sécurité sociale. Les représentants du House Ways and Means Committee demandent aux industriels de prendre le leadership pour s'assurer que leurs fournisseurs respectent l'exigence des lois en payant en cotisant au système de sécurité sociale comme il se doit. L'association des industries haïtiennes (ADIH) a envoyé une lettre à ses membres, les exhortant à se conformer aux lois et à prendre rapidement des mesures pour résoudre tout problème en suspens qu'ils pourraient avoir avec l'ONA et l'OFATMA.



En février 2020, le gouvernement et les partenaires sociaux avaient adopté une Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS).<sup>2</sup> Cette politique résulte d'un processus participatif et inclusif initié au printemps 2016 lors du lancement officiel de la Table sectorielle sur la protection sociale (TSPS) basée sur le pilier « refondation sociale » du Plan stratégique pour le développement d'Haïti. Le PNPPS définit les principales fonctions de la protection sociale et de la promotion sociale. Le PNPPS vise d'ici 2040 à réduire la pauvreté, les inégalités et les injustices économiques, sociales et institutionnelles afin de construire une citoyenneté sociale juste où les titulaires de droits à la protection et à la promotion sociales voient leurs droits réalisés et leur capacité à vivre la vie souhaitée améliorée. Les principes directeurs définissent les orientations à prendre en compte dans le PNPPS et les conditions nécessaires pour atteindre ses objectifs. Ces principes sont l'universalité, l'équité, l'égalité entre les individus, la solidarité dans le financement, l'adéquation des prestations, la subsidiarité et la participation, la cohérence des politiques, l'adaptation, l'obligation de moyens et de résultats.

Du 17 mai à juin 2021, une mission virtuelle conjointe du système des Nations Unies en Haïti pour soutenir la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection et Promotion Sociale (PNPPS) à Port-au-Prince, haïtien. L'objectif de la mission « virtuelle » onie unie en Haïti était de coordonner les agences et de soutenir la mise en œuvre de la politique par les acteurs haïtiens. Les principales agences des Nations Unies concernées sont le PAM, la CEPALC, l'OPS/OMS, le PNUD, l'UNICEF et l'OIT. Les principaux homologues gouvernementaux sont le MAST, le ministère de la Planification et de la Coopération extérieure (MPCE) et le Ministère de l'économie et des finances (MEF). Le coordonnateur de l'ONU Resident a désigné l'économiste de l'équipe de pays pour diriger une équipe de représentants des agences de l'ONU.

Après plusieurs cycles de discussions entre Better Work Haiti et les directeurs de l'ONA et de l'OFATMA, il a été convenu qu'une commission intersectorielle, composée de représentants de l'ONA, de l'OFATMA, du MAST, de l'Association des Industries Haïtiennes et de représentants des ouvriers, sera créée, pour traiter les questions de non-conformité dans le secteur. La commission travaillera sur un plan d'harmonisation des activités de l'ONA et de l'OFATMA, fera une proposition révisée au nouveau ministre du MAST et décrira

---

<sup>2</sup> <https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action;jsessionid=bDiAHTV0ceriETjFXlw7uxKdmpvOXPLDljqm5d4x2loWFD-Gbgwl1750948109?id=57284>



une série d'actions qui doivent avoir lieu pour améliorer la performance des acteurs de la sécurité sociale. La commission soumettra une proposition pour surveiller le nombre d'ouvriers dans le secteur sur une base mensuelle, en tenant compte des fluctuations qui se produisent constamment. Une unité spéciale sera mise en place pour compiler toutes les données sur le profil sociodémographique des ouvriers, y compris leur état de santé. Ces informations seront partagées avec les autorités compétentes, y compris l'Association des employeurs (ADIH) et le Bureau de la Médiatrice Spéciale du Travail (BMST). La commission intersectorielle travaillera sur les modalités de facturation et de recouvrement du paiement auprès des employeurs de manière plus efficace ainsi que sur les pénalités en cas de non-paiement des factures dans les délais. Ils feront également une proposition concernant les mesures à envisager par les usines en cas d'indisponibilité des services ONA et OFATMA.

La commission proposera en outre un plan visant à établir un processus d'enregistrement permanent de tous les ouvriers dans la base de données de la sécurité sociale et, dans le cas des ouvriers qui n'ont pas de carte d'identité nationale, ils travailleront avec les autorités compétentes, à savoir l'Office National d'Identification (ONI), pour leur fournir une carte d'identité nationale. La commission travaillera avec les employeurs et le syndicat pour s'assurer qu'ils respectent leurs obligations envers les acteurs de la sécurité sociale. La commission travaillera également avec les employeurs pour mieux comprendre les problèmes associés à la question du transport ainsi que les subventions de repas offertes par certains employeurs du secteur textile.





---

## Section IV : Situation de conformité dans l'industrie haïtienne du vêtement

### La tendance générale des non-conformités dans l'industrie haïtienne du vêtement

Cette section présente un aperçu des constatations de non-conformité dans 27 usines participantes, qui ont été évaluées au moins deux fois avant novembre 2021. Better Work Haiti a mené des évaluations et des avis hybrides au cours de cette période avec le soutien d'inspecteurs du ministère du Travail. Les plans d'amélioration des usines ont été vérifiés virtuellement par des demandes de documentation lors de services consultatifs et de conversations avec les membres du comité bipartite, y compris les ouvriers et la direction. Les graphiques présentent les résultats de non-conformité pour les 27 usines évaluées au cours de la période de référence, montrant les taux de non-conformité entre parenthèses. Veuillez noter que ces rapports sont publiés deux fois par an, mais que des évaluations sont effectuées chaque année, de sorte que les problèmes sont signalés dans deux rapports consécutifs. Dans les tableaux individuels des usines de ce rapport, les progrès réalisés dans la correction des problèmes de non-conformité peuvent être suivis plus en détail.

Les taux de non-conformité les plus élevés de l'industrie concernaient la Sécurité et la Santé au Travail (SST). Les problèmes persistants de non-conformité en matière d'indemnisation (sécurité sociale, comme décrit dans la section précédente) et de SST (gestion des produits chimiques, préparation à l'urgence, services de santé et premiers secours) continuent de préoccuper le secteur. C'est là que le rôle de Better Work en tant que coordonnateur des intervenants de l'industrie est essentiel. Il permet au programme de discuter des défis qui affectent de nombreuses entreprises de l'industrie.



## La tendance générale des non-conformités dans l'industrie haïtienne du vêtement

**96%**

La non-conformité à la **préparation aux situations d'urgence** demeure élevée. Dans le cadre de ce groupe, les non-conformités en ce qui concerne la disponibilité d'un équipement de lutte contre l'incendie adéquat (74%), le maintien des issues de secours accessibles, dégagées et déverrouillées pendant les heures de travail (78%) sont des défis clés à relever.

**96%**

La non-conformité en matière de **gestion des substances chimiques et dangereuses** reste élevée à 96 %. La non-conformité sur le stockage correct des produits chimiques est relativement faible à 22%, mais 81% des usines ont trouvé non conformes sur leur étiquetage correct.

**96%**

Le non-respect de la sécurité sociale et d'autres prestations reste élevé à 96%, comme détaillé dans la section précédente

**59%**

Les usines ont été trouvées non conformes sur au moins une question dans le cadre du groupe Contrats de travail, mais aucune usine n'a été jugée non conforme à la question demandant aux ouvriers d'avoir un contrat

**0%**

Aucune non-conformité n'a été constatée sur le cluster de travail forcé.



Au cours de cette période de rapport, Better Work Haiti a noté deux nouvelles allégations sur les violations fondamentales des normes du travail au cours des évaluations; Un cas relève du cluster de discrimination en matière d'ingérence, pour défaut de paiement du salaire journalier minimum aux membres du syndicat qui ont été suspendus. Le deuxième cas concerne six dirigeants syndicaux qui ont été licenciés pour non-port de masque pendant les heures de travail. De plus, l'usine n'a fourni de documentation que pour un seul de ces 6 ouvriers. Les détails de ces cas sont décrits dans la Section V : Conclusions de non-conformité des normes fondamentales du travail.

Le taux global de non-conformité continue d'être élevé dans le cluster de la sécurité et de la santé au travail, en particulier la préparation aux situations d'urgence, les produits chimiques et les substances dangereuses. Les données révèlent que les usines ont fait un plus grand effort pour former les ouvriers à l'utilisation, à l'entretien et au stockage des substances chimiques. Par exemple, le taux de non-conformité sur les questions spécifiques liées à la surveillance et à la prévention de l'exposition aux substances chimiques et dangereuses est de 19 % et le taux de non-conformité en termes de formation est de 22 %. Le taux de non-conformité sur le stockage correct des produits chimiques continue d'être relativement faible à 22%. Les questions concernant la documentation d'inventaire, l'étiquetage des conteneurs de substances dangereuses et la disponibilité de la fiche de données de sécurité des matériaux présentent toujours un taux élevé de non-conformité, ce qui affecte le taux global de non-conformité dans le cluster SST.

Le taux de non-conformité dans la préparation aux situations d'urgence demeure également élevé, à 96 % pour la période visée par le rapport. Les données révèlent que les employeurs ont correctement informé et préparé les ouvriers aux urgences sur le lieu de travail, avec un taux de non-conformité de seulement 7%. La non-conformité concernant les issues de secours accessibles, dégagées ou déverrouillées pendant les heures de travail, y compris les heures supplémentaires, s'élève à 78 % au cours de cette période de déclaration. Au cours de la dernière période visée par le rapport, 12 usines sur 13, soit 92 %, n'étaient pas conformes à la disponibilité d'un équipement adéquat de lutte contre l'incendie. Pour cette période, le rapport sur 27 usines évaluées a démontré un taux de non-conformité de 74 %.

La diminution des taux de non-conformité montre que les usines suivent les conseils de Better Work et font les efforts nécessaires pour améliorer leur niveau de conformité sur ces



questions spécifiques, bien qu'il reste encore du travail à faire, afin de continuer à améliorer leur taux de conformité.

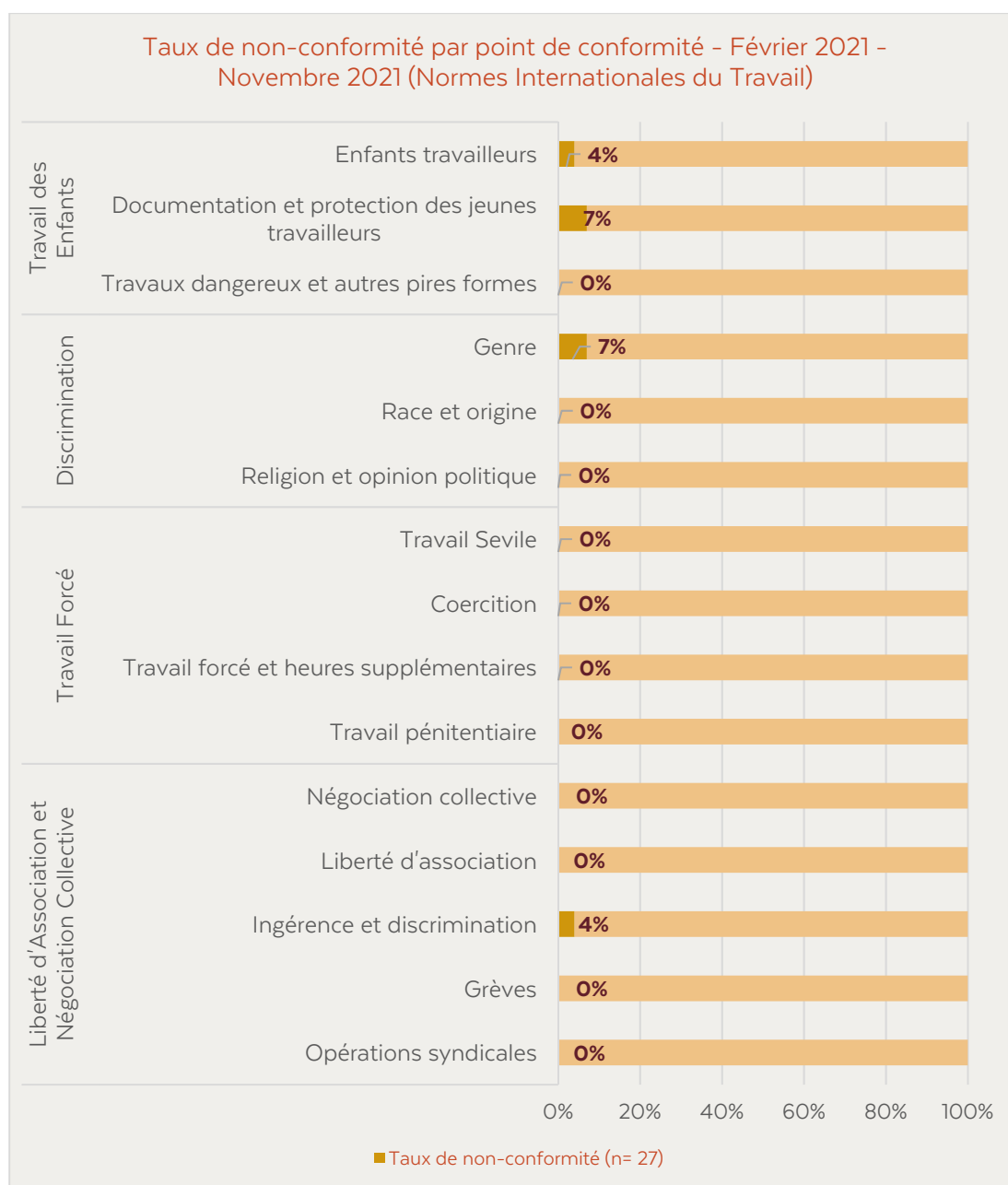
Dans le cluster de l'indemnisation, les taux les plus élevés de non-conformité persistent au point de conformité de la sécurité sociale et autres avantages (96 %). Les données présentent une légère augmentation du taux de non-conformité en raison du fait que nous signalons plus du double du nombre d'usines évaluées au cours de la dernière période de référence. 24 usines évaluées ont été citées pour non-conformité concernant la collecte et l'envoi des cotisations des ouvriers à l'OFATMA et à l'ONA et au paiement des cotisations patronales. Il s'agit d'un niveau constamment élevé dans ce domaine en raison du fait que plusieurs usines n'ont pas souscrit à l'assurance maternité et maladie que l'entité gouvernementale OFATMA propose depuis décembre 2016, tandis que d'autres effectuent les paiements en retard. 24 usines ne respectent pas la collecte et la transmission à temps des cotisations des ouvriers à l'OFATMA.

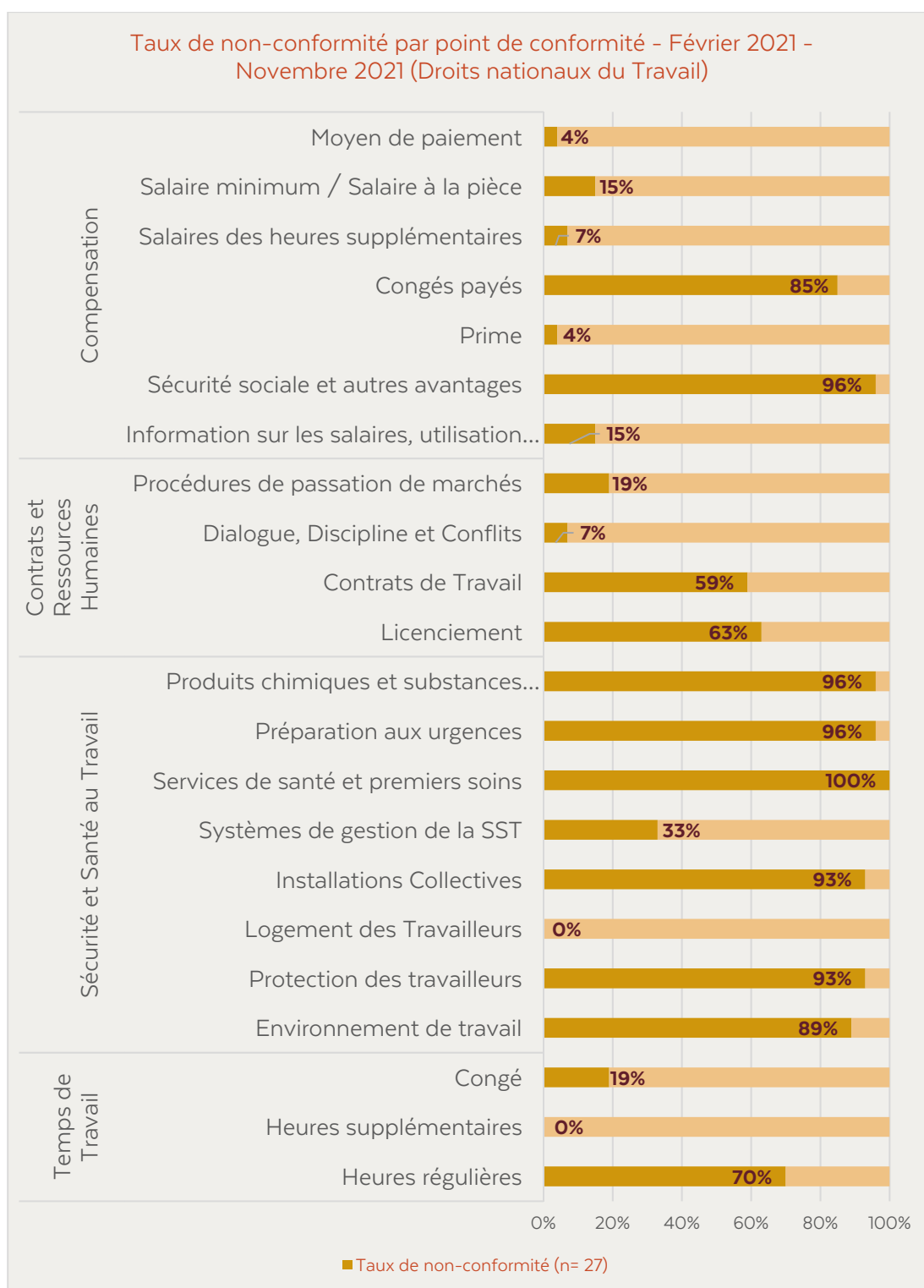
En outre, 24 usines n'ont pas non plus respecté les cotisations des ouvriers et des employeurs à l'ONA (fonds de pension), respectivement. Parmi celles-ci, la majorité des cas de non-conformité relevés sont liés à des retards de paiement de ces cotisations. Le Code du travail haïtien exige que les paiements (six pour cent du salaire de base à payer par les employés et six pour cent du salaire de base des employeurs) soient effectués dans les dix premiers jours ouvrables de chaque mois pour le mois précédent.

Les données révèlent que 20 usines évaluées avec un taux de non-conformité élevé ne comptent pas le temps de pause dans le temps normal de travail, conformément à l'article 3 de la loi sur l'organisation et la réglementation du temps de travail sur la durée de vingt-quatre heures divisées en trois horaires de huit heures. Conformément à la disposition du même article, le temps de pause sera d'au moins une demi-heure et devra être entièrement rémunéré, quelle que soit sa durée.

Les actions de Better Work Haiti sur ces points sont développées dans la Section VI : Activités clés et réponse de Better Work à la COVID-19.









---

## **Section V : Principales conclusions de non-conformité aux normes du travail de la période de référence (avril 2021 - novembre 2021)**

Au cours de cette période de référence, Better Work Haiti a noté deux nouvelles allégations sur les violations fondamentales des normes du travail au cours des évaluations; Une usine a été citée pour ingérence et discrimination et l'autre a reçu une non-conformité dans le cadre du cluster du travail des enfants, sur la documentation et la protection des jeunes ouvriers. Des améliorations ont été apportées aux usines qui ont été jugées non conformes au cours de la période de référence précédente. Par exemple, dans une usine, les femmes enceintes ont été réintégrées en juillet 2021 et elles ont reçu leur indemnité de maternité basée sur 100% de leur salaire moyen.

### **Usine 1**

Au cours de la période de référence, l'usine 1 a été jugée non conforme pour les cas distincts d'ingérence et de discrimination. L'examen de la documentation ainsi que l'entrevue des ouvriers ont révélé que l'usine n'a pas payé le salaire minimum à deux dirigeants syndicaux qui ont été suspendus pour des activités syndicales le 1er octobre 2021. La direction a affirmé qu'elle ne savait pas que ces deux ouvriers faisaient partie du syndicat.

Dans le second cas, l'usine a licencié six dirigeants syndicaux. Toutefois, la direction n'a pas pu fournir les dossiers de cinq d'entre eux aux évaluateurs. La direction a fourni des documents à l'un des six dirigeants syndicaux, qui a été congédié parce qu'elle refusait d'utiliser le masque facial. Cependant, la direction n'a pas non plus fourni le protocole de tolérance zéro en place pour les masques faciaux. Malgré les conseils de Better Work, la direction de l'usine n'a pas réintégré ces 6 six dirigeants syndicaux au moment de la rédaction du rapport.

### **Usine 2**

Cette usine a été citée parce que les évaluateurs ont trouvé trois dossiers d'emploi qui manquaient leur carte d'identité ou leur certificat de naissance. Ces trois ouvriers ont confirmé que c'est lors de la visite d'évaluation que la direction leur a attribué un contrat. Le responsable des Ressources Humaines a simplement expliqué que ces ouvriers sont



---

des ouvriers temporaires. Cependant, les évaluateurs n'ont vu aucun travailleur qui semblait mineur. 40 des 43 dossiers d'emploi avec des pièces d'identité délivrées par le gouvernement indiquaient que les ouvriers avaient dépassé l'âge minimum requis. Les entretiens avec les ouvriers et la direction ont confirmé que les ouvriers avaient dépassé l'âge légal pour travailler.





## Section VI : Activités clés et réponse de Better Work à la COVID-19

Better Work s'engage à soutenir les ouvriers, les employeurs et les partenaires gouvernementaux dans le secteur de l'habillement malgré les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 et l'instabilité politique. Better Work Haiti a soutenu les usines et les ouvriers sur des questions cruciales de santé et de sécurité et a engagé les partenaires tripartites pour améliorer le dialogue social entre employeurs et ouvriers. En outre, we a continué à collaborer avec le gouvernement et les parties prenantes, en particulier la division de l'inspection du travail du ministère du Travail, pour assurer la durabilité des activités de services de base du programme.

Tout au long de la crise, Better Work Haiti a maintenu des contacts réguliers avec les employeurs, les ouvriers et MAST à distance pour promouvoir le dialogue social et la conformité au niveau de chaque usine et, parallèlement, augmenter les capacités des électeurs en fournissant la plupart de ses services à distance.

Au début de 2021, Better Work Haiti a commencé à effectuer des évaluations en personne dans les usines du Nord-Est. Cependant, au cours de cette période de référence, Better Work Haiti a mis en œuvre un modèle hybride pour fournir ses services de base. Les restrictions imposées en raison de la pandémie et de la situation sécuritaire ont donné au programme l'occasion de s'adapter et d'essayer de nouvelles approches. Better Work Haiti a utilisé une combinaison de services de conseil virtuels complets ainsi qu'un modèle hybride dans lequel les inspecteurs du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) sont sur place dans les usines tandis que le conseiller Better Work participe à distance. Dans ces cas, le conseiller prépare un ordre du jour pour la visite et en discute avec les inspecteurs du travail avant la visite pour assurer la cohérence des services. La même approche est utilisée pour effectuer l'évaluation régulière de l'usine, ce qui contribue également à la durabilité des activités de services de base de Better Work ainsi qu'au renforcement des capacités de l'inspecteur de MAST.

Au cours de cette période considérée, Better Work Haiti, par l'intermédiaire de son formateur et de sa collaboration avec l'OIT VIH&SIDA, a dispensé 40 sessions de formation à 33 usines à Port-au-Prince et dans le Nord-Est. 1464 ouvriers, femmes, dirigeants syndicaux, parties prenantes et personnel de direction y ont participé, dont



750 femmes. En outre, une session virtuelle sur le genre a été organisée pour MAST et BMST et une autre session hybride sur le même sujet a été organisée pour le Comité intersyndical des femmes haïtiennes (CISFH).

## **RÉPONSE À LA COVID-19**

Better Work Haiti continue de soutenir ses mandants en fournissant des services consultatifs et des formations axées sur la prévention de la COVID-19. Better Work continue d'aider les usines à élaborer et à mettre à jour leurs directives de gestion COVID-19. Au cours de ces services consultatifs, les conseillers profitent de l'occasion pour examiner le protocole COVID-19 existant des usines et faire des suggestions pour les améliorer. Au cours de cette période de référence, 9 usines et 52 participants ont participé à une formation sur la transition socialement responsable pendant la COVID-19, afin de les aider dans le cas où ils devraient réduire leurs effectifs. L'objectif de cette formation est d'acquérir une large compréhension du processus efficace de gestion des licenciements, d'assurer la responsabilité sociale pendant la transition au niveau de l'usine. La formation met également en évidence le rôle des parties prenantes et les étapes clés pour gérer efficacement les réductions d'effectifs.

## **SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL**

Compte tenu de la non-conformité élevée en matière de SST, Better Work Haiti a continué de travailler sur ce sujet, liant souvent les défis spécifiques à la COVID-19 et les problèmes préexistants. Des formations et des séminaires sont dispensés sur la SST, la gestion des produits chimiques, la préparation aux situations d'urgence COVID-19 et l'hygiène et la prévention contre la COVID-19. 98 participants de 18 usines ont participé à une formation en SST et ont amélioré leur compréhension des problèmes typiques de SST et des solutions à la mise en œuvre et à l'amélioration des pratiques de gestion de la SST.

Avec un accent particulier sur la préparation aux situations d'urgence, la formation COVID-19 sur la préparation aux situations d'urgence a été suivie par 159 participants de 13 usines. Les participants ont acquis des connaissances pratiques sur la définition, les types et les éléments fondamentaux de la préparation aux situations d'urgence afin d'apporter des améliorations à leurs lieux de travail et d'élaborer des procédures d'enquête efficaces sur les accidents.



## GENRE

Au cours de cette période de référence, Better Work Haiti a offert huit séances de formation à 18 intervenants, à l'intention des ouvriers, des gestionnaires, des superviseurs et des dirigeants syndicaux sur la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Au total, 319 participants ont assisté à ces sessions, dont 44 superviseurs et 39 managers.

Better Work Haiti a poursuivi sa collaboration avec le projet OIT/SIDA en dispensant des formations pour lutter contre la stigmatisation du VIH dans le secteur de mai à août 2021 aux entreprises de la région métropolitaine. Au cours des différentes sessions de formation, un total de 328 personnes ont participé, dont 240 femmes et 88 hommes. L'objectif de la formation était de renforcer les connaissances des ouvriers sur le lieu de travail sur le VIH/sida et les principes de non-stigmatisation et de non-discrimination en tant qu'élément à l'appui de la riposte au VIH/sida sur le lieu de travail. Better Work Haiti a également invité les représentants du bureau du médiateur du Travail et de la Commission tripartite pour la mise en œuvre de HOPE II (connue sous le nom de Commission HOPE ou par son acronyme Français, CTMO-HOPE) à participer à une formation virtuelle sur la compréhension du thème du genre, à laquelle cinq femmes et sept hommes ont participé.

Au cours des 16 jours d'activisme contre la violence sexiste en novembre et décembre, Better Work Haiti a soutenu les usines en examinant le matériel de formation sur la prévention du harcèlement sexuel, que les usines s'étaient préparées à fournir à leurs ouvriers. Selon les documents reçus des usines, ils ont dispensé une formation interne à un total de 920 employés, dont 400 femmes et 520 hommes. Better Work a également fourni des conseils et des lignes directrices aux usines qui ont développé leurs propres documents de sensibilisation qui ont été affichés sur l'usine pour sensibiliser à la violence sexiste.

Better Work a également soutenu le Comité intersyndical des femmes haïtiennes (CISFH), dont la mission comprend la défense et la promotion du respect des droits des femmes haïtiennes au travail, en particulier celles de l'industrie textile. Better Work Haiti a organisé une formation pour les membres du CISFH afin d'améliorer leur compréhension et leur sensibilisation à la pertinence de l'égalité des sexes sur le lieu de travail.- Better Work a également fourni une formation sur les compétences informatiques de base aux membres du CISFH à la demande de la direction du CISFH pour les aider à améliorer leurs





compétences informatiques de base, afin qu'ils puissent préparer leurs propres documents pour former leurs membres.

### **Atelier sur l'action contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail avec un accent sur la violence basée sur le genre dans le secteur de l'habillement.**

En juin 2019, l'OIT a adopté une nouvelle Convention et Recommandation pour combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, suite au processus d'élaboration de nouvelles normes internationales, qui avait débuté en 2015. Au niveau national, de plus en plus de femmes haïtiennes dans le vêtement se sont manifestés pour rompre leur silence sur le harcèlement sexuel, confirmant qu'Haïti n'est pas exempt d'incidents de harcèlement sexuel bien que les gens le signalent à peine.

Le bureau OIT/NORMS au Costa Rica en collaboration avec Better Work Haïti a organisé un atelier sur la C190 le 10 décembre 2021.

Dans ce contexte, l'atelier a été organisé avec les objectifs suivants :

- ◆ Améliorer la compréhension des principales parties prenantes sur les progrès réalisés, les défis, les leçons et les bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, en mettant l'accent sur la violence et le harcèlement sexistes.
- ◆ Améliorer la compréhension des principales parties prenantes sur le nouveau cadre d'action pour l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail conformément aux C190 et R206.
- ◆ Identifier les principaux domaines d'action des mandants du secteur haïtien de l'habillement pour mieux prévenir et lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail en mettant l'accent sur la violence sexiste.
- ◆ Promouvoir la collaboration et l'échange d'informations entre les acteurs, afin de mieux appréhender les enjeux et mettre en œuvre des politiques ciblées et efficaces.



- ◆ L'événement a réuni des représentants du gouvernement, des organisations de travailleurs et d'employeurs, des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et du personnel du médiateur du travail.

## **COLLABORATION AVEC LES EMPLOYEURS**

Better Work Haiti a continué de travailler avec les employeurs pour trouver des solutions afin de résoudre les problèmes persistants de non-conformité sur les paiements de sécurité sociale en identifiant les problèmes et en convoquant les parties prenantes (veuillez consulter la section précédente sur « Pleins feux sur la sécurité sociale »).

Un autre domaine clé de collaboration avec les employeurs concerne la COVID-19 : l'appel à l'action dans l'industrie du vêtement. Peu de temps après son lancement il y a un peu plus d'un an, Better Work Haiti a lancé une série de discussions avec les parties prenantes nationales pour les informer de cette initiative mondiale. Dans le cadre d'une série de réunions bilatérales et tripartites, les représentants des associations de travailleurs et les représentants de l'association des employeurs ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un plan d'action national. En septembre 2021, le Plan d'action national a finalement été approuvé et toutes les parties ont signé le document d'engagement dans lequel elles ont convenu de faire ce qui suit;

Faciliter les inspections sur le respect des normes liées au Covid-19 émises par le gouvernement pour la réouverture de l'industrie textile.

Négocier tout différend par le biais des mécanismes de médiation et d'arbitrage prévus par la loi haïtienne afin de préserver la continuité de la production et des emplois et les revenus de toutes les parties concernées;

Promouvoir une reprise inclusive, durable et résiliente, axée sur les personnes pour sortir de la crise de la COVID-19, comme spécifié dans la résolution de l'Organisation internationale du Travail en réponse à la COVID-19;

Promouvoir la conformité de tous les employeurs en matière de prestations sociales (ONA, OFATMA);

Mettre en place une commission bipartite pour la gestion du programme « Appel national à l'action »



Le document décrivait également les responsabilités de chacune des parties signataires et les représentants de l'association des travailleurs, pour sa part, ont convenu de ce qui suit :

Promouvoir le respect des mesures standard de prévention contre la COVID-19 par les entreprises membres de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) en suivant les directives du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Travailler avec les membres de l'ADIH dans le secteur textile et d'autres parties prenantes au niveau national pour développer une vision pour le secteur et faire des recommandations au gouvernement pour la reprise, la croissance du secteur et le développement économique en général.

Travailler avec les syndicats du secteur textile pour faire des recommandations au gouvernement sur les décisions à prendre pour le maintien et la croissance de l'emploi dans le secteur textile.

En plus de ce qui précède, l'association des employeurs, par l'intermédiaire de ses représentants, a convenu qu'elle négocierait l'établissement d'un système de lettre de crédit pour certaines usines, à un coût de 1 % / an ou de 0 % pour établir leurs pipelines d'approvisionnement de production.

## **COLLABORATION AVEC LES SYNDICATS**

Le 5 mars 2021, en collaboration avec le département NORMES de l'OIT et le MAST, Better Work Haïti a organisé un atelier virtuel sur le FOA pour toutes les cellules syndicales de l'usine et les dirigeants syndicaux. Les objectifs de l'atelier étaient triples : (1) promouvoir les principes directeurs de l'OIT ; (2) examiner tous les domaines/problèmes problématiques dans la promotion des Directives dans le secteur de l'habillement en Haïti en examinant la recommandation de C87 C98 et les lacunes de la législation du travail haïtienne ; et (3) parvenir à des stratégies/recommandations pour améliorer le dialogue social dans le secteur de l'habillement en Haïti.

En septembre 2021, Better Work Haiti a tenu une réunion avec plusieurs fédérations syndicales telles que le Groupement Syndicale des Travailleurs-euses du Textile pour la Réexportation d'Assemblage (GOSTTRA), les Confédérations des Travailleurs Haïtiens (CTH), les Confédérations des Travailleurs du Secteur Publique et Prive (CTSP), Sendika Ouvriye Tekstil ak Abiman- Batay Ouvriye (SOTA-BO) et Centrale Nationale des Ouvriers



Haitiens (CNOHA), pour les mettre à jour sur les activités du Programme et pour discuter des préoccupations des représentants des travailleurs concernant les problèmes de relations industrielles au niveau de l'usine. Les dirigeants syndicaux ont fait valoir que les directeurs d'usine ne répondent souvent pas à leurs demandes de réunions, ce qui les prive de la possibilité de discuter des questions affectant la relation entre les employeurs et les employés. Les représentants syndicaux ont profité de l'occasion pour demander le soutien de Better Work Haiti afin de développer et de diffuser des messages de sensibilisation sociale ciblant les travailleurs sur des questions telles que les relations industrielles, la demande de congé de maternité et le droit du travail général.

Avec les affiliés de la CSI, au cours de cette période, en collaboration avec ACTRAV, BWH a passé en revue les modules de formation sur le FOA et la négociation collective à dispenser au secteur de l'habillement et reproduits dans d'autres secteurs. Une entreprise a été retenue pour dispenser une formation aux représentants des travailleurs et des employeurs, concernant les différentes dimensions des normes internationales du travail liées à la liberté d'association et à la négociation collective dans le cadre du respect de ces normes par l'entreprise et les travailleurs. L'objectif ultime de cette consultation est de produire une politique de liberté d'association et de négociation collective dans le secteur textile. Le module de formation portera également sur les relations industrielles entre employeurs et travailleurs, dans le but d'améliorer les conditions de travail ainsi que la qualité et la compétitivité de l'entreprise, par le biais du dialogue social. Les modules de formation ont été élaborés et la formation devait être dispensée en novembre 2021 à Port-au-Prince et dans le Nord-Est. Les activités prévues ont été retardées en raison de la situation sociopolitique du pays et sont prévues pour le premier trimestre 2022.

Au cours de cette période considérée, Better Work a également dispensé une formation sur le thème de la compréhension du genre à la Confédération des Travailleurs Haïtien (CTH) et à la Confédération des Travailleurs des Secteurs Publics Privés (CTSP), à laquelle ont participé 55 personnes, dont 49 femmes.

## **COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT**

Better Work a continué de fournir un soutien logistique à la division de l'Inspection du travail du Ministère des affaires sociales pour fournir des services d'inspection dans le secteur de l'habillement ainsi que dans d'autres secteurs, le cas échéant. En conséquence, la division de l'inspection du travail a pu effectuer un total de dix visites



d'inspection, ainsi que remettre les rapports d'inspection à huit usines textiles à Port-au-Prince et dans le Nord-Est et 4 visites de suivi. Une visite d'inspection a également été effectuée pour une entreprise de sécurité.

En septembre 2021, Better Work Haiti a fourni un soutien logistique au Bureau du Médiateur (BMST) pour visiter des usines dans le Nord-Est, dans le parc industriel de Caracol. Au cours de leur mission d'une semaine, les représentants du Bureau du médiateur ont visité les trois usines textiles où ils ont tenu des réunions avec des directeurs d'usine ainsi que des dirigeants syndicaux pour suivre une série de questions, y compris, mais sans s'y limiter, la persécution syndicale, la grève et le paiement au système de sécurité sociale. Ils ont enquêté sur de multiples plaintes reçues des organisations de travailleurs du parc Caracol et se sont coordonnés avec les usines et les syndicats pour la médiation des conflits sur le lieu de travail.

Better Work Haiti travaille actuellement avec le Bureau de l'ombudsman pour élaborer un mécanisme dynamique de gestion des plaintes qui permettra de rassembler, de suivre et de traiter la résolution des conflits entre les intervenants de manière plus efficace et transparente. Le programme aide actuellement l'Ombudsman Office à mettre en œuvre une plate-forme de gestion de cas appropriée basée sur le Web qui devrait être prête à être produite d'ici le premier trimestre de 2022.

### **Numérisation salariale des salaires des ouvriers du vêtement en Haïti**

En collaboration avec le projet IFC CIO, pour faire avancer la stratégie de durabilité du programme, des ateliers ont été organisés avec le gouverneur de la Banque centrale d'Haïti (BRH) et ses cadres supérieurs pour discuter des défis d'infrastructure importants en Haïti qui doivent être résolus pour que les salaires numériques soient fournis aux ouvriers du vêtement.

Depuis le lancement du comité de pilotage technique en janvier 2021, le projet de création d'opportunités d'investissement (CIO) a fourni un soutien pratique à l'industrie grâce à des informations sur le marché sur mesure et un soutien transactionnel pour augmenter les opportunités commerciales pour les fabricants en Haïti.



Le Gouverneur de la Banque Centrale confirme son soutien au secteur de l'habillement qui est important en raison de sa contribution à la balance des paiements (1ère exportation de biens et 2ème gain de devises étrangères) et sa capacité à créer rapidement des emplois. La BRH est ouverte à travailler au développement de ce secteur dans le cadre de la politique monétaire et de la stabilité macroéconomique. Elle adopte un instrument pour promouvoir la création de zones franches ; son impact est limité en raison du contexte socio-politique. En outre, il a également annoncé la mise en œuvre de la numérisation : la BRH progresse dans l'exécution de la stratégie d'inclusion financière.

### Prochaines étapes:

- ♦ La BRH considérera l'importance de ces questions pour la création d'emplois dans le secteur de l'habillement. Ils lui accorderont une priorité dans leur agenda de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière. Il assure son implication dans l'agenda des réformes élaborées pour ce secteur.
- ♦ Un programme d'éducation financière doit être conçu pour les travailleurs du secteur de l'habillement. La BRH examinera cela avec l'unité chargée de la mise en œuvre de sa stratégie. Il inclura les travailleurs du secteur de l'habillement parmi les groupes cibles de cette stratégie
- ♦ Constitution d'un groupe de travail pour faciliter le paiement électronique des travailleurs du secteur de l'habillement : la BRH nous communiquera sous 48 heures le nom de son représentant.

Lors de discussions avec des représentants du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), Better Work Haïti a remarqué que le Ministère manque de données statistiques qui pourraient aider le Gouvernement d'Haïti à développer une stratégie pour promouvoir le secteur textile et élargir la gamme de produits qui pourraient être offerts par des fournisseurs en Haïti. Il n'y a pas d'instruments ou d'outils pour analyser d'autres informations et données collectées par Better Work Haïti et le Bureau du Médiateur du Travail pour le secteur textile, telles que les volumes et les valeurs par produit enregistrés dans le système.

Une analyse récente menée par l'équipe de Better Work Haïti a montré que les données statistiques ne sont pas fiables pour évaluer le respect de certaines obligations contenues dans les lois HOPE et HELP. Les données statistiques sont disponibles et enregistrées et ne sont pas utilisées à des fins d'analyse économique et prospective. À cette fin, Better Work Haïti a contracté les services d'un consultant pour aider à développer un système



d'indicateurs complémentaires affectant et reliant si possible les données sociales et économiques en termes d'emplois, de revenus, de sexe et de montant des exportations. Le consultant produira les documents suivants :

- ◆ Inventaire des données statistiques disponibles et un système de traitement selon les besoins des utilisateurs et des parties prenantes
- ◆ Guide pour la collecte et le traitement des statistiques de production et d'exportation
- ◆ Guide pour la collecte et le traitement des statistiques du travail
- ◆ Recommandations pour l'organisation, la mise en place et le suivi du système d'indicateurs.

Le consultant travaillera également à développer un système d'attraction des acheteurs dans le but de fournir à Better Work Haïti un outil lui permettant de répondre aux demandes d'offres exportables et de fournir des informations fiables aux entités intéressées par le secteur haïtien de l'habillement. Le développement de cet outil se fera à partir de l'inventaire des données statistiques, afin d'établir une référence pour les produits couverts par la loi Hope. Une enquête sera menée auprès des producteurs pour évaluer leurs capacités et intérêts pour les produits demandés par les partenaires acheteurs de Better Work, qui ne sont pas encore produits en Haïti. Les activités de cette étape bénéficieront de l'expertise accumulée par Better Work dans ses relations avec les acheteurs et dans les autres pays où il est actif.

## **PROMOUVOIR LE DIALOGUE SOCIAL**

En avril 2020, la CSI et l'OIE ont publié une déclaration conjointe pour un appel à l'action pour l'industrie mondiale du vêtement. Les organisations qui souscrivent à cette déclaration s'engagent à prendre des mesures pour protéger les revenus des travailleurs du vêtement - la santé et l'emploi et aider les employeurs à survivre pendant la crise du COVID-19 - et à travailler ensemble pour établir des systèmes durables de protection sociale pour une industrie du vêtement plus juste et résiliente.

L'OIT Haïti, en coordination avec le bureau régional au Costa Rica, a joué un rôle clé pour soutenir le groupe de travail national en Haïti par un dialogue constructif. Des réunions bilatérales ont eu lieu avec les organisations de travailleurs du secteur de l'habillement, les employeurs et le gouvernement haïtien. Après des semaines de discussions intenses, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont élaboré et signé une déclaration commune concernant les besoins particuliers qu'ils constatent





dans le secteur de l'habillement. La déclaration commune du groupe de travail national a peut-être pris plus de temps que prévu pour trouver un consensus plausible avec toutes les parties, mais le processus d'un dialogue mûr pour l'industrie du vêtement était innovant.

Le dialogue social a joué un rôle crucial pour répondre aux défis de la pandémie en Haïti. En impliquant toutes les parties prenantes du secteur de l'habillement, le processus de dialogue social a offert la possibilité de prendre en compte des préoccupations et des points de vue différents. Le respect et la confiance mutuels qui ont été construits grâce à ce processus ont facilité la recherche de solutions équilibrées, qui sont soutenues par tous les mandants dans cet exercice. Alors que les tensions sociales ont été remplacées par des compromis partagés, des crises telles que la pandémie peuvent être gérées beaucoup plus efficacement.

Better Work Haiti a tenu une séance de travail en collaboration avec le Bureau du Médiateur, avec des représentants de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) et plusieurs directeurs d'usine qui ont répondu à notre invitation, pour discuter de la loi appelée loi 3\*8 qui a été promulguée en septembre 2017. L'un des principaux problèmes de cette loi est qu'elle a éliminé le paiement du jour de repos dominical et fait de la pause déjeuner une partie intégrante de la journée de travail qui doit être compensée. Lorsque la pause déjeuner n'est pas compensée, l'usine est constituée de plusieurs points de non-conformité liés à la rémunération que les directeurs d'usine contestent souvent. Les objectifs de la réunion étaient de discuter de certaines incohérences dans la loi concernant le code du travail et les conventions de l'OIT, en particulier les conventions 1 (Heures de travail), 14 (Repos hebdomadaire), 30 (Heures de travail (Commerce et bureaux)) et 106 (Repos hebdomadaire (Commerce et bureaux)). Les participants ont également discuté de la façon dont la loi pourrait affecter les conditions de travail dans l'industrie. Les discussions ont suscité de nouvelles questions et différentes préoccupations soulevées par les fournisseurs. MAST et BWH continueront d'organiser des séances d'information pour fournir les conseils nécessaires afin d'aider les usines à résoudre tout problème de conformité connexe.



**125**

Virtual advisory sessions to  
39 participating factories

Couvrant un large éventail de sujets, y compris la prévention de la COVID-19. Les services consultatifs sont dispensés avec la participation des membres du comité bipartite, y compris des représentants des travailleurs et de la direction. Au cours des services consultatifs, les représentants des travailleurs sont encouragés à s'exprimer librement et à discuter de questions pertinentes. Better Work Haiti veille également à ce que les femmes soient représentées dans les comités bipartites.



**40**

Training sessions to 33  
factories (51.2% women)

Better Work Haiti a offert 40 sessions de formation sur 10 sujets à 33 usines à Port-au-Prince et dans le Nord-Est. Au total, 1464 travailleurs et membres du personnel de direction, dont 750 femmes et 724 hommes, ont été formés aux mesures et réponses préventives à la COVID-19, à la prévention du harcèlement sexuel, à la préparation aux situations d'urgence, à la compréhension du genre ainsi qu'à la transition socialement responsable.

---

## Les Usines en Détail

### LISTE DES USINES

Vous trouverez ci-dessous la liste des usines que Better Work Haiti a évaluées au cours des deux derniers cycles. Toutes les usines qui ont été évaluées par Better Work plus de deux fois sont incluses dans l'analyse des données et incluses dans les tableaux d'usine de ce rapport. Veuillez noter que les données de conformité d'une usine ne sont plus incluses dans cette section si elle est fermée.

**Tableau 3 : Liste des usines du secteur du vêtement haïtien, qui ont été évaluées entre Avril 2020 et Novembre 2021.**

	<u>Nom des Usines</u>
1.	BrandM Apparel Haiti - AM1, AM2, AM3
2.	Caribbean Island Apparel
3.	Centri Group SA
4.	Class International Holdings LTD
5.	Cleveland Manufacturing S.A.
6.	Dignerons Manufacturing SA
7.	Everbright Headwear
8.	Everest Apparel Haiti S.A.
9.	Fairway Apparel S.A.
10.	GO HAITI
11.	H4H S.A
12.	Haiti Premier Apparel S.A.
13.	HANSAE HAITI S.A
14.	Horizon Manufacturing S.A.



---

15.	LIFE S.A.
16.	MAS AKANSYEL S.A
17.	MBI HAITI S.A
18.	MD Industries
19.	MGA Haiti S.A.
20.	PACIFIC SPORTS HAITI S.A.
21.	Palm Apparel S.A.
22.	Premium Apparel
23.	Quality Sewing Manufacturing S.A.
24.	S&H Global 1-6
25.	S&H Global Washing 7
26.	Sewing International S.A.
27.	Superior Sourcing
28.	The Willbes Haitian S.A (HT - Print Shop)
29.	The Willbes Haitian S.A (HT-2B)
30.	The Willbes Haitian S.A. (HT-2/2A)
31.	The Willbes Haitian S.A. (HT-3)
32.	Uniwell Apparel, LLC.
33.	Valdor Apparel Mfg S.A.



## RÉSULTATS DES USINES

Cette section rend compte des performance détaillée des usines en matière de conformité, comme l'exige la législation HOPE II. La législation HOPE II exige que l'entité mettant en œuvre le programme TAICNAR (l'OIT) publie un rapport semestriel contenant des informations spécifiques sur les performances des usines en matière de conformité. Le rapport est censé couvrir la période de 6 mois précédente. Il devrait inclure des informations détaillées sur la conformité pour chaque producteur (voir l'annexe 1 pour les exigences exactes de la législation HOPE II), y compris les détails des points de non-conformité identifiés, les efforts déployés par le producteur pour remédier aux points de non-conformité et le temps écoulé depuis que les lacunes ont été identifiées pour la première fois. Ces informations sont capturées dans les tableaux d'usine de la section suivante.

L'outil complet d'évaluation de la conformité (CAT) utilisé par Better Work Haiti est accessible en ligne.<sup>3</sup> Lorsqu'un point de conformité n'est pas répertorié pour une usine, cela signifie que l'usine a été en conformité sur ce point dans ses deux dernières évaluations par Better Work. Le point de référence est toujours la liste complète des points de conformité et des problèmes répertoriés dans la section méthodologie d'évaluation de la conformité de Better Work. Une usine doit avoir été évaluée au moins deux fois avant que ses informations ne soient publiées dans le tableau des usines de ce rapport. Les colonnes des tableaux correspondent aux exigences spécifiques de la législation HOPE en matière de rapports et fournissent des informations supplémentaires comme suit:

- ◆ Détails sur la non-conformité identifiée par les ÉVALUATIONS : les informations incluses dans cette colonne constituent les problèmes pour lesquels des preuves de non-conformité ont été trouvées dans l'une des deux dernières évaluations menées par Better Work dans chaque usine particulière (la date des deux dernières évaluations est également indiquée pour chaque usine en haut de son tableau).
- ◆ Priorités d'amélioration identifiées par l'usine;
- ◆ Les efforts déployés par l'usine pour remédier aux besoins de conformité tels que vérifiés lors de la dernière évaluation ou visite de consultation;

---

<sup>3</sup> <https://betterwork.org/home/bwh-our-services/>



- ◆ Pour les zones de non-conformité qui n'ont pas été corrigées, le temps s'est écoulé depuis que la non-conformité a été identifiée pour la première fois dans cette usine.

Des renseignements supplémentaires correspondant aux exigences de déclaration de HOPE Il sont fournis dans la section au-dessus de chaque tableau, p. ex., les services de conseil et de formation fournis par Better Work.

Une entreprise a reçu une non-conformité dans le cluster du travail des enfants au cours de cette période, bien que Better Work Haiti n'ait trouvé aucun enfant travailleur dans l'usine. Cependant, l'usine n'a pas réussi à mettre en œuvre le système de gestion approprié pour vérifier l'âge des travailleurs. L'entreprise n'a pas conservé les documents appropriés, tels qu'une pièce d'identité avec photo ou un certificat de naissance pour les travailleurs embauchés.

Au cours de cette période de référence, Better Work Haiti cite deux entreprises pour violation des normes du travail de la liberté d'association. Ces entreprises ont congédié plusieurs membres de comités syndicaux pour avoir participé à des grèves ou incité à la violence. Cependant, l'usine n'a pas prouvé que ces ouvriers prétendument accusés étaient impliqués dans les incidents. Après une enquête approfondie, qui comprenait des entretiens de groupe et des entretiens individuels avec des ouvriers, des entretiens avec des directeurs d'usine et des inspecteurs du travail, les conseillers de Better Work ont conclu et recommandé que certains des ouvriers licenciés soient réintégrés à leurs postes sans aucune sanction.



## **Annexe 1 : Le projet TAICNAR et les exigences en matière de rapports en vertu de la loi HOPE II**

En 2006, le Congrès des États-Unis a promulgué la Loi de 2006 sur l'encouragement des partenariats en Haïti hémisphérique par le biais du partenariat (HOPE), élargissant les préférences pour les vêtements haïtiens établies en vertu de la Loi sur la relance économique du bassin des Caraïbes, permettant ainsi à l'industrie haïtienne du vêtement de bénéficier de nouvelles préférences en franchise de droits. En 2008, ces préférences ont été élargies grâce à la législation HOPE II, qui a également établi de nouvelles normes et de nouveaux programmes renforçant et surveillant les conditions de travail dans le secteur de l'habillement. Le 24 mai 2010, le Programme de relance économique d'Haïti de 2010 (Loi HELP) a été promulgué pour étendre les préférences existantes afin de contribuer à la croissance économique et au développement d'Haïti dans les secteurs du textile et de l'habillement. Parmi ses dispositions, la loi HELP a étendu presque toutes les préférences commerciales établies dans le cadre de HOPE et HOPE II. En 2015, le gouvernement américain a prolongé les dispositions HELP/HOPE d'Haïti jusqu'en 2025.

Pour bénéficier de HOPE/HOPE II/HELP, Haïti devait établir un médiateur du travail indépendant nommé par le Président de la République en consultation avec le secteur privé et les syndicats. Haïti devait également travailler avec l'OIT pour développer un programme d'assistance technique pour (i) évaluer et promouvoir le respect des normes fondamentales du travail et de la législation nationale du travail dans les usines éligibles aux avantages tarifaires dans le cadre de HOPE II et (ii) fournir une assistance au Gouvernement d'Haïti afin de renforcer sa capacité dans le processus d'inspection des installations.

Enfin, Haïti devait mettre au point un mécanisme garantissant que tous les producteurs bénéficiant des préférences commerciales HOPE II participaient au programme TAICNAR. Cela a été désigné dans la législation comme le programme d'amélioration de l'assistance technique et d'évaluation des besoins de conformité et de remédiation (TAICNAR). Le programme TAICNAR comprend deux volets :





### **Composante 1 du programme TAICNAR : Évaluation de la conformité et soutien à la remédiation**

La loi HOPE stipule que le premier élément du programme TAICNAR est « d'évaluer la conformité des producteurs inscrits au registre décrit à l'alinéa (2) B) (i) avec les conditions énoncées à l'alinéa (B) et d'aider ces producteurs à remplir ces conditions ».

Better Work couvre cette partie du programme TAICNAR depuis son lancement en 2009. Il convient de noter que Better Work offre plusieurs services qui vont au-delà des exigences de la législation HOPE, en particulier la collaboration avec des marques internationales par le partage de rapports d'évaluation d'usine, un soutien conjoint aux usines concernant le plan d'amélioration utilisé lors des services de conseil (plan d'action corrective), des formations spécifiques et des projets et événements spécifiques tels que le forum annuel des acheteurs et des parties prenantes. Avec l'introduction des frais à payer par les usines pour participer au programme Better Work Haiti depuis 2016, il a été décidé que les usines non payantes recevront tous les services de base de Better Work (conseil, formation et évaluation annuelle) conformément aux exigences de la législation HOPE. Les usines qui paient leurs frais d'abonnement auront accès à l'offre complète de services Better Work au-delà des services de base uniquement.

### **Composante 2 du programme TAICNAR : Assistance technique visant à renforcer les structures juridiques et administratives en vue d'améliorer la conformité dans l'industrie**

La loi HOPE stipule que le deuxième volet du programme TAICNAR est « de fournir une assistance pour améliorer la capacité du Gouvernement haïtien – (I) d'inspecter les installations des producteurs inscrits dans le registre décrit au paragraphe (2)(B)(i); et (II) faire respecter les lois du travail et résoudre les conflits du travail, y compris par les mesures décrites au paragraphe E.

L'OIT a mené différentes activités dans le cadre de cette composante, principalement dans le cadre du projet de renforcement des capacités de l'OIT/MAST financé par l'USDOL, qui visait à renforcer les capacités du Ministère à améliorer la conformité des usines de vêtements aux normes internationales et aux lois nationales du travail. Le projet s'est déroulé de 2014 à 2017 et était étroitement lié au programme Better Work.

À compter de 2018 et avec la nouvelle stratégie quinquennale de Better Work en Haïti, le programme continuera de s'appuyer sur les efforts de ce programme de renforcement des



---

capacités du MAST. La stratégie de projet révisée met l'accent sur le renforcement des capacités de tous les mandants tripartites – gouvernement, organisations d'employeurs et de travailleurs – dans le cadre des efforts de durabilité du programme Better Work. La loi HOPE II précise quelles informations doivent être incluses dans les rapports semestriels publiés par le programme TAICNAR concernant les exigences de déclaration. Voir l'encadré ci-dessous pour le texte original de la loi.



## CHAPITRE 15403.MÉDIATEUR DU TRAVAIL ET PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE CONFORMITÉ.

[...] D) RAPPORT SEMESTRIEL. – Les rapports semestriels visés à l'alinéa (C)(i) sont un rapport, par l'entité qui exploite le programme TAICNAR, qui est publié (et accessible au public d'une manière facilement accessible) sur une base semestrielle, à compter de 6 mois après la mise en œuvre du programme TAICNAR en vertu du présent paragraphe, couvrant la période de 6 mois précédente, et qui comprend les éléments suivants:

i) Le nom de chaque producteur inscrit au registre visé à l'alinéa 2)B)i) qui a été identifié comme ayant rempli les conditions énoncées à l'alinéa B).

ii) Le nom de chaque producteur inscrit au registre décrit à l'alinéa (2)B)i) qui a été identifié comme présentant des lacunes par rapport aux conditions visées à l'alinéa B) et qui n'a pas remédié à ces lacunes.

iii) Pour chaque producteur visé à l'alinéa ii) –

(I) une description des lacunes constatées et les suggestions précises pour y remédier par l'entité qui exploite le programme TAICNAR;

II) une description des efforts déployés par le producteur pour remédier aux lacunes, y compris une description de l'aide fournie par toute entité pour aider à remédier à cette situation; et

(III) en ce qui concerne les lacunes qui n'ont pas été corrigées, le temps qui s'est écoulé depuis que les lacunes ont été relevées pour la première fois dans un rapport en vertu du présent alinéa.

iv) Pour chaque producteur identifié comme ayant des lacunes en ce qui concerne les conditions décrites à l'alinéa B) dans un rapport antérieur au titre du présent alinéa, une description des progrès accomplis dans la correction de ces lacunes depuis la présentation du rapport précédent, et une évaluation de la persistance d'un aspect de ces lacunes. [...]



---

## Annexe 2. Modèle de prestation de services de Better Work

Les principes clés du modèle de service révisé de Better Work sont l'appropriation, la responsabilité, le dialogue et le partenariat. Les services de base offerts aux usines sont des services de conseil, une évaluation annuelle et des services de formation.

Le modèle de prestation de services de Better Work souligne l'importance des services de conseil axés davantage sur l'assistance aux systèmes de gestion, l'analyse des causes profondes et l'apprentissage continu. Better Work reconnaît le fait que l'audit à lui seul ne peut pas contribuer à la correction durable des cas de non-conformité. Les évaluations fournissent un instantané des problèmes de conformité, mais elles n'ajoutent pas de valeur significative aux améliorations des performances de conformité des usines. Par conséquent, les services que Better Work fournit aux usines se concentrent sur l'apprentissage continu et les améliorations en travaillant avec les usines sur les causes profondes sous-jacentes aux problèmes de non-conformité répétés.

Depuis 2015, un cycle d'usine ne commence plus par une évaluation sur laquelle les services de conseil ont ensuite été construits dans l'approche initiale. Au lieu de cela, en dehors du modèle révisé de prestation de services Better work, le cycle commence maintenant avec environ 100 jours de services de conseil. Avec son comité bipartite, l'usine peut effectuer un autodiagnostic avec le soutien de son conseiller Better Work Enterprise et peut travailler sur des améliorations immédiates dans la mesure du possible. L'évaluation inopinée de Better Work est ensuite effectuée après la période initiale de services de conseil et de formation.

À la suite de l'évaluation, le processus consultatif se poursuit, en mettant l'accent sur la possibilité pour le Comité bipartite d'aborder les questions énumérées dans le plan d'amélioration. Le plan d'amélioration comprend des problèmes que l'usine a auto-diagnostiqués et identifiés lors de l'évaluation Better Work. En outre, les factories seront soutenus par des visites d'usine sur mesure, des séminaires thématiques (sur des sujets pertinents pour le pays/l'industrie) avec des pairs d'autres usines et une formation adaptée aux besoins spécifiques de l'usine.

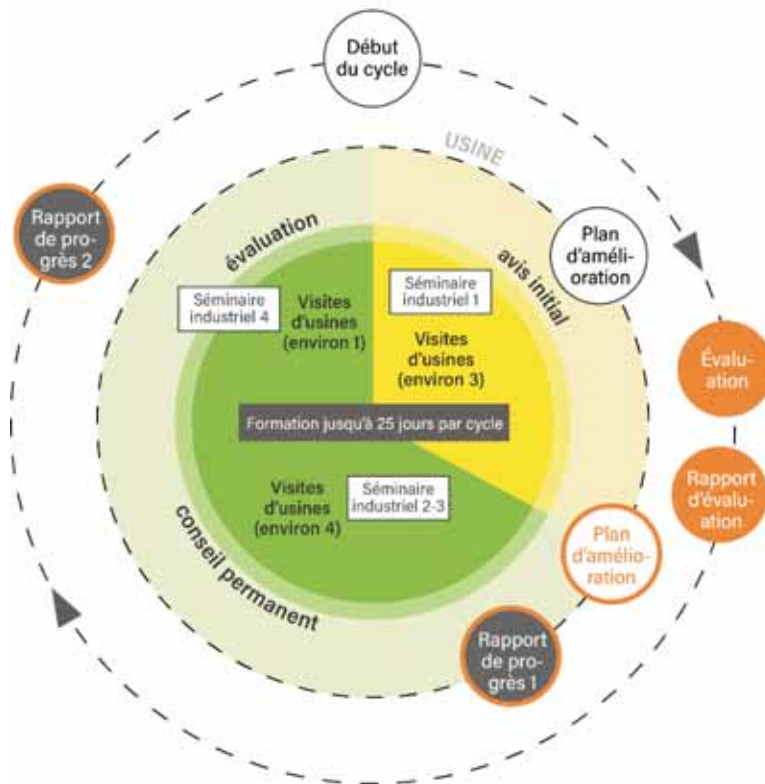
Les rapports Better Work comportent deux éléments : les rapports complétés et vérifiés par le programme Better Work et complétés et publiés directement par les usines. Les rapports d'usine de Better Work consistent en un rapport d'évaluation publié environ 30 jours après la visite d'évaluation inopinée. Puis, plus tard dans le cycle, au cours du 11e mois du cycle, Better Work publie ensuite un rapport d'avancement détaillant les améliorations apportées



aux questions de conformité et au dialogue en usine, à l'apprentissage continu et aux systèmes de gestion efficaces. Better Work fournit également des recommandations supplémentaires dans le présent rapport pour renforcer davantage le processus d'amélioration. Les usines font rapport via le portail Better Work. Ce portail est la plateforme qui est également utilisée par Better Work pour partager des données d'usine avec des marques internationales autorisées qui se sont abonnées à une usine spécifique dans l'un des programmes de pays Better Work. Le portail amélioré avec la fonction d'auto-déclaration révisée offre également la possibilité aux usines de mettre à jour elles-mêmes leur plan d'amélioration. Le plan d'amélioration énumère les points de non-conformité d'une usine de la dernière évaluation indépendante Better Work ainsi que tous les autres problèmes que l'usine elle-même a identifiés comme des domaines à améliorer. Une fois que l'usine a mis à jour son plan d'amélioration en ligne, l'information est immédiatement disponible pour les acheteurs et Better Work. Cependant, cette fonctionnalité présente certaines limitations en ce qui concerne les droits d'édition des usines, car seul Better Work peut mettre à jour le statut d'un problème de non-conformité de « retardé », « en attente » ou « en cours » à « terminé » après vérification des preuves de correction.

Les rapports d'usine se poursuivent ensuite avec le premier rapport d'avancement, qui est publié environ cinq mois après le début du cycle. Ce rapport comprend les progrès réalisés à ce jour sur tous les problèmes autodiagnostiqués et ceux identifiés par Better Work au cours de l'évaluation. Ce rapport a une structure prédéfinie de Better Work, et il est mis à la disposition des acheteurs autorisés et indique les progrès initiaux et les étapes prévues pour le reste du cycle. Le rôle Better Work pour ce premier rapport d'avancement se limitera aux usines d'encadrement sur la façon de s'engager dans une auto-déclaration efficace et d'assurer des progrès continus dans la fermeture des domaines de non-conformité. Les conseillers d'entreprise de Better Work rédigent ensuite leurs rapports d'avancement vers la fin d'un cycle annuel de chaque usine.

Vous trouverez un aperçu de la séquence des différentes composantes du modèle de service Better Work dans le cadre de cette approche révisée dans l'illustration ci-dessous :



*Séquence et composantes du cycle annuel dans le cadre du modèle révisé de prestation de services de Better Work.*

En 2017, Better Work a commencé à différencier les usines en fonction de leurs performances. Les usines qui obtiennent des résultats suffisamment élevés en termes de performances de conformité et les domaines de dialogue et d'apprentissage englobent les critères qui doivent être satisfaits avant qu'une usine puisse être qualifiée pour la « deuxième étape ». Better Work classera les usines comme étant à la « deuxième étape » si elles démontrent constamment des niveaux élevés de conformité, un niveau mature de dialogue social, des systèmes de gestion efficaces et un engagement envers l'apprentissage. Ces critères seront évalués en fonction des renseignements recueillis au cours de deux évaluations consécutives. Les usines qui n'ont pas encore atteint ce critère seront classées dans la première étape. Pour les usines qui travaillent avec Better Work depuis plusieurs années, la différenciation des services répondra aux demandes d'une plus grande autonomie dans le service de conseil quotidien, moins d'évaluations et un service sur mesure qui répond à leurs besoins plus avancés, par exemple en ce qui concerne le



---

développement de systèmes, les pratiques d'achat, la productivité et la qualité, et la maturité des relations industrielles.





## Annexe 3. La Méthodologie d'Évaluation de la Conformité de Better Work

### CADRE D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DE BETTER WORK

Le programme Better Work évalue la conformité des usines aux principales normes internationales du travail et à la législation nationale du travail. Suite aux évaluations, un rapport détaillé est préparé. Les résultats sont partagés avec l'usine et présentent les résultats sur huit clusters, ou catégories, de normes du travail, dont la moitié sont basées sur des normes internationales et l'autre sur la législation nationale.

**Normes fondamentales du travail:** La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, invite les États membres à respecter et à promouvoir ces principes et droits dans quatre domaines, qu'ils aient ou non ratifié les conventions pertinentes. Ces catégories, ou clusters, sont la liberté d'association et la négociation collective, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Les conventions sur lesquelles se fonde la Déclaration de 1998 sont les numéros 29, 87, 98, 105, 100, 111, 138, 182, et elles constituent la base de référence pour évaluer le respect par les usines des droits fondamentaux pour tous les programmes Better Work dans divers pays. Pour certaines questions, telles que l'âge minimum légal pour travailler, les dispositions de la législation nationale précisent les conditions d'application des conventions internationales. Si la législation nationale n'est pas conforme aux normes internationales relatives aux normes fondamentales du travail, les normes internationales sont appliquées. Haïti a ratifié les huit conventions fondamentales énumérées ci-dessus. Selon la Constitution haïtienne, les conventions ratifiées deviennent auto-exécutables et, par conséquent, font partie du droit haïtien.

**Conditions de travail:** Les quatre autres clusters évaluent les conditions de travail, y compris la rémunération, les contrats et les ressources humaines, la sécurité et la santé au travail et le temps de travail. Les points de conformité couverts par ces groupes sont largement cohérents d'un pays à l'autre; cependant, chaque point de conformité contient des questions spécifiques qui peuvent varier d'un pays à l'autre en raison de différences dans la législation nationale. La législation nationale est utilisée comme point de référence même si elle n'est pas conforme aux conventions internationales que le pays a ratifiées. Dans les pays où la législation nationale ne traite pas ou manque de clarté autour d'une question



pertinente concernant les conditions de travail, Better Work établit un critère de référence basé sur les normes internationales et les bonnes pratiques.



Tableau 2 : Cadre d'évaluation de la conformité de Better Work

Cluster de Conformité	Point de Conformité	Problème de Conformité
Travail des enfants	Enfants ouvriers	Ouvriers de moins de 15 ans
	Documentation et protection des jeunes ouvriers	Système de vérification de l'âge
		Un certificat médical et/ou un certificat de travail ou un permis délivré par le directeur du travail fourni par des ouvriers de moins de 18 ans.
		Registre d'ouvriers de moins de 18 ans.
	Travaux dangereux et autres formes plus graves	Ouvriers de moins de 18 ans travaillant la nuit.
		Ouvriers de moins de 18 ans effectuant des heures supplémentaires.
Ouvriers de moins de 18 ans effectuant un travail dangereux par nature.		
Discrimination <sup>4</sup>	Genre	Modifier le statut d'emploi, le poste, les salaires, les avantages sociaux ou l'ancienneté des ouvrières pendant le congé de maternité.
		Conditions de travail (sexe et/ou état matrimonial).
		Exclusion du congé de maternité de la période de service continu des ouvrières
		Embauche (sexe et/ou état matrimonial).
		Annonces d'emploi (sexe et/ou état matrimonial).
		Rémunération (sexe et/ou état matrimonial).
		Tests de grossesse ou utilisation de contraceptifs comme condition d'emploi
		Promotion ou accès à la formation (sexe et/ou état matrimonial).
Harcèlement sexuel		

<sup>4</sup> Dans les questionnaires nationaux de Better Work, un point de conformité « Autres Motifs » peut être inclus dans le groupe Discrimination. Cette catégorie vise à évaluer les questions de discrimination spécifiques qui sont couvertes par la législation nationale du travail et sont considérées comme conformes aux objectifs des conventions pertinentes de l'OIT (100 et 111), mais qui ne sont pas explicitement mentionnées dans les conventions, par exemple, l'âge, le VIH/SIDA, handicap, etc. Le questionnaire pour Haïti n'inclut pas le point de conformité "Autres motifs" car la législation du travail haïtienne n'identifie pas de motifs de discrimination autres que ceux cités dans les Conventions 100 et 111.



		Licencier les ouvrières ou les forcer à démissionner si elles sont enceintes, en congé de maternité ou en soins infirmiers.
		Cessation d'emploi ou retraite (sexe et/ou état matrimonial).
	Race et origine	Conditions de travail (race, couleur, origine)
		Harcèlement (race, couleur, origine)
		Embauche (race, couleur, origine)
		Salaire (race, couleur, origine)
		Promotion ou accès à la formation (race, couleur, origine)
		Matériel de recrutement (race, couleur, origine)
		Résiliation ou retraite (race, couleur, origine)
	Religion et opinion politique	Conditions de travail (religion ou opinion politique)
		Harcèlement (religion ou opinion politique)
		Embauche (religion ou opinion politique)
		Rémunération (religion ou opinion politique)
		Promotion ou accès à la formation (religion ou opinion politique)
		Matériel de recrutement (religion ou opinion politique)
		Résiliation ou retraite (religion ou opinion politique)
<b>Travail forcé</b>	Travail servile	Dettes pour frais de recrutement dues à l'employeur et/ou à un tiers
	Coercition	Tactiques coercitives.
		Retarder ou retenir le paiement des salaires.
		Travail forcé pour discipliner les ouvriers ou les punir pour leur participation à une grève
		Sortie gratuite du lieu de travail en tout temps, y compris pendant les heures supplémentaires.
		Liberté de circulation (dortoirs ou parcs industriels).
		Liberté de mettre fin à leur emploi avec un préavis raisonnable et/ou de quitter leur emploi à l'expiration de leur contrat
		Menaces telles que l'expulsion, l'annulation de visas ou le signalement aux autorités
		La violence ou la menace de violence.



		Accès des ouvriers à leurs documents personnels (tels que les certificats de naissance, les passeports, les permis de travail et les cartes d'identité)
	Travail forcé et heures supplémentaires	Prolongation forcée sous la menace d'une pénalité
	Travail en prison	Ouvriers carcéraux
<b>Liberté syndicale et négociation collective</b>	Négociation collective	Accès à la convention collective.
		La convention collective est moins favorable aux ouvriers que ce qui est requis par la législation nationale.
		Négociation collective/négociation de bonne foi.
		Mise en œuvre d'une convention collective.
	Liberté d'association	Liberté de former un syndicat et/ou d'y adhérer
		Exiger que les ouvriers adhèrent à un syndicat.
	Ingérence et discrimination	Tentative(s) d'interférer avec, de manipuler ou de contrôler le(s) syndicat(s).
		Liberté de réunion sans la présence de la direction.
		Incitations à s'abstenir d'adhérer à un syndicat ou de s'engager dans des activités syndicales.
		Punition des syndicalistes
		Résiliation ou non-renouvellement du contrat de travail du travailleur en raison de son appartenance ou de ses activités syndicales
		Menaces, intimidation ou harcèlement des syndicalistes.
		Inégalité de traitement entre plusieurs syndicats.
		Adhésion syndicale ou activités syndicales prises en compte dans les décisions d'embauche
		Grèves
	Empêcher les ouvriers de participer à une grève.	
Punir les ouvriers qui participent à une grève.		
Les gardes de sécurité, la police ou les forces armées sont appelés à briser une grève pacifique ou à arrêter les grévistes.		
Opérations syndicales	Déduction des cotisations syndicales à la demande des ouvriers.	



		Accès des représentants syndicaux aux ouvriers sur le lieu de travail.
<b>Compensation</b>	Mode de paiement	Paielements de salaire en nature.
		Paielement régulier et en temps opportun des salaires.
		Paielement du salaire directement aux ouvriers sur le lieu de travail les jours ouvrables
		Paielement du salaire en monnaie légale.
	Salaire minimum	Payer correctement les ouvriers à la pièce lorsque leurs gains à la pièce dépassent le salaire minimum.
		Paielement du salaire minimum pour les apprentis.
		Paielement du salaire minimum pour les ouvriers temporaires.
	Salaires des heures supplémentaires	Paielement des heures supplémentaires ordinaires.
		Paielement des heures supplémentaires effectuées les jours fériés.
		Paielement des heures supplémentaires effectuées la nuit.
		Paielement des heures supplémentaires effectuées les jours de repos hebdomadaires.
	Congés payés	Paielement des congés annuels.
		Paielement des pauses d'allaitement.
		Paielement pour les jours fériés légalement obligatoires.
		Paielement du congé de maternité.
		Paielement des congés de maladie.
		Paielement des jours de repos hebdomadaires.
	Prime payée	Paielement des heures normales travaillées la nuit.
		Paielement des heures normales travaillées les jours fériés
		Paielement des heures normales de travail travaillées les jours de repos hebdomadaire
Sécurité sociale et autres prestations	Collecte et transmission des fonds de cotisations d'assurance sociale des travailleurs à l'ONA.	
	Contribution de l'employeur à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	
	Contribution de l'employeur à l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail.	
	Contribution de l'employeur à l'ONA.	



		Transmission des cotisations des travailleurs à l'OFATMA.
		Paiement d'un supplément de salaire annuel ou d'une prime.
	Renseignements sur les salaires, utilisation et déduction	Déductions sur les salaires des ouvriers.
		Informers les travailleurs sur les paiements de salaire et les déductions.
		Registres de paie.
<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	Procédures Contractuelles	Limites de la période d'essai pour les apprentis.
	Dialogue, discipline et différends	Intimidation, harcèlement ou traitement humiliant des ouvriers.
		Mesures disciplinaires
		Règlement des griefs ou des différends.
	Contrats de travail	Contrats pour toutes les personnes effectuant des travaux pour l'usine.
		Respect par les contrats de travail du code du travail, de la convention collective et/ou des règles internes de travail.
		Règles de travail internes.
		Préciser les conditions d'emploi dans les contrats de travail écrits.
		Compréhension par les ouvriers des conditions d'emploi.
	Licenciement	Supplément de salaire annuel ou bonus en cas de cessation d'emploi.
		Avis de résiliation.
		Ordonnances de réintégration ou d'indemnisation des ouvriers injustement licenciés.
		Paiement des congés annuels payés non utilisés en cas de démission ou de licenciement.
Motifs de résiliation.		
Supplément de salaire annuel ou bonus en cas de cessation d'emploi.		
<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits chimiques et Substances	Évaluer, surveiller, prévenir et/ou limiter l'exposition des ouvriers à des substances dangereuses.





Dangereuses	Fiches de données de sécurité chimique pour tous les produits chimiques et substances dangereuses sur le lieu de travail.
	Inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses utilisés sur le lieu de travail.
	Étiquetage des produits chimiques et des substances dangereuses.
	Stockage de produits chimiques et de substances dangereuses.
	Former des ouvriers qui travaillent avec des produits chimiques et des substances dangereuses.
	Installations de lavage ou de nettoyage en cas d'exposition à des produits chimiques.
	Préparation aux Situations d'Urgence
Système de détection et d'alarme incendie.	
Matériel de lutte contre l'incendie.	
Marquage ou affichage des issues de secours et/ou voies d'évacuation sur le lieu de travail.	
Le nombre d'issues de secours.	
Exercices d'urgence périodiques.	
Protection des sources d'inflammation possibles	
Stockage de matériaux inflammables	
Formation des ouvriers à l'utilisation du matériel de lutte contre l'incendie	
Services de Santé et Premiers Soins	
	Formation aux premiers secours pour les ouvriers.
	Bilans de santé des ouvriers exposés à des risques liés au travail.
	Examens médicaux pour les ouvriers lors de l'embauche.
	Installations médicales et personnel sur place.
	L'employeur n'a pas veillé à ce qu'il y ait un nombre suffisant de boîtes et de fournitures de premiers soins facilement accessibles sur le lieu de travail.
	Risques pour la sécurité et la santé des ouvrières enceintes ou allaitantes



Systèmes de Gestion de la SST	Évaluation des problèmes généraux, de sécurité au travail et de santé dans l'usine.
	Permis de construction/de construction légalement requis
	Mécanismes visant à assurer la coopération entre les ouvriers et la direction en matière de SST.
	Enregistrer les accidents du travail et les maladies liées au travail et/ou soumettre le dossier à l'OFATMA.
	Politique écrite en matière de SST.
Installations de bien-être	Certaines installations requises.
	Salle à manger.
	Fournir de l'eau potable.
	Toilettes.
	Installations de lavage et / ou de savon.
Logement des ouvriers	Logement séparé du lieu de travail
	Installations de cuisine ou de stockage dans le logement.
	Éclairage dans le logement.
	Espace minimum requis dans le logement.
	Préparation aux urgences dans le logement.
	Intimité dans le logement.
	Protection contre les animaux porteurs de maladies et/ou les insectes dans l'hébergement.
	Protection contre le feu dans le logement.
	Protection contre la chaleur, le froid et/ou l'humidité dans le logement.
	Protection contre le bruit dans le logement.
	Toilettes, douches, égouts et / ou systèmes d'élimination des ordures dans le logement.
	Ventilation dans le logement.
	Eau dans le logement.
Protection des ouvriers	Exigences ergonomiques
	Installation de protecteurs sur toutes les pièces mobiles dangereuses des machines et des équipements.
	Installation, mise à la terre et/ou entretien de fils, d'interrupteurs et/ou de prises électriques.



		Affichage d'avertissements de sécurité sur le lieu de travail	
		Fournir aux ouvriers des vêtements et de l'équipement de protection individuelle.	
		Punir les ouvriers qui se sont retirés de situations de travail qui, selon eux, présentaient un danger imminent et grave pour la vie ou la santé.	
		Formation et encouragement des ouvriers à utiliser l'EPI, les machines et/ou l'équipement en toute sécurité	
	Environnement de travail	Propreté du lieu de travail	
		Éclairage du lieu de travail.	
		Niveaux de bruit sur le lieu de travail.	
		Température et/ou ventilation du lieu de travail.	
	Durée du travail	Congé	Païement à la place du congé annuel
			Congé annuel.
Temps libre pour les pauses d'allaitement.			
Congé de maternité.			
Congé de maladie.			
Heures Supplémentaires		Autorisation du ministère du Travail pour les heures supplémentaires.	
		Autorisation du ministère du Travail pour travailler le dimanche.	
		Limites sur les heures supplémentaires travaillées.	
		Heures supplémentaires volontaires.	
Heures Régulières		Périodes de pause quotidiennes.	
		Heures de travail quotidiennes et/ou hebdomadaires régulières.	
		Repos hebdomadaire.	
		Enregistrements du temps de travail.	
	Autorisation du ministère du Travail avant de travailler la nuit.		

### CALCUL DE LA NON-CONFORMITÉ ET RAPPORTS PUBLICS

Dans les rapports de synthèse publics, Better Work signale une non-conformité agrégée dans l'industrie participante, comme le montre le graphique 1. La non-conformité est signalée pour chaque sous-catégorie (point de conformité, ou «PC») des huit groupes de



normes du travail. Une usine est déclarée non conforme dans une sous-catégorie s'il s'avère qu'elle n'est pas conforme à tout problème traité dans la sous-catégorie. En ce qui concerne les chiffres présentés dans les rapports de synthèse, par exemple, un taux de non-conformité de 100 % signifie que toutes les usines participantes ont commis au moins une infraction dans ce domaine.

Le programme Better Work soutient des rapports publics équitables et transparents. Dans tous les programmes nationaux Better Work, des rapports de synthèse contenant des informations agrégées sur l'industrie sont préparés sur la base des rapports d'évaluation des usines individuelles et publiés deux fois par an. Better, work étend actuellement ses rapports dans les autres pays de Better Work pour inclure des informations de conformité au niveau de chaque usine, comme c'est déjà le cas pour Haïti. Les preuves montrent que les rapports publics de ce type contribuent à encourager l'amélioration continue et réduisent la probabilité d'inverser les gains de conformité. De plus, la collecte et le reporting de ces données dans le temps permettent aux usines de démontrer leurs efforts pour améliorer les conditions de travail.

### **LIMITES DU PROCESSUS D'ÉVALUATION**

Les évaluations au niveau de l'usine effectuées par Better Work Haiti suivent une liste de contrôle complète d'environ 230 questions couvrant les normes du travail mentionnées ci-dessus et recueillant des informations générales sur l'usine.<sup>5</sup> Les informations sont recueillies par le biais de diverses sources et techniques, notamment l'examen de documents, des observations sur le terrain de l'usine et des entretiens avec des responsables, des représentants syndicaux, des membres de comités bipartites ou d'autres témoins pertinents. Enfin, les informations recueillies sont compilées et analysées pour produire un rapport d'évaluation détaillé. Avant que les rapports ne deviennent officiels, les usines disposent de sept jours civils pour fournir des commentaires.

Les entrevues avec les ouvriers menées au cours du processus d'évaluation ont lieu sur place, soit dans une pièce privée à l'intérieur du bâtiment de l'usine, soit à l'extérieur du bâtiment (cour, réfectoire), et en petits groupes ou individuellement. Les entretiens sont

---

<sup>5</sup> Better Work Haiti *Compliance Assessment Tool* (CAT), y compris leurs références juridiques, peut être consulté ici: [http://betterwork.org/haiti/?page\\_id=1731](http://betterwork.org/haiti/?page_id=1731)



menés en créole, la langue principale des ouvriers. Les ouvriers peuvent être méfiants et se sentir mal à l'aise à l'idée de partager des informations sur leur lieu de travail avec des personnes qui ne sont pas bien connues. De plus, l'encadrement des ouvriers par la direction de l'usine est un problème possible dans l'industrie en général. Néanmoins, après quatorze cycles d'évaluation menés sur plus de sept ans, les conseillers d'entreprise de Better Work Haïti ont acquis plus d'expérience dans la collecte d'informations et les entretiens avec les ouvriers. Avec d'autres activités menées par Better Work, Haïti a créé un environnement où les ouvriers sont plus à l'aise pour discuter des conditions de travail. Les entretiens avec les ouvriers couvrent de nombreux aspects de la vie au travail et durent environ 20 minutes. En moyenne, 40 ouvriers représentant différentes sections des usines et des représentants syndicaux sont interrogés.

Les violations des normes fondamentales du travail telles que le harcèlement sexuel ou la liberté d'association sont sensibles et plus difficiles à détecter lors des évaluations d'usine. L'évaluation des problèmes de violation de la liberté d'association sur le lieu de travail est parfois difficile à évaluer en deux jours. Il y a plusieurs raisons à cela. L'un des défis est que certains syndicats sont organisés au niveau sectoriel plutôt qu'au niveau de l'usine, où les petites cellules syndicales prédominent. Un autre défi est que, par exemple, le licenciement des syndicalistes se produit généralement après une série d'événements. Les témoins clés pourraient avoir été licenciés avant les jours d'évaluation. De plus, les pièces justificatives pourraient ne pas avoir le niveau de détails requis pour déterminer la non-conformité. Better Work fonde ses conclusions d'évaluation sur la triangulation des faits, ce qui nécessite des preuves suffisantes pour trouver une usine en non-conformité sur un point de conformité particulier. Certaines questions ne sont donc pas toujours faciles à confirmer. Comme davantage de syndicats sont présents dans les usines aujourd'hui, les ouvriers sont plus conscients de leurs droits en matière de liberté d'association. Par conséquent, les ouvriers font également preuve d'une ouverture accrue pour discuter de ce sujet lors des entrevues. En outre, Better Work collecte des informations sur des cas spécifiques lorsque les syndicats ou d'autres parties prenantes les partagent à tout moment de l'année. Lors de l'évaluation dans une usine particulière, des questions spécifiques peuvent être posées sur tout cas précédemment soulevé, et des informations peuvent donc entrer dans le rapport d'évaluation.

Les visites d'évaluation durent généralement deux jours, et comme il s'agit d'une image du moment, certaines situations qui pourraient conduire à des points de non-conformité dans le futur ne sont pas signalées. Il est également important de garder à l'esprit que les



problèmes de non-conformité peuvent être identifiés au cours du cycle consultatif par le biais du processus d'autodiagnostic. Better Work aide les usines à renforcer leur capacité à effectuer un autodiagnostic et à développer un plan d'amélioration qui inclut des points au-delà de l'évaluation de Better Work. Pour toutes les questions incluses dans le plan d'amélioration, des informations supplémentaires sont indiquées, telles que l'action à entreprendre et la personne qui en est responsable au sein de l'entreprise. Toutes ces informations en retour et les efforts de remédiation sont ensuite documentés dans les rapports d'avancement.

Alors que Better Work s'oriente vers une approche différenciée où les services pour les usines avancées seront différents de ceux pour les usines qui ont encore besoin de plus d'assistance, l'évaluation de la performance d'une usine ne se limitera pas seulement aux données d'évaluation. Néanmoins, il inclura également les informations recueillies dans ces rapports d'étape.

Un autre problème qui peut être difficile à détecter lors d'une évaluation est le harcèlement sexuel qui est inclus dans l'outil d'évaluation de la conformité de Better Work Haiti. Comme d'autres pays, c'est l'un des problèmes les plus sensibles et les plus difficiles à détecter lors des évaluations d'usines. En conséquence, l'évaluation du harcèlement sexuel sur le lieu de travail par Better Work Haïti est susceptible de sous-estimer l'ampleur de son occurrence. Cependant, le harcèlement sexuel demeure un sujet de préoccupation dans l'industrie en général. Comme nous l'avons mentionné, Better Work fonde ses conclusions d'évaluation sur la triangulation des faits, ce qui nécessite suffisamment de preuves pour constater une usine en non-conformité sur un point de conformité particulier, et certains problèmes ne sont pas toujours faciles à détecter. Bien que les préoccupations concernant le harcèlement sexuel persistent, Better Work Haiti a connu des développements positifs sur le sujet, les usines reconnaissant le problème comme un problème potentiel et faisant preuve d'une ouverture accrue pour y remédier. Plusieurs usines travaillent donc sur la prévention du harcèlement sexuel au travail. En particulier, la formation en supervision de Better Work a contribué à sensibiliser les superviseurs à cette question dans plus de la moitié des usines en Haïti.

L'audit simple de la conformité des usines a été largement reconnu comme limité dans la correction des problèmes de conformité. De plus, les usines qui souhaitent ne pas divulguer certaines informations peuvent le faire sans se concentrer sur les avantages commerciaux à long terme de l'amélioration de leurs conditions de travail. C'est pourquoi l'approche de Better Work au niveau de l'usine est beaucoup plus large dans sa portée, axée sur



l'amélioration continue par le biais de services de conseil et de formation, soulignant l'importance de systèmes efficaces et l'implication des ouvriers.





---

## **Annexe 4. Conclusions Relatives aux Usines**

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** BrandM Apparel Haiti - AM1, AM2, AM3  
**Lieu:** Ouanaminthe  
**Nombre d'ouvriers:** 1,240  
**Date d'enregistrement:** Mai-19  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work :** Oct.-19 Mars-21

### Service conseil et Formation

30-Nov.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Visite de consultation pour mettre à jour le plan d'amélioration. Discussion concernant le non-paiement de la pause déjeuner. Discussion concernant l'inscription à l'OFATMA maternité et santé.
27-Oct.-21	Formation	Webinaire sur la communication interculturelle dans l'industrie textile.
6-Oct.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Visite de consultation virtuelle avec la participation de certains représentants syndicaux pour discuter des points suivants : Création d'un comité bipartite. Examiner et mettre à jour le plan d'amélioration. Discussion avec les représentants syndicaux au sujet du paiement de la pause-déjeuner.
8-Sept.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Avis virtuel pour discuter des points suivants : Réviser et mettre à jour le plan d'amélioration. Prévoir la création d'un comité bipartite. Discutez de la préparation sur PR1.
5-Août-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Résumé de l'avis virtuel. Réunion virtuelle avec le comité de la SST pour discuter des points suivants : La méthode de mise en œuvre pour résoudre le problème des dénominations de facture. Rencontre avec la direction de l'usine pour : Passer en revue le plan d'amélioration. Enfin, une visite de l'usine entre BW, la conformité de l'usine et l'inspecteur MAST pour vérifier toutes les corrections déjà effectuées par l'usine.
4-Juin-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Résumé de la visite consultative : Réunion virtuelle avec le comité bipartite pour discuter : - Le nouveau plan d'amélioration - Causes profondes et mesures correctives nécessaires - Formation possible qui peut aider l'usine à améliorer le cluster SST Rencontre avec la direction de l'usine sur : - Comment résoudre les problèmes de compensation principalement sur: - Paiement de la pause déjeuner - Payer l'ONA et l'OFATMA Enfin, une visite de l'usine pour vérifier toutes les corrections déjà apportées par l'usine.
5-Mai-21	Formation	Formation virtuelle sur la COVID-19, Préparation aux situations d'urgence.
2-Mars-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Premières visites consultatives virtuelles pour discuter des points suivants : Réalizations 2020 · Perspectives et priorités 2021 · Plan de formation pour 2021 · Questions pendantes sur le plan d'amélioration Mise à jour sur la représentation syndicale
14-Oct.-20	Réunion de Consultation Virtuelle	Visite de consultation virtuelle pour discuter du protocole COVID-19, de la résiliation en vertu de l'article 42 et des progrès du plan d'amélioration

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE REMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Mars 2021</b>						
Mars-21	Durée du Travail	Congé	Congé de maternité inexact pour les ouvrières enceintes.	L'usine doit s'inscrire à l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA et s'assurer que les ouvrières bénéficient de 12 semaines de congé de maternité payé.	A meeting was made between the park administration and OFATMA about the registration of all factories around of the park. we are waiting for the confirmation of the protocol agreement between the park and OFATMA to finish with the process.	8
Mars-21	Durée du Travail	Congé	Congé annuel inexact pour les ouvriers.	L'usine doit fournir aux ouvriers 15 jours de vacances après un an de service, comme l'exige la législation du travail.	The company had an agreement with some workers due to an emergency of production to work some more days after the vacation, The company pays them according to the labor code 1.5. The problem we didn't inform MAST about this agreement. Next time we will write a protocol where both parties sign and accept to work few days after the vacation and send it to MAST for approval.	8
Mars-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Registre de présence inexact.	L'usine doit mettre en œuvre l'utilisation du système de pointage pour enregistrer la présence des ouvriers.	The punch system is in function now. all workers can punch correctly.	8
Mars-21	Durée du Travail	Heures Régulières	L'usine n'a pas accordé deux pauses de 30 minutes aux ouvrières enceintes.	Offrir des pauses supplémentaires aux femmes enceintes.	The factory will develop a policy for maternity and inform all pregnant workers about their rights in the factory. Human resources will be in charge of monitoring this policy.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Insuffisance d'ouvriers formés à l'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie.	L'usine doit fournir une formation à la sécurité incendie à au moins 10 pour cent de la main-d'œuvre.	The factory has provided first aid training to 245.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'employeur n'a pas effectué au moins 2 exercices de simulation d'urgence par an.	Mener un exercice d'incendie d'urgence au moins tous les six mois.	In the compliance calendar, we plan to make a fire drill in June 2021 and another one on December 2021.	8

Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	La sortie de secours n'a pas été correctement identifiée et les allées de sont pas dégagées.	Toutes les sorties doivent être correctement identifiées et toutes les allées doivent être dégagées.	The factory: - have removed the exit sign and change the layout of this area. - rectified the problem of blocked aisles	8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	La voie d'évacuation doit être clairement indiquée, la carte d'évacuation dans un bâtiment est obsolète et deux bâtiments manquent la carte d'évacuation.	Toutes les voies d'évacuation doivent être clairement signalées. Les plans d'évacuation doivent être refaits et affichés au sein de l'usine.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les extincteurs n'étaient pas correctement entretenus et certaines zones manquaient d'extincteurs.	Fournir un équipement de lutte contre l'incendie adéquat et S'assurer que l'entretien régulier est effectué.	All fire extinguishers are correctly inspected by American fire every month. The compliance officer makes a daily check to ensure all fire extinguishers are well inspected.  The factory makes sure that all fire hoses are accessible and in good condition.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les détecteurs de fumée et les alarmes n'ont pas été installés dans l'entrepôt de garnitures.	L'usine doit installer un système de détection d'incendie dans toutes les zones de l'usine.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Insuffisance d'ouvriers formés aux premiers soins.	Former au moins 10 % de la main-d'œuvre aux premiers soins.	The factory has been provided first aid training to 248.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Fournitures manquantes dans les boites de premier soins.	Inspecter et remplir régulièrement les boites de premier soins.	The factory has already assigned a person to monitor first aid boxes. They updated the inventory list by removing all analgesic acetaminophen; due to COVID-19, the factory is not providing any pills to workers.	8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine ne dispose pas d'installations et de personnel médicaux sur place comme l'exige les articles 478 et 479 du code du travail.	S'assurer que les services médicaux sont disponibles pendant les heures de travail, y compris pendant le travail de nuit.	Le parc industriel dispose d'une installation médicale sur place, comme l'exige la loi sur la zone franche.	27

Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucun contrôle médical annuel gratuit n'a été fourni aux ouvriers.	Organiser des contrôles médicaux annuels gratuits pour les ouvriers	A meeting occurred between the park administration and OFATMA about the registration of all factories around of the park. we are waiting for the confirmation of the protocol agreement between the park and OFATMA to finish with the process.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Des contrôles de santé gratuits n'ont pas été fournis aux ouvriers exposés à des risques liés au travail.	Offrir des contrôles de santé aux ouvriers exposés à des risques liés au travail au moins deux fois par an.	The medical checks for workers exposed to work-related hazards has been carried out.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucun bilan de santé n'a été fourni aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant leur embauche.	Fournir des bilans de santé aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant leur embauche.	A meeting occurred between the park administration and OFATMA about the registration of all factories around of the park. we are waiting for the confirmation of the protocol agreement between the park and OFATMA to finish with the process.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	Le réfectoire n'est pas suffisante pour accueillir toute la main-d'œuvre.	L'usine doit trouver un réfectoire supplémentaire pour accueillir les ouvriers.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de luminosité étaient inappropriés dans toutes les sections de travail.	S'assurer que l'éclairage est adéquat et adapté aux besoins de l'ouvrier.		8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de température au sein de l'usine sont inacceptables	Surveiller le niveau de température et le maintenir sous 30 °C à l'intérieur de l'usine.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	La distanciation sociale n'est pas respectée dans l'usine.	S'assurer que 1,5 mètre de distance est respecté au sein de l'usine.		8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Les panneaux d'avertissement de danger manquants sur les panneaux électriques.	Afficher des panneaux de danger sur tous les panneaux électriques.	The electrician has properly maintained the electrical panels by adding the hazard signs.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Mauvais entretien du système électrique de l'usine	S'assurer que tous les panneaux électriques sont correctement entretenus.	The electrician has properly maintained the electrical panels.	8

Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Il manque des protections de poulies aux machines d'impression.	L'usine doit s'assurer que toutes les machines sont équipées des dispositifs de sécurité appropriés.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Plusieurs chaises sans dossier dans les zones de couture et des tapis amortisseur n'étaient pas disponibles pour tous les ouvriers.	L'usine doit fournir des chaises avec dossier à tous les ouvriers, des tables avec repose-pieds ou des tapis amortisseurs aux ouvriers debout.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas fourni d'EPP approprié à tous les ouvriers.	L'usine doit fournir un EPP approprié à tous les ouvriers utilisant des produits chimiques.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Des stations pour le nettoyage des yeux manquent dans deux zones au sein de l'usine.	L'usine doit installer une station pour le lavage oculaire dans toutes les zones où des produits chimiques sont utilisés.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'usine ne propose pas de formation aux ouvriers et aux superviseurs utilisant des produits chimiques dans la zone de nettoyage des tâches.	L'usine doit fournir une formation sur la sécurité chimique à tous les ouvriers et superviseurs qui utilisent des produits chimiques.	Une formation a été offerte à tous les ouvriers qui utilisent des produits chimiques, y compris les superviseurs.	27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'usine ne dispose pas d'une zone de nettoyage des tâches appropriée.	L'usine doit disposer d'une zone isolée et s'assurer que l'aspirateur fonctionne correctement. Ils doivent également fournir des EPP à tous les ouvriers de la section.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les fiches signalétiques ne sont pas disponibles dans la langue locale pour tous les produits chimiques utilisés au sein de l'usine.	S'assurer que les fiches signalétiques sont disponibles et affichées là où tous les produits chimiques sont utilisés.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les substances chimiques et dangereuses ne sont pas correctement étiquetées.	Étiqueter tous les produits chimiques et substances dangereuses utilisés au sein de l'usine.		27
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'inventaire des produits chimiques et substances dangereuses n'est pas mis à jour.	Mettre à jour l'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses au sein de l'usine.		8

Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	L'usine n'enregistre pas et ne soumet pas mensuellement les accidents du travail à l'OFATMA	L'usine doit enregistrer et déclarer mensuellement les accidents du travail à l'OFATMA		27
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	L'usine ne fournit pas le nombre de dossiers des ouvriers licenciés demandé.	L'usine doit conserver un système de classement précis afin que les documents demandés puissent être soumis en temps opportun.	L'usine a expliqué que les fichiers sont conservés dans le bâtiment administratif de CODEVI. Ils demanderont des copies de tous les fichiers.	8
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	L'usine n'a pas de règles de travail internes approuvées par le Ministère du Travail.	L'usine doit élaborer le règlement intérieur et soumettre le document au Ministère du Travail pour approbation.		27
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Les contrats d'apprentissage n'ont pas été approuvés comme légalement requis.	La direction doit soumettre le contrat d'apprentissage au Ministère du Travail pour approbation.		27
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Supplément de salaire annuel ou versements de primes inexacts.	Calculer le supplément de salaire annuel ou le paiement de la prime en fonction du salaire moyen de l'ouvrier.		8
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine n'est pas affiliée à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie et soumettre régulièrement la contribution de l'employeur.		27
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine n'est pas affiliée à l'OFATMA pour la maternité et l'assurance.	S'inscrire auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé. Collecter et transmettre régulièrement les contributions des ouvriers à l'OFATMA.		27
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Pas de preuve de paiement à l'OFATMA pour les accidents du travail au titre de l'exercice 2020-2021.	L'usine doit effectuer le paiement de l'assurance accident OFATMA à temps et conserver les registres.	L'usine a soumis la preuve de paiement à l'OFATMA pour l'assurance contre les accidents du travail.	27
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La déduction de l'ONA perçue sur les ouvriers est inexacte et les paiements sont systématiquement effectués en retard.	S'assurer que la pause déjeuner est incluse dans la contribution des ouvriers et la transmettre à temps à l'ONA.		27

Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Le calcul de l'ONA est inexact et les paiements sont systématiquement effectués en retard.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution de l'ONA et s'assurer que l'ONA est payé à temps.	27
Mars-21	Compensation	Congés Payés	L'usine paie les ouvriers de manière incorrecte pour tous les types de congés payés et la pause déjeuner n'est pas compensée.	L'usine a besoin d'inclure le paiement de la pause déjeuner en fonction du salaire moyen des ouvriers.	8
Mars-21	Compensation	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la masse salariale.	S'assurer que la pause journalière est correctement payée à tous les ouvriers.	27
Mars-21	Compensation	Congés Payés	Paiement inexact du congé de maternité.	L'usine a besoin du registre auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. L'usine doit également payer la pause déjeuner.	27
Mars-21	Compensation	Congés Payés	Paiement des congés de maladie inexact.	Calculer le congé annuel sur le salaire journalier moyen de l'ouvrier en incluant le paiement de la pause déjeuner.	27
Mars-21	Compensation	Congés Payés	Paiements de congés annuels inexacts.	Calculer le congé annuel sur le salaire journalier moyen de l'ouvrier en incluant le paiement de la pause déjeuner.	8
Mars-21	Compensation	Informations sur les salaires, utilisation et déduction	Registres de paie inexacts.	S'assurer que des informations précises concernant les heures travaillées sont affichées dans le paiement.	27
Mars-21	Compensation	Informations sur les salaires, utilisation et déduction	Parfois, les ouvriers ne reçoivent pas le paiement intégral du fait de la banque, qui n'envoie pas suffisamment de dénominations de facture.	La direction doit s'assurer que le paiement est effectuée avec précision.	27



Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Le dossier de nettoyage et de désinfection est manquant	Élaborer une liste de contrôle pour consigner le nettoyage et la désinfection quotidiens. Conserver un dossier dans un endroit approprié.		
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Tenir un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.		
Oct.-19	Durée du Travail	Heures Régulières	L'usine n'accorde pas de repos hebdomadaire aux ouvriers.	Veiller à ce que les ouvriers bénéficient d'un jour de repos hebdomadaire		
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Nombre insuffisant d'ouvriers formés à l'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie.	Veiller à ce qu'au moins 10% des ouvriers soient formés à la lutte contre l'incendie.	la compagnie « American Fire » va venir faire une formation pour les ouvriers.	
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les détecteurs de fumée et les alarmes n'ont pas été installés dans l'entrepôt de garnitures.	S'assurer que le bâtiment de l'entrepôt Trim est équipé de détecteurs de fumée et d'alarmes.		
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de température au sein de l'usine sont inacceptables	Surveiller le niveau de température et le maintenir sous 30 °C à l'intérieur de l'usine.		
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Au cours de la visite de l'usine, les évaluateurs ont observé environ 30 % de machines à coudre sans protège-poulie.	Élaborer un calendrier de surveillance et d'entretien approprié pour les machines à coudre.		
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Plusieurs chaises sans dossier dans les zones de couture et des tapis n'étaient pas disponibles pour tous les ouvriers.	S'assurer que toutes les chaises utilisées répondent aux exigences ergonomiques, y compris, mais sans s'y limiter, des dossiers appropriés.		
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas fourni d'EPP approprié à tous les ouvriers.	Mettre les EPP respectifs à la disposition de tous les ouvriers au besoin.		

Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Des stations de lavage des yeux manquent dans deux zones de l'usine.	1. Installer une station de lavage des yeux dans les ateliers de mécanique où les ouvriers utilisent lesdits produits chimiques.	Les agents de conformité sont en discussion avec la direction pour l'achat et l'installation de stations de lavage des yeux.	
Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'usine ne propose pas de formation aux ouvriers et aux superviseurs utilisant des produits chimiques dans la zone de nettoyage des taches.	1. Surveiller et limiter l'accès aux zones de nettoyage des taches pour les ouvriers formés et autorisés uniquement.	La conformité surveille activement et applique l'accès aux zones de nettoyage des taches aux seuls 3 ouvriers formés aux produits chimiques.	
Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'usine ne dispose pas d'une zone de nettoyage des taches appropriée.	1. Isoler la zone du nettoyage des taches du reste de l'ensemble des ouvriers. 2. Installer un système d'échappement approprié pour l'élimination des vapeurs 3. S'assurer que seuls les ouvriers affectés utilisent de l'équipement chimique.	1. Système d'échappement installé. 2. La zone est isolée par une clôture qui sépare la zone de nettoyage des taches des autres sections.	
Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	L'usine n'enregistre pas et ne soumet pas mensuellement les accidents du travail à l'OFATMA.	Soumettre mensuellement les accidents du travail à l'OFATMA.		
Oct.-19	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	L'usine n'a pas de règles de travail internes approuvées par le Ministère du Travail.	S'assurer que les règles de travail internes de l'usine sont approuvées par le Ministère du Travail, selon les besoins.		
Oct.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine n'est pas affiliée à l'OFATMA pour la maternité et l'assurance.	S'inscrire auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé. Collecter et transmettre régulièrement les contributions des ouvriers à l'OFATMA.		
Oct.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Aucune preuve de paiement au nom de l'usine n'était disponible au moment de la visite d'évaluation.	S'assurer que les paiements en temps opportun sont effectués au nom de la nouvelle usine à l'OFATMA pour les accidents du travail.		
Oct.-19	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la masse salariale.	1. Payer la pause déjeuner comme l'exige la loi de septembre 2017.		

Oct.-19	Compensation	Congés Payés	Paiement inexact du congé de maternité.	1. S'assurer que les paiements du samedi et du dimanche sont inclus dans le salaire moyen pour le congé de maternité. 2. Compléter l'inscription auprès de l'OFATMA pour la maternité et la santé.		
Oct.-19	Compensation	Congés Payés	Paiement des congés de maladie inexact.	S'assurer que les paiements du samedi et du dimanche sont inclus dans les salaires moyens pour les congés de		
Oct.-19	Compensation	Informations sur les salaires, utilisation et déduction	Registres de paie inexacts.	S'assurer que tous les éléments de rémunération sont consolidés, déclarés et payés via 1 paie principale.		
Oct.-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Le calcul de l'ONA est inexact et les paiements sont systématiquement effectués en retard.	Réviser les procédures de paiement pour s'assurer que la contribution de l'employeur à l'ONA est payée correctement et à temps. Communiquer les nouvelles procédures à toutes les parties concernées.	La direction examine avec le service juridique l'interprétation de la loi et le paiement de l'ONA.	
Oct.-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	La déduction de l'ONA perçue sur les ouvriers est inexacte et les paiements sont systématiquement effectués en retard.	Réviser les procédures de paiement pour s'assurer que la contribution de l'ouvrier à l'ONA est exacte et transmise à temps. Communiquer les nouvelles procédures à toutes les parties concernées.	Le service administratif travaille avec le service juridique pour revoir le paiement de l'ONA sur la base du salaire minimum.	
Oct.-19	Contrat et Ressources Humaines	Procédures Contractuelles	Les contrats d'apprentissage n'ont pas été approuvés comme légalement requis.	Réviser les contrats des apprentis ouvriers, pour préciser les heures de travail et les salaires. Soumettre au MAST pour approbation. Communiquer les nouvelles procédures à toutes les parties concernées.		
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	La direction n'a pas pu fournir la preuve des rapports d'évaluation de la SST des 12 derniers mois.	Effectuer une évaluation des problèmes généraux de sécurité et de santé au travail (SST) dans tous les bâtiments. Informer les ouvriers des résultats de l'évaluation	Le service de conformité de BrandM effectue des audits internes de santé et de sécurité dans les usines. Il existe un comité SST qui aide à informer les ouvriers.	

Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Insuffisance d'ouvriers formés aux premiers soins.	Former au moins 10 % de la main-d'œuvre aux premiers soins.	Le témoignage de 47 ouvriers d'AM2 a été formé aux premiers soins au cours des 12 derniers mois, ce qui représente 2,56 % de l'effectif total. Coordonner plus de formations sur les premiers	
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine ne dispose pas d'installations et de personnel médicaux sur place comme l'exige les articles 478 et 479 du code du travail.	Augmenter le nombre d'infirmières pour répondre aux exigences légales.		
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucun contrôle médical annuel gratuit n'a été fourni aux ouvriers	Assurer des contrôles médicaux annuels pour tous les ouvriers.	L'administration de CODEVI travaille sur cette question en collaboration avec le service de santé afin que les visites médicales soient effectuées pour tous les ouvriers.	
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Des contrôles de santé gratuits n'ont pas été fournis aux ouvriers exposés à des risques liés au travail.	Offrir des contrôles médicaux aux ouvriers exposés à des risques professionnels deux fois par an.	La direction a partagé une liste de 278 ouvriers qui sont censés subir des contrôles médicaux spéciaux liés aux risques. Cependant, cette liste ne mentionne que 274 spirométries et 4 audiométries	
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucun bilan de santé n'a été fourni aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant leur embauche.	Fournir des contrôles médicaux dans les trois premiers mois de l'embauche pour tous les nouveaux ouvriers	L'administration de CODEVI travaille sur cette question en collaboration avec le service de santé afin que les visites médicales soient effectuées pour tous les ouvriers.	
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	La salle à manger n'est pas suffisante pour accueillir toute la main-d'œuvre.	Augmenter les aires de restauration disponibles pour les ouvriers.	Nous avons différentes heures de déjeuner qui permettent aux gens d'avoir des endroits pour s'asseoir et manger.	
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes pour répondre aux exigences légales.	La direction est en train de créer un plan pour résoudre le problème.	
Oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Les évaluateurs ont observé des panneaux de danger manquants sur les panneaux électriques de 2 bâtiments. La direction a déclaré que des panneaux sont disponibles et seront affichés dès que possible.	Installer des panneaux de danger appropriés sur tous les panneaux électriques.	Des panneaux de danger appropriés ont été affichés dans les panneaux électriques.	

Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	La voie d'évacuation doit être clairement indiquée et la carte d'évacuation est obsolète.	Publier des plans d'évacuation mis à jour pour tous les bâtiments.	Plan d'évacuation mis à jour et correctement affiché	
Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Au cours de la visite de l'usine, les AE ont remarqué des allées obstruées par des tissus dans plusieurs bâtiments.	Garder toutes les sorties de secours et les allées dégagées et facilement accessibles. Éduquer l'employé à environ 5 ans.	Les allées sont dégagées et le processus sera surveillé.	
Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches signalétiques ne sont pas disponibles dans la langue locale pour tous les produits chimiques utilisés au sein de l'usine.	Conserver les fiches de données de sécurité chimique pour tous les produits chimiques dangereux utilisés au sein de l'usine. S'assurer que les fiches signalétiques sont dans la langue locale et affichées dans toutes les zones où ces substances sont utilisées ou stockées dans l'usine.	AM2 a mis toutes les fiches signalétiques dans la langue locale disponibles dans les différentes zones.	
Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine n'a pas fourni d'EPP approprié à tous les ouvriers.	Fournir tous les EPP requis dans tous les bâtiments. Éduquer sur l'utilisation appropriée et l'importance d'utiliser l'EPP.	La direction a un plan d'action ainsi que des ressources humaines pour que les employés utilisent des EPP. Des masques appropriés ont été fournis aux ouvriers du nettoyage des taches. (Fini).	
Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les substances chimiques et dangereuses ne sont pas correctement étiquetées.	S'assurer que tous les produits chimiques et substances dangereuses utilisés au sein de l'usine sont correctement étiquetés.	Des étiquettes correspondant aux conteneurs de produits chimiques ont été placées.	
Oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les extincteurs n'étaient pas correctement entretenus.	S'assurer que tous les extincteurs sont correctement entretenus et dégagés.	Des audits internes sont effectués mensuellement pour s'assurer que tous les extincteurs sont en bon état. Une usine externe certifiée inspecte également les extincteurs sur une base mensuelle.	

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Centri Group S.A.  
**Lieu:** Arrondissement de Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 417  
**Date d'enregistrement:** oct.-18  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** juil.-19                                  févr.-21

### Services de Consultation et de Formation

26-Nov.-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre virtuelle avec le comité SST sur comment mieux prévenir les accidents du travail. Visite virtuelle de la SST sur la préparation aux situations d'urgence et la gestion des produits chimiques. Rencontre avec l'équipe de conformité pour valider les problèmes sur le plan d'amélioration et examiner le paiement à la résiliation. Fournir des conseils sur la façon de résoudre les conflits industriels.
15-Oct.-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre virtuelle avec le comité SST sur le COVID 19 et mise en place du comité bipartite. Rencontre avec les dirigeants syndicaux sur les questions générales de SST et l'arrêt de travail. Rencontre avec le responsable des RH pour revoir le dernier paiement.
6-août-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence.
6-août-21	Réunion de consultation virtuelle	Visite virtuelle de la SST sur la préparation aux situations d'urgence, la gestion des produits chimiques et les EPI. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner le plan d'amélioration et les dossiers de paie.
Juin-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre avec le comité de SST pour faire le suivi du protocole COVID-19 et de la préparation aux urgences. Visite virtuelle de SST pour vérifier la gestion et l'étiquetage des produits chimiques. Examen documentaire : Mesure disciplinaire. Examiner et mettre à jour le plan d'amélioration et remplir le premier rapport d'avancement.
Mai-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle pour examiner la politique de SST et établir les priorités de SST. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner le plan d'amélioration. Présenter la matrice des principales responsabilités en matière de SST. Examen des documents : règles de travail internes et politique FOA.
Avr.-21	Réunion de consultation virtuelle	Présenter le résultat de l'évaluation et discuter des besoins de formation avec le comité bipartite. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner le dernier rapport d'évaluation et identifier les causes profondes. Courte session de formation sur le premier rapport des progrès
Mars-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT.
Oct.-20	Réunion de consultation	Conseil virtuel pour examiner et discuter des calculs des indemnités de fin de contrat [ boni, conge, pre-avis] sur les dossiers au cours des

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
------------	-------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------	------------------------	------

Évaluation février 2021

Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine vérifie la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à l'entrée, mais ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38 °C et plus.	Désigner quelqu'un pour mettre à jour le registre et conserver des enregistrements de température de 38 °C et plus.	Une liste de contrôle a été créée pour enregistrer l'ouvrier ayant une température supérieure à 38 °C.	13
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	L'usine n'a pas de liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens au sein de l'usine et elle n'est pas incluse dans le protocole COVID de l'usine.	Mettre en place une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage quotidien.	Une liste de contrôle a été mise en place par l'usine.	13
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	L'usine n'a pas mis en place de protocole d'épidémie/pandémie approprié lié au COVID-19.	Examiner et mettre à jour la procédure COVID-19.	L'équipe de conformité a examiné le protocole COVID-19 pour se conformer aux suggestions.	13
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les bornes des batteries dans la salle des générateurs n'étaient pas couvertes.	Former les ouvriers sur les risques électriques. Installer le couvercle isolant.	Un couvercle d'isolation a été installé sur les bornes de la batterie. La liste de contrôle quotidienne a été mise à jour.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les ouvriers qui travaillent en hauteur n'ont pas d'équipement de protection individuelle. De plus, la plupart des ouvriers n'utilisent pas leurs masques pour prévenir les risques.	Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires conformément à la réglementation.	Le gestionnaire des stocks est en charge de la fourniture et du renouvellement des équipements de protection individuelle.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-Être</b>	Certains des résultats des tests d'eau ont révélé la présence de colonies après 48 heures jusqu'à 65/ml.	Demander des informations au fournisseur sur les spécifications et fournir de l'eau potable aux ouvriers.	La direction de l'usine a décidé d'avoir un autre fournisseur. Le responsable de conformité est en charge de l'analyse mensuelle de l'eau.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-Être</b>	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes.		28

Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	L'usine n'enregistre pas et ne soumet pas les accidents du travail à l'OFATMA sur une base mensuelle.	Affecter une personne aux dossiers et soumet les accidents du travail sur une base mensuelle.	Les accidents du travail sont transmis à l'OFATMA chaque mois à partir de mars 2021.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre, hommes et femmes compris, ont été	Fournir une formation supplémentaire sur les premiers secours.		9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Il manque deux boîtes de premiers soins dans la liste d'inventaire des fournitures et deux articles manquent tels que des ciseaux, des gants, du peroxyde et de la	Équiper les boîtes de premiers soins et définir la responsabilité du contrôle (et l'inclure dans le système de contrôle journalier-hebdomadaire).	Les boîtes de premiers soins ont été équipés. Le responsable de conformité est en charge de la vérification au quotidien.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Les installations médicales et le personnel sur place sont insuffisants.	Embaucher le personnel médical requis.		28
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Les contrôles médicaux annuels ne sont pas fournis à tous les ouvriers.	Fournir des bilans de santé sans frais pour les ouvriers.	Les cartes de santé ont été payées pour l'exercice 2019-2020. L'OFATMA est venu en février 2021 pour la visite médicale.	28
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	L'usine n'a pas montré de preuves de contrôles médicaux pour les ouvriers qui sont exposés à des risques liés au travail.	Fournir des bilans de santé deux fois par an sans frais aux ouvriers qui sont exposés à des risques liés au travail.	La visite médicale a eu lieu en février 2021. La prochaine visite médicale est prévue pour août 2021.	28
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	La direction n'a pas partagé la preuve que des contrôles médicaux ont été fournis aux ouvriers au cours de leurs trois premiers mois d'embauche. Aucune preuve	Payer la carte de santé et fournir des contrôles de santé gratuits aux ouvriers.	Le paiement pour l'exercice 2020-2021 est en cours auprès de l'OFATMA.	28
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Le dernier exercice incendie a eu lieu en juillet 2020, et le précédent, en novembre 2019.	Mener au moins 2 exercices de simulation d'urgence par année civile tous les 6 mois.	Un exercice d'incendie a été mené en novembre 2020. Le dernier a été fait en avril 2021.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les voies d'évacuation ne sont pas dégagées pendant les heures de travail.	Fournir plus de formations aux ouvriers, puis fournir un espace supplémentaire pour le stockage.	Une formation a été préparée pour rappeler l'importance de laisser les voies libres d'obstacles.	28



Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les voies d'évacuation ne sont pas clairement indiquées. Le point de rencontre doit être déplacé et les plans d'évacuation doivent être mis à jour pour refléter avec précision le bâtiment.	Mettre à jour la carte d'évacuation. Ensuite, peindre des flèches et des panneaux d'évacuation sur le plancher de l'usine.	Les flèches d'évacuation ont été peintes. La ligne jaune a été peinte pour montrer le chemin de sortie.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Un extincteur était à basse pression dans le chariot élévateur.	Fournir un équipement de lutte contre l'incendie adéquat.	Une check-list quotidienne a été mise en place pour vérifier l'état des équipements.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Le système de détection d'incendie et d'alarme n'est pas synchronisé.	Disposer d'un système de détection et d'alarme incendie adapté aux conditions de l'usine.	Le système d'alarme a été vérifié et fonctionne bien. Une liste de contrôle hebdomadaire a été mise en place pour la vérification.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	La douche oculaire n'était pas disponible dans l'atelier de mécanique où des produits chimiques sont utilisés.	Fournir une station pour le lavage des yeux ou des bouteilles de lavage des yeux là où des produits chimiques sont utilisés.		28
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches signalétiques ne sont pas disponibles pour toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées au sein de l'usine.	Préparer et afficher la fiche signalétique où des produits chimiques sont utilisés.	Les fiches signalétiques ont été traduites et affichées.	28
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les produits chimiques et les substances dangereuses n'étaient pas correctement étiquetés au sein de l'usine.	Étiqueter toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées dans l'usine.	Tous les conteneurs utilisés ont été étiquetés.	28
Févr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	L'usine a un règlement intérieur de travail approuvé par le Ministère du Travail. Cependant, le temps de pause et le temps de paie, ne sont pas inclus dans les règles internes de travail.	Inclure le temps de pause dans les règles de travail internes.	La mise à jour a été faite dans les règles internes de travail.	9
Févr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Le responsable de la sécurité interne de l'usine n'a pas bénéficié de la totalité des congés annuels après un an de service.	Avoir un accord avec les ouvriers et demander l'autorisation du MAST.	L'usine a un accord avec l'agent de sécurité interne pour recevoir ses congés annuels à une autre période.	9

Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine est affiliée à l'OFATMA pour l'assurance contre accidents ; mais aucun justificatif de bulletins de salaire et de paiement pour l'exercice 2020-2021 n'était	Discuter des exigences légales avec le directeur général de l'entreprise. S'assurer que le paiement est effectué à temps.	L'usine adéjà rempli la facture avec les informations de la paie. Le document a été envoyé à l'OFATMA.	9
<b>Evaluation Juillet 2019</b>						
03-juil.-19	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38 °C et plus.	Fournir un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38 °C et plus.		6
03-juil.-19	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	Pas de documentation de formation sur les mesures adoptées pour prévenir les risques d'exposition à la COVID 19, pour l'ensemble du personnel.	Fournir le contenu, la date et la liste des participants de la formation de COVID-19 menée par l'usine pendant la pandémie.		6
03-juil.-19	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine n'a pas de liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens du lieu de travail.	Conserver une documentation appropriée de toutes les activités de nettoyage et de désinfection.		6
03-juil.-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Le nombre d'ouvriers formés à la lutte contre les incendies représente moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre.	Former 10% des effectifs à la lutte contre les incendies.	La formation a eu lieu le 29 novembre 2019.	12
03-juil.-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les voies d'évacuation ont été obstruées par une table d'inspection.	Garder les issues de secours dégagées.		12
03-juil.-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les extincteurs n'étaient pas correctement chargés.	S'assurer que le nombre d'extincteurs est suffisant et correctement chargé.	L'usine a contracté une entreprise qui s'occupe de l'entretien mensuel des extincteurs.	6
03-juil.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Le nombre d'ouvriers formés aux premiers secours représente moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre.	Former au moins 10% de la main-d'œuvre aux premiers secours.	La formation a eu lieu le 29 novembre 2019.	6

03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Personnel médical insuffisant.	Avoir un service médical permanent sur place avec au moins 2 infirmières.		6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Aucune preuve que des contrôles médicaux annuels ont été fournis aux ouvriers.	Coordonner avec l'OFATMA pour effectuer des contrôles médicaux chaque année pour les ouvriers.	L'usine a payé l'OFATMA pour les accidents du travail et est donc responsable des contrôles médicaux.	12
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Aucune preuve que des contrôles médicaux ont été fournis aux ouvriers exposés à des risques liés au travail.	Fournir des contrôles médicaux aux ouvriers exposés aux risques liés au travail.	L'usine a payé l'OFATMA pour les accidents du travail et est donc responsable des contrôles médicaux.	12
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Aucune preuve que des contrôles médicaux ont été fournis aux ouvriers au cours des trois premiers mois d'embauche.	Fournir des contrôles médicaux aux ouvriers au cours de leurs trois premiers mois d'embauche.	L'usine a indemnisé l'OFATMA pour les accidents du travail et est donc responsable des contrôles médicaux.	12
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Au moment de l'évaluation, le savon n'était pas disponible dans les toilettes des hommes.	S'assurer que du savon et du papier sont disponibles dans toutes les toilettes.		12
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre insuffisant de toilettes fonctionnelles.	Construire des toilettes supplémentaires pour répondre au nombre requis de toilettes pour les hommes et les femmes.	L'usine a construit des toilettes supplémentaires pour répondre à l'exigence.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Éclairage insuffisant.	Augmenter l'éclairage dans la zone de passage.	La section de passage a été déplacée.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Panneau électrique d'entretien incorrect.	Identifier tout le panneau électrique.	Les panneaux de danger sur le panneau électrique ont été affichés.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Mauvais entretien des circuits électriques.	S'assurer que les disjoncteurs, les fils et les boîtes sont correctement couverts.	L'usine a renforcé l'audit interne de SST.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Aucun enregistrement de la formation des ouvriers sur l'utilisation appropriée des équipements de protection individuelle.	Conserver une documentation appropriée de toutes les activités.	Les formations sur les EPI ont été dispensées par l'usine.	6

03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Des postes de lavage des yeux n'étaient pas disponibles à certains endroits où des produits chimiques sont utilisés.	Assurer l'installation du poste de lavage des yeux si nécessaire.	Le nouveau poste de lavade des yeux a été installé et tous les employés travaillant dans la station de nettoyage ont reçu une formation sur la bonne utilisation.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Pas de documentation pour la formation des ouvriers qui travaillent avec les produits chimiques et les substances dangereuses.	S'assurer que nous avons la preuve que tous les employés utilisant le produit chimique sont formés.	Une formation sur la gestion des produits chimiques a été dispensée.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs produits chimiques dangereux ont été trouvés sans fiches de données de sécurité.	Conserver la fiche signalétique de tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail.	Les fiches signalétiques ont été traduites et affichées.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Le réservoir d'essence sur le chariot élévateur n'avait pas d'étiquette.	Identifier le réservoir de gaz propane dans le chariot élévateur.	Le réservoir de gaz propane a été correctement étiqueté.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Inventaire chimique incomplet.	S'assurer que nous avons le processus pour tenir l'inventaire du produit chimique.	L'usine a maintenu un système de surveillance en place.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine n'enregistre pas et ne soumet pas les accidents du travail à l'OFATMA sur une base mensuelle.	Acheminer le rapport à l'OFATMA continuellement.	Tous les mois, l'usine envoie le rapport à l'OFATMA.	6
03-juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	Aucune évaluation des problèmes généraux de Sécurité et Santé au Travail sur le lieu de travail.	Effectuer une évaluation interne des problèmes de SST à l'intérieur de l'usine	L'usine identifie les membres bipartites qui représenteront la direction de l'entreprise.	6
03-juil.-19	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Dialogue, Discipline et Conflits</b>	Aucun document n'a été partagé pour étayer les sanctions disciplinaires ou le licenciement.	Conserver des registres écrits des sanctions disciplinaires de chaque travailleur.	L'usine a recruté un responsable de la santé et de la sécurité et nous avons également un directeur des Ressources Humaines et de la conformité qui effectuent tous deux une auto-évaluation.	6

03-juil.-19	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Plusieurs contrats n'ont pas été signés par les ouvriers et ne contenaient pas les spécifications requises.	S'assurer que tous les éléments des contrats sont inclus et signés.	L'usine conserve des enregistrements écrits des sanctions disciplinaires, des avertissements, des sanctions de chaque ouvrier ainsi que des raisons et des dates auxquelles elles se sont	6
03-juil.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Inscription incomplète au congé de santé et de maternité.	S'assurer que les ouvriers sont inscrits au besoin dans les limites des 3 mois.	L'usine a inspecté un échantillon de 30 contrats. Tous les éléments sont inclus.	6
03-juil.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Inscription incomplète au congé de santé et de maternité.	Assurer l'enregistrement des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie sur la base d'une date convenue dans les règles de fonctionnement internes de l'usine.	246 OUVRIERS SONT MAINTENANT ENREGISTRÉS. L'usine effectue l'enregistrement après la probation. C'est un processus continu.	6
03-juil.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Retards de paiement de la sécurité sociale pour l'OFATMA.	Effectuer les paiements à l'OFATMA en temps opportun, conformément aux accords de versement.	L'usine a inscrit des ouvriers à la fin de leur période d'essai.	6
03-juil.-19	<b>Compensation</b>	<b>Information sur les Salaires, Utilisation et Déduction</b>	Paie inexacte.	Payer les heures supplémentaires travaillées avec une prime de 50% au besoin.	L'usine a payé le montant total demandé par l'OFATMA.	6
03-juil.-19	<b>Travail Infantile</b>	<b>Documentation et Protection des Jeunes Ouvriers</b>	Pour plusieurs ouvriers, l'employeur n'a pas fourni de relevés d'emploi appropriés avec des pièces d'identité émises par le gouvernement.	Confirmer l'identification émise par le gouvernement au début du processus de recrutement.	Le système d'empreintes digitales sera lié au paiement de salaire.	6

## BETTER WORK HAITI - 22ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Caribbean Island Apparel  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 2839  
**Date d'enregistrement:** août-13  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** mars-20 nov.-21

### Services de Consultation et de Formation

01-Oct.-21	Réunion de Consultation	Discussion avec la direction sur l'état des paiements de l'ONA et de l'OFATMA. La discussion a également porté sur l'impact de la pénurie de carburant sur les activités des usines.
01-Sept.-21	Réunion de Consultation	Discussion avec la direction sur le plan d'amélioration et les mises à jour de l'usine. Rencontre avec les membres du PICC sur différentes préoccupations.
25-Mai-21	Réunion de Consultation	Rencontre avec la direction pour discuter de l'état des enjeux du plan d'amélioration et des mesures préventives contre la COVID-19. Réunion bipartite pour répondre aux préoccupations des ouvriers concernant COVID-19.
22-Avril-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel
26-Janv.-21	Réunion de Consultation	Réunion avec la direction et le comité bipartite pour examiner la performance de l'usine en 2020, le plan consultatif pour 2021, les priorités et les perspectives.
07-Oct.-20	Réunion de Consultation	Réunion pour discuter des paiements de sécurité sociale, des licenciements des ouvriers et de la formation sur la manipulation des produits chimiques.
15-Jul-20	Réunion de consultation	Réunion du comité bipartite de la SST pour discuter du plan d'amélioration, du protocole COVID-19 et de l'utilisation du comité comme groupe de travail.
24-Jun-20	Formation	Préparation virtuelle aux urgences de Covid-19.
23-Jun-20	Formation	Hygiène virtuelle et prévention contre Covid-19.
9-Jan-20	Réunion de consultation	Visite consultative pour la tenue de réunion du comité bipartite

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Novembre 2021</b>						
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Allées obstruées dans le bâtiment 14 de l'usine.	Garder les allées dégagées de toute obstruction.		
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Voies d'évacuation non balisées.	Marquer toutes les voies d'évacuation.		25
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucune boîte de premiers soins disponible dans le bâtiment où les ouvriers sont présents.	Installer au moins une boîte de premiers secours dans chaque bâtiment.		
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Visite médicale insuffisante.	Avoir un service médical permanent sur place, avec au moins 3 visites médicales par semaine.		

Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de bien-être</b>	Toilettes insuffisantes pour les femmes et les hommes.	Fournir un nombre suffisant de toilettes pour les hommes et les femmes.		32
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Niveau d'éclairage insuffisant.	Assurer des niveaux d'éclairage adéquats dans toutes les zones de production.		32
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Niveaux de température inadéquats.	Maintenir la température à un niveau acceptable dans toutes les zones de production.		39
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	La section de nettoyage des taches où des produits chimiques sont utilisés est trop proche de la section de couture.	Isoler l'utilisation de produits chimiques sur le lieu de travail.		25
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques n'était pas exact et n'incluait pas tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail.	Mettre à jour l'inventaire chimique en conséquence.		
Nov.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Le règlement de travail interne de l'usine n'inclut pas la date et l'heure de la paie.	Modifier les règlements de travail internes et ajouter la date et l'heure de la paie.		
Nov.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	L'avis de paiement à la résiliation n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul de tous les paiements.		25
Nov.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité sociale et Autres Avantages</b>	Le calcul du complément de salaire annuel ou de la prime n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul de tous les paiements.		
Nov.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité sociale et Autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'OFATMA est basée sur le salaire minimum et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer l'OFATMA à temps et le paiement doit tenir compte du salaire de base, y compris le paiement de la pause déjeuner.		25
Nov.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité sociale et Autres Avantages</b>	La contribution des ouvriers à l'OFATMA est basée sur le salaire minimum et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer l'OFATMA à temps et le paiement doit tenir compte du salaire de base, y compris le paiement de la pause déjeuner.		25

Nov.-21	Compensation	Sécurité sociale et Autres Avantages	L'employeur verse à l'OFATMA 2% du salaire estimé pour l'exercice au lieu des 3% prescrits par la loi.	Payer 3% du salaire des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance accident.		19
Nov.-21	Compensation	Sécurité sociale et Autres Avantages	Paiement tardif et inexact des cotisations des ouvriers à l'ONA.	Payer l'ONA à temps et le paiement doit tenir compte du salaire de base, y compris le paiement de la pause déjeuner.		31
Nov.-21	Compensation	Sécurité sociale et Autres Avantages	Paiement tardif et inexact des cotisations patronales à l'ONA.	Payer l'ONA à temps et le paiement doit tenir compte du salaire de base, y compris le paiement de la pause déjeuner.		31
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	Paiement incorrect des congés annuels, des congés de maladie et des congés de maternité.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul de tous les paiements.		
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas rémunérée.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul de tous les paiements.		
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	Le paiement du congé de maternité n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul de tous les paiements.		
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	Le paiement des congés de maladie n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul de tous les paiements.		
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	Le paiement des congés annuels n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul de tous les paiements.		38
<b>Évaluation Mars 2020-Octobre 2020</b>						
Oct.-20	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de gestion de la SST	L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Tenir un registre de toutes les personnes qui présentent une température supérieure à 38°C.		
Oct.-20	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de gestion de la SST	Protocole COVID-19 incomplet selon les directives de Bette work Haiti.	Tenir un registre des températures corporelles supérieures à 38°C.		



Oct.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les dossiers de formation internes sur la COVID-19 n'étaient pas disponibles.	Partager les dossiers de formation avec les conseillers BWH.		
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Matière inflammable observée près d'une source d'inflammation.	Ne pas garder les matériaux inflammables (bois) ne sont pas exposés à une source d'inflammation (ampoule).	Les matières inflammables sont maintenant tenues à l'écart des sources d'inflammation.	19
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Une porte de secours était verrouillée.	Assurer des sorties de secours adéquates (au moins deux), qui mènent à un point de rencontre sûr.		14
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	La route d'évacuation n'était pas correctement indiquée.	Marquer tous les itinéraires d'évacuation et indiquer les points de rencontre sur toutes les cartes d'évacuation.		19
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Extincteurs sous-chargés.	Garder tous les extincteurs complètement chargés en tout temps.	Les extincteurs sont entièrement chargés selon le rapport d'inspection.	19
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre insuffisant de toilettes selon le code du travail.	Avoir 50 toilettes fonctionnelles pour les hommes et 72 toilettes fonctionnelles pour les femmes, comme l'exige le code.		26
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Niveau d'éclairage insuffisant.	Garantir des niveaux d'éclairage adéquats dans toutes les zones de production sur la base de directives pour un meilleur travail.		26
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Niveaux de température inadéquats.	Assurer des températures adéquates basées sur les directives BW en tenant compte de divers systèmes push & pull.		33
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Matière inflammable observée près d'une source d'inflammation.	Remplacer la boîte en bois par des matériaux non combustibles.	La boîte a été remplacée comme recommandé.	19
Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Garde manquante sur certaines machines à coudre.	Installer toutes les protections de sécurité requises.	Les gardes manquants ont été remplacés.	19

Mar-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'utilisation de produits chimiques n'est pas isolée très près de la zone de nettoyage.	Assurer une distance adéquate entre la section de couture et les zones de nettoyage des taches.	L'usine travaille sur des séparateurs pour cette section. Le nombre de machines et d'ouvriers est réduit dans cette zone en raison de COVID-19.	19
Mar-20	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Avis de paiement mal calculé.	Le paiement de préavis donné aux ouvriers lors de la cessation d'emploi devrait être calculé sur le salaire journalier moyen.		19
Mar-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Montant des cotisations de sécurité sociale mal calculé.	Veiller à ce que les cotisations d'assurance maternité et maladie de l'OFATMA pour les ouvriers d'un mois donné soient calculées sur 3 % du salaire de base pour ce mois.	L'usine prélève 3% du salaire de base des ouvriers pour l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA.	19
Mar-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement tardif de l'assurance accident OFATMA.	S'assurer que l'assurance accident de l'OFATMA est payée conformément à la facture ou conformément à tout accord de paiement conclu.	L'usine paie actuellement l'assurance accident de l'OFATMA conformément à l'accord de paiement.	13
Mar-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement tardif des cotisations de l'employeur à l'ONA.	Payer les cotisations patronales à l'ONA au plus tard le 10e jour ouvrable du mois suivant pour le mois précédent.		25
Mar-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement tardif des cotisations des ouvriers à l'ONA.	Soumettre la part de l'ouvrier des cotisations ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		25
Mar-20	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Pause déjeuner non rémunérée selon la loi.	Pause déjeuner compensatoire comme l'exige la loi de septembre 2017.		32

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Cleveland Manufacturing S.A.  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 1969  
**Date d'enregistrement:** juil.-16  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** févr.-20                      nov.-21

### Services de Consultation et de Formation

22-Oct.-21	Réunion consultative	Visite virtuelle de la SST : préparation aux situations d'urgence, systèmes de gestion des produits chimiques, équipement de protection individuelle. Rencontre avec des femmes allaitantes et enceintes. Revue de documentations : Paie, dossiers de formation, systèmes de gestion des RH
5-Août-21	Formation	Formation virtuelle sur le VIH/SIDA.
6-Juil.-21	Réunion consultative	Visite virtuelle de la SST : préparation aux situations d'urgence, gestion des produits chimiques. Rencontre avec un représentant syndical sur la liberté d'association. Rencontre avec l'équipe de conformité pour vérifier le plan d'amélioration et faire le suivi des problèmes de sécurité sociale
18-Juin-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence.
7-Mai-2021	Formation	Formation virtuelle sur la coopération et la communication au sein de l'usine.
6-Mai-2021	Formation	Formation virtuelle sur la sensibilisation et la prévention du harcèlement sexuel.
5-Mai-2021	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence liée à la COVID-19.
28-Avr.-2021	Formation	Atelier virtuel sur l'événement lié à la santé et sécurité au travail.
5-Mars-2021	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT.
4-Mars-2021	Formation	Webinaire virtuel sur la gestion des Ressources Humaines (GRH) de COVID-19.
3-Mars-2021	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence COVID-19.
26-Avr.-2021	Réunion de consultation	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité pour revoir le plan d'amélioration, Revue de documents : politique COVID-19, enquête sur les
22-Janv.-2021	Réunion de consultation	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité pour revoir le plan d'amélioration : rémunération, environnement de travail, services de santé, politique de COVID-19. Rencontre avec le comité de SST pour discuter de l'objectif du comité et de certains rôles possibles.
6-Nov.-2020	Réunion de consultation	Réunion virtuelle avec les RH pour examiner le paiement en cas de licenciement, les pauses pour les femmes enceintes et les femmes qui allaitent, valider les problèmes à résoudre concernant le plan d'amélioration, visite virtuelle de SST pour vérifier les problèmes de SST.

ASSESSMENT	COMPLIANCE CLUSTER	COMPLIANCE POINT	DETAILS OF NON COMPLIANCE	IMPROVEMENT PRIORITIES	REMEDATION EFFORTS	MONTHS
<b>Assessment November 2021</b>						
Nov.-21	Durée du travail	Congé	Les ouvriers ont reçu 12 jours de congé annuel au lieu des 15 jours prescrits par la loi.	Accorder 15 jours de congé annuel aux ouvriers après un an de service.		1

Nov.-21	Durée du travail	Heures Régulières	Les heures travaillées le dimanche ne sont ni comptabilisées ni affichées dans la paie.	S'assurer que toutes les heures de travail sont affichées dans la paie.		1
Nov.-21	Durée du travail	Heures Régulières	Les heures normales de travail sont de 7 h 00 à 16 h 00 (incluant 1 heure de pause quotidienne), (6) jours par semaine, ce qui équivaut à 9 heures par jour et 54 heures par semaine.	Réviser le règlement intérieur et s'assurer que les horaires réguliers ne dépassent pas 48 heures par semaine.		1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Source d'ignition mal protégée.	Fournir une formation supplémentaire aux ouvriers sur les risques électriques. Afficher une image des risques électriques.		57
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Portes de sortie et voies d'évacuation non dégagées.	Rappeler aux superviseurs leur responsabilité de faire respecter la SST dans leur secteur. Réviser et mettre à jour la procédure d'audit interne.		21
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Voies d'évacuation non clairement indiquées dans un bâtiment.	Peindre des flèches d'évacuation et des lignes jaunes sur le sol pour indiquer le chemin de sortie. Préciser qui effectue les vérifications quotidiennes/hebdomadaires supplémentaires.		21
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Deux extincteurs étaient encombrés et difficilement accessibles.	Mettre en place un atelier supplémentaire pour les ouvriers. Réviser et mettre à jour la procédure d'audit interne.		42
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher du personnel médical supplémentaire pour avoir au moins 10 infirmières pour l'effectif actuel.		21
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Les ouvriers n'ont pas bénéficié d'un bilan de santé annuel effectué par l'OFTAMA comme le prescrit la loi.	Discuter des exigences légales avec le Directeur Général. Payer les cartes de santé. Offrir des bilans de santé annuels gratuits à tous les ouvriers.		57

Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Les ouvriers nouvellement embauchés n'ont pas reçu les cartes de santé ni un bilan de santé gratuit au cours des 3 premiers mois d'embauche.	Payer les cartes de santé. Conserver un registre de la facture reçue de l'OFATMA pour un accident lié au travail. S'assurer que les ouvriers ont reçu les cartes de santé dans les 3 premiers mois suivant l'embauche.		21
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-être	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes pour avoir au moins une toilette pour 25 hommes et une toilette pour 15 femmes.		21
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Le lieu de travail n'est pas exempt de poussière et les matériaux utilisés sont éparpillés.	Mettre en place un plan d'entretien ménager.		1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Le niveau de lumière est insuffisant dans plusieurs sections.	Augmenter le niveau de lumière pour atteindre 300 lux dans la section de pressage, 500 lux dans la couture, la coupe, l'emballage. 750 lux en garniture, section d'inspection.		1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	La température du lieu de travail dépasse 30°C dans tous les bâtiments.	Augmenter la ventilation avec des ventilateurs supplémentaires. Effectuer des mesures régulières de la température et comparer avec la valeur seuil.		57
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Mauvais entretien du système de câblage électrique.	Afficher l'image des risques électriques. Inclure ces aspects dans les contrôles quotidiens et hebdomadaires. Effectuer l'entretien régulier du système électrique.		57
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	La zone de nettoyage des taches, où des produits chimiques sont utilisés, ne dispose pas d'une station de lavage oculaire adéquate.	Réviser et mettre à jour la procédure d'audit interne. Installer une station de lavage oculaire près de la zone de nettoyage des taches.		1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Conteneurs non étiquetés de substances chimiques et dangereuses trouvés sur le lieu de travail.	Offrir une formation supplémentaire aux ouvriers et aux superviseurs. Réviser et mettre à jour la procédure d'audit interne. Étiqueter tous les contenants.		57

Nov.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le calcul du paiement de la prime annuelle n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et inclure le paiement dans le salaire moyen.		1
Nov.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le paiement des congés annuels payés non utilisés lors de la résiliation n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et inclure le paiement dans le salaire moyen.		1
Nov.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le paiement du délai de préavis applicable n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et inclure le paiement dans le calcul du délai de préavis.		1
Nov.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Plusieurs ouvriers n'ont pas reçu de copie du contrat.	Fournir un contrat à tous les employés.		21
Nov.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	Le calcul du paiement du supplément de salaire annuel ou de la prime n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et inclure le paiement dans le complément de salaire annuel ou la prime.		1
Nov.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'usine perçoit moins de 3 % du salaire de base des ouvriers pour les cotisations de ces derniers. De plus, elle ne transmet pas à temps la cotisation à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	Payer la pause déjeuner et la contribution du ouvrier vers l'OFATMA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		57
Nov.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'usine a commencé à payer la contribution de l'employeur à l'OFATMA pour la maternité et la santé. Cependant, au moment de la visite d'évaluation, un seul paiement avait été effectué en septembre 2021 pour le mois d'août 2021.	Payer la pause déjeuner et transmettre la contribution de l'employeur à l'OFATMA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		57
Nov.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'usine n'a pas communiqué la facture initiale qui pourrait permettre aux experts-comptables de vérifier si ces montants correspondent au montant à payer pour l'exercice 2020-2021 et si le paiement a été finalisé.	Conserver les enregistrements de la facture reçue de l'OFATMA. Payer à temps l'accident du travail de l'OFATMA.		57

Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur ne transmet pas mensuellement la cotisation perçue à l'ONA.	Payer la pause déjeuner et Transmettre la contribution du ouvrier à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		57
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Sécurité Sociale et autres Avantages	La cotisation patronale à l'ONA n'est pas calculée sur le salaire moyen des ouvriers et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et transmettre la cotisation patronale à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		57
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine ne payait pas correctement les congés annuels, les congés maladie, les congés de maternité et la pause journalière.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés annuels, congés maladie, congés maternité.		1
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la masse salariale.	Payer la pause déjeuner.		1
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	Les ouvrières ont reçu 6 semaines de congé de maternité au lieu des 12 semaines prescrites par la loi.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du paiement du congé de maternité		1
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	Les paiements des congés de maladie sont basés sur les salaires journaliers moyens. Cependant, le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés de maladie.		1
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	La pause journalière n'est pas rémunérée et n'est pas incluse dans le calcul du paiement de congé annuel.	Discuter des exigences légales avec le Directeur Général Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés annuels.		1
<b>Evaluation Octobre 2020 - Février 2020</b>						
12-oct.-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine n'a pas de protocole d'épidémie / pandémie approprié lié au COVID-19 en place intégré dans la politique plus large de SST.	Passer en revue le protocole COVID-19 pour inclure les points manquants.	L'usine a participé à la révision des directives de gestion de COVID-19 et a commencé à mettre en œuvre les recommandations.	8

12-oct.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine ne dispose pas de liste de contrôle appropriée pour surveiller le processus de nettoyage et de désinfection lié au COVID-19.	Mettre en place une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens.	Un nettoyage régulier est effectué dans la cafétéria également dans l'atelier de couture.	8
12-févr.-20	<b>Temps de Travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Il y a trois heures de travail différentes affichées dans la cafétéria et deux d'entre elles n'incluaient pas le temps de pause.	Afficher les heures de travail de l'usine pour tous les quarts de travail, y compris les temps de pause.	Un format standard a été affiché sur le panneau de notification. Les horaires de travail sont affichés.	13
12-févr.-20	<b>Temps de Travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	L'heure de travail normale dans les règles de travail internes est différente de ce qui est affiché dans l'usine.	Clarifier l'horaire régulier de travail dans les règles de travail internes. Informer les membres du syndicat et les ouvriers des changements.	Les heures de travail sont affichées sur le plancher de production et dans la cafétéria. Les syndiqués ont été informés.	15
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Une issue de secours était verrouillée pendant les heures de travail.	Garder les issues de secours accessibles pendant les heures de travail.	Une réunion et une sensibilisation de tous les managers dont le comité SST ont été menées.	15
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Voies d'évacuation non marquées et plans d'évacuation inexacts.	Mettre à jour et publier la carte d'évacuation. Peindre les flèches et les panneaux d'évacuation.		15
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Un extincteur était obstrué et un autre n'était pas correctement chargé.	Garder l'accès aux extincteurs libre. Préciser qui effectue les vérifications hebdomadaires quotidiennes.	Le responsable de la conformité est chargé d'effectuer des contrôles réguliers. Le plancher est marqué afin d'éviter que l'extincteur ne soit obstrué.	39
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Les boîtes de premiers secours manquent de fournitures ou ont un inventaire expiré.	Équiper les trousse de premiers soins et s'assurer qu'elles sont identifiées.	Des trousse de premiers soins ont été équipés. L'usine a sélectionné une infirmière pour effectuer un contrôle régulier chaque semaine et le responsable de la conformité est en charge du contrôle quotidien.	51



12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Personnel médical insuffisant.	Embaucher le personnel médical requis.		15
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Les contrôles médicaux annuels ne sont pas fournis à tous les ouvriers.	Offrir des bilans de santé annuels gratuits à tous les ouvriers.	Des bilans de santé sont fournis à tous les ouvriers.	51
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	L'usine n'a pas montré de preuves de contrôles médicaux pour les ouvriers exposés à des risques liés au travail.	Offrir des contrôles de santé deux fois par an sans frais aux ouvriers qui sont exposés à des risques liés au travail.	Des contrôles de santé ont été fournis aux ouvriers qui sont exposés à des risques liés au travail tous les six mois.	51
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Les contrôles médicaux à l'embauche n'ont pas été effectués pour tous les ouvriers.	Payer les cartes de santé pour tous les ouvriers et leur fournir des contrôles médicaux dans les 3 premiers mois de leur embauche.		15
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	D'après les entretiens avec les ouvriers et les syndicats, l'employeur n'a pas fourni aux ouvriers de l'eau potable.	Fournir de l'eau potable aux ouvriers.	Le test de l'eau a été effectué et le résultat est affiché.	51
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes.		15
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température du lieu de travail dépasse la limite recommandée de BW de 30 C dans toutes les sections.	S'assurer que le flux d'air vers et depuis les ventilateurs n'est pas bloqué. Surveiller régulièrement la température au sein de l'usine.	L'entreprise travaille à l'ajout de plus de ventilateurs d'extraction.	51
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'employeur n'a pas affiché les avertissements de sécurité appropriés sur le lieu de travail.	Identifier les installations électriques nécessitant des panneaux d'avertissement.	Tous les panneaux électriques ont été identifiés par des panneaux d'avertissement.	51
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	La source d'inflammation n'est pas correctement protégée.	Former les superviseurs et les ouvriers sur les risques électriques.	La sensibilisation est menée via le système audio et une borne de recharge téléphonique a été mise en place.	15

12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Plusieurs machines n'ont pas les gardes de sécurité.	Définir qui est chargé d'installer et d'entretenir régulièrement les protections de la machine.	Le mécanicien est responsable de l'entretien et de l'installation des protections de la machine.	15
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Plusieurs chaises sans dossier sont utilisées dans les sections de couture et de coupe.	Fournir des chaises avec des dossiers appropriés aux ouvriers.	Des chaises avec un dossier approprié ont été fournies aux ouvriers.	51
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'employeur n'a pas fourni aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires aux ouvriers travaillant en hauteur.	Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires conformément à la réglementation EPI.	L'entreprise fournit des équipements de protection à tous les ouvriers.	15
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'employeur n'a pris aucune mesure pour évaluer, surveiller et/ou limiter l'exposition des ouvriers aux produits chimiques et substances dangereux.	Améliorer la maintenance des machines pour éviter les taches.	L'usine a identifié un espace approprié pour la section de nettoyage des taches.	51
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches signalétiques ne sont pas disponibles pour toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées sur le lieu de travail.	Préparer et afficher la fiche signalétique où des produits chimiques sont utilisés.	Les fiches signalétiques ont été traduites et affichées.	39
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les substances chimiques et dangereuses n'étaient pas correctement étiquetées sur le lieu de travail.	Étiqueter toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées dans l'usine.	Tous les produits chimiques sont correctement étiquetés.	51
12-févr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	Les ouvriers de la salle de stockage n'utilisaient pas des ceintures comme EPI pour soulever des objets lourds.	Fournir des ceintures de support aux ouvriers. Sensibiliser les superviseurs et les ouvriers aux équipements de levage.	L'usine a distribué des équipements de protection et les ouvriers ont accusé réception.	51
12-févr.-20	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Les ouvriers ne comprennent pas les termes et conditions d'emploi.	Fournir des informations complètes à l'ouvrier avant que l'ouvrier signe le contrat.		15

12-févr.-20	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Les contrats de travail ne précisait pas les conditions d'emploi.	Réviser le contrat de travail et préciser les heures de travail des ouvriers.	Le contrat a été révisé et nous avons précisé les heures de travail des ouvriers.	15
12-févr.-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur ne perçoit ni ne transmet les cotisations des ouvriers à l'OFATMA.	Collecter et transmettre les contributions des ouvriers à l'OFATMA.		15
12-févr.-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine ne s'est pas inscrite auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.		51
12-févr.-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Aucune preuve de paiement pour l'exercice 2019-2020 n'était disponible pour les accidents du travail de l'OFATMA.	Payer l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail à temps et conserver la preuve de paiement.		51
12-févr.-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La déduction de l'ONA perçue sur les ouvriers est basée sur le salaire minimum et n'est pas transmise sur une base mensuelle.	Calculer le montant de la cotisation des ouvriers sur le salaire de base et soumettez les paiements à l'ONA à temps.		51
12-févr.-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'ONA n'est pas calculée sur le salaire de base.	Calculer le montant de la cotisation patronale sur le salaire de base et soumettre les paiements à l'ONA à temps.		51
12-févr.-20	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Paiement inexact du congé de maternité.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.		27
12-févr.-20	<b>Compensation</b>	<b>Information sur les Salaires, Utilisation et Déduction</b>	Les ouvriers ne sont pas informés des paiements de salaire et des retenues.	Fournir des informations complètes aux ouvriers sur les paiements de salaire et les déductions.	Des informations sur le paiement des salaires et les déductions sont affichées.	15

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE

**Usine:** Digneron Manufacturing SA  
**Lieu:** Arrondissement de Croix des Bouquets  
**Nombre d'ouvriers:** 1576  
**Date d'enregistrement:** oct.-18  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work :** mai-19 févr.-21



### Services de Consultation et de Formation

27-Oct.-21	Formation	Webinaire virtuel sur la
9-Sept.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre avec la direction pour revoir le plan d'amélioration. Rencontre avec le comité sur la situation sécuritaire actuelle et son impact sur les conditions de travail et les moyens de prévenir l'absentéisme.
11-Août-21	Formation	Compétences en
30-Juil.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Discussion avec la direction sur le plan d'amélioration et les mesures correctives nécessaires pour compléter les points de NC. Recommandation faite pour améliorer le dialogue social.
26-Mai-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion de Direction virtuelle sur le plan d'amélioration. L'usine pour finaliser le rapport d'avancement. Réunion virtuelle bipartite. La discussion a porté sur les préoccupations des ouvriers concernant l'OFATMA et la deuxième vague de COVID-19.
22-Mars-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion consultative virtuelle avec la direction sur le nouveau plan d'amélioration publié. Discussion sur la feuille de route pour identifier les priorités post évaluation.
5-Mars-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT
22-Janv.-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle avec la direction sur l'amélioration de l'usine. Rencontre virtuelle avec le comité bipartite sur les réalisations et le succès du comité bipartite.
15-Dec-20	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle avec la direction sur les performances 2020 et perspectives 2021. Réunion virtuelle avec le comité bipartite sur les réussites et défis 2020.
25-Nov-20	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle avec la direction sur l'amélioration de l'usine. Rencontre virtuelle avec le comité bipartite sur les réalisations et les succès du comité bipartite.
Sept.-20	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle avec la direction sur la rémunération. Réunion bipartite sur l'autodiagnostic. Rencontre avec le syndicat SOD sur le dialogue social à Digneron.
Sept.-20	Formation virtuelle	Hygiène virtuelle et prévention contre la COVID-19.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE REMÉDIATION	MOIS
Évaluation Février 2021						
Févr.-21	Compensation	Mode de paiement	Paiement effectué jusqu'à 5 jours après le jour de paie et également le paiement est effectué très tard ce jour-là jusqu'à 18 heures.	Payer le salaire à temps.	Un nouveau calendrier a été établi. L'usine surveillera l'efficacité du nouveau système.	13

Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La retenue de l'employeur à l'ONA est systématiquement effectuée en retard.	Payer dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	L'usine a embauché une entreprise pour accomplir cette tâche de transmettre le paiement aux autorités compétentes. Le paiement est effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	35
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La déduction des ouvriers à l'ONA est systématiquement tardive.	Payer dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	Le paiement est effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent. L'usine a engagé une entreprise externe pour exécuter le paiement à temps.	35
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Preuve de paiement de l'assurance accident OFATMA non disponible au moment de la visite d'expertise.	Payer le CDS. Compléter le paiement pour l'exercice 2020-2021. S'assurer que le CDS est inclus dans la facture.	L'usine a envoyé une lettre à l'OFATMA demandant la facture.	35
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La retenue de l'employeur sur le paiement de l'OFATMA est systématiquement tardive.	S'assurer que le paiement mensuel est effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant.	Paiement effectué en usine dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant. L'usine a engagé une entreprise externe pour exécuter le paiement à temps.	35
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La déduction des ouvriers à l'OFATMA est systématiquement tardive.	S'assurer que le paiement mensuel est effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant.	Le paiement est effectué dans les 10 premiers jours ouvrés du mois suivant.	35
Févr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Les règles de travail internes manquent les heures de travail.	Mettre à jour les règles de travail internes pour inclure les heures de travail.		12
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs produits chimiques non étiquetés se trouvent au sein de l'usine.	Étiqueter tous les produits chimiques utilisés dans l'usine.	Tous les conteneurs étaient correctement étiquetés au moment de la visite d'évaluation. Une séance de sensibilisation a été organisée suite à la visite d'évaluation avec les ouvriers utilisateurs de produits chimiques.	35
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	La salle de stockage des produits chimiques se trouvait à l'intérieur des locaux sans ventilation appropriée.	Stocker le produit chimique dans des conditions appropriées.	La salle des produits chimiques a été déplacée à l'extérieur des locaux et maintenant la salle est correctement ventilée entourée d'un mur de clôture.	35
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les fils électriques n'étaient pas correctement installés dans la cafétéria.	S'assurer que les fils électriques sont protégés dans la cafétéria.	Le fil électrique a été retiré lors de la visite d'évaluation.	35

Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Deux panneaux électriques manquaient de panneaux de signalisation.	S'assurer que tous les panneaux électriques portent des signes de danger.	La direction affiche des panneaux d'avertissement sur les panneaux électriques.	35
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Les mesures visant à assurer une distance de 1,5 mètre n'ont pas été effectivement mises en œuvre.	S'assurer que 1,5 mètre de distance est respecté sur l'aire de production et pendant la pause déjeuner.	Des spots audio sont podcastés toutes les 30 minutes sur les mesures de sécurité concernant la COVID-19. Des mesures disciplinaires sont prises lorsque les ouvriers refusent de suivre les mesures de sécurité.	17
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine ne tient pas de registre pour les personnes qui ont présenté une température de 38°C et plus.	Tenir un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.		17
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	La salle à manger ne peut pas accueillir tous les ouvriers.	Disposer d'une salle à manger pouvant accueillir les ouvriers avec une distance sociale de 1,5 mètre.		31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine ne fournit pas de soins de santé aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant leur embauche.	Veiller à ce que les ouvriers dans les trois premiers mois de l'embauche reçoivent des contrôles de santé.		31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine n'assure pas la santé des ouvriers exposés à des risques liés au travail.	Veiller à ce que les ouvriers exposés à des risques liés au travail reçoivent des soins de santé tous les 6 mois.		31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine ne fournit pas systématiquement un bilan de santé annuel à tous les ouvriers.	Veiller à ce que les ouvriers reçoivent un bilan de santé chaque année.		31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Infirmière insuffisante.	Embaucher suffisamment de personnel médical en ce qui concerne la main-d'œuvre.		31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Il manque un détecteur de fumée dans la zone d'expédition.	Installer un détecteur de fumée dans la zone d'expédition.		31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Certains extincteurs manquent l'étiquette d'inspection.	S'assurer que tous les extincteurs ont une étiquette d'inspection qui indique les dates d'inspection.	Tous les extincteurs ont leur étiquette d'inspection et sont correctement entretenus.	31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Le plan d'évacuation reflétait la disposition des étages précédente.	S'assurer que la zone d'expédition est correctement marquée. S'assurer que les cartes d'évacuation sont mises à jour avec précision.	Le plancher de la zone d'expédition est correctement marqué.	31

Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Voies d'évacuation bloquées par l'équipement dans la zone d'emballage et d'expédition.	S'assurer que les allées ne sont pas obstruées.	L'usine a assuré la formation des managers et chargé de les sensibiliser sur le risque qui s'y rattache. Le responsable de la SST surveille de près la situation pour éviter qu'un tel problème ne se reproduise avec une vérification quotidienne et un rappel cohérent.	13
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Un exercice incendie a été réalisé en 2020.	S'assurer qu'un exercice d'incendie est effectué tous les 6 mois.	Le dernier exercice d'incendie a eu lieu en avril 2021. L'usine a effectué 2 exercices d'incendie pour l'année.	13
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Moins de 10 % de la main-d'œuvre est formée aux équipements de lutte contre l'incendie.	Veiller à ce que 10 % de la main-d'œuvre soit formée chaque année à la lutte contre les incendies.	Le pompier a dispensé la formation en avril 2021. Gildan a également suivi une formation sur l'équipement de lutte contre l'incendie en mai 2021. Au total, plus de 10 % de la main-d'œuvre	13
Févr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Le système de présence était inexact.	S'assurer que le système de présence est précis.	Le bogue dans le système a été corrigé. La présence reflète maintenant des feuilles de temps précises.	13
Févr.-21	Durée du Travail	Congés	Les ouvriers n'ont pas droit à 15 jours de congé après un an de service.	Veiller à ce que les ouvriers aient droit à 15 jours de congé annuel après une année de service.		35
Avril-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'un protocole COVID-19 adéquat qui inclut tous les éléments pertinents.	Développer un protocole COVID-19 adéquat avec tous les éléments pertinents conformément aux directives de Better Work Haïti.	L'usine examinera le protocole pour inclure tous les éléments pertinents.	6
<b>Evaluation Mai 2019</b>						
16-mai-19	Temps de Travail	Congé	Certains ouvriers n'ont reçu que 13 jours sur 15 jours de congé après 1 an de service.	Accorder aux ouvriers 15 jours de congé annuel après 1 an de service.	Le congé annuel sera accordé conformément à la loi, tous les ouvriers ayant droit à 15 jours en bénéficieront.	18
16-mai-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher un certain nombre d'infirmières qui rendraient l'usine conforme à la loi.	Avec notre taille, nous n'avons jamais vu de file d'attente pour être consultés à l'infirmerie, aucun ouvrier n'a jamais eu à se plaindre, notre personnel médical fournit un service de qualité, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire d'avoir 6 infirmières car cela coûte de l'argent. Nous sommes à l'aise avec les 2 infirmières et les visites médicales.	18

16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	La documentation n'était pas disponible dans les dossiers des ouvriers pour confirmer le contrôle médical annuel.	Faciliter les contrôles de santé annuels gratuits pour les ouvriers.	L'usine fournit les contrôles de santé gratuits aux ouvriers.	18
16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	La documentation n'était pas disponible dans les dossiers des ouvriers pour confirmer le contrôle médical des ouvriers dans les trois premiers mois.	Offrir aux ouvriers des contrôles médicaux gratuits dans les 3 premiers mois.	Nous avons établi un calendrier pour faire toute l'évaluation des employés, nous devrions terminer ses opérations le 1er octobre 2019. Nous avons toute l'année pour terminer le contrôle médical et nous sommes déjà à 80% de l'usine. Les contrôles restants seront effectués d'ici la fin de l'année.	18
16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Le savon n'était pas disponible au moment de la visite d'évaluation.	S'assurer que du savon est disponible dans les toilettes.	Cela a été corrigé rapidement. L'usine a toujours du savon en stock. Il a été conseillé au responsable de vérifier régulièrement le distributeur de savon pour remplir le récipient si nécessaire.	18
16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de température ont dépassé 30 °C dans plusieurs sections de travail.	Maintenir le niveau de température à un maximum de 30 degrés ou moins dans toutes les sections.	l'usine a acheté un multimètre pour contrôler régulièrement le niveau de température. Une ventilation suffisante pour garantir que le niveau de température est inférieur à 30 °C.	18
16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les fils électriques n'étaient pas correctement installés dans la cafétéria.	Retirer et réinstaller correctement le fil électrique.	Nous avons supprimé la connexion le même jour.	18
16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Un EPI adéquat n'était pas disponible pour les ouvriers utilisant les produits chimiques et les substances Dangereuses.	Fournir un équipement de protection individuelle aux ouvriers utilisant des produits chimiques.	L'usine utilise le type 3M P95 qui est recommandé par le représentant du client pour remplacer le masque précédent.	18
16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'utilisation de produits chimiques n'est pas isolée.	Créer un environnement sûr pour la zone de nettoyage des taches. S'assurer que cet espace est correctement ventilé et isolé en toute sécurité du reste du plancher de l'usine.	Quatre machines aspirateurs ont été installées, en attendant six autres. Des masques plus adéquats sont également fournis aux agents de nettoyage.	18



16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques utilisés sur le lieu de travail était incomplet.	Maintenir un inventaire approprié et complet de tous les produits chimiques utilisés dans l'usine.	Les équipes de gestion et d'achat des produits chimiques sont responsables du contrôle des stocks et de la livraison de tous les produits chimiques. Tous les produits chimiques sont répertoriés dans l'inventaire principal.	18
16-mai-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	La direction n'a pas pu fournir de preuve de consultation des ouvriers lors de l'auto-évaluation de la SST.	Informar les représentants des ouvriers du comité de SST des résultats des évaluations.	L'auto-audit est désormais réalisé par les représentants des ouvriers au sein du comité de SST, les représentants des ouvriers sont pleinement impliqués.	18
16-mai-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement tardif et inexact de la contribution de l'employeur à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	Payer les cotisations OFATMA sur le salaire de base et dans les 10 premiers jours du mois suivant.	L'usine a soumis la preuve de paiement des arriérés pour l'exercice 2019-2020 et le paiement mensuel jusqu'en juillet 2020.	18
16-mai-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement tardif et inexact de la contribution des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	Payer les cotisations OFATMA sur le salaire de base et dans les 10 premiers jours du mois suivant.	Méthode de calcul ajustée en usine pour informatiser tous les paiements reçus par les ouvriers à l'exception du salaire des heures supplémentaires. L'usine a soumis la preuve du paiement des arriérés pour l'exercice 2019-2020 et le paiement mensuel jusqu'en juillet 2020.	18
16-mai-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine n'a pas fourni de documentation indiquant qu'elle versait 3% du salaire des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance contre les accidents du travail.	Compléter le paiement de l'assurance accident de travail de l'OFATMA et justifier correctement votre accord avec l'OFATMA.	Paiement pour l'exercice 2018-2019 terminé. Paiement pour l'exercice 2019-2020 terminé.	18
16-mai-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Les contributions des employeurs à l'ONA sont systématiquement en retard.	Payer la cotisation à l'ONA sur le salaire de base et dans les 10 premiers jours du mois suivant.	Méthode de calcul ajustée en usine pour informatiser tous les paiements reçus par les ouvriers à l'exception du salaire des heures supplémentaires. L'usine a soumis la preuve de paiement pour le mois de juillet 2020.	18

16-mai-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La contribution des ouvriers à l'ONA est systématiquement en retard.	Payer la cotisation à l'ONA sur le salaire de base et dans les 10 premiers jours du mois suivant.	Méthode de calcul ajustée en usine pour informatiser tous les paiements reçus par les ouvriers à l'exception du salaire des heures supplémentaires. L'usine a soumis la preuve de paiement pour le mois de juillet 2020.	
-----------	---------------------	---	--	---	--	--

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Everest Apparel Haiti S.A.  
**Lieu:** Arrondissement du Trou du Nord  
**Nombre d'ouvriers:** 2,157  
**Date d'enregistrement:** janv.-18  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** août-19 mars-21

### Services de Consultation et de Formation

29-Nov.-21	Comité Bipartite	Rencontre pour valider le plan d'amélioration, discuter des normes du système de transport et de la formation des cadres étrangers.
29-Nov.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Visite virtuelle de la SST sur la préparation aux situations d'urgence. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner et mettre à jour le portail Better Work, le suivi de la politique sur le harcèlement sexuel, la politique 'FOA', les congés annuels et les boni.
14-Oct.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre avec l'équipe de conformité pour valider les problèmes en suspens dans le plan d'amélioration. Rencontre avec les représentants des ouvriers. Rencontre avec l'équipe des responsables des Ressources Humaines pour fournir des conseils sur les IRC des Ressources Humaines et discuter des allégations de harcèlement sexuel.
4-Août-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Visite virtuelle SST : équipement de protection individuelle, préparation aux situations d'urgence, mesure COVID-19. Rencontre avec les superviseurs de ligne et les représentants syndicaux sur les préoccupations générales concernant les opérations de l'usine, les cas de violence physique et le rapport MAST. Suivi de l'annonce de la grève. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner : les dossiers de réclamation et la paie de l'usine.
9-Juin-21	Comité Bipartite	Rencontre pour revoir les constats, le système de paie et les règles de travail internes.
26-Mai-21	Réunion du Comité Bipartite	Réunion de présentation du dernier rapport d'évaluation et de coopération sur le lieu de travail.
21-Mai-21	Formation	Droits et responsabilités des ouvriers virtuels.
20-May-21	Formation	Formation virtuelle sur la transition socialement responsable.
12-May-21	Formation	Formation virtuelle sur la sensibilisation et la prévention du harcèlement sexuel pour les superviseurs.
11-May-21	Formation	Formation virtuelle sur la sensibilisation et la prévention du harcèlement sexuel pour les ouvriers.
7-May-21	Formation	Formation sur la coopération et la communication au sein de l'entreprise.
6-May-21	Formation	Formation virtuelle sur la sensibilisation et la prévention du harcèlement sexuel
5-May-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence COVID-19
28-Apr-21	Formation	Atelier virtuel sur l'événement de SST
21-Apr-21	Formation	Formation virtuelle sur l'hygiène et la prévention contre la COVID-19
5-Mar-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT
4-Mar-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur la gestion des Ressources Humaines (GRH) de COVID-19
3-Mar-21	Formation	Formation virtuelle Préparation aux situations d'urgence COVID-19
26-May-21	Réunion de consultation virtuelle	Réviser et mettre à jour le plan d'amélioration : Dossiers de formation, gestion des produits chimiques. Suivi des réclamations des ouvriers.
25-Mai-21	Réunion du CCAP	Réunion de présentation du dernier rapport d'évaluation et de coopération au sein de l'entreprise.

12-Feb-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre avec la Direction pour discuter des congés annuels, Carte d'accès aux toilettes, égalité de traitement des ouvriers et rencontre avec les syndicats
22-Jan-21	Réunion du CCAP	Réunion pour passer en revue les réalisations et les nouveaux défis émergents, puis identifier les besoins de formation.
21-Jan-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre avec les syndicats sur l'ingérence et la suspension temporaire. Rencontre avec l'équipe de conformité au sujet de la suspension temporaire, des règles de travail internes et des congés annuels. Examen du plan d'amélioration.
23-Nov-20	Réunion de consultation	Rencontre avec la direction d'Everest pour discuter de la politique sur la liberté d'association.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Assessment March 2021</b>						
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Le nombre total d'ouvriers formés à la lutte contre les incendies représente moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre.	Offrir une formation supplémentaire sur l'équipement de lutte contre l'incendie.	Des sessions de formation ont été dispensées après l'évaluation.	8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les allées étaient obstruées dans un bâtiment.	Prévoir un espace supplémentaire pour stocker des marchandises, en réaménageant le plancher.	Des instructions ont été fournies aux agents de sécurité et aux travailleurs. Les contrôles quotidiens et hebdomadaires ont été mis à jour.	8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'usine ne disposait pas d'un rapport annuel produit par une entreprise certifiée sur l'entretien des équipements de lutte contre l'incendie.	S'assurer que la maintenance des équipements de lutte contre l'incendie est effectuée par une entreprise certifiée.		8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'usine dispose d'un système d'alarme qui n'est pas simple à utiliser et seuls 50% des ouvriers formés à l'utilisation de la lutte contre l'incendie peuvent l'utiliser.	Élaborer une procédure concernant le système d'alarme et former tous les ouvriers.	La formation a été dispensée et une SOP a été affichée sur le sol de l'usine.	41
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Le nombre total d'ouvriers formés aux premiers secours est inférieur à 10 pour cent de la main-d'œuvre.	Fournir une formation supplémentaire sur les premiers secours.	Des sessions de formation ont été dispensées après l'évaluation.	8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher le personnel médical requis.	L'usine a embauché des infirmières et un médecin supplémentaires et dispose du personnel médical nécessaire	8

Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	La température au sein de l'usine dépasse la limite de 30°C recommandée par BW.	Installer des ventilateurs supplémentaires. Effectuer une mesure régulière de la température et comparer avec une valeur seuil.		8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Vérifier la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à l'entrée. Tenir un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	L'usine surveille quotidiennement la température des ouvriers.	8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	La distanciation sociale n'est pas respectée pendant les heures de travail ainsi qu'à l'entrée et à la sortie.	Veiller à ce que la distance sociale soit respectée pendant les heures de travail.		8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Un panneau électrique était obstrué dans un local de stockage.	Former les superviseurs et les ouvriers sur les risques électriques et la nécessité de signaler les risques pour	Les ouvriers sont formés sur les risques électriques.	29
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas fourni d'équipement de protection individuelle à tous les ouvriers.	Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires conformément à la réglementation EPI.		8
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Le poste de lavage oculaire n'était pas disponible dans la salle chimique d'un immeuble.	Fournir une station de lavage des yeux ou des bouteilles de lavage des yeux. Former les ouvriers à son utilisation.	Des responsabilités ont été attribuées. Des flacons rince-yeux sont disponibles.	41
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'employeur n'a pas conservé de fiches de données de sécurité pour tous les produits chimiques dangereux utilisés au sein de l'usine.	Définir qui est responsable de la réception des fiches signalétiques du fournisseur/ Vérifier que la fiche signalétique contient les éléments nécessaires.	Les responsabilités ont été attribuées et les fiches signalétiques sont affichées.	41
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les produits chimiques et les substances dangereuses n'étaient pas correctement étiquetés au sein de l'usine.	Définir qui contrôle le conteneur de produits chimiques à la réception d'un fournisseur et contrôle l'étiquette. Définir qui a le droit de verser des produits chimiques dans d'autres récipients et les étiqueter.	Les responsabilités ont été attribuées et tous les contenants sont étiquetés.	41

Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'inventaire des produits chimiques n'incluait pas le nom de tous les produits chimiques utilisés au sein de l'usine.	Désigner des personnes responsables de la mise à jour des inventaires des substances dangereuses dans les différents lieux où elles sont stockées ou utilisées.	L'inventaire chimique général a été mis à jour et tous les noms de produits chimiques sont inclus.	41
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	Aucun mécanisme pour assurer la coopération entre les ouvriers et la direction sur les questions de SST.	Avoir un comité de SST en place Tenir des réunions sur une base mensuelle et tenir des registres.	L'usine a mis en place un comité SST. Tous les procès-verbaux de réunion sont enregistrés.	27
Mars-21	Contrat et Ressources Humaines	Dialogue, Discipline et Conflits	Les ouvriers ont été intimidés, harcelés et soumis à des traitements humiliants.	Offrir une formation supplémentaire aux superviseurs et aux agents de sécurité. Effectuer une auto-évaluation régulière pour vérifier la sensibilisation.	Des sessions de formation sont prévues pour tous les superviseurs.	27
Mars-21	Contrat et Ressources Humaines	Licenciement	L'employeur ne s'est pas conformé aux exigences légales avant de réduire la taille de la main-d'œuvre en raison d'un accident entraînant un arrêt de travail immédiat.	Avoir un accord avec les ouvriers licenciés illégalement Réintégrer les ouvriers licenciés.		8
Mars-21	Contrat et Ressources Humaines	Licenciement	Les employeurs versent aux ouvriers leur complément de salaire annuel au moment du licenciement. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner, Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le supplément de salaire annuel au moment du licenciement.		8
Mars-21	Contrat et Ressources Humaines	Licenciement	L'employeur indemnise les ouvriers pour les congés payés annuels non utilisés lors de la cessation d'emploi. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le congé annuel au moment du licenciement.		8
Mars-21	Contrat et Ressources Humaines	Licenciement	L'employeur verse le paiement pour la période de préavis applicable. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul de la période de préavis.		8

Mars-21	Compensation	Information sur les salaires, utilisation et déduction	L'employeur verse aux ouvriers leur complément de salaire. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. S'assurer que le supplément salarial des ouvriers comprend le paiement de la pause déjeuner.	8
Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'employeur collecte et transmet régulièrement les cotisations des ouvriers à l'OFATMA. Cependant, le paiement à l'OFATMA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution des ouvriers à l'OFATMA.	8
Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine est affiliée à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé. Cependant, la contribution de l'employeur à l'OFATMA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Inclure la pause déjeuner dans la contribution à l'OFATMA.	8
Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine est affiliée à l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail. Cependant, les bulletins de salaire pour l'exercice d'octobre 2019 à septembre 2020 ne correspondaient pas à la masse salariale de l'usine pour cette période.	Envoyer à l'OFATMA le bulletin de salaire qui reflète la masse salariale de l'usine.	27
Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Les cotisations des ouvriers aux caisses d'assurances sociales à l'ONA.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans les contributions des ouvriers à l'ONA.	8
Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'employeur verse la cotisation requise à l'ONA. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'ONA.	8
	Compensation	Congés Payés	Paiement des congés et des pauses.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner. Payer les congés de maladie et de maternité sur les revenus moyens quotidiens.	41

Mars-21	Compensation	Congés Payés	Les examens de la documentation et les entretiens avec les ouvriers ont révélé que les ouvriers ont droit à une heure de pause déjeuner. Cependant, les pauses déjeuner ne sont pas compensées dans la masse salariale.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner.		8
<b>Assessment August 2019</b>						
Aug-19	Occupational Safety and Health	Worker Protection	The factory has a system in place for regular cleaning of the workplace. However the factory does not have a system to disinfect the workplace.	Implement a checklist to record daily cleaning and disinfection. Keep record in appropriate location.		
Aug-19	Occupational Safety and Health	OSH Management Systems	The factory has a COVID 19 protocol in place. However it is missing the following: •Handling procedure of suspected cases (Isolation room; PPE; hand washing station; gloves, disposable shoe covers; isolation gown and cap).	The factory needs to review the COVID 19 protocol to include the missing points.	Factory has participated in the review of the management guidelines for COVID 19 and has started implementing the recommendations.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	The employer did not conduct at least 2 emergency drill per year in building 3.	Conduct at least 2 emergency drill per calendar year. Insert the drills in the OSH annual training plan.	The last fire drill was conducted on July 2020 and the next evacuation drill is scheduled for October 2020.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	4 emergency exit doors were locked during working hours in building 3.	Keep all the exit doors open during working hours.	Extra security guards were hired and instructed to keep all the doors open during working hours.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	The evacuation arrows were not labelled to lead to an emergency exit.	Paint evacuation arrows and signs.	The evacuation arrows are labelled to lead to the emergency exit.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	Fire detection and alarm system was not available in one building.	Have a fire detection and alarm system suitable for the factory conditions.	Fire detection and alarm systems are available in all buildings.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Health Services and First Aid	The employer did not ensure that there are a sufficient number of readily accessible first aid boxes in one building.	Install first aid boxes and ensure the first-aid boxes are always accessible to workers.	A first aid kit is available in all buildings.	



Aug-19	Occupational Safety and Health	Health Services and First Aid	The factory did not show evidence of annual medical checks for workers.	Provide annual health checks to workers.	OFATMA has started with the medical checks	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Health Services and First Aid	The factory does not provide free health checks within the first three months of hiring.	Provide health checks to workers within the first three months of hiring.	OFATMA has started with the medical checks	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Welfare Facilities	Soap and paper was not available in one building.	Provide soap and paper in the workplace.	Soap dispenser has been installed. The Supervisor of the General affairs is in charge of daily verification.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Worker Protection	Electrical panels are not identified in all buildings.	Identify electrical installations requiring warning signs .	The electrical panels have been identified and the warning signs are posted.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Chemicals and Hazardous Substances	No eye wash facility was available where chemicals and hazardous substances are stored or used.	Provide cleansing materials where chemicals are used and stored.	Eye wash station have been installed where hazardous substances are stored. Leaders are in charge of the regular checks	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Chemicals and Hazardous Substances	No MSDSs were available for chemicals and hazardous substances.	Prepare and post MSDS where chemicals are used.	The material safety data sheets (MSDS) are available for all chemicals and are translated in local language.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Chemicals and Hazardous Substances	Chemicals stored in the workplace are not properly labelled.	Ensure that all hazardous and chemicals substances used in the workplace are properly labelled.	All recipients are properly labelled with at least a pictogram and hazard sign.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	Chemicals and Hazardous Substances	The inventory does not include all chemicals and hazardous substances used in the workplace.	Assign responsible persons for updating inventories of hazardous substances in the various locations where they are stored or used.	The inventory of chemicals have been updated. The compliance officer is in charge of the weekly verification.	
Aug-19	Occupational Safety and Health	OSH Management Systems	OSH meeting minutes are not recorded.	Keep meeting minutes when workers participate in OSH decisions.	The company has created a schedule for the OSH committee meeting every month.	

Aug-19	<b>Contract and Human Resources</b>	<b>Dialogue, Discipline and Disputes</b>	Workers from several sections are subjected to constant shouting from foreign supervisor.	Provide training to foreign supervisors on Workplace communication. Ensure that supervisors treat workers with respect.	The administration of the company conducted a training on communication and Harassment for all managers and supervisors.	
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Social Security and Other Benefits</b>	Employer contribution to OFATMA for work-related accident is late.	Contribute 3 % of workers' salary to OFATMA for work related accident.	The factory has contributed 3 % of workers' salary to OFATMA for work related accident.	
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Paid Leave</b>	The calculation of average earnings for sick leave and maternity leave payments did not include incentives paid for attendance and effectiveness as required.	Include incentives paid for attendance and effectiveness in the payment for sick leave and maternity leave.	Incentives paid for attendance and effectiveness are included in the calculation of sick leave and maternity leave.	
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Paid Leave</b>	The calculation of average earnings for maternity leave payments is inaccurate.	Adjust payroll system to ensure that sick leave payment is based on average earnings.	Incentives paid for attendance and effectiveness are included in the calculation of average earnings for maternity leave payments.	
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Paid Leave</b>	The calculation of average earnings for sick leave payments is inaccurate.	Adjust payroll system to ensure that sick leave payment is based on average earnings.	Incentives paid for attendance and effectiveness are included in the calculation of average earnings for sick leave payments.	

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



Usine: Fairway Apparel S.A.  
Lieu: Port-au-Prince  
Nombre d'ouvriers: 536  
Date d'enregistrement: janv.-11  
Date des deux dernières évaluations de Better Work : sept.-19

févr.-21

### Services de Consultation et de Formation

Dec.-21	Réunion de Consultation	Résumé de la Consultation Rencontre avec le comité bipartite pour assurer le suivi : <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur le travail que le comité a effectué au cours de l'année.</li><li>- Suivi du paiement des congés de maladie.</li><li>- Suivi des problèmes d'amélioration corrigés.</li></ul> Rencontre avec la direction <ul style="list-style-type: none"><li>- Discuter de la preuve de l'avancement du plan d'amélioration et suivre la situation actuelle de l'usine.</li><li>- Nous avons finalisé le rapport d'étape 1</li><li>- Nous avons effectué une visite de l'usine et mise à jour du plan d'amélioration.</li></ul>
Oct.-21	Réunion de Consultation	Résumé de la Consultation Rencontre avec la direction de l'usine pour : <ul style="list-style-type: none"><li>- Revoir le plan d'amélioration.</li><li>- Faire le suivi de la situation actuelle de l'usine.</li><li>- Assurer le suivi de la question des ouvriers temporaires.</li></ul>
Sept.-21	Réunion de Consultation	Résumé de la Consultation <ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontre avec la direction pour discuter de la preuve des progrès réalisés dans le cadre du plan d'amélioration</li><li>- Rencontre avec le comité bipartite et l'inspecteur mast</li><li>- Discuter de la situation d'envoyer des travailleurs en suspension pendant 20 à 25 jours lorsqu'ils reviennent en congé de maladie.</li><li>- Vérifier les documents pour les derniers paiements de l'ONA et de l'OFTAMA.</li><li>- Assurer le suivi du rapport d'étape.</li></ul>
Août-21 Août-21 Juin-21	Formation Formation Réunion PICC	Formation virtuelle VIH/SIDA Formation virtuelle VIH/SIDA Résumé de la Consultation <ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontre avec le comité bipartite pour discuter :</li><li>- Comment améliorer le dialogue social et le mécanisme de réclamation sur le lieu de travail.</li><li>- Rencontre avec la Direction pour :</li><li>- Revoir le plan d'amélioration</li><li>- une visite de l'usine entre BW, la conformité de l'usine et le MAST a été effectué.</li></ul>
Juin-21	Réunion de Consultation	Résumé de la Consultation <ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontre avec le comité bipartite pour discuter :</li><li>- Comment améliorer le dialogue social et le mécanisme de réclamation au travail</li><li>- Rencontre avec la Direction pour :</li><li>- Revoir le plan d'amélioration</li><li>- Réalisation d'une visite d'usine entre BW, la conformité de l'usine et le MAST.</li></ul>
Mai-21 Mai-21 Mai-21	Formation Formation Service conseil	Séminaire d'apprentissage virtuel sur le système de gestion des produits chimiques Sensibilisation virtuelle et prévention du harcèlement sexuel pour les cadres intermédiaires Séance de consultation virtuelle avec le comité bipartite pour discuter du nouveau plan d'amélioration, de la cause fondamentale et des mesures correctives nécessaires
Mai-21	Formation	Sensibilisation virtuelle et prévention du harcèlement sexuel pour les superviseurs
Mai-21	Formation	Sensibilisation virtuelle et prévention contre le harcèlement sexuel pour les ouvriers
Mai-21	Formation	Coopération et communication au sein de l'usine
Mai-21	Formation	Sensibilisation virtuelle et prévention contre le harcèlement sexuel

Mai-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence COVID-19
Avr.-21	Formation	Sensibilisation virtuelle et prévention contre le harcèlement sexuel
Avr.-21	Formation virtuelle	Hygiène et prévention contre la COVID-19
Mars-21	Formation	Formation virtuelle Préparation aux situations d'urgence COVID-19
Févr.-21	Service conseil	Résumé de la visite de consultation : 1. Rencontre avec la direction de l'usine pour me présenter en tant que nouveau conseiller. 2. Passer en revue le plan d'amélioration. 3. Visite d'usine pour examiner les problèmes de SST et donner des conseils sur les nouvelles constatations en matière de SST. 4. Rencontre avec tous les syndicats pour recommencer le processus du Comité bipartite. 5. Effectuer la revue des documents avec la direction.
Nov.-20	Formation	Séminaire virtuel sur la communication efficace
Nov.-20	Formation virtuelle	Sécurité et santé au travail (SST)

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE REMÉDIATION	MOIS
<b>Assessment February 2021</b>						
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	L'usine a omis de fournir un test d'eau d'un laboratoire attestant que l'eau est sûre.	Maintenir un approvisionnement adéquat en eau pour tous les ouvriers et s'assurer que l'eau est testée tous les mois.	L'usine a effectué un test d'eau attestant que l'eau est potable.	10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Moins de 10 % des effectifs ont été formés aux premiers soins.	Former au moins 10 % de la main-d'œuvre aux premiers soins.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher des infirmières supplémentaires.		43
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Les contrôles médicaux annuels effectués par l'usine ne couvrent pas tous les examens requis.	Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour distribuer les cartes de santé et effectuer les contrôles médicaux au besoin.		43
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Les contrôles médicaux effectués deux fois par an pour les ouvriers exposés à des risques professionnels ne couvrent pas tous les examens requis.	Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour distribuer les cartes de santé et effectuer les contrôles médicaux au besoin		43
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine ne fournit pas de bilans de santé gratuits et systématiques dans les trois premiers mois de l'embauche qui couvrent tous les examens requis.	Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour distribuer les cartes de santé et effectuer les contrôles médicaux au besoin		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de luminosité étaient inappropriés dans toutes les sections de travail.	Garder les niveaux d'éclairage acceptables dans tous les départements.		10

Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de température sont inacceptables au sein de l'usine.	Surveiller le niveau de température et le maintenir sous 30 °C à l'intérieur de l'usine.		31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pris aucune mesure pour maintenir une distance sociale de 1,5 m.	S'assurer que 1,5 mètre de distance est respecté dans l'aire de production.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Mauvais entretien des panneaux électriques.	Améliorer la maintenance électrique.	L'usine a correctement entretenu tous les panneaux électriques.	31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Il manquait des protections de poulie aux machines à coudre.	Installer tous les protecteurs de poulie manquants et s'assurer qu'une surveillance appropriée est effectuée.		31
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Insuffisance d'ouvriers formés à l'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie.	Former au moins 10 % de la main-d'œuvre à l'utilisation du matériel de lutte contre l'incendie.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'employeur n'a pas effectué au moins 2 exercices d'urgence par an dans le bâtiment 3.	Effectuer un exercice d'évacuation tous les 6 mois.	L'usine a mené un exercice d'évacuation le 8 novembre 2021	10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Itinéraires obstrués dans l'entrepôt de tissu et la zone de coupe.	S'assurer que les issues de secours et les voies d'évacuation sont dégagées.		43
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	La carte d'évacuation doit être mise à jour et la voie d'évacuation doit être clairement indiquée.	Afficher des plans d'évacuation mis à jour pour tous les bâtiments et s'assurer que toutes les voies d'évacuation sont clairement indiquées.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les extincteurs n'ont pas été identifiés et il en manquait un.	Fournir un équipement de lutte contre l'incendie adéquat et S'assurer que l'entretien régulier est effectué.	L'usine a identifié les deux extincteurs avec des panneaux de danger appropriés et a remplacé celui qui manquait.	10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'alarme dans les bâtiments de coupe ne fonctionnait pas.	S'assurer que les bâtiments de coupe disposent d'un système d'alarme fonctionnel.	L'usine a réparé le système d'alarme. Il fonctionne correctement maintenant.	25
Févr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Les relevés du temps de travail ne reflétaient pas les heures réellement travaillées.	Disposer un système précis d'enregistrement des présences.		10
Févr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Offrir la pause nécessaire aux femmes enceintes.	Inclure la politique sur les pauses supplémentaires et informer toutes les ouvrières enceintes.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Les tapis antichocs n'étaient pas disponibles pour tous les ouvriers.	Fournir des repose-pieds ou des tapis antichocs aux ouvriers qui sont debout.	L'usine a fourni des tapis antichoc aux ouvriers fabriqués avec des déchets de tissu qui ne répondaient pas aux spécifications.	43

Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas formé les ouvriers à l'utilisation d'équipements et de machines de protection.	Former les ouvriers à l'utilisation des équipements de protection et des machines au sein de l'usine.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas fourni de gants et de lunettes aux ouvriers mélangeant l'encre dans la zone de sublimation.	Fournir des EPP appropriés là où ils sont nécessaires pour tous les ouvriers.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'usine n'a pas formé d'ouvriers utilisant des substances chimiques et dangereuses.	Dispenser une formation sur le système de gestion des produits chimiques aux ouvriers utilisant des substances chimiques et dangereuses au sein de l'usine.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les fiches signalétiques ne sont pas disponibles dans la langue locale pour tous les produits chimiques utilisés au sein de l'usine.	Traduire et afficher les fiches signalétiques où des produits chimiques sont utilisés au sein de l'usine.	L'usine dispose des Fiches Signalétiques au travail au besoin, mais elles sont en anglais.	10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les substances chimiques et dangereuses ne sont pas correctement étiquetées.	Étiqueter tous les produits chimiques et substances dangereuses utilisés au sein de l'usine.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses n'est pas mis à jour.	Mettre à jour l'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses au sein de l'usine.	L'usine a mis à jour son inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses utilisés en milieu de travail.	10
Févr.-21	Contrat et Ressources Humaines	Licenciement	Aucun paiement de complément de salaire annuel en cas de licenciement des ouvriers ayant un contrat déterminé de deux mois.	Veiller à ce que les ouvriers reçoivent des contrats avec des avantages correspondant à la vraie nature de leur emploi.		10
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Licenciement	Pas de paiement de congés annuels non utilisés en cas de licenciement d'ouvriers ayant un contrat déterminé de deux mois.	Veiller à ce que les ouvriers reçoivent des contrats avec des avantages correspondant à la vraie nature de leur emploi.		10
Févr.-21	Contrat et Ressources Humaines	Procédures Contractuelles	L'usine n'offre pas de pause aux agents de sécurité lorsqu'ils travaillent de nuit.	S'assurer que les gardes de sécurité reçoivent au moins 0,5 heure de pause lorsqu'ils travaillent de nuit.	La Direction de l'usine s'assure que les gardes de nuit auront une pause sur une base de rotation.	10
Févr.-21	Contrat et Ressources Humaines	Contrats de Travail	Contrat de travail incomplet.	Veiller à ce que les ouvriers reçoivent des contrats avec des avantages correspondant à la vraie nature de leur emploi.		10
Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine n'est pas affiliée à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie et soumettre régulièrement la contribution de l'employeur.		43

Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine n'est pas affiliée à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé. Collecter et transmettre régulièrement les contributions des ouvriers à l'OFATMA.		43
Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Paiement inexact à l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail.	Compléter le paiement des accidents liés au travail à l'OFATMA pour l'exercice 2020-2021.		43
Févr.-21		Sécurité Sociale et Autres Avantages	La déduction de l'ONA perçue sur les ouvriers est inexacte et les paiements sont systématiquement effectués en retard.	S'assurer que la pause déjeuner est incluse dans les cotisations des ouvriers et transmise à temps à l'ONA.		43
Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Le calcul de l'ONA est inexact et les paiements sont systématiquement effectués en retard.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution de l'ONA et s'assurer que l'ONA est payé à temps.		43
Févr.-21	Compensation	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la masse salariale.	S'assurer que la pause journalière est correctement payée à tous les ouvriers éligibles.		10
Févr.-21	Compensation	Congés Payés	Paiement inexact du congé de maternité.	S'inscrire au système d'assurance maternité obligatoire offert par l'OFATMA.		43
Févr.-21	Compensation	Paiement des Primes	Paiement inexact aux ouvriers qui travaillent le samedi.	S'assurer que les heures travaillées le samedi sont compensées avec exactitude en tant qu'heures supplémentaires pour tous les ouvriers admissibles.		10
Févr.-21	Compensation	Salaire Minimum/Salaire à la Pièce	Paiement inexact aux ouvriers ayant un contrat déterminé de deux mois.	Payer correctement les ouvriers, lorsque leurs salaires à la pièce dépassent le salaire minimum.		10
<b>Évaluation Septembre 2019</b>						
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'usine a une politique de SST et plusieurs mesures de conduite sont en place. Cependant, il n'a pas de protocole approprié d'épidémie/pandémie lié à la COVID 19 en place intégré dans la politique plus large de SST.	Formaliser toutes les mesures de prévention dans une politique et des procédures dans le cadre de la politique plus large de SST à travers un dialogue inclusif entre la direction et le représentant des ouvriers.		

Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'usine vérifie la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à l'entrée mais ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Tenir un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'usine a un système en place pour nettoyer et désinfecter l'espace de travail, mais n'a pas de liste de contrôle appropriée pour surveiller le système.	L'usine devrait avoir une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens de l'espace de travail.		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Au cours de la visite de l'usine, les évaluateurs ont observé des voies obstruées dans la mezzanine du bâtiment 2.	1. S'assurer que les routes ne sont pas obstruées. 2. Travailler avec les membres du comité de SST et les superviseurs pour effectuer des visites de routine du bâtiment 23. Fournir un espace de stockage adéquat pour recevoir et stocker les matériaux.		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les voies d'évacuation sont correctement marquées dans le bâtiment 1. Cependant, les voies d'évacuation ne sont pas clairement indiquées dans le bâtiment 2 (découpage/entrepôt).	1. S'assurer que toutes les voies d'évacuation sont clairement marquées		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'usine dispose d'un système d'alarme adéquat. Cependant, le détecteur de fumée dans les bâtiments de coupe ne fonctionnait pas. De plus, aucun détecteur de fumée n'était disponible dans la zone de stockage des produits chimiques.	1.INSTALLER LES DÉTECTEURS DE FUMÉE SELON LE CAS.		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Les observations de l'évaluateur et les déclarations de la direction et des ouvriers ont confirmé que l'usine compte 2 infirmières à temps plein et 3 visites médicales par semaine. Pour se conformer au Code du travail haïtien, une usine de cette taille doit disposer d'un service médical permanent sur place, avec au moins 3 infirmières et 3 visites médicales par semaine.	1. Se conformer au Code du travail haïtien, disposer d'un service médical permanent sur place, avec au moins 3 infirmières et 3 visites médicales par semaine.		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'examen de la documentation a révélé que la plupart des ouvriers ont subi un examen médical annuel au cours des 12 derniers mois. Cependant, le contrôle médical prévu ne comprend pas tous les tests requis par la loi et l'usine ne contribue actuellement pas à l'OFATMA pour ce service (Carte de santé).	1. Compléter l'enregistrement auprès de l'OFATMA 2. Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour distribuer les cartes de santé et effectuer les contrôles médicaux requis.		



Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'examen des documents et les ouvriers interrogés ont déclaré que l'usine propose des contrôles de santé gratuits deux fois par an aux ouvriers exposés à des risques liés au travail. Cependant, le contrôle médical prévu ne comprend pas tous les tests requis par la loi et l'usine ne contribue actuellement pas à l'OFATMA pour ce service (Carte de santé).	1. Compléter l'enregistrement auprès de l'OFATMA 2. Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour distribuer les cartes de santé et effectuer les contrôles médicaux requis.		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Les ouvriers interrogés ont déclaré que l'usine n'offrait pas systématiquement aux ouvriers des examens de santé gratuits dans les trois premiers mois suivant leur embauche. L'usine dispose d'un médecin pour effectuer les contrôles de santé. Cependant, le contrôle médical prévu ne comprend pas tous les tests requis par la loi et l'usine ne contribue pas actuellement à l'OFATMA pour ce service (Carte de santé).	1. Compléter l'enregistrement auprès de l'OFATMA 2. Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour distribuer les cartes de santé et effectuer les contrôles médicaux requis.		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	L'usine dispose de 16 toilettes fonctionnelles pour femmes et de 3 toilettes fonctionnelles pour hommes. En vertu du Code du travail haïtien, il devrait y avoir au moins une toilette pour 25 hommes et une toilette pour 15 femmes. Avec ses effectifs actuels, l'usine devrait disposer de 7 toilettes fonctionnelles pour hommes et de 29 toilettes fonctionnelles pour femmes. Il y a 10 toilettes pour femmes qui ne fonctionnent pas. Les évaluateurs n'ont observé aucune file d'attente au moment de l'évaluation. La direction a déclaré qu'elle ferait réparer les toilettes bientôt.	1. Assurer un nombre suffisant de toilettes fonctionnelles pour la population active, comme l'exige le code du travail.		
Sept.-19	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les évaluateurs ont mesuré la température comme suit : À 9 h 45, à l'extérieur du 33,6 °C Bâtiment 1 Section couture, 33,3 °C Section d'emballage, 33,8°C Section de pressage : 34,3°C Qualité : 33,4°C Bâtiment 2 Section de coupe, 33,6°C Article : 35,6°C Qualité ; 35,3°C Bâtiment 2 Coupe : 35,6°C. Better Work recommande un maximum de 30°C. La direction a expliqué qu'elle est en train d'installer un système de refroidissement.		L'usine a installé un système de refroidissement.	

Sept.-19		<b>Protection des Ouvriers</b>	Au cours de la visite de l'usine, les évaluateurs ont observé que les câblages électriques étaient en mauvais état dans certaines machines à coudre. La direction explique qu'elle a un calendrier d'entretien et qu'elle les réparera sous peu.	1. Assurer une surveillance et un entretien appropriés des essoreuses électriques, y compris, mais sans s'y limiter, les essoreuses des machines à coudre.		
Sept.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Au cours de la visite de l'usine, les évaluateurs ont observé que certaines des machines à coudre manquaient de protecteurs de poulie. La direction explique qu'elle a un calendrier d'entretien et qu'elle les réparera sous peu.	1. S'assurer que les protections de la machine sont surveillées et réparées en temps opportun, car elles sont déjà établies dans le système de maintenance déjà en place.		
Sept.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Lors de la visite de l'usine, les évaluateurs ont remarqué que toutes les chaises avaient un dossier. Cependant, les tapis antichocs n'étaient pas disponibles pour tous les ouvriers. La direction a mentionné que des tapis étaient fournis mais pas correctement entretenus. Les ouvriers interrogés dans les zones d'emballage et de pressage ont expliqué que la plupart des tapis ont été endommagés lors de certains travaux de maintenance dans l'usine.	1. Fournir aux ouvriers debout des tapis antichocs adéquats.		
Sept.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Il n'y avait pas de station de lavage des yeux dans l'entrepôt de produits chimiques où des produits chimiques sont utilisés au moment de la visite d'évaluation. La direction a expliqué qu'il n'y a pas de manipulation de produits chimiques dans la pièce, c'est uniquement pour le stockage. Un évier est disponible à côté de l'entrée du stockage de produits chimiques.	1. Installer une station de lavage des yeux dans l'entrepôt de produits chimiques où ces derniers sont utilisés.		
Sept.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'usine dispose de fiches signalétiques pour la plupart des produits chimiques et des substances dangereuses au sein de l'usine. Cependant, aucune fiche de données de sécurité n'était disponible pour la substance adhésive polyvalente stockée dans la zone chimique. La direction a expliqué que ce produit n'est pas utilisé à l'usine.	1. Afficher et conserver toutes les fiches signalétiques requises, y compris, mais sans s'y limiter, la substance adhésive polyvalente stockée dans la zone chimique.		

Sept.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	Aucun permis de construction n'était disponible au moment de l'évaluation. La direction explique qu'elle loue l'immeuble et qu'elle n'a pas ce document. Better Work recommande à l'usine de demander une évaluation à une entité indépendante qualifiée pour s'assurer que le bâtiment est sûr.	1. Obtenir une évaluation d'une entité qualifiée indépendante pour s'assurer que le bâtiment est sûr.		
Sept.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine n'est pas enregistrée auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. La direction a déclaré que l'enregistrement est en cours.	1. Compléter l'inscription auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie		
Sept.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine n'est pas enregistrée auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. La direction a déclaré que l'enregistrement est en cours.	1. Compléter le processus d'inscription auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.		
Sept.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Les employeurs collectent et transmettent les cotisations des ouvriers à l'ONA. Cependant, le calcul de la cotisation est basé sur le salaire minimum. Les employeurs doivent collecter et transmettre 6 pour cent des salaires de base des ouvriers à l'ONA sur une base mensuelle, les paiements pour le mois précédent étant effectués dans les 10 premiers jours ouvrables du mois en cours.	1. S'assurer que les cotisations sont fondées sur le salaire de base tel que requis.		
Sept.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Les employeurs collectent et transmettent les cotisations des ouvriers à l'ONA. Cependant, le calcul de la cotisation est basé sur le salaire minimum. Les employeurs doivent collecter et transmettre 6 pour cent des salaires de base des ouvriers à l'ONA sur une base mensuelle, les paiements pour le mois précédent étant effectués dans les 10 premiers jours ouvrables du mois en cours.	1. S'assurer que les cotisations sont basées sur le salaire de base tel que requis.		
Sept.-19	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le registre des indemnités de maternité et les registres de paie montrent que les indemnités de congé de maternité sont basées sur les revenus moyens. Cependant, l'usine n'a payé que 6 semaines de congé de maternité au lieu de 12 semaines. La direction a déclaré qu'elle entamerait le processus d'enregistrement à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie afin que les ouvriers éligibles puissent bénéficier des 12 semaines complètes.	1. Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour terminer le processus d'enregistrement. 2. Assurer le montant correct des paiements de congé de maternité tel que requis par le code du travail.		

## BETTER WORK HAITI - 22ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Go Haïti S.A  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 944  
**Date d'enregistrement:** avr.-16  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** déc.-19 sept.-21

### Services de Consultation et de Formation

24-Nov.-21	Réunion de Consultation	Réunion virtuelle avec le comité de SST pour présenter le dernier rapport d'évaluation. Visite virtuelle de la SST sur la protection des ouvriers, les services de santé et les premiers soins. Rencontre avec l'équipe de conformité pour mettre à jour le plan d'amélioration : fournir des conseils sur l'indicateur de performance des RH, l'indicateur de performance de SST et expliquer les lois 3*8.
24-Août -21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence.
30-Juil.-21	Réunion de Consultation	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité pour le suivi du contrat des employés, de la mesure COVID-19, du paiement ONA et OFATMA, de l'inventaire des produits chimiques et de l'auto-évaluation de la SST. Visite virtuelle de la SST : sécurité électrique, préparation aux situations d'urgence.
12-Mai-21	Formation	Formation virtuelle sur la sensibilisation et la prévention du harcèlement sexuel pour les superviseurs.
28-Avr.-21	Formation	Atelier virtuel sur l'événement lié à la santé et sécurité au travail.
29-Avr.-21	Réunion de consultation	Pour revoir le plan d'amélioration, Visite virtuelle de SST sur la protection des ouvriers. Rencontre avec les représentants syndicaux sur la coopération au sein de l'entreprise. Examen des documents : Avis de résiliation. Paiement des congés annuels payés non utilisés en cas de démission ou de cessation d'emploi. Supplément de salaire annuel ou prime en cas de cessation d'emploi.
4-Mars-21	Réunion de consultation	Rencontre virtuelle avec le comité de SST : Perspective pour ce cycle, Points à améliorer et accompagnement de Better Work.
24-Nov.-20	Réunion de consultation	Pour vérifier les problèmes de SST pedants, rencontre avec le comité de SST, rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner les dossiers des ouvriers licenciés et le paiement au moment du licenciement. Valider le plan d'amélioration.
2-Oct.-20	Réunion de consultation	Pour examiner et mettre à jour le plan d'amélioration, organiser une session sur les principales responsabilités en matière de SST.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Septembre 2021</b>						
Sept.-21	Temps de Travail	Heures Régulières	Le travail régulier équivaut à 9 heures de travail par jour et 54 heures par semaine.	Modifier les règles de travail internes et s'assurer que les heures normales de travail ne dépassent pas 48 heures par semaine		2

Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Le nombre total d'ouvriers formés à la lutte contre les incendies représente moins de 10 % de la main-d'œuvre.	Fournir une formation supplémentaire sur l'équipement de lutte contre l'incendie. Avoir un système en place pour surveiller les ouvriers formés.		2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Le dernier exercice d'incendie a été mené en septembre 2021 et celui d'avant, en janvier 2020.	Effectuer au moins 1 exercice d'urgence tous les six mois. Insérer les exercices dans le plan de formation annuel en SST. Conserver des registres de l'exercice.		2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Allées obstruées.	Rappeler aux superviseurs leur responsabilité de faire respecter la SST dans leur région. Préciser qui effectue des vérifications hebdomadaires, quotidiennes.		23
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Entretien inadéquat des extincteurs.	Assurer un entretien régulier. Préciser qui effectue des vérifications régulières pour s'assurer que l'équipement est en place et fonctionne.		2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Le nombre total d'ouvriers formés aux premiers secours représente moins de 10 % de la main-d'œuvre.	Fournir une formation supplémentaire en premiers soins. Mettre en place un système de suivi des ouvriers formés.		2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Nombre insuffisant de boîtes et de fournitures de premiers soins facilement accessibles sur le lieu de travail.	Équiper la boîte de premiers soins et définir la responsabilité de la remplir.		23
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher une infirmière supplémentaire.	L'usine a le nombre de personnel médical pour la main-d'œuvre actuelle.	2

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	Nombre insuffisant de toilettes.	Construire des toilettes supplémentaires afin d'avoir au moins 35 toilettes fonctionnelles pour les femmes et 17 toilettes fonctionnelles pour les hommes.		59
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de travail</b>	L'éclairage du lieu de travail est insuffisant dans toutes les sections.	Installer une lumière supplémentaire. Préciser qui est en charge de l'entretien régulier des lumières.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de travail</b>	La température sur le lieu de travail dépasse les recommandations de Better Work de 30°C.	Installer des ventilateurs supplémentaires. Préciser qui est en charge de l'entretien régulier des ventilateurs.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Au cours de la visite de l'usine, les évaluateurs ont observé plusieurs chaises sans dossier sur le lieu de travail.	Fournir une chaise avec dossier aux ouvriers sur le lieu de travail.		23
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'EPI approprié n'a pas été fourni aux ouvriers qui utilisent des substances chimiques et dangereuses ou qui soulèvent des objets lourds.	Fournir aux ouvriers tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires conformément à la réglementation sur les EPI.		23
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits chimiques et substances dangereuses</b>	La station de lavage oculaire n'était pas fonctionnelle pendant la visite d'évaluation.	Améliorer l'efficacité de la station de lavage oculaire ou fournir des bouteilles de lavage oculaire.		2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Renseignements sur les Salaires, Utilisation et Déduction</b>	Le supplément de salaire annuel ou la prime n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	S'assurer que le supplément salarial des ouvriers comprend le paiement de la pause déjeuner.		2

Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	La contribution de l'employeur à l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA est en retard et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution à l'OFATMA.		34
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur n'envoie pas les cotisations des ouvriers à l'OFATMA à temps et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution des ouvriers à l'OFATMA - Faire parvenir à temps la contribution des ouvriers à l'OFATMA à temps.		34
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'usine a payé l'assurance-accidents de l'OFATMA pour l'exercice 2020-2021 en retard.	Payer l'OFATMA à temps.		2
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	La contribution des ouvriers à l'ONA est tardive et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans les cotisations des ouvriers à l'ONA.		48
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	La cotisation patronale à l'ONA est en retard. De plus, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'ONA. S'assurer que les paiements sont effectués dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		48
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine n'a pas payé correctement les congés annuels, les congés de maladie, les congés de maternité et la pause quotidienne car la pause déjeuner n'est pas compensée.	Payer la pause déjeuner. Payer les congés annuels, les congés de maladie et les congés de maternité en fonction des salaires quotidiens moyens.		2
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Les pauses déjeuner ne sont pas compensées dans la paie.	Payer la pause déjeuner. Payer les congés annuels, les congés de maladie et les congés de maternité en fonction de la moyenne des salaires quotidiens.		2

Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Les ouvrières admissibles reçoivent 12 semaines de congé de maternité de la part de l'OFATMA. Cependant, le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et s'assurer que le paiement de la pause déjeuner est inclus dans le calcul du paiement du congé de maternité.		2
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine paie 15 jours pour les congés de maladie. Cependant, le calcul n'inclut pas la pause déjeuner.	S'assurer que le calcul des congés de maladie comprend le paiement de la pause déjeuner.		2
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Le paiement du congé annuel n'est pas calculé en fonction de la moyenne du salaire quotidien de l'ouvrier et le paiement de la pause déjeuner n'est pas inclus dans le calcul.	Payer la pause déjeuner puis payer le congé annuel en fonction du salaire journalier moyens.		2
<b>Evaluation Octobre 2020 - December 2019</b>						
05-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	L'usine ne dispose pas de liste de contrôle appropriée pour surveiller le processus de nettoyage et de désinfection lié au COVID-19.	Mettre en place une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidienne. Conserver le dossier dans un endroit approprié.	L'usine nettoie et désinfecte toutes les machines, équipements et outils au moins une fois par jour.	8
05-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	L'usine n'a pas de protocole d'épidémie / pandémie approprié lié au COVID-19 intégré dans la politique plus large de SST.	L'usine doit revoir le protocole COVID-19 pour inclure les points manquants.	L'usine a participé à la révision des directives de gestion pour la COVID-19 et a commencé à mettre en œuvre les recommandations.	8
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Urgences	Les issues de secours étaient fermées pendant les heures de travail.	Garder les issues de secours déverrouillées pendant les heures de travail.	L'usine a pour règle de ne pas fermer les issues de secours.	17
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Urgences	Les issues de secours et les issues de secours n'étaient pas clairement signalées et affichées sur le lieu de travail.	Peindre des lignes jaunes sur le sol pour montrer le chemin de sortie.	Les lignes d'évacuation et les flèches ont été peintes.	17



05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Des articles essentiels manquaient dans plusieurs boîtes de premiers soins.	Équiper la boîte de premiers soins de tous les éléments essentiels. Définir la responsabilité de la vérification et l'inclure dans le système de contrôles hebdomadaires quotidiens.	Les boîtes de premiers soins ont été remplies et la responsabilité a été attribuée.	17
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes.		53
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Des matériaux combustibles comme les déchets de tissu, le carton et le papier étaient dispersés sur le lieu de travail.	Nettoyer régulièrement l'espace de travail.		17
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Un panneau électrique n'a pas été identifié sur le lieu de travail.	Identifier les installations électriques nécessitant des panneaux d'avertissement et afficher les panneaux correspondants.	Des panneaux d'avertissement ont été affichés.	17
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La boîte électrique, le fil et les prises ne sont pas correctement entretenus.	Améliorer la maintenance électrique et étiqueter tous les interrupteurs et disjoncteurs électriques.	Tous les disjoncteurs sont étiquetés pour indiquer leur fonction.	17
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Plusieurs chaises sans dossier sont utilisées dans différentes sections de l'usine.	Fournir des chaises avec dossier pour les ouvriers de la section de couture. Fournir des tapis anti-fatigue pour les ouvriers qui sont debout.		17
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La direction n'a pas fourni d'équipement de protection à tous les ouvriers.	Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires conformément à la réglementation EPI.		17

05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques ne comprend pas le nom de tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail.	Désigner une personne responsable de la mise à jour des inventaires des substances dangereuses dans les différents lieux où elles sont entreposées ou utilisées.	Une personne est affectée à la mise à jour de l'inventaire des substances dangereuses dans les différents lieux où elles sont stockées ou utilisées.	17
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	Les accidents du travail et les maladies professionnelles n'étaient pas enregistrés et soumis à l'OFATMA sur une base mensuelle.	Transmettre mensuellement le dossier des accidents du travail à l'OFATMA.	Le médecin de l'usine est chargé de remettre mensuellement le dossier des accidents.	17
05-déc.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	Une évaluation des problèmes de Sécurité et Santé au Travail n'a pas été effectuée régulièrement.	Effectuer régulièrement des évaluations complètes des risques en matière de SST dans toutes les différentes sections de l'usine.		17
05-déc.-19	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	L'usine n'a pas demandé d'autorisation de réduction ou de suspension.	Demander l'autorisation avant de mettre fin au contrat des femmes enceintes comme l'exige la loi.	Un nouveau responsable des Ressources Humaines a été embauché.	17
05-déc.-19	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Traitement inégal des ouvriers ayant un contrat similaire.	Modifier les termes des contrats des ouvriers.		17
05-déc.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Collecte et transmission des contributions des ouvriers à l'OFATMA.	Collecter et transmettre 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.		28
05-déc.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Calcul incorrect et soumission tardive de la contribution de l'employeur à l'OFATMA, pour l'assurance maternité et maladie.	Soumettre le paiement OFATMA pour l'assurance maladie et maternité sur une base mensuelle. Calculer les 3 pour cent sur la base du salaire de base des ouvriers.		28
05-déc.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Collecte et transmission des cotisations des ouvriers aux caisses d'assurance sociale à l'ONA.	Collecter et transmettre les cotisations des ouvriers à l'ONA à temps dans les 10 premiers jours ouvrables de chaque mois pour le mois précédent.		42

05-déc.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'ONA est en retard.	Effectuer les paiements ONA pour le mois précédent dans les 10 premiers jours ouvrables du mois en cours.		42
05-déc.-19	<b>Compensation</b>	<b>Information sur les Salaires, Utilisation et Déduction</b>	La direction a conservé une feuille de paie distincte pour la période du 7 septembre au 4 novembre.	Disposer d'un système de paie unique, précis et détaillé.	Des changements ont été apportés au système de paie.	17
05-déc.-19	<b>Compensation</b>	<b>Mode de Paiement</b>	L'usine n'a pas été en mesure de payer tous les ouvriers régulièrement et à temps.	Créer un calendrier de paiement et informer les ouvriers.	Le système de paie a été installé sur 2 serveurs et le système est opérationnel.	17

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** H4H S.A  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 709  
**Date d'enregistrement:** août-17  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** févr.-20 nov.-21

### Services de Consultation et de Formation

28-Oct.-21	Réunion du Comité Bipartite	Discussion avec la direction pour mettre à jour le plan d'amélioration. La discussion concernant l'ouvrier qui s'est plaint d'un congédiement injustifié. Réunion bipartite où les ouvriers ont exprimé leurs préoccupations concernant le transport et l'insécurité dans le PaP
2-Juil.-21	Réunion du Comité Bipartite	Rencontre avec les membres du PICC. Les discussions ont porté principalement sur la rémunération de la maternité et les mesures disciplinaires (impact de la situation sécuritaire et des transports sur l'absentéisme des ouvriers).
30-Juin-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Réunion virtuelle avec la direction sur les questions de rémunération et de SST. L'usine développera des SOP sur une meilleure communication avec les travailleurs actuels et les syndicats ainsi qu'avec les travailleurs licenciés sur les questions en suspens. Usine pour participer à la formation à la communication sur le lieu de travail et aux mécanismes de réclamation.
Mai-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle avec la Direction sur le statut de paiement ONA et OFATMA. La discussion a également porté sur l'arrêt de travail survenu en mai 2021. La direction partagera les preuves des accords et du paiement pour les entités de sécurité sociale.
Avr.-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre virtuelle avec la direction lors du licenciement du président du syndicat. La discussion portait également sur le suivi de la propriété intellectuelle. L'usine doit transmettre une preuve de remédiation. La réunion bipartite portait sur les préoccupations actuelles des ouvriers : cartes d'identité et toilettes.
Mars-21	Formation	Formation virtuelle sur la
Mars-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre virtuelle avec la Direction sur l'avis de rémunération/paiement et sur les cas de licenciement des dirigeants syndicaux. Réunion virtuelle bipartite sur la rémunération. La discussion portait sur la déduction fiscale et la pré-paie.
Janv.-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle avec la Direction sur l'état de l'usine et les priorités de conseil. Réunion virtuelle bipartite sur les attentes pour 2021.
10-Dec-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre virtuelle avec la grève qui a eu lieu le 7 décembre 2020 et mesure prise pour remédier aux problèmes. Réunion virtuelle bipartite sur les attentes pour 2021.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
Évaluation Novembre 2021						

Nov.-21	<b>Durée du Travail</b>	Heures Régulières	Dossier de présence incomplet.	Utiliser un système de pointage pour enregistrer les heures de travail et s'assurer que toutes les heures de travail, y compris les heures supplémentaires, sont enregistrées.		
Nov.-21	<b>Durée du Travail</b>	Heures Régulières	Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à prendre leurs pauses supplémentaires comme l'exige la loi.	Mettre à jour la politique pour les femmes enceintes. Leur permettre de prendre leurs pauses supplémentaires comme l'exige la loi.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Situations d'Urgence	Les exercices d'incendie ne sont pas effectués tous les six mois comme recommandé.	Effectuer un exercice d'incendie au moins deux fois par an. Tenir un registre des exercices d'incendie.		43
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Situations d'Urgence	Allées obstruées.	Garder toutes les allées dégagées.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Situations d'Urgence	Le système d'alarme ne fonctionne pas correctement.	S'assurer que le système d'alarme fonctionne suffisamment fort pour qu'il puisse être entendu partout dans l'usine.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher plus d'infirmières pour se conformer aux exigences du code du travail.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Aucune preuve de contrôle médical annuel n'était présente dans les dossiers des ouvriers.	Fournir un examen médical annuel gratuit pour tous les ouvriers.		43
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Aucune preuve de contrôle médical pour les ouvriers exposés à des dangers liés au travail n'était présente dans les dossiers de ces derniers.	Fournir des contrôles médicaux gratuits deux fois par an à tous les ouvriers exposés à des substances chimiques et dangereuses.		

Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Aucune preuve de contrôles médicaux effectués au cours des 3 premiers mois de l'embauche n'était présente dans les dossiers des ouvriers.	Fournir des contrôles médicaux gratuits à tous les ouvriers, dans les trois premiers mois suivant l'embauche.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations de Bien-être	Les aires de restauration n'ont pas la capacité d'accueillir tous les ouvriers.	Prévoir un réfectoire pouvant accueillir tous les ouvriers. S'assurer que la mesure de distanciation sociale de 1,5 mètre peut être respectée.		43
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations de Bien-être	L'analyse de l'eau n'est pas effectuée à partir de la bonne source.	L'usine doit prélever l'échantillon d'eau pour le test à partir du point de sortie du refroidisseur d'eau.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations de Bien-être	Nombre insuffisant de toilettes.	L'usine doit augmenter le nombre de toiles nécessaires pour se conformer au droit du travail.		43
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Environnement de Travail	Niveau de lumière insuffisant dans diverses sections du lieu de travail.	S'assurer que le niveau de lumière est adéquat dans toutes les sections.		43
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Environnement de Travail	Les niveaux de température sont supérieurs à la limite recommandée dans toutes les sections de l'usine.	Prévoir un système de refroidissement pour s'assurer que les niveaux de température ne dépassent pas 30°C, comme recommandé par Better Work.		43
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	L'usine ne vérifie pas la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à l'entrée de manière systématique.	Élaborer une politique pour vérifier systématiquement la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs. Tenir un registre de toutes les personnes qui présentent une température corporelle de 38°C ou plus.		17
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas pris les mesures appropriées pour respecter la distanciation physique et sociale des ouvriers.	les mesures nécessaires pour respecter la distance sociale de 1,5M, comme recommandé.		

Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	Entretien inadéquat du générateur d'énergie. Mauvais entretien du système de câblage électrique.	Effectuer un entretien régulier du générateur d'énergie et du système de câblage électrique. Tenir des registres des travaux d'entretien effectués.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	Un EPI approprié n'est pas fourni à tous les ouvriers de l'usine.	Fournir un EPI approprié à tous les ouvriers au besoin. Surveiller les travailleurs pour s'assurer que l'EPI est utilisé pour prévenir les blessures.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les stations de lavage oculaire ne sont pas installées dans toutes les sections où des substances chimiques et dangereuses sont utilisées.	Installer des stations de lavage oculaire ou des bouteilles de lavage oculaire dans toutes les sections où des substances chimiques et dangereuses sont utilisées.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'employeur n'a pas offert de formation aux ouvriers sur la manipulation des produits chimiques.	Offrir de la formation à tous les ouvriers qui manipulent des substances chimiques et dangereuses. Leur fournir un EPI approprié.		
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Des fiches signalétiques (FS) étaient manquantes pour plusieurs substances chimiques et dangereuses trouvées sur le lieu de travail.	Afficher les FS où des produits chimiques et des substances dangereuses sont utilisés. La fiche signalétique doit être rédigée dans la langue locale.		43
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Contenants non étiquetés de substances chimiques et dangereuses présentes sur le lieu de travail.	Étiqueter correctement tous les produits chimiques et substances dangereuses.		43
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Inventaire inexact des substances chimiques et dangereuses utilisées sur le lieu de travail.	Maintenir un inventaire précis de toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées sur le lieu de travail, y compris les quantités disponibles et l'emplacement d'entreposage.		43

Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Systèmes de Gestion de la SST	L'entrevue avec la direction a confirmé que les rapports d'évaluation généraux n'étaient pas disponibles pendant la visite d'évaluation.	Effectuer une évaluation générale de la SST sur une base régulière et tenir des registres de l'évaluation afin qu'ils puissent être disponibles en cas de besoin.		43
Nov.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	Licenciement	Les congés payés non utilisés ne sont pas calculés sur la base du salaire journalier moyen.	Calculer tous les congés payés en fonction du salaire quotidien moyen. Le paiement de la pause déjeuner doit être inclus dans le calcul.		43
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Procédures Contractuelles	Les évaluateurs ont noté au cours de la visite d'évaluation que les agents de sécurité n'étaient pas payés 50 % au-dessus du salaire minimum pour les heures supplémentaires effectuées.	Payer tous les ouvriers 50 pour cent au-dessus du salaire minimum pour toutes les heures supplémentaires travaillées.		
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur a perçu, mais a transféré les cotisations des ouvriers à l'OFATMA sur une base mensuelle.	Payer la cotisation à l'OFATMA à temps. Le paiement doit être effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois en cours, pour le mois précédent.		43
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	La contribution patronale à l'OFATMA est calculée sur le salaire de base.	Payer la cotisation à l'OFATMA à temps. Le paiement doit être effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois en cours, pour le mois précédent.		43
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	Le paiement de l'assurance accident du travail de l'OFATMA est en retard.	Payer l'assurance accident du travail OFATMA à temps chaque année. Soumettre un relevé de salaire avec le paiement et conserver la facture de l'OFATMA.		43
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur perçoit, mais ne transmet pas les cotisations des ouvriers à l'ONA sur une base mensuelle.	Payer l'ONA sur une base mensuelle, au plus tard le 10e jour ouvrable du mois en cours, pour le mois précédent.		43



Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	La contribution de l'employeur à l'ONA est soumise tardivement.	Payer l'ONA sur une base mensuelle, au plus tard le 10e jour ouvrable du mois en cours, pour le mois précédent.		43
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Congés Payés	Le paiement des congés annuels n'est pas exact parce qu'il n'est pas calculé en fonction du salaire moyen comme l'exige la loi.	Calculer le paiement des congés annuels en fonction du salaire quotidien moyen. Le paiement de la pause déjeuner doit être inclus dans le calcul.		43
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Congés Payés	Le paiement des congés annuels n'est pas calculé en fonction des salaires quotidiens moyens de l'ouvrier.	Calculer le paiement des congés annuels en fonction du salaire quotidien moyen. Le paiement de la pause déjeuner doit être inclus dans le calcul.		43
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Renseignements sur les Salaires, Utilisation et Déduction	Le système de présence ne reflète pas avec précision le nombre total d'heures travaillées.	Fournir un système de présence qui enregistre toutes les heures de travail avec précision. Veiller à ce que toutes les heures travaillées, y compris les heures supplémentaires, soient correctement reflétées dans la paie.		
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Salaires des Heures Supplémentaires	Les évaluateurs n'ont pas été en mesure de vérifier si l'employeur payait l'ouvrier 50 % au-dessus du salaire normal pour les heures supplémentaires ordinaires.	Fournir un système de présence qui enregistre toutes les heures de travail avec précision. Veiller à ce que toutes les heures travaillées, y compris les heures supplémentaires, soient correctement reflétées dans la paie.		
<b>Assessment October 2020- February 2020</b>						
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne dispose pas de protocole COVID-19 adéquat.	Développer un protocole COVID-19 adéquat avec tous les éléments pertinents conformément aux directives de Better Work Haïti.		6
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne dispose pas d'une liste de contrôle appropriée pour surveiller le nettoyage et la désinfection sur le lieu de travail.	Développer une liste de contrôle pour surveiller le système en place.		6

Feb-20	Compensation	Congés Payés	Les ouvrières n'ont pas reçu leurs prestations de congé de maternité.	Indemniser les ouvrières pour leur congé de maternité. Collecter et transmettre les contributions à l'OFATMA à temps.		34
Feb-20	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'employeur ne verse pas la contribution requise à l'ONA en temps opportun.	Transmettre la contribution de l'employeur à l'ONA à temps.		34
Feb-20	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'employeur ne transmet pas la contribution des ouvriers à l'ONA en temps opportun.	Collecter et transmettre les cotisations des ouvriers à l'ONA sur une base mensuelle.		34
Feb-20	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Aucune preuve de relevé de salaire et de paiement à l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail.	Payer 3 pour cent du salaire de masse à l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail.		34
Feb-20	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Les paiements étaient systématiquement en retard pour l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA.	Transmettre la contribution de l'employeur à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	L'usine a effectué le paiement jusqu'en septembre 2019.	34
Feb-20	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Les paiements étaient systématiquement en retard pour l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA.	Collecter et transmettre les cotisations des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	L'usine a effectué le paiement jusqu'en septembre 2019.	34
Feb-20	Contrat et Ressources Humaines	Contrats de Travail	Les ouvriers n'ont pas reçu de copie des contrats et n'en ont pas compris les termes.	Fournir aux ouvriers une copie originale de leur contrat de travail.	La direction a expliqué les termes du contrat tout en fournissant une copie originale.	19
Feb-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	La direction n'effectue pas systématiquement une évaluation du problème général de Sécurité et Santé au Travail.	Effectuer régulièrement une évaluation des problèmes généraux de sécurité et de santé au travail.		34
Feb-20	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les produits chimiques n'étaient pas correctement étiquetés	Étiqueter correctement tous les produits chimiques et substances dangereuses.	La direction a utilisé de nouveaux conteneurs correctement étiquetés pour l'huile de machine SO-32.	34

Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Stockage inapproprié de produits chimiques dangereux.	Stocker les produits chimiques et les substances dangereuses dans un endroit approprié.		34
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches signalétiques n'ont pas été affichées dans l'atelier de mécanique où des produits chimiques et dangereux sont utilisés.	Publier la fiche signalétique où des produits chimiques et des substances dangereuses sont utilisés.	Des fiches signalétiques ont été affichées dans l'atelier de mécanique au moment de la visite d'évaluation.	34
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les températures du lieu de travail ont dépassé la limite recommandée de 30 °C dans la plupart des sections du lieu de travail.	Maintenir le niveau de température à un maximum de 30°C.		34
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau sonore a dépassé la limite recommandée de 90 dB dans les sections de couture.	Maintenir le niveau de bruit en dessous de 90 dB.		34
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux d'éclairage étaient inappropriés dans toutes les sections de travail.	S'assurer que le niveau d'éclairage est adéquat dans toutes les sections.		34
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre insuffisant de toilettes pour les femmes.	Augmenter le nombre de toilettes pour la main-d'œuvre.		34
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Plusieurs installations de lavage des mains manquaient de savon.	Fournir du savon dans les installations de lavage des mains.	L'usine a nommé une personne pour surveiller la disponibilité du savon.	19
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Aucun document n'a été fourni pour prouver que les ouvriers étaient soumis à des contrôles de santé systématiques.	Offrir des contrôles médicaux annuels gratuits à tous les ouvriers.	L'OFATMA a commencé à assurer les contrôles médicaux.	34
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Il manquait dans les trousseaux de premier secours la liste d'inventaire et les fournitures requises.	Vérifier les trousseaux de premiers soins et remplacer les articles manquants.		19

Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Le dernier exercice d'urgence a eu lieu en juin 2019.	Mener au moins un exercice d'incendie tous les 6 mois.	La direction a partagé la preuve qu'un autre exercice a été effectué en décembre 2019.	34
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les ouvriers n'étaient pas suffisamment formés à la préparation aux urgences en cas d'incendie.	Former tous les ouvriers à la préparation aux situations d'urgence. Communiquer toutes les procédures pertinentes aux ouvriers.		19
Feb-20	<b>Temps de Travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Les heures de travail de l'usine pour tous les quarts de travail, y compris le temps de pause, ne sont pas affichées.	Afficher les heures de travail de l'usine pour tous les horaires de travail où tous les ouvriers pourraient voir.	La direction a affiché les heures de travail au sein de l'usine lors de la visite d'évaluation.	19
Feb-20	<b>Temps de Travail</b>	<b>Congé</b>	Les ouvriers de la section de coupe ne bénéficient pas de 15 jours de congé annuel comme l'exige la loi.	Accorder 15 jours consécutifs de congé annuel à tous les ouvriers, comme l'exige la loi.		19

## BETTER WORK HAITI - 22ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Haiti Premier Apparel S.A.  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 1080  
**Date d'enregistrement:** sept.-16  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** nov.-19                      nov.-21

### Services de Consultation et de Formation

24-sept.-21	Réunion du comité	Rencontre avec la commission bipartite sur le processus d'autodiagnostic.
24-sept.-21	Réunion consultative	Rencontre virtuelle avec les femmes allaitantes et enceintes pendant les heures de travail. Rencontre avec l'équipe conformité pour faire le point sur le plan d'amélioration : Sécurité Sociale, Procédure Covid 19. Session sur les systèmes de gestion des ressources humaines.
27-août-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence.
30-juin-21	Réunion du comité	Réunion virtuelle sur le mécanisme de réclamation.
9-Avr.-21	Réunion de consultation	Réunion avec le comité bipartite, Revue de la documentation : Règlement de travail interne, rémunération, politique de SST et politique de COVID-19.
9-Avr.-21	Réunion du CCAP	Réunion pour examiner les priorités du comité et les besoins de formation.
5-Nov.-20	Réunion de consultation	Réunion consultative virtuelle avec la direction. La discussion portait sur les mises à jour et les préoccupations. Une réunion virtuelle bipartite a porté sur un accident qui s'est produit devant le portail de l'usine.
3-Dec.-20	Réunion de consultation	Réunion consultative virtuelle avec la direction. La discussion a porté sur le système de surveillance de la SST et les contrôles réguliers. La discussion de la réunion bipartite virtuelle portait sur les attentes de 2021.
2-Oct.-20	Réunion de consultation	Réunion virtuelle avec la direction. La discussion 1 portait sur l'ONA et l'OFATMA. La discussion 2 portait sur le plan d'amélioration. Réunion virtuelle avec le comité bipartite sur le paiement des congés. Rencontre virtuelle avec le syndicat sur le dialogue social à l'intérieur de l'usine.
21-Mai-21	Réunion de consultation	Visite virtuelle de SST : préparation aux situations d'urgence. Rencontre avec l'équipe de conformité pour valider les problèmes pendants sur le plan d'amélioration. Examens de documents : analyse d'eau, dossiers de formation, congés annuels, congés de maladie.
21-Mai-21	Réunion du CCAP	Réunion pour expliquer comment développer une procédure de réclamation, puis vérifier les améliorations en termes de préparation aux situations d'urgence, d'équipement de protection et d'inventaire de gestion des produits chimiques.

ASSESSMENT	COMPLIANCE CLUSTER	COMPLIANCE POINT	DETAILS OF NON COMPLIANCE	IMPROVEMENT PRIORITIES	REMEDATION EFFORTS	MONTHS
<b>Assessment November 2021</b>						
Nov.-21	Durée du travail	Heures Régulières	Les femmes enceintes n'ont pas de pauses systématiques supplémentaires.	Développer une procédure pour les pauses supplémentaires.		1
Nov.-21	Durée du travail	Heures Régulières	Les heures normales de travail sont de 7 h 00 à 15 h 30 (6) jours par semaine, ce qui équivaut à 8 heures par jour et 51 heures par semaine.	Réviser le règlement intérieur et s'assurer que les horaires réguliers ne dépassent pas 48 heures par semaine.	Discuter des exigences légales avec le Directeur Général et payer la pause déjeuner.	1

Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Mauvais emplacement d'une prise de courant, juste en dessous d'une station de lavage oculaire.	Déplacer la prise de courant dans un endroit approprié ou déplacer la station de lavage oculaire.	Une formation a été menée.	1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Les issues de secours ne sont pas clairement indiquées dans tous les bâtiments.	Peindre des flèches d'évacuation et des lignes jaunes sur le sol pour indiquer le chemin de sortie.	Le sol a été repeint.	25
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher du personnel médical supplémentaire pour avoir au moins 6 infirmières pour l'effectif actuel et 3 visites chez le médecin par semaine.		53
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	les ouvriers n'ont pas fait l'objet d'exams de santé annuels appropriés, comme le prescrit la loi.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la carte de santé. Offrir des bilans de santé annuels gratuits à tous les ouvriers.		53
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Les ouvriers nouvellement embauchés ne reçoivent pas les cartes de santé dans les 3 premiers mois suivant l'embauche.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer les cartes de santé.		1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-être	Nombre insuffisant de toilettes pour hommes et femmes.	Augmenter le nombre de toilettes pour avoir au moins une toilette pour 25 hommes et une toilette pour 15 femmes.		53
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Le niveau d'éclairage est insuffisant dans toutes les sections.	Augmenter le niveau de lumière pour atteindre 300 lux dans la section de passage, 500 lux dans la couture, la coupe, l'emballage. 750 lux en garniture, section d'inspection.		53
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	La température du lieu de travail dépasse 30°C dans toutes les sections.	Augmenter la ventilation avec des ventilateurs supplémentaires. Mesurer régulièrement la température et la comparer avec la valeur seuil.		1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	La température corporelle des visiteurs n'est pas vérifiée de manière cohérente.	Vérifier la température de tous les ouvriers et visiteurs à l'entrée. Tenir un registre pour les personnes présentant une température de 38°C et plus.	L'usine a mis en place un registre pour les personnes présentant une température supérieure à 38°C.	1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Plusieurs machines à coudre manquaient les protège-doigts.	Élaborer un plan de maintenance et installer des protections sur toutes les pièces mobiles dangereuses des machines et équipements.		1

Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Plusieurs chaises manquaient de dossier et plusieurs autres étaient en mauvais état.	Inclure cet aspect dans les vérifications quotidiennes et hebdomadaires. Fournir des chaises avec dossier à tous les ouvriers.	1
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Les équipements de protection individuelle appropriés ne sont pas fournis à tous les ouvriers.	Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires conformément à la réglementation sur les EPI.	53
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Conteneurs non étiquetés de substances chimiques et dangereuses trouvées sur le lieu de travail.	Développer une politique de gestion des produits chimiques et inclure cet aspect dans les contrôles quotidiens et hebdomadaires. Étiqueter tous les contenants de produits chimiques.	25
Nov.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Inventaire incomplet et inexact des substances chimiques et dangereuses.	Élaborer une politique de gestion des produits chimiques. Examiner et mettre à jour l'inventaire régulièrement.	31
Nov.-21	Contrats et Ressources Humaines	Licenciement	Le calcul du paiement de la prime des ouvriers à la cessation d'emploi n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général et payer la pause déjeuner.	1
Nov.-21	Contrats et Ressources Humaines	Licenciement	Le calcul du paiement des congés annuels payés non utilisés à la cessation d'emploi n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général et payer la pause déjeuner.	1
Nov.-21	Contrats et Ressources Humaines	Licenciement	Le calcul du paiement du délai de préavis applicable n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le Directeur Général et payer la pause déjeuner.	1
Nov.-21	Contrats et Ressources Humaines	Contrats de Travail	Les contrats des ouvriers ne comprennent pas tous les éléments nécessaires d'un contrat écrit tels que la nature du travail, les avantages et la signature de l'employeur.	Passer en revue tous les contrats pour inclure les éléments nécessaires. Fournir un contrat de travail à tous les ouvriers.	1

Nov.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	Le calcul du complément de salaire annuel ou de la prime n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le Directeur Général, payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du supplément de salaire annuel.	1
Nov.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur ne perçoit pas et ne transfère pas les cotisations des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	Payer la pause déjeuner. Inscrire auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. Collecter et transmettre la cotisation des ouvriers à l'organisme de sécurité sociale.	53
Nov.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur ne cotise pas 3 % du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	Discuter des exigences légales avec le Directeur Général, payer la pause déjeuner et cotiser 3 % du salaire de base des ouvriers à l'institution de sécurité sociale.	53
Nov.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'usine n'a pas partagé de preuve de paiement à l'OFATMA pour l'assurance contre les accidents du travail pour l'exercice 2020-2021.	Payer à temps l'accident du travail de l'OFATMA.	63
Nov.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	Les contributions des ouvriers à l'ONA ne sont pas soumises à temps de manière cohérente et n'incluent pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et Transmettre la contribution des ouvriers à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	32
Nov.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	Les contributions des employeurs à l'ONA ne sont pas systématiquement soumises à temps et n'incluent pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et Transmettre la cotisation patronale à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	32
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine ne payait pas correctement les congés annuels, les congés maladie, les congés de maternité et la pause journalière.	Rémunérer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés annuels, des congés de maladie et des congés de maternité.	1
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la masse salariale.	Payer la pause déjeuner.	1



Nov.-21	Compensation	Congés Payés	Les ouvrières perçoivent 6 semaines de congé de maternité alors qu'elles ont droit à 12 semaines de paiement.	S'inscrire auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie et payer la pause déjeuner. Veiller à ce que les ouvrières reçoivent 12 semaines de paiement pour le congé de maternité.		47
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	Le calcul du paiement des congés de maladie n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés de maladie.		1
Nov.-21	Compensation	Congés Payés	La pause journalière n'est pas rémunérée et est incluse dans le calcul du paiement du congé annuel.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés annuels.		1
<b>Evaluation Octobre 2020 - Novembre 2019</b>						
Oct-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'un protocole COVID-19 adéquat comprenant tous les éléments pertinents.	Développer un protocole COVID-19 adéquat avec tous les éléments pertinents conformément aux directives de Better Work Haïti.	L'entreprise est en train de revoir la politique COVID-19.	8
Nov-19	Compensation	Congés Payés	L'usine ne s'est pas inscrite à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé afin de garantir que les ouvriers reçoivent un paiement de 12 semaines pour le congé de maternité.		41
Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Paiements inexacts et tardifs des cotisations de l'employeur à l'ONA.	Payer l'ONA à temps. Transmettre 6 % du salaire de base des ouvriers à l'ONA pour la contribution de l'employeur.		25
Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Paiement inexact et tardif des cotisations des ouvriers à l'ONA.	Payer l'ONA à temps. Transmettre 6 % du salaire de base des ouvriers à l'ONA pour la cotisation des ouvriers.		25
Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Le paiement à l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail est tardif et inexact.	Compléter le paiement pour l'exercice 2018-2019.		56
Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine ne s'est pas inscrite à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie et verser la contribution de l'employeur.		47
Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine ne s'est pas inscrite à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie et transférer les cotisations des ouvriers.		47

Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	Aucun permis de construction/de bâtiment n'était disponible au moment de l'évaluation.	Avoir une évaluation d'une entité qualifiée indépendante pour s'assurer que le bâtiment est sécuritaire.		17
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Inventaire incomplet des substances chimiques et dangereuses.	Tenir un inventaire complet et précis de toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées au sein de l'usine.	L'usine a répertorié tous les produits chimiques utilisés au travail et les a inclus dans un inventaire chimique séparé en fonction de leur objectif.	25
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Étiquetage inapproprié des conteneurs de produits chimiques.	Étiqueter correctement les contenants de produits chimiques.	Une formation a été dispensée et les contenants sont correctement étiquetés.	19
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Stockage inapproprié de substances chimiques et dangereuses.	Stocker les produits chimiques dans un endroit approprié.		19
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs fiches signalétiques n'étaient pas affichées dans la langue locale.	Traduire les fiches signalétiques dans la langue locale et les publier si nécessaire.	Toutes les fiches signalétiques sont traduites et affichées là où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	19
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les ouvriers de plusieurs zones du lieu de travail n'utilisaient pas l'EPI approprié.	Fournir l'équipement de protection nécessaire aux ouvriers si nécessaire.	Des équipements de protection ont été fournis aux ouvriers.	47
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les ouvriers debout de plusieurs sections du lieu de travail n'avaient pas de tapis anti-fatigue ni de repose-pieds.	Fournir des tapis ergonomiques à tous les ouvriers debout.	La direction a remplacé les tapis endommagés. Tous les ouvriers debout sont munis de tapis.	47
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Niveaux d'éclairage insuffisants dans plusieurs sections du lieu de travail.	S'assurer que le niveau d'éclairage est adéquat dans toutes les sections, en particulier dans la section d'inspection du bâtiment 1 et la couture du bâtiment 2.		47
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Poussière observée à la surface des machines à coudre, des panneaux électriques et des ventilateurs.	Nettoyer régulièrement tous les équipements électriques. Nettoyer régulièrement les machines à coudre.		19

Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre insuffisant de toilettes disponibles pour les femmes.	Augmenter le nombre de toilettes disponibles pour les femmes.		47
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Les contrôles médicaux annuels ne sont pas fournis aux ouvriers.	Offrir des contrôles médicaux gratuits à tous les ouvriers chaque année.	La direction a passé un contrat avec DASH pour les contrôles médicaux des ouvriers. De plus, le personnel médical sur place est chargé d'assurer les contrôles médicaux.	47
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Nombre insuffisant d'infirmières.	Augmenter le nombre d'infirmières à sept.		47
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Voies d'évacuation non balisées.	Repeindre les voies d'évacuation.	L'usine a repeint les issues de secours dans les planchers de couture.	19
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Stockage inapproprié des produits inflammables.	Stocker le produit chimique dans un endroit approprié et sûr.		25

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



Usine: HANSAE HAITI S.A  
 Lieu: Port-au-Prince  
 Nombre d'ouvriers: 2678  
 Date d'enregistrement: janv.-17  
 Date des deux dernières évaluations de Better Work: juin-19 févr.-21

### Services de Consultation et de Formation

1-Sept.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre avec la direction sur le nouveau comité syndical SOTA. Discussion sur les exigences légales. L'évaluateur recommande à l'usine de demander une réunion avec le nouveau comité.
21-Août-21	Formation	VIH/SIDA virtuelle
2-Juil.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Réunion avec la Direction sur le plan d'amélioration et le dialogue social car un nouveau comité syndical a envoyé une notification à la Direction. Réunion avec la réunion du CCAP sur le nouveau comité et le dialogue social.
25-mai-21	Formation	Séminaire d'apprentissage virtuel sur le système de gestion des produits chimiques
13-mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel pour les cadres intermédiaires (virtuelle)
12-mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel pour les superviseurs (virtuelle)
11-mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel pour les ouvriers (virtuelle)
05-mai-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence COVID-19
07-avr.-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle avec la direction sur la feuille de route et les priorités et revue de la réunion de sortie de l'évaluation. Réunion virtuelle bipartite sur les procédures de recrutement, le traitement des griefs et les règles pour les membres du comité.
11-mars-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle avec la direction pour discuter du registre des risques et des actions préventives. Réunion virtuelle du comité bipartite avec des femmes enceintes pour discuter de l'accès aux services de soins et des retours d'expérience.
05-mars-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT
04-mars-21	Formation	Webinaire virtuel sur la gestion des Ressources Humaines de COVID-19 (GRH)
03-mars-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence COVID-19
16-févr.-21	Virtual advisory meeting	Virtual meeting with management to discuss 2020 performance and advisory priority and roadmap 2021. Bipartite committee meeting where management and workers' representative share their concerns on issues that needs immediate attention such as OFATMA cards, OSH issues and leave passes.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Février 2021</b>						
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Aucun exercice d'évacuation n'a été réalisé pour le bâtiment 21.	S'assurer d'effectuer un exercice d'urgence tous les 6 mois.	L'exercice d'évacuation est déjà fait le 6 mars 2021.	29
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Quatre portes de secours du bâtiment 21 étaient verrouillées pendant les heures de travail de la direction.	S'assurer d'avoir suffisamment de sorties de secours.	L'équipe de conformité déverrouille déjà la porte, et un plan d'évacuation déjà élaboré avec la sortie de secours appropriée, et les ouvriers sont formés.	13

Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Le plan d'évacuation manque dans la mezzanine du bâtiment 1.	S'assurer d'avoir une carte d'évacuation précise.	La voie d'évacuation du bâtiment 21 est repeinte.	23
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Nombre insuffisant d'infirmières.	Embaucher suffisamment de personnel médical en ce qui concerne la main-d'œuvre.	L'usine a embauché deux autres infirmières pour se conformer à la main-d'œuvre actuelle	29
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température a dépassé 30°C dans la section emballage, qualité et couture.	S'assurer que les niveaux de température ne dépassent pas 30°C dans tous les départements de production.	L'équipe de maintenance a déjà corrigé la capacité du système de refroidissement et fonctionnera donc à 100 % de sa capacité après l'heure du déjeuner. Après la correction, la section Qualité a 27.1 La section de couture C a 26.3 La section d'emballage a 27.6.	35
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine vérifie la température corporelle de tous les ouvriers uniquement à l'entrée.	Vérifier systématiquement la température corporelle de tous les ouvriers à leur entrée.	L'administration a déjà mis en place le système pour contrôler tous les ouvriers après la rentrée à l'heure du déjeuner et nous publions dans chaque usine la mise à jour de notre protocole COVID-19.	18
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Aucun gant n'a été trouvé dans l'atelier de mécanique du bâtiment 55.	Fournir des gants aux ouvriers des ateliers de mécanique.	L'équipe de conformité a déjà fourni les gants à l'atelier du mécanicien et les responsabilités de maintenance sont formées sur l'utilisation des EPI.	13
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Il n'y a pas de poste pour le lavage des yeux dans la chaufferie des bâtiments 50 et 55 et dans l'atelier de mécanique du bâtiment 1 où des substances chimiques sont utilisées.	S'assurer que des stations de lavage des yeux sont disponibles là où des substances chimiques et dangereuses sont utilisées ou stockées.	L'usine a déjà installé toutes les stations de lavage des yeux et une formation a été dispensée aux ouvriers responsables.	13
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs produits chimiques dangereux ont été trouvés sans fiche de données de sécurité chimique.	S'assurer que des fiches de données de sécurité sont disponibles pour tous les produits chimiques utilisés au travail.	L'équipe de conformité a déjà élaboré la fiche signalétique et un nouveau processus pour l'inventaire a été élaboré. Les ouvriers impliqués dans la gestion des produits chimiques ont été formés en mai 2021.	35
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Conteneurs non étiquetés dans l'atelier mécanique du bâtiment 1 et dans la chaufferie du bâtiment 55.	S'assurer que toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées au travail sont correctement étiquetées.	L'équipe Conformité a déjà identifié le conteneur, une formation sur la manipulation des produits chimiques a également été dispensée en mai 2021 aux ouvriers de la chaufferie.	35

Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire chimique n'incluait pas le nom de tous les produits chimiques utilisés au travail.	Tenir un inventaire précis.	Nous avons déjà mis à jour la liste avec le produit chimique manquant, l'équipe de conformité met en place un système pour mettre à jour automatiquement la liste en fonction de la liste d'achat.	29
Févr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Procédures Contractuelles</b>	Le contrat de travail des infirmières n'inclut pas le salaire.	Inclure le salaire convenu sur le contrat des infirmières.	L'équipe des RH a déjà corrigé tous les contrats.	13
Févr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Le règlement intérieur du travail n'est pas conforme au code du travail. Il manque les heures de travail, le temps de pause et le temps de paiement.	Avoir une politique sur la durée de travail dans les règlements internes approuvés par le MAST.	Nous avons envoyé une lettre avec notre politique d'heures de fonctionnement et est approuvée par le MAST.	13
<b>Evaluation Juin 2019</b>						
oct.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine n'a pas de registres de formation dispensée sur COVID-19.	Fournir le contenu, la liste des participants et les dates des formations proposées.	Hansae Haiti S.A tient un registre de toutes les personnes qui se présentent à l'établissement. Veuillez vous référer au registre ci-joint pour toutes les personnes qui se présentent à l'établissement avec leur température respective.	6
oct.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38 ° C et plus.	Tenir un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38 °C et plus.	L'usine enregistre la température quotidienne des ouvriers sur un registre et fait un suivi approprié pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	6
juin-19	<b>Compensation</b>	<b>Information sur les salaires, Utilisation et Déduction</b>	La direction n'a pas utilisé une seule paie exacte au cours de la période de référence.	Utiliser une paie précise.	L'entreprise s'est engagée à ne conserver qu'un seul enregistrement précis pour la transparence.	12
juin-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement OFATMA tardif pour l'assurance accident.	S'assurer que les paiements OFATMA en temps opportun avant le 10e jour ouvrable du mois.	Le paiement pour ce cycle a été effectué.	12

juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Inventaire chimique incomplet de tous les produits chimiques utilisés à l'usine.	Maintenir et suivre tous les stocks achetés et utilisés dans la production à l'usine.	L'usine a mis à jour la nouvelle liste d'inventaire chimique, la mise en œuvre des actions préventives est en cours	12
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Conteneurs non étiquetés trouvés à plusieurs endroits de l'usine.	Étiqueter de manière appropriée tous les conteneurs conformément aux informations figurant sur la fiche signalétique des fabricants.		18
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	FS manquante pour plusieurs produits chimiques utilisés à l'usine.	Afficher toutes les fiches signalétiques dans la langue locale pour tous les produits chimiques et offrir une formation au personnel concerné.	L'usine a republié toutes les fiches signalétiques manquantes. L'équipe de conformité de l'usine surveille régulièrement et s'assure que toutes les fiches signalétiques sont affichées pour tous les produits chimiques. L'équipe de conformité de l'usine a également formé tous les ouvriers manipulant des produits chimiques concernant les problèmes d'étiquetage. L'usine s'assure que toutes les étiquettes ne sont pas endommagées et veille à les remplacer au cas où elles seraient arrachées. Pour une action préventive: L'usine a ajouté une colonne FS sur la liste de l'inventaire des produits chimiques pour suivre tous les produits chimiques devant figurer sur la fiche signalétique.	18
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Températures inacceptables dans plusieurs sections de l'usine.	Adopter un système push and pull avec des ventilateurs et/ou un système de refroidissement pour aider à maintenir les températures en dessous de 30 °C.	Les mesures de température sont inférieures à 30 ° C.	18
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Éclairage insuffisant dans certaines sections.	Utiliser de nouvelles lampes dans les zones concernées, surveiller les niveaux d'éclairage avec un luxmètre mobile chaque	L'usine a installé plus de lampes pour la zone demandée	24
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Le savon n'était pas disponible dans la salle de bain pour hommes du bâtiment 50.	S'assurer que suffisamment de savon est disponible à tout moment.	L'équipe administrative a distribué du savon liquide dans chaque salle de bain une fois par semaine pour éviter toute pénurie et des nettoyeurs rechargeront le savon en cas de pénurie. Une liste de contrôle a été élaborée et affichée dans la zone des toilettes pour un contrôle quotidien par l'équipe de conformité.	24

juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Prise en compte insuffisante des femmes enceintes.	Suivre les recommandations du médecin et transférer les femmes enceintes vers un poste de travail adéquat si disponible. Formation interne complète sur les risques pour la sécurité et la santé des ouvrières enceintes ou allaitantes conformément à l'art. 328, 330 (c) du Code du travail.	Les ouvrières enceintes ont été transférées dans une autre section. Des EPI sont fournis à tous les ouvriers utilisant des machines d'estampage à chaud. Un avis présentant les avantages pour les ouvrières enceintes est affiché afin qu'elles puissent informer les RH à un stade plus précoce et travailler dans un environnement sûr.	12
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Personnel médical insuffisant.	Augmenter le nombre d'infirmières pour répondre aux exigences du code du travail.	L'usine a déjà embauché 3 infirmières le 16 juillet et le 2 septembre.	12
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Plusieurs extincteurs étaient soit obstrués, surchargés, non identifiés ou mal montés.	Monter correctement les extincteurs. Gardez les extincteurs non obstrués et vérifiez régulièrement la pressurisation.	Tous les extincteurs sont correctement montés et maintenus exempts d'obstacles Les extincteurs surchargés ont été remplacés par des neufs. L'équipe de conformité de l'usine vérifie régulièrement les extincteurs sur le lieu de travail.	12
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Le plan d'évacuation n'indiquait pas l'emplacement de la zone de rassemblement dans le bâtiment	Mettre à jour le plan d'évacuation pour inclure le point de rassemblement au besoin.	L'administration a immédiatement mis à jour le plan d'évacuation. En cas de changement dans l'agencement de l'usine, l'équipe de direction de l'usine informera les équipes concernées pour faire une carte d'évacuation ainsi que l'équipe de conformité. L'équipe de conformité de l'usine surveillera les cartes d'évacuation si elles reflètent la dernière mise en page.	6
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les voies d'évacuation ont été obstruées.</li> <li>- La voie d'évacuation n'était pas accessible.</li> </ul>	S'assurer que les voies d'évacuation sont dégagées et accessibles à tout moment.	Les allées des bâtiments 1 et 50 sont tenues à l'écart des obstacles. SST. les membres du comité s'assurent que les itinéraires sont dégagés conformément aux nouvelles procédures. Des contrôles aléatoires quotidiens sont effectués pour s'assurer que les itinéraires sont gratuits. L'usine a développé des procédures pour	12
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les exercices d'incendie ne sont pas menés à temps.	Établir un calendrier des exercices d'incendie prévus pour tous les modules. Communiquer le plan à tous les niveaux de gestion. Suivre et exécuter des exercices tous les six mois, au besoin.	L'usine a mené des exercices d'incendie après l'évaluation et se tient au courant.	12



juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Fuite de diesel dans la chaufferie.	Effectuer régulièrement une évaluation de la SST. Demander à l'équipe de maintenance de réparer les fuites.	Les tuyaux transportant le diesel dans la chaudière ont été fixés pour arrêter l'équipe de fuite.	6
juin-19	<b>Temps de Travail</b>	<b>Heures régulières</b>	Heures de travail inadéquates.	Modifier les heures normales de travail de 7 h à 15 h, y compris une pause déjeuner payée. Compenser de 15 h 00 à 16 h 00	Les modifications ont été effectuées.	6
juin-19	<b>Temps de Travail</b>	<b>Congé</b>	Congé annuel insuffisant.	Accorder un congé annuel complet aux ouvriers en 2019.	Un congé annuel de 15 jours est prévu.	6
juin-19	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Ne pas suivre les procédures lors de l'interruption des femmes enceintes.	Mener une formation sur le code du travail au personnel des RH	L'usine a déjà réintégré les deux femmes enceintes L'usine a établi une liste de contrôle des procédures de résiliation et dispensé une formation au personnel.	6

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Horizon Manufacturing S.A.  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 425  
**Date d'enregistrement:** sept.-09  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** juil.-19 sept.-21

### Services de Consultation et de Formation

Sept.-21	Réunion de Consultation	Rencontre avec la direction au sujet du plan d'amélioration. Rencontre avec le comité syndical sur les préoccupations en suspens.
Juil.-21	Réunion de Consultation	Discussion avec la direction sur l'état d'avancement du plan d'amélioration. La discussion a également porté sur les plaintes spécifiques reçues des ouvriers pour vérifier la correction et la version de l'employeur.
Mai-21	Réunion de Consultation	Rencontre avec les syndicats SOTA et GOSTTRA pour discuter des conditions de travail à l'usine. Discussions sur le paiement des prestations de sécurité sociale, la situation financière de l'usine et les priorités en matière de SST.
Avr.-21	Réunion de Consultation	Réunion pour discuter du plan d'amélioration et de l'assainissement. La discussion a également porté sur la diminution des commandes et le plan de réduction des effectifs. Discussion avec un membre du syndicat au sujet de la situation financière de l'usine.
Mars-21	Réunion de Consultation	Réunion concernant le plan d'amélioration et les preuves à envoyer par l'usine. Discussion concernant la grève qui a eu lieu en février et les documents à partager par l'usine.
25-janv.-21	Réunion de consultation	Rencontre virtuelle avec la direction sur la stratégie de conseil pour l'année. La discussion portait sur les priorités et le calendrier des mesures correctives.
27-nov.-20	Réunion de consultation	Rencontre avec l'usine sur les améliorations réalisées, les défis et les opportunités.
23-oct.-20	Réunion de consultation	Rencontre avec la direction sur le protocole Covid 19, la formation virtuelle et les défis technologiques de l'usine. Discussions avec les membres du syndicat GOSTTRA concernant les problèmes de communication avec l'usine.

ASSESSMENT	COMPLIANCE CLUSTER	COMPLIANCE POINT	DETAILS OF NON COMPLIANCE	IMPROVEMENT PRIORITIES	REMEDATION EFFORTS	MONTHS
<b>Évaluation Octobre 2021</b>						
Sept.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Pas de pauses supplémentaires pour les ouvrières enceintes.	Fournir aux femmes enceintes les pauses légales supplémentaires, comme l'exige la loi.		3

Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Moins de 10 % de la main-d'œuvre est formée à la lutte contre les incendies.	Veiller à ce que 10 % de la main-d'œuvre soit formée à l'utilisation de l'équipement de lutte contre les incendies.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Les ouvriers interrogés ont révélé qu'ils n'étaient pas conscients des risques actuels à l'usine et qu'ils n'étaient pas prêts à répondre aux urgences sur le lieu de travail.	Effectuer l'exercice d'incendie en temps voulu et afficher la procédure d'évacuation d'urgence.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	L'usine n'a pas pris de mesures pour contrôler les sources potentielles d'inflammation.	Réparer la fuite de diesel dans la chaufferie. Afficher des panneaux d'avertissement si nécessaire et disposer de procédures écrites adéquates pour la chaufferie.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Aucun exercice d'incendie n'a été effectué au cours des 12 derniers mois.	Effectuer un exercice d'incendie tous les six mois..		25
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Le système d'alarme ne fonctionnait pas.	S'assurer que le système d'alarme fonctionne correctement.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Le nombre total de travailleurs formés aux premiers secours représente moins de 10 % de la main-d'œuvre.	Former 10 % de la main-d'œuvre aux premiers secours.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Trois boîtes de premiers soins manquaient de fournitures médicales.	S'assurer que les trousseaux de premiers soins contiennent les articles nécessaires.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucun contrôle médical n'a été effectué pour les ouvriers.	Fournir un bilan de santé gratuit à tous les ouvriers une fois par an.		51
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucun contrôle médical pour les ouvriers exposés à des substances chimiques et dangereuses.	Fournir un bilan de santé gratuit deux fois par an aux ouvriers exposés à des substances chimiques et dangereuses.		25

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Aucun contrôle médical effectué dans les 3 premiers mois de l'embauche.	S'assurer que les ouvriers nouvellement embauchés reçoivent la carte de santé et un bilan de santé dans les 3 premiers mois suivant l'embauche.		25
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	Les réfectoires n'ont pas la capacité d'accueillir tous les ouvriers.	S'assurer que la salle à manger peut accueillir tous les ouvriers avec les exigences de distance.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	Le test de l'eau n'a pas été effectué sur une base mensuelle par un laboratoire certifié.	Effectuer un test d'eau sur une base mensuelle. Faire nettoyer régulièrement les refroidisseurs d'eau.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	Le papier et le savon ne sont pas disponibles en tout temps dans l'espace de travail.	Fournir du savon et du papier aux ouvriers pendant le temps de travail.		39
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	Toilettes insuffisantes pour les femmes.	Avoir un nombre suffisant de toilettes pour les femmes.		25
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le câble électrique de la salle de couture est couvert de poussière. Les ventilateurs sont sales de poussière. Les toilettes sont remplies de morceaux de tissus en très mauvais état.	S'assurer de nettoyer régulièrement le lieu de travail.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux d'éclairage étaient inadéquats dans plusieurs sections du lieu de travail.	Fournir un éclairage approprié pour toutes les sections de travail.		51
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Aucune température corporelle n'est vérifiée à l'entrée de manière systématique. L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Vérifier systématiquement la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à leur entrée et tenir un registre de toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.		

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La distance physique et sociale des ouvriers n'est pas respectée dans toutes les sections de l'usine, ainsi que lors de l'entrée et de la sortie.	S'assurer que la distance de 1,5 mètre est respectée dans toutes les sections de l'usine, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	60% des machines à coudre manquaient de protège-yeux et de protège-doigts.	Équiper toutes les machines à coudre des protections nécessaires.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	20 pour cent des ouvriers debout dans la section de qualité n'ont pas reçu de repose-pieds ou de tapis absorbant les chocs.	Fournir des repose-pieds ou des tapis absorbant les chocs à tous les ouvriers debout.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'employeur n'a pas fourni l'équipement de protection individuelle nécessaire à tous les ouvriers.	Fournir l'équipement de protection individuelle nécessaire aux ouvriers de l'atelier de mécanique, des salles des génératrices et des compresseurs et de la chaufferie.		51
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'employeur n'a pas offert de formation aux ouvriers sur les produits de manutention chimique.	Offrir une formation sur la manipulation des produits chimiques aux ouvriers utilisant et exposés à des substances chimiques et dangereuses.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	La zone de nettoyage ponctuel n'est pas isolée, exposant ainsi les couturières à la vapeur chimique.	S'assurer que la zone de nettoyage des taches est en bon état pour éviter une exposition inutile des ouvriers aux produits chimiques.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs produits chimiques dangereux ont été trouvés sans fiches de données de sécurité chimique.	Avoir des fiches de données de sécurité disponibles pour tous les produits dangereux et chimiques là où ils sont utilisés et stockés.		51

Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Stockage inadéquat des substances chimiques et dangereuses.	Les produits chimiques doivent être stockés dans un endroit bien aéré.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Contenants non étiquetés de substances chimiques et dangereuses trouvées sur le lieu de travail.	Étiqueter tous les conteneurs de substances chimiques et dangereuses utilisées et stockées sur le lieu de travail.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'usine ne tient pas d'inventaire des produits chimiques énumérant tous les produits chimiques utilisés, y compris leur emplacement.	Tenir un inventaire de tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail et mettre la liste à la disposition de toutes les personnes concernées.		51
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'usine n'a pas enregistré les accidents du travail et les a soumis à l'OFATMA sur une base mensuelle.	Enregistrer les accidents liés au travail et les soumettre à l'OFATMA sur une base mensuelle.		25
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	Le comité de sécurité et de santé n'était pas fonctionnel.	Mettre en place un comité SST efficace pour discuter et traiter les questions liées à la SST.		25
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	Aucun rapport sur la sécurité et la santé générales au travail n'était disponible au cours des 12 derniers mois.	Effectuer une évaluation générale de la SST sur une base mensuelle et l'enregistrer à des fins d'examen.		32
Sept.-21	Contrats et Ressources Humaines	Licenciement	Le supplément salarial annuel en cas de résiliation n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et inclure le paiement dans le calcul du complément de salaire annuel lors de la cessation d'emploi.		3
Sept.-21	Contrats et Ressources Humaines	Licenciement	Le congé annuel à la cessation d'emploi n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et inclure le paiement dans le calcul du congé annuel à la cessation d'emploi.		3
Sept.-21	Contrats et Ressources Humaines	Licenciement	Le paiement du délai de préavis n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	S'assurer que le paiement de la pause déjeuner est inclus dans le calcul du paiement de la période de préavis.		3

Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	Le supplément de salaire annuel ou la prime n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du complément de salaire annuel ou de la prime		3
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur a collecté mais n'a pas transmis les cotisations des travailleurs à l'OFATMA sur une base mensuelle et n'a pas inclus le paiement de la pause déjeuner.	Collecter et transmettre les cotisations des ouvriers à l'OFATMA à temps, dans les 10 jours ouvrables de chaque mois. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du salaire moyen.		51
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	La contribution de l'employeur à l'OFATMA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	S'assurer que la contribution de l'employeur à l'OFATMA est faite à temps. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du salaire quotidien moyen.	En février 2021, <i>Horizon manufacturing</i> a conclu un accord avec l'OFATMA pour le paiement d'une dette sur une période de 4 mois allant de février 2021 à mai 2021. L'usine a effectué un premier paiement en février 2021, puis un deuxième paiement en mars 2021 sur la dette incluant le paiement pour le mois de février 2021. Le troisième paiement a eu lieu en avril 2021 selon l'accord et le dernier paiement en juillet. La direction a fait valoir que, bien que l'usine ait payé la dette à l'OFATMA, le mois régulier a également été payé. Toutefois. Aucune autre preuve de paiement n'était disponible pour l'année 2021. Les reçus fournis n'indiquent pas que les paiements mensuels ont été	51
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'usine n'a pas terminé le paiement de pour l'exercice 2019-2020 à l'OFATMA pour l'assurance accident.	S'assurer que la contribution à l'OFATMA pour l'assurance accident est faite à temps. L'usine devrait également documenter tout accord conclu avec l'OFATMA à cet		51

Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur perçoit, mais ne transmet pas les cotisations des ouvriers à l'ONA sur une base mensuelle.	Recueillir et transmettre les cotisations des ouvriers à temps dans les 10 jours de chaque mois. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du salaire journalier moyen.		51
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	La contribution patronale à l'ONA n'est pas calculée sur le salaire journalier moyen. De plus, le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la cotisation patronale à temps, dans les 10 jours ouvrables de chaque mois. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du salaire journalier moyen.		51
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Les paiements de congés annuels et de congés de maladie ne sont pas exacts, car le paiement de la pause déjeuner n'est pas inclus dans le calcul.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul de tout paiement de congé.		3
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Les pauses déjeuner ne sont pas compensées dans la masse salariale.	Payer la pause déjeuner comme l'exige la nouvelle loi.		3
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine n'a pas de registre des paiements de congé de maternité.	Offrir 12 semaines de congé de maternité aux ouvrières éligibles.		32
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	La direction n'a fourni aucune preuve de paiement pour les congés de maladie.	S'assurer que le paiement de la pause déjeuner est inclus dans le calcul des congés de maladie.		32
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Le paiement du congé annuel n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du paiement du congé annuel.		3



Avr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne dispose pas d'une liste de contrôle appropriée pour surveiller le nettoyage et la désinfection du lieu de travail.	Élaborer une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens de l'espace de travail.	La direction demandera aux nettoyeurs de tenir un registre du nettoyage quotidien.	8
Avr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine n'a pas mis en place un protocole COVID-19 adéquat.	Développer un protocole COVID-19 adéquat avec tous les éléments pertinents conformément aux directives de Better Work Haïti.	L'usine passe en revue toutes les procédures COVID-19 déjà en place pour créer un protocole.	8
Juil.-21	<b>Discrimination</b>	<b>Genre</b>	L'usine n'a pas appliqué la politique de tolérance zéro concernant l'inconduite sexuelle.	Examiner la politique sur le harcèlement sexuel en consultation avec les représentants des ouvriers. Offrir une formation aux ouvriers et à toutes les lignes de	L'usine a formé tous ses employés à ce qu'est le harcèlement et les abus. L'usine a revu sa politique en matière de harcèlement sexuel en consultation avec le comité syndical.	15
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Wage Information, Use and Deduction</b>	Discrepancy between the time records and the payroll.	Report the accurate working time in the payroll including the overtime worked.	Overtime are reported in the payroll and properly paid.	19
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Paid Leave</b>	Inaccurate payment for annual leave.	Report the accurate working time in the payroll, including the overtime worked for the calculation of annual leave payment.	Overtime is properly paid and overtime payment is included in the calculation of total earnings.	19
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Paid Leave</b>	Inaccurate payment for sick leave.	Report the accurate working time in the payroll, including the overtime worked for the calculation of sick leave payment.	Overtime is reported in the payroll and properly compensated. Overtime payment is also included in the calculation of total earnings.	29
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Paid Leave</b>	Inaccurate payment for maternity leave.	Report the accurate working time in the payroll, including the overtime worked for the calculation of maternity leave payment.	Overtime worked is paid and included in the calculation of the average earning.	29
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Social Security and Other Benefits</b>	Factory did not pay OFATMA for accident insurance for the previous fiscal year 2017-2018 and current one 2018-2019.	Complete the payment for OFATMA work related accident for the fiscal year 2018-2019.	The factory has established a payment agreement with OFATMA.	48

Jul-19	Compensation	Social Security and Other Benefits	Last payment of the employer's contribution to OFATMA was done in March 2019 for the month of February 2019.	Pay the employer's contribution to OFATMA within the first 10 days of each month for the previous month.	The factory has a payment agreement with OFATMA regarding the payment.	48
Jul-19	Compensation	Social Security and Other Benefits	Last payment of the workers' contribution to OFATMA was done in March 2019 for the month of February 2019.	Complete the payment for unpaid months as agreed with OFATMA. Pay the OFATMA contribution within the first 10 days of each month for the previous month.	Factory has established a payment agreement with OFATMA regarding the payment.	48
Jul-19	Compensation	Social Security and Other Benefits	Inaccurate payment for annual salary supplement or bonus to workers.	Report the accurate working time including the overtime worked, in the payroll.	Pay slip displays that overtime and related payments are included in the overtime worked.	22
Jul-19	Occupational Safety and Health	OSH Management Systems	Employer did not perform an evaluation of general occupational safety and health issues in the workplace.	Perform factory OSH assessment is done on a regular basis and properly file the reports.	The reports were found and are available for consultation. The compliance officer to perform regularly an evaluation of general occupational safety and health issues in the workplace.	22
Jul-19	Occupational Safety and Health	OSH Management Systems	Meeting minutes were not available to confirm committee's participation in OSH decisions and proper performance of OSH functions.	Keep the meeting minutes on a reliable support and forward the minutes to the factory's advisor.	The committee is reactivated again and the monthly meetings are already taking place. Minutes of the reports are available for consultation.	22
Jul-19	Occupational Safety and Health	OSH Management Systems	The factory does not record and submit work related accidents to OFATMA on a monthly basis.	Record all the accidents that happened in the factory and forward the records to OFATMA on a monthly basis.	All records are submitted on a monthly basis to OFATMA. The reports are available for consultation.	22
Jul-19	Occupational Safety and Health	Chemicals and Hazardous Substances	Inventory of chemicals and hazardous substances used in the workplace was not available.	Keep the inventory of chemicals available for the relevant people.	The factory updated its inventory of chemicals and pasted it in the warehouse and washing areas.	48

Jul-19	Occupational Safety and Health	Chemicals and Hazardous Substances	MSDS were missing for several chemicals products used in the workplace.	Have MSDS available for all chemical and hazardous substances used or stored in the workplace.	All MSDS were updated and put in the chemical storage and in the washing areas.	48
Jul-19	Occupational Safety and Health	Chemicals and Hazardous Substances	There was no eye wash station in areas where chemicals and hazardous substances are stored.	Provide eye washing facilities where chemicals and hazardous substances are used and stored.	Washing facility was repaired and building 32 is already closed.	60
Jul-19	Occupational Safety and Health	Worker Protection	Factory did not share records of training on personal protective equipment with dates and number of participants.	Keep records of training provided to workers.	The factory annually trains all its personnel in the area of use and handling of chemicals and use of PPE. Evidences of provided training are available.	19
Jul-19	Occupational Safety and Health	Worker Protection	Standing workers were provided with foot rests or shock absorbing mats.	Provide foot rests or shock absorbing mats to standing workers. Conduct regular OSH assessment.	A survey was done to know the amount of mats that were needed, and later the management authorized the purchase. Management provided ergonomics mats to standing workers.	48
Jul-19	Occupational Safety and Health	Working Environment	Temperature levels exceeded the recommended 30 C in all sections.	Monitor the temperature level to a maximum of 30C.	The compliance department requested the services of an external company so that it could proceed to study temperature, lighting and particles.	48
Jul-19	Occupational Safety and Health	Working Environment	Lux levels were inadequate in several sections of the workplace	Provide appropriate lighting for all working sections.	The compliance department requested the services of an external company so that it could proceed to study temperature, lighting and particles.	48
Jul-19	Occupational Safety and Health	Welfare Facilities	Insufficient number of toilets for men.	Increase the number of toilets for men.		22

Jul-19	Occupational Safety and Health	Welfare Facilities	Soap was not available at the time of assessment.	Provide soap in the toilets.	A new operation process was implemented so that paper and soap are always available in the bathrooms. The cleaning staff is instructed to contact the HR office in case they run out of paper and soap.	36
Jul-19	Occupational Safety and Health	Health Services and First Aid	The factory does not systematically conduct health checks for workers during the first 3 months of hiring.	Provide all workers with health within the first 3 months of employment.	Factory is also performing its own medical checks for the workers to cover more workers.	22
Jul-19	Occupational Safety and Health	Health Services and First Aid	The factory does not systematically conduct free health checks for workers exposed to work related hazards. .	Provide workers who are exposed to work related hazards with free health checks at least twice a year.	Factory is also performing its own medical checks for the workers to cover more workers.	22
Jul-19	Occupational Safety and Health	Health Services and First Aid	The factory does not systematically conduct annual health checks for workers.	Perform free annual health checks for all workers.	Factory is also performing its own medical checks to cover more workers.	48
Jul-19	Occupational Safety and Health	Health Services and First Aid	Insufficient number of nurses.	Have a permanent medical staff.	The factory has 3 doctor's visit per week.	48
Jul-19	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	Evacuation routes were not marked near the packing area.	Mark the evacuation routes near the packing area of building 31.	The signs that are all over the factory were painted again. A painting plan was implemented for every 6 months.	36
Jul-19	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	One emergency exit was locked during working hours.	Keep emergency exits unlocked during working hours and aisles unblocked.	The factory trained all the security personnel so that the emergency exits remain open during work time.	22
Jul-19	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	One drill was performed for a 12 months period.	Conduct an evacuation drill every 6 months.	The factory does conduct an evacuation drill every 6 months. The factory implemented that the new compliance officer should keep everything on the PC for upcoming audits.	22

Jul-19	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Regular Hours</b>	The employer did not post the factory's working hours for all shifts including break time in one of the two buildings.	Post working hours in all buildings.	The management post the working hours in the two buildings.	42
--------	---------------------------------------	----------------------	--	--------------------------------------	---	----

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** LIFE S.A.  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 65  
**Date d'enregistrement:** juin-15  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** oct.-19 sept.-21

### Services de Consultation et de Formation

Août-21	Réunion PICC	Rencontre avec le comité concernant les préoccupations de l'usine.
Juin-21	Réunion de Consultation	Réunion pour discuter des mises à jour du plan d'amélioration, de la feuille de route de l'usine et de la manière de renforcer les procédures SST.
11-mai-21	Advisory meeting	Virtual advisory meeting on Improvement plan updates. Discussion was also on the road map. Factory to strengthen OSH procedures and share with advisor.
28-avr.-21	Training	Virtual OSH Event Workshop
28-avr.-21	Training	OSH Event Workshop
05-mars-21	Training	Virtual Industry Seminar on ILO Conventions 87 and 98
05-mars-21	Advisory meeting	Meeting to review the improvement plan and to discuss the role and responsibilities of the bipartite committee
20-oct.-20	Advisory meeting	Meeting to discuss issues related to social benefit payments and the financial situation of the factory. Review of Covid 19 protocol and OSH management guidelines.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Septembre 2021</b>						
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	L'usine n'a pas pris de mesures pour contrôler les sources potentielles d'inflammation.	S'assurer de prendre les mesures nécessaires pour contrôler les risques et les dangers sur le lieu de travail.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Plusieurs allées menant à une issue de secours étaient obstruées par des tables dans les lignes de couture.	Veiller à ce que les voies et allées d'évacuation restent dégagées.		3
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucune preuve de contrôles médicaux effectués au cours des 3 premiers mois d'embauche n'était disponible.	Payer l'OFATMA pour la carte médicale (CDS) et coordonner avec l'OFATMA pour fournir un contrôle médical aux ouvriers au cours de leurs trois premiers mois.		22

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	L'usine n'a pas effectué de test d'eau sur une base mensuelle par un laboratoire certifié.	S'assurer que l'eau potable est analysée mensuellement par un laboratoire compétent.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage sur le lieu de travail est inacceptable.	Fournir un éclairage adéquat dans toutes les sections de l'usine.		28
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température a dépassé les 30°C recommandés dans toutes les sections du lieu de travail.	Maintenir la température à un maximum de 30°C ou moins.		52
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La température corporelle des ouvriers et des visiteurs n'est pas contrôlée à l'entrée de manière systématique. Aucun registre pour la température corporelle de 38°C et plus.	Vérifier systématiquement la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à leur entrée et tenir un registre de toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La distance sociale n'est pas respectée dans toutes les sections de l'usine, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie.	Veiller à ce que la recommandation de distanciation sociale de 1,5 mètre soit respectée dans toutes les sections de l'usine, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Un panneau électrique sans avertissements de sécurité affichés près de la clinique.	Afficher des avertissements de sécurité si nécessaire.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les évaluateurs ont remarqué que les disjoncteurs n'étaient pas identifiés dans un panneau électrique près de la clinique.	Identifier tous les disjoncteurs.		
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	La station de lavage des yeux n'était pas disponible dans l'entrepôt de produits chimiques où les produits chimiques sont stockés.	Installer une douche oculaire dans l'entrepôt de produits chimiques.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'employeur n'a pas dispensé de formation aux travailleurs sur la manipulation des produits chimiques.	Offrir aux travailleurs une formation sur l'utilisation sécuritaire des substances chimiques et dangereuses.		3

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les substances chimiques n'étaient pas correctement stockées.	S'assurer que les substances chimiques sont correctement stockées et que la salle de stockage est correctement ventilée.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	2 conteneurs non étiquetés de carburant diesel trouvés dans la salle des génératrices.	Étiqueter correctement tous les produits chimiques et substances dangereuses.		22
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'usine ne tient pas d'inventaire des produits chimiques répertoriant tous les produits chimiques utilisés, y compris leurs emplacements.	Mettre à jour l'inventaire des produits chimiques en conséquence.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	L'employeur n'a fourni aucun document couvrant la sécurité structurelle ou indiquant que le bâtiment est sûr.	Fournir des permis ou des documents sur la sécurité structurelle du bâtiment.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	L'usine n'enregistrait pas les accidents liés au travail et ne les soumettait pas à l'OFATMA sur une base mensuelle.	Enregistrer les accidents liés au travail et les soumettre à l'OFATMA sur une base mensuelle.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	Le comité de sécurité et de santé n'était pas fonctionnel.	L'usine doit avoir un comité de santé et de sécurité efficace.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	Aucun rapport sur la sécurité et la santé au travail en général n'était disponible pour les 12 derniers mois.	S'assurer qu'une évaluation générale de la SST est effectuée sur une base mensuelle et dûment enregistrée à des fins d'examen.		3
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le congé annuel en cas de cessation d'emploi. n'est pas calculé sur le salaire moyen journalier.	Payer l'annuel en fonction du salaire journalier moyen.		3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'usine n'a pas collecté et transmis les cotisations des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie et transmettre la contribution des ouvriers.		46



Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'usine n'est pas enregistrée auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie et transmettre la contribution des ouvriers.		46
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	Les versements de l'OFATMA au titre de l'assurance accident pour l'exercice 2020-2021 ont été effectués en janvier 2021 au lieu de décembre 2020.	Payer la cotisation dans le délai indiqué sur la facture.		3
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'usine ne collecte ni ne transfère les cotisations des ouvriers à l'ONA sur une base mensuelle .	Collecter et transmettre la contribution des ouvriers sur une base mensuelle.		15
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	La contribution de l'employeur à l'ONA n'est pas soumise mensuellement.	Verser la contribution de l'employeur à l'ONA sur une base mensuelle.		15
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Le paiement du congé annuel n'est pas calculé sur la base du salaire journalier moyen.	S'assurer que le paiement des congés annuels correspond au salaire journalier moyen.		3
<b>Evaluation Avril 2020 - Octobre 2019</b>						
Avr.-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'un protocole COVID-19 adéquat comprenant tous les éléments pertinents.	Développer un protocole COVID-19 adéquat avec tous les éléments pertinents conformément aux directives de Better Work Haïti.	L'usine examinera le protocole en conséquence.	8
Avr.-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'une liste de contrôle appropriée pour surveiller le nettoyage et la désinfection du lieu de travail.	Disposer d'une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens du lieu de travail.		8
15-oct.-19	Compensation	Congés Payés	Les ouvrières ayant droit au congé de maternité ont reçu 6 semaines au lieu de 12 semaines.	S'inscrire à l'OFATMA pour bénéficier d'une assurance maternité et maladie.		25
15-oct.-19	Sécurité et Santé au Travail	Sécurité Sociale et Autres Avantages	La contribution de l'employeur à l'ONA est basée sur le salaire minimum au lieu du salaire de base.	Calculer les contributions de l'employeur à l'ONA sur le salaire de base de l'ouvrier.		12

15-oct.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La contribution des ouvriers à l'ONA est basée sur le salaire minimum au lieu des salaires de base des ouvriers.	Calculer la contribution des ouvriers à l'ONA sur le salaire de base de l'ouvrier.		12
15-oct.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine n'est pas enregistrée à l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA.	S'inscrire à l'OFATMA pour bénéficier d'une assurance maternité et maladie et transmettre la contribution de l'employeur.		43
15-oct.-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'usine n'est pas enregistrée à l'assurance maternité et maladie OFATMA.	S'inscrire à l'OFATMA pour bénéficier d'une assurance maternité et maladie et transmettre la contribution des ouvriers.		43
15-oct.-19	<b>Compensation</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'employeur n'a pas de copie des permis de construire.	S'assurer d'avoir une copie disponible des permis de construction.		12
15-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Conteneurs de produits chimiques trouvés sans étiquetage approprié.	Étiqueter correctement tous les produits chimiques et les substances dangereuses.	Tous les conteneurs de produits chimiques sont étiquetés.	19
15-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches signalétiques n'étaient pas disponibles dans la langue locale pour plusieurs produits chimiques.	Traduire la fiche signalétique dans la langue locale et l'afficher si nécessaire.	Les fiches signalétiques chimiques sont désormais disponibles dans la langue locale.	19
15-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La direction n'a pas installé le protège-poulie sur les machines à couper les colliers.	Installer la protection de poulie sur les machines de coupe de collier.		19
15-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les disjoncteurs des panneaux électriques n'avaient aucune étiquette.	Étiqueter les disjoncteurs dans les panneaux électriques.		18
15-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température a dépassé les 30 °C recommandés dans toutes les sections du lieu de travail.	Maintenir la température à un maximum de 30 °C ou moins.		49
15-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage sur le lieu de travail est inacceptable.	S'assurer que le niveau d'éclairage est adéquat dans la section de l'entrepôt.		25
15-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	L'employeur n'a pas payé l'OFATMA pour les cartes médicales.	Payer l'OFATMA pour la carte médicale (CDS) et coordonner avec ce dernier pour fournir un contrôle médical aux ouvriers dans les trois premiers mois.		19

15-oct.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Le plan d'évacuation ne définit pas clairement le chemin d'évacuation et les voies d'évacuation.	Afficher une carte d'évacuation précise.		37
------------	-------------------------------------	---------------------------------	--	--	--	----

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



Usine: **MAS AKANSYEL S.A**  
Lieu: Arrondissement du Trou du Nord  
Nombre d'ouvriers: **1,285**  
Date d'enregistrement: juin-17  
Date des deux dernières évaluations de Better Work: janv.-20 avr.-21

### Services de Consultation et de Formation

8-Nov.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Discussions concernant les améliorations apportées à partir du plan d'actions correctives. Réunion bipartite avec le conseil des représentants du personnel sur les préoccupations actuelles des ouvriers.
5-Août-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre avec la direction et le client Lulu Lemon sur le plan d'action de conformité. L'usine a donné un délai pour compléter les points. L'usine doit envoyer une mise à jour de la correction, d'ici la mi-septembre 2021.
4-Août-21	Réunion du CCAP	Rencontre avec la direction et le client Lulu Lemon sur le plan d'action de conformité. L'usine a donné un délai pour compléter les points. L'usine doit envoyer une mise à jour de la correction, d'ici la mi-septembre 2021.
27-Juil.21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre avec la direction pour discuter du plan d'actions correctives. Recommandation faite sur le processus de résolution et le calendrier.
30-Juin-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre avec l'équipe de direction sur le plan d'amélioration. Le CE a guidé la direction dans l'édition du rapport d'avancement.
Mai-21	Formation	Introduction aux droits et responsabilités des ouvriers (virtuelle).
Mai-21	Formation	Transition socialement responsable virtuelle
Mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel virtuel pour les cadres intermédiaires
Mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel virtuel pour les superviseurs
Mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel virtuel pour les ouvriers
Mai-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion de gestion virtuelle sur le plan d'action corrective à télécharger sur le plan d'amélioration et le rapport d'avancement à éditer. La discussion a également porté sur les congés payés. Réunion bipartite sur les préoccupations des ouvriers telles que les cartes OFATMA et ONA, les empreintes digitales et les portes de secours.
Mai-21	Formation	Coopération et communication au sein de l'entreprise
Mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel virtuel
Mai-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence COVID-19
Avr.-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel (virtuelle)
Avr.-21	Formation	Sécurité et santé virtuelles au travail (SST)
Mars-21	Formation	Webinaire virtuel sur la Gestion des Ressources Humaines (GRH) de COVID-19
Mars-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence COVID-19
Fevr.-21	Réunion de consultation virtuelle	Enquête virtuelle sur une plainte de harcèlement sexuel. Entretiens multiples menés individuellement avec le plaignant, l'auteur présumé, le témoin, les représentants de la direction. Entretien de groupe réalisé avec le comité bipartite (ERB), la cellule syndicale et les ouvriers. Rencontre virtuelle avec la direction sur 4 préoccupations soulevées par les syndicats sur une lettre d'annonce de grève.

Févr.-21	Réunion de consultation virtuelle	Conseil virtuel pour discuter de la stratégie et des priorités de conseil 2021. La discussion a également porté sur le dialogue social et les plaintes et recommandations du syndicat en attente sur le cas de licenciement de Pierre Tanis. Rencontre virtuelle avec SOHARST pour présenter la conclusion de BWH sur Pierre Tanis. Le conseiller de BW a également partagé une recommandation sur la soumission de plaintes par le biais du mécanisme de réclamation interne.
Nov.-20	Réunion de consultation virtuelle	Conseil virtuel pour discuter de la mise à jour des règles de travail internes sur les nouveaux horaires de travail, la paie basée sur les nouveaux horaires de travail, la réunion bipartite syndicale et la politique FOA.
Oct.-20	Formation	VIH/SIDA virtuel

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Avril 2021</b>						
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Moins que les 10 pour cent de la main-d'œuvre recommandés par Better Work sur les équipements de lutte contre l'incendie.	Offrir une formation de lutte contre l'incendie à 10 pour cent de la main-d'œuvre.	Nous avons déjà commencé le processus de formation à la lutte contre les incendies pour 488 de nos employés. Récemment, PIC a nommé un nouveau formateur pour les programmes de formation particuliers et nous travaillons actuellement avec eux pour terminer ces programmes de formation.	25
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Sorties de secours obstruées par des tissus dans la zone de stockage et dans l'aire de couture par les machines à coudre.	S'assurer que la sortie est dégagée pendant les heures de travail.	Les palettes ont été correctement empilées dans les rayonnages et les voies obstruées ont été dégagées.	14
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Le tuyau d'incendie dans la cafétéria obstrué par des boîtes et aucun extincteur n'a été installé dans le chariot élévateur.	Installer un extincteur sur le chariot élévateur. S'assurer que l'équipement de lutte contre l'incendie n'est toujours pas obstrué.	La direction enlève la palette en bois devant le tuyau d'incendie De plus, nous sommes en train de réparer un extincteur pour le chariot élévateur.	14
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Moins que les 10 pour cent de la main-d'œuvre recommandés par Better Work.	Former 10 pour cent de la main-d'œuvre aux premiers secours.	Nous avons déjà commencé le processus de formation aux premiers secours pour 488 de nos employés. Récemment, PIC a nommé un nouveau formateur pour les programmes de formation particuliers et nous travaillons actuellement avec eux pour terminer ces programmes de formation.	32

Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Il manquait l'adhésif et l'alcool à deux boîtes de premiers soins.	Faire vérifier régulièrement les boîtes de premiers secours.	La direction a fourni les trousse de premiers soins avec l'article manquant. Les trousse de premiers secours sont vérifiées régulièrement.	31
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-Être</b>	Toilettes insuffisantes.	S'assurer que les toilettes fonctionnent.	Sur la base de l'effectif actuel, nous devons avoir 12 toilettes pour hommes et 72 toilettes pour femmes. Compte tenu de la situation actuelle, la société se conforme à l'exigence des toilettes pour hommes. Mais, 27 toilettes pour femmes ne fonctionnaient pas en raison de réparations urgentes. Le département d'ingénierie administrative y travaille.	9
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage était insuffisant dans la section d'emballage.	S'assurer que le niveau d'éclairage est adéquat dans tous les départements.	Cela a été corrigé.	9
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Aucune barrière de protection installée entre les postes de travail.	Clarifier et mettre en œuvre les mesures de protection pour maintenir une distance sociale de 1,5 m au sein de l'usine.	Faire prendre conscience autant que possible de renforcer la sensibilisation et la société TM tente d'installer des barrières protectrices entre les postes de travail.	7
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Une boîte électrique sans panneau d'avertissement de sécurité dans la cafétéria.	Afficher un panneau d'avertissement de sécurité sur le boîtier électrique de la cafétéria.	Des panneaux de sécurité seront affichés au besoin.	31
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Aucune ceinture de sécurité n'a été fournie aux ouvriers dans la zone d'emballage pour le levage de charges lourdes.	Fournir une ceinture de sécurité au travailleur dans la zone d'emballage pour le levage de charges lourdes.	Une enquête ergonomique a été menée et des actions sont menées sur la base des recommandations données. Cela n'a pas été souligné à ce stade. Nous allons d'abord comprendre le besoin réel, évaluer plus avant la nécessité et fournir si nécessaire.	7

Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La direction a fourni des gants en métal aux ouvriers du département de coupe, des cache-oreilles pour les ouvriers dans la salle du générateur, des gants et des lunettes appropriés pour les ouvriers de l'atelier de mécanique. Cependant, aucun masque chimique n'a été fourni au ouvrier et au chef de ligne dans la zone de nettoyage des taches.	Fournir un masque approprié aux ouvriers dans la zone de nettoyage des taches.	L'usine nommera une personne dédiée pour la salle de nettoyage des taches II ou elle obtiendra les EPI appropriés	16
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Pas de station de lavage oculaire dans la salle de nettoyage des taches et également à proximité du stockage temporaire des produits chimiques où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	Installer une station de lavage oculaire dans la salle de nettoyage des taches et également à proximité du stockage temporaire des produits chimiques où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	Une station de lavage oculaire est déjà installée à l'intérieur de la salle de nettoyage des taches. Une autre douche oculaire doit être installée prochainement dans la zone de stockage temporaire des produits chimiques. Actuellement, cette pièce n'est PAS utilisée, mais nous allons bientôt installer une douche oculaire.	13
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'usine n'a pas fourni de dossier de formation pour les ouvriers et les superviseurs utilisant des produits chimiques pour le nettoyage des taches.	S'assurer que les préposés au nettoyage des taches sont formés à l'utilisation sécuritaire des produits chimiques.	La plupart du temps, les membres de l'équipe et les superviseurs utilisent de l'eau pour le processus d'élimination des taches. Cependant, une fois que nous aurons terminé avec une personne dédiée à la salle de nettoyage des taches, il ou elle obtiendra une formation appropriée sur la manipulation des produits chimiques avec les EPI requis.	9
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Tout ouvrier a accès aux pistolets de pulvérisation de produits chimiques sans aucun EPI.	S'assurer que des EPI sont fournis à tous les ouvriers entrant dans la zone de nettoyage des taches.	L'usine affectera une personne dédiée à l'opération de nettoyage des taches et fournira également la formation nécessaire. Une seule personne effectuera le nettoyage des taches.	9

Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches de données de sécurité chimiques n'étaient pas disponibles pour plusieurs substances dangereuses.	S'assurer et que les fiches signalétiques sont disponibles pour tous les produits chimiques utilisés au sein de l'usine.	Toutes les fiches signalétiques manquantes sont remplies et publiées.	25
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Deux conteneurs non étiquetés de produits chimiques.	S'assurer que tous les contenants sont correctement étiquetés.	Tous les conteneurs non étiquetés sont désormais correctement étiquetés.	31
Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire n'est pas exact et n'incluait pas le nom de tous les produits chimiques utilisés au sein de l'usine.	S'assurer que l'inventaire est exact et comprend tous les produits chimiques utilisés au sein de l'usine.	Inventaire mis à jour en conséquence.	31
Avr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrat de Travail</b>	L'usine n'a pas de règlement intérieur de travail approuvé par le ministère du Travail.	Faire approuver le règlement intérieur de travail par le MAST.	Actuellement, l'usine suit de près le Ministère du Travail pour obtenir l'approbation de son règlement intérieur de travail. BW est pleinement conscient de cela et de la trace écrite.	25
Avr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Le bulletin de salaire remis à l'OFATMA est inférieur au montant versé dans la masse salariale pour l'exercice 2019-2020.	Soumettre la bonne facture et fournir la preuve de paiement pour l'exercice 2020-2021.	L'usine a soumis les détails du salaire à l'OFATMA avec le même montant que nous avons payé dans les salaires d'octobre 2019 à septembre 2020. L'entreprise n'a pas reçu de copie scellée de l'OFATMA en raison de l'indisponibilité des officiels/sceau au moment de la soumission. Nous obtiendrons le sceau pour les documents dont le sceau est manquant. Nous aimerions que BW comprenne la réalité actuelle sur le terrain avec des institutions gouvernementales non productives qui ne s'approprient aucunement. Toutes les cotisations ont été payées à temps et en totalité.	19



Avr.-21	<b>Discrimination</b>	<b>Genre</b>	Les femmes enceintes renvoyées chez elles avec une rémunération de 50 pour cent à la réception du certificat de grossesse afin de les protéger pendant la période de Covid-19.	La société est en discussion pour les payer en totalité.	Il s'agit d'un protocole COVID-19 et d'une mesure préventive qui a été prise par l'entreprise pour protéger les employées enceintes. Cependant, maintenant, la société est en discussion pour les payer en totalité.	9
<b>Évaluation Octobre 2020- Janvier 2020</b>						
Oct-20	<b>Compensation</b>	<b>Salaires des Heures Supplémentaires</b>	Heures de travail inadéquates.	Dialoguer avec les représentants des ouvriers pour établir des horaires de travail en usine de 8 heures par jour ou 9 heures par jour avec un accord.	L'usine est parvenue à un compromis avec les ouvriers sur les heures de travail normales qui sont désormais limitées à 40 heures.	9
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne tient pas de registre de tous les ouvriers qui ont enregistré des températures supérieures à 38 °C pendant la COVID-19.	Tenir un registre des températures supérieures à 38 °C.		6
Jan-20	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	La pause déjeuner n'est pas rémunérée.	Payer la pause déjeuner conformément à la loi 3/8.	La pause déjeuner est désormais payée.	6
Jan-20	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Aucune preuve du paiement de l'assurance accident de l'OFATMA pour l'exercice précédent 2018-2019.	Payer l'assurance accident de l'OFATMA pour l'exercice 2019-2020.	L'assurance accident de l'exercice est payée.	9
Jan-20	<b>Compensation</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Les horaires de travail contractuels sont moins favorables que la loi.	Modifier les heures de travail pour se conformer à 8 heures comme heures normales de travail ou 9 heures avec un accord.	L'usine est parvenue à un compromis avec les ouvriers sur les heures de travail normales qui sont désormais limitées à 40 heures.	9
Jan-20	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Règlements internes sur les heures de travail ne correspondant pas à ceux approuvés par le ministère du Travail.	Réviser les règles de travail internes, les contrats pour s'assurer que les horaires de travail sont tous deux alignés sur la loi 3/8.	L'usine est parvenue à un compromis avec les ouvriers sur les heures de travail normales qui sont désormais limitées à 40 heures.	9
Jan-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Inventaire incomplet des produits chimiques.	Faire le suivi de l'inventaire des Produits Chimiques et Substances Dangereuses utilisés sur le lieu de travail et s'assurer qu'il comprend tous les produits chimiques actuellement en exploitation.	L'inventaire chimique est suivi et mis à jour.	24

Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Plusieurs contenants non étiquetés de produits chimiques trouvés sur le lieu de travail.	Étiqueter tous les contenants de produits chimiques et substances dangereuses.		24
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les fiches signalétiques n'étaient pas disponibles pour certains produits chimiques trouvés sur le lieu de travail.	Afficher la fiche signalétique des produits chimiques utilisés sur le lieu de travail à leurs emplacements respectifs.	La direction a préparé et affiché toutes les fiches signalétiques.	18
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les postes de lavage des yeux ne sont pas installés dans plusieurs sections du lieu de travail.	Installer des postes de lavage des yeux ou arrêter d'utiliser un espace de stockage temporaire.	Le stockage temporaire est éliminé.	6
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'employeur garantit l'utilisation sécuritaire des équipements EPI par tous les ouvriers.	Former tout le personnel de production à l'utilisation des EPI, y compris, mais sans s'y limiter, les ouvriers des ateliers de coupe et de mécanique.		9
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Plusieurs chaises sans dossier ont été retrouvées sur le lieu de travail.	S'assurer que les ouvriers n'utilisent pas de chaises sans dossier.	Les chaises sans dossier ont été supprimées. L'usine fournit maintenant des chaises avec un dossier approprié.	6
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Avertissement de sécurité manquant dans les boîtes électriques.	Poster un panneau d'avertissement de sécurité sur toutes les boîtes électriques.		24
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Niveau de température inacceptable dans certaines sections de l'usine.	Améliorer le système de climatisation pour maintenir des températures inférieures à 30 °C.		24
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de bruit ne sont pas acceptables dans certaines sections du lieu de travail.	Réduire les niveaux de bruit en dessous de 90dB et émettre des coquilles antibruit appropriées.	Des bouchons d'oreilles ont été distribués à tous les ouvriers.	12
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine ne fournit pas de contrôles de santé annuels gratuits aux ouvriers.	Payer l'OFATMA pour les cartes médicales, s'engager avec l'OFATMA pour effectuer les contrôles médicaux.	Le paiement est en cours.	24

Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Se conformer au Code du travail haïtien; une usine de cette taille doit disposer d'un service médical permanent sur le site, avec au moins 6 infirmières.		24
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Il manquait quelques articles essentiels dans les boîtes de premiers soins.	Assurer des fournitures adéquates dans toutes les boîtes de premiers soins, y compris, mais sans s'y limiter, les ciseaux, la boule de coton, l'antiseptique.		24
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre est formée aux premiers secours.	Former au moins 10% de la population ouvrière aux premiers secours.		24
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Plusieurs extincteurs n'ont pas été correctement installés et identifiés.	Installer et identifier correctement tous les extincteurs.		24
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Avertissement de sécurité manquant dans les boîtes électriques.	Afficher les avertissements appropriés sur toutes les boîtes électriques. Travailler avec les membres du comité de SST et les superviseurs pour un suivi aléatoire.		24
Jan-20	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre formés aux équipements de lutte contre l'incendie.	Former au moins 10 pour cent de la main-d'œuvre comme recommandé par Better Work		18
Jan-20	Temps de Travail	Heures Régulières	Les heures de travail régulières dépassent les limites légales.	Fixer les heures de travail régulières à 8 heures ou 9 heures par jour avec et en accord avec les ouvriers.	L'usine est parvenue à un compromis avec les ouvriers sur les heures de travail normales qui sont désormais limitées à 40 heures.	12
Jan-20	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Paiement OFATMA tardif pour l'assurance accident.	Payer l'assurance accident de l'OFATMA pour l'exercice 2019-2020	Le paiement est en cours.	12
Jan-20	Compensation	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas rémunérée.	Payer la pause déjeuner conformément à la loi 3/8.	L'usine paie maintenant la pause déjeuner.	12

Jan-20	<b>Compensation</b>	<b>Overtime Wages</b>	Overtime worked is not accurately compensated.	Dialogue with worker representatives to establish factory working hours respecting 8 hours a day or 9 hours a day with an agreement.		
--------	---------------------	-----------------------	--	--	--	--

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** MBI HAITI S.A  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 1612  
**Date d'enregistrement:** août-13  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** févr.-20      avr.-21

### Services de Consultation et de Formation

Nov.-21	Réunion de Consultation virtuelle	Visite consultative pour effectuer une visite de l'usine afin de vérifier ce qui suit: Station de lavage oculaire dans le bâtiment 53 Nettoyage ponctuel dans le bâtiment 52 Étage de l'usine Poste de soins infirmiers
Nov.-21	Réunion de Consultation virtuelle	Visite de consultation pour revoir et mettre à jour le plan d'amélioration.
Oct.-21	Réunion de Consultation virtuelle	Visites de consultation pour : mettre à jour le plan d'amélioration Discuter du renouvellement du comité bipartite. Discuter de l'incident avec un membre de GOSSTRA.
Juin-21	Réunion de Consultation virtuelle	Résumé de la visite de consultation : Rencontre avec la direction de l'usine pour discuter : Le nouveau plan d'amélioration. Causes profondes et actions correctives nécessaires. Formation éventuelle pouvant aider l'usine à améliorer le cluster SST. Visite d'usine pour vérifier toutes les corrections déjà apportées par l'usine.
10-févr.-21	Service conseille	Service conseille virtuelle 1 pour discuter des points suivants : Réalisation 2020. Priorités pour 2021. Problèmes NC en attente. Plaintes concernant des incitations impayées. Plans de formation
27-nov.-20	Service conseille	RV 6 : Réunion virtuelle avec le comité bipartite pour discuter des points suivants : L'eau potable n'est pas fraîche. Manque d'alcool pour se désinfecter les mains. Manque d'eau dans les toilettes. Rémunération incitative. Paiement de la pause déjeuner. Bilan COVID19. Heures régulières.
19-oct.-20	Training	COVID-19 training for Doctors & Nurses in Factories.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Avril 2021</b>						
Avr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Registre de présence inexact.	S'assurer que l'usine dispose d'un système précis d'enregistrement des présences.		7
Avr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	L'usine ne prévoit pas systématiquement les pauses nécessaires pour les femmes enceintes.	Prévoir les pauses nécessaires pour les femmes enceintes.	Les femmes enceintes bénéficient de la pause prévue par la loi. Une formation complémentaire a été dispensée aux femmes enceintes et aux superviseurs concernés.	
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Insuffisance d'ouvriers formés à l'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie.	Former au moins 10 % de la main-d'œuvre à l'utilisation du matériel de lutte contre l'incendie.		7
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'employeur n'a pas effectué au moins 2 exercices d'urgence par an.	Effectuer un exercice d'évacuation tous les 6 mois.		29

Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Sorties de secours et routes obstruées dans plusieurs zones.	S'assurer que les issues de secours et les voies d'évacuation ne sont pas obstruées.	L'usine a supprimé les tables et les boîtes dans toutes les zones de travail et a gardé les sorties de secours et les voies d'évacuation dégagées.	
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	La carte d'évacuation doit être mise à jour et la voie d'évacuation doit être clairement indiquée.	Afficher des plans d'évacuation mis à jour pour tous les bâtiments et s'assurer que toutes les voies d'évacuation sont clairement indiquées.		29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Tuyau d'incendie obstrué.	Garder le tuyau d'incendie accessible.	L'usine s'assure que tous les tuyaux d'incendie sont accessibles et en bon état.	
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Système d'alarme obstrué.	Garder le système d'alarme accessible.		7
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Insuffisance d'ouvriers formés aux premiers secours.	Former au moins 10 % de la main-d'œuvre aux premiers secours.		29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Les boîtes de premier soins n'étaient pas facilement accessibles et il manquait des fournitures.	Garder les trousseaux de premiers secours facilement accessibles et équipez-les.	Toutes les boîtes de premier soins sont arrangées de façon permanente.	
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant	Embaucher des infirmières supplémentaires.		29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Accès restreint aux femmes enceintes pour changer d'emploi au sein de l'usine.	Donner aux femmes enceintes la possibilité de changer d'emploi au sein de l'usine.		7
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	Le savon et le papier n'étaient pas facilement disponibles dans un bâtiment.	S'assurer que du savon et du papier sont disponibles dans toutes les toilettes de l'usine pendant les heures de travail, y compris les heures supplémentaires.		29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes.		29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de luminosité étaient inappropriés dans toutes les sections de travail.	S'assurer que l'éclairage est adéquat et adapté aux besoins des ouvriers.		29

Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Le niveau de bruit dans une zone de l'espace de travail dépassait 90 db.	Maintenir le niveau de bruit à un maximum de 90 dB dans toutes les sections de travail.		7
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de température sont inacceptables au sein de l'usine.	Surveiller le niveau de température et le maintenir sous 30°C à l'intérieur de l'espace de travail.		29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	La distanciation sociale n'est pas respectée sur l'usine.	Veiller à ce que 1,5 mètre de distance soit respecté au sein de l'usine.		7
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Mauvais entretien du système électrique de l'usine.	Améliorer la maintenance électrique et Créer un journal de maintenance.	L'usine a correctement entretenu tous les interrupteurs électriques de toutes les presses en les recouvrant.	29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Il manquait des protections oculaires aux machines à coudre.	Installer tous les protège-doigts manquants et s'assurer qu'une surveillance appropriée est effectuée.	Les protections ont été installées sur les machines à coudre.	
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Les tapis debout n'étaient pas disponibles pour tous les ouvriers.	Fournir des repose-pieds ou des tapis amortisseurs aux ouvriers debout.	L'usine a fourni des tapis amortisseurs à tous les ouvriers dans la section de pressage à l'extérieur du bâtiment 53.	29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'année dernière, aucune formation n'a été dispensée sur les équipements personnels et les machines.	Établir un calendrier de formation et dispenser une formation aux ouvriers utilisant des équipements de protection et des machines au sein de l'usine.		7
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas fourni d'EPP approprié à tous les ouvriers.	Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection personnelle nécessaires conformément à la réglementation EPP.		7
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'usine ne dispose pas d'une zone de nettoyage des taches appropriée.	S'assurer que la zone de nettoyage des taches est isolée. Les machines à vide, les échappements et la station de lavage oculaire fonctionnent.		29
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les fiches signalétiques ne sont pas disponibles dans la langue locale pour tous les produits chimiques utilisés à L'usine.	Traduire et afficher les fiches signalétiques des produits chimiques qui sont utilisés à L'usine.	L'usine installe la fiche signalétique au sein de l'usine tel que requis en anglais. Cependant, il devrait le traduire dans la langue locale.	
Avr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les substances chimiques et dangereuses ne sont pas correctement étiquetées.	Étiqueter tous les produits chimiques et substances dangereuses utilisés au travail.	L'usine a étiqueté les produits chimiques en écrivant le nom du produit chimique sur le conteneur.	

Avr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses n'est pas mis à jour.	Mettre à jour l'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses.		29
Avr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Supplément de salaire annuel ou bonus inexact lors du calcul de la cessation d'emploi.	Calculer le supplément de salaire annuel ou la prime à la cessation d'emploi en fonction du salaire moyen de l'ouvrier.		7
Avr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Calcul inexact des congés annuels inutilisés au moment du licenciement.	Calculer les congés annuels non utilisés lors de la cessation d'emploi sur la base des revenus moyens de l'ouvrier.		7
Avr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Paiement du délai de préavis inexact.	Calculer le paiement de la période de préavis en fonction du salaire moyen de l'ouvrier.		7
Avr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement du supplément de salaire inexact.	Calculer le paiement du supplément salarial en fonction des salaires moyens de l'ouvrier.		7
Avr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur collecte et transfère à temps la cotisation de l'ouvrier à l'OFATMA. Cependant, le calcul est inexact.	Calculer ce montant sur la base des salaires de base des ouvriers en ajoutant le salaire de pause journalier dans la masse salariale.		7
Avr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur a versé 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA. Cependant, le calcul est inexact.	Calculer ce montant sur la base des salaires de base des ouvriers en ajoutant le salaire de pause journalier dans la masse salariale.		7
Avr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement inexact à l'OFATMA pour l'assurance accidents du travail.	Veiller à ce que le paiement des accidents du travail soit effectué en temps opportun.	L'usine a partagé la lettre dans laquelle l'OFATMA a convenu avec eux d'effectuer le paiement en deux versements.	
Avr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur collecte et transfère à temps la cotisation de l'ouvrier à l'ONA. Cependant, le calcul est inexact.	Calculer ce montant sur la base des salaires de base des ouvriers en ajoutant le salaire de pause journalier dans la masse salariale.		7
Avr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur a versé 6 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'ONA. Cependant, le calcul est inexact.	L'employeur a versé 6 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'ONA. Cependant, le calcul est inexact.		7



Avr.-21	Compensation	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la paie.	S'assurer que la pause journalière est correctement payée à tous les ouvriers.		7
Avr.-21	Compensation	Congés Payés	Paiement inexact des congés annuels.	Calculer le congé annuel sur le salaire journalier moyen de l'ouvrier.		7
Avr.-21	Discrimination	Genre	Un cas de harcèlement sexuel impliquant une ouvrière a été signalé.	Renforcer la politique de prévention du harcèlement sexuel en identifiant clairement les inconduites interdites et l'échelle des sanctions. Former toutes les lignes de supervision au programme Respect du travail. Activer une campagne de sensibilisation sur la politique interne de l'usine en matière de harcèlement sexuel concernant la confidentialité et la protection de la victime.	Le superviseur a été licencié l'usine a dispensé une formation sur le harcèlement sexuel à tous les superviseurs et les a fait signer un accord sur la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel.	
<b>Évaluation Octobre 2020-Février 2020</b>						
Oct-20	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'enregistrement de nettoyage et de désinfection est manquant.	Développer une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens. Conserver le dossier dans un endroit approprié.	L'usine dit que le dossier de nettoyage existe.	
Oct-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	Le protocole COVID-19 manque plusieurs points clés.	Passer en revue le protocole COVID-19 pour inclure les points qui manquent.	L'usine a participé à la révision des directives de gestion pour COVID 19 et a commencé à mettre en œuvre les recommandations.	
Feb-20	Temps de Travail	Heures Régulières	Les heures de travail régulières dépassent la limite légale quotidienne.	S'assurer que la direction comprend la nouvelle loi * 3-8 * S'assurer que les ouvriers connaissent les heures de travail régulières.	L'usine discute actuellement de cette question avec les ouvriers. Ils ont déjà eu une réunion avec les membres du CCIP pour présenter les faits.	
Feb-20	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Quantité insuffisante d'exercices d'incendie effectués sur une période d'un an.	S'assurer que les plans de préparation aux urgences sont en place.	La direction a prévu un exercice d'incendie pour la première semaine de mai. Un exercice d'incendie a été effectué le 13 mai 2020.	
Feb-20	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Sorties de secours et voies d'évacuation obstruées.	S'assurer que les exercices d'incendie sont effectués régulièrement.	La direction a pris des mesures pour retirer les tables des voies d'évacuation. Les voies d'évacuation étaient claires lorsqu'elles ont été observées lors de la visite consultative virtuelle.	

Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Urgences	La carte d'évacuation n'indique pas le point de rendez-vous.	Mettre à jour la carte d'évacuation et afficher les cartes d'évacuation de l'usine.	La direction a commandé l'impression d'une nouvelle carte d'évacuation.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Urgences	Extincteur obstrué.	Garder les extincteurs accessibles.	Des mesures ont été prises au moment de l'évaluation.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Nombre insuffisant d'ouvriers formés aux premiers secours.	Élaborer un plan de formation aux premiers secours, ciblant au moins 10 pour cent des ouvriers. Mettre en œuvre un plan de formation en temps opportun. Tenir compte des activités de formation.	La direction a formé 25 ouvriers. Des formations supplémentaires sont prévues pour le mois de mai. La société opère actuellement avec 510 employés. Actuellement, ils ont formé 130 ouvriers, ce qui représente environ 25,4 pour cent du personnel total actuel.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Accès restreint aux boîtes de premiers soins.	Garder les trousses de premier secours facilement accessibles.	Mesures prises pour s'assurer que l'employé avec la clé est facilement disponible. Les boîtes de premiers soins sont accessibles.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Nombre insuffisant d'infirmières.	Embaucher des infirmières supplémentaires.	Actuellement, l'usine compte 510 ouvriers et 4 infirmières et 3 visites chez le médecin par semaine. L'usine est actuellement en conformité avec les exigences légales. Cependant, à mesure qu'ils augmentent leurs effectifs, ils acceptent d'embaucher plus des ouvriers.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations Collectives	Le savon n'était pas disponible dans les toilettes.	Définir qui est responsable de superviser le travail de nettoyeur. S'assurer qu'une liste de contrôle est disponible pour vous assurer que les toilettes sont vérifiées périodiquement. Fournir suffisamment de savon pour toutes les toilettes.	Mesures prises pour s'assurer que le savon est facilement disponible dans les toilettes. Le savon est désormais disponible dans toutes les toilettes.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations Collectives	Quantité insuffisante de toilettes pour les femmes.	Augmenter le nombre de toilettes disponibles pour tous les ouvriers, conformément à la législation du travail.	L'usine compte actuellement 510 ouvriers. Ils sont donc conformes aux exigences légales. Cependant, lorsqu'ils augmentent leur personnel, ils peuvent avoir besoin d'augmenter le nombre de toilettes.	

Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Environnement de Travail	Niveaux d'éclairage inacceptables dans toutes les sections des bâtiments.	Revoir l'installation d'éclairage pour s'assurer que les ouvriers disposent d'un niveau d'éclairage suffisant dans les différentes sections du lieu de travail.	L'usine a augmenté le nombre de luminaires dans les étages de l'usine. Ils ont également changé le type d'ampoules pour augmenter la quantité de lux. Étant donné que BW ne peut pas se rendre à l'usine pour vérifier physiquement l'intensité lumineuse, nous mettons l'entreprise en conformité sur la base d'une visite vidéo. EA a également parlé à 2 membres du syndicat qui indiquent qu'ils sont satisfaits de l'intensité de la lumière.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Environnement de Travail	La température est supérieure au niveau recommandé par Better Work de 30 °C dans toutes les sections des bâtiments.	Installer un système de climatisation approprié pour amener le niveau de température à un niveau acceptable.	Installation en usine de 30 nouveaux ventilateurs. BW ne peut pas se rendre physiquement à l'usine pour vérifier la température. Nous mettons la conformité pour l'instant. Ils ont également acheté un thermomètre numérique pour surveiller la température.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	Mauvais entretien du système électrique.	Étiqueter tous les béccher électriques selon les besoins. Réparer toutes les prises de courant endommagées.	Au cours de la visite vidéo, le conseiller a observé que tous les disjoncteurs étaient étiquetés.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	Les tapis anti-fatigue n'étaient pas disponibles pour tous les ouvriers debout.	Fournir des tapis anti-fatigue à tous les ouvriers. Rappeler aux ouvriers d'utiliser des tapis anti-fatigue.	Des tapis debout ont été fournis à tous les ouvriers	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	Plusieurs ouvriers ont été observés n'utilisant pas les lunettes de protection de leur machine.	Établir un plan de formation pour tous les ouvriers. Former tous les ouvriers à l'utilisation appropriée des lunettes de protection. Garder un registre de la formation dispensée.	L'usine a dispensé une formation à l'ensemble des 510 employés sur l'utilisation des protections oculaires des machines. Ils conviennent qu'au fur et à mesure qu'ils recrutent plus d'ouvriers, une formation leur sera offerte au début de leur emploi.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Station de lavage des yeux non disponible dans les zones où des substances chimiques et dangereuses sont utilisées.	Installer des stations de lavage des yeux où tous les produits chimiques sont utilisés.	Une station de lavage oculaire a été installée dans le bâtiment 53. Une visite vidéo confirme qu'elle fonctionne.	

Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Aucune fiche signalétique n'était disponible dans les zones où des substances chimiques et dangereuses sont utilisées.	Stocker tous les produits chimiques dangereux et les substances dans un seul endroit. Disposer d'une fiche signalétique disponible pour tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail.	La direction a vidé la salle du laboratoire et a affiché un panneau. La direction a affiché des fiches signalétiques indiquant où les produits chimiques et les substances dangereuses sont utilisés. Des fiches signalétiques sont disponibles pour toutes les substances chimiques et dangereuses.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les évaluateurs ont trouvé un pistolet de nettoyage des taches non étiqueté rempli de diluant dans la zone de nettoyage des taches.	Définir qui est responsable de la manipulation des produits chimiques dès leur réception. Désigner une personne pour gérer la réception et la distribution des produits chimiques et étiqueter tous les conteneurs de substances chimiques et dangereuses.	Au cours de la visite vidéo, le conseiller a observé que le pistolet de nettoyage des taches est correctement étiqueté.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Inventaire inexact des substances chimiques et dangereuses utilisées sur le lieu de travail.	Mettre régulièrement à jour l'inventaire. La direction doit s'assurer que des fiches signalétiques sont disponibles pour tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail. Afficher les fiches signalétiques là où des produits chimiques sont utilisés.	La direction a fourni un inventaire à jour de tous les produits disponibles au sein de l'usine.	
Feb-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	Aucune preuve d'évaluations effectuées sur les questions de santé et de sécurité dans l'usine au cours des douze derniers mois.	Effectuer une évaluation régulière des problèmes de santé et de sécurité dans l'usine. Documenter l'évaluation de la SST et communiquer les résultats aux ouvriers.	L'usine a commencé à effectuer une évaluation mensuelle de la SST. L'usine a fourni un rapport d'évaluation de la SST pour chaque mois de mai à septembre.	
Feb-20	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	Licenciement	L'employeur n'informe pas le ministère du Travail du licenciement d'un ouvrier pour absences injustifiées, comme l'exige le code du travail.	S'assurer que le MAST est informé du licenciement de l'ouvrier. Revoir le système de gestion.	Le personnel RH est désormais informé de la procédure et il informe le MAST de tout licenciement ou suspension.	
Feb-20	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	Procédures contractuelles	Les ouvriers sous-traités ne reçoivent pas d'équipement de protection individuelle approprié.	Développer une politique pour s'assurer que tous les sous-traitants sont formés à l'utilisation appropriée des EPI. S'assurer que tous les ouvriers, y compris les sous-traitants, sont formés à l'utilisation des EPI.	Une politique est en cours d'élaboration pour l'utilisation des EPP par tous les sous-traitants. Élaborer une politique. Une politique a été élaborée et approuvée par la direction. Désormais, tous les sous-traitants recevront une formation sur l'utilisation de leurs EPI. L'EPP sera également remis à tous les sous-traitants lors du démarrage du travail à l'usine.	

Feb-20	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Le paiement à l'OFATMA pour l'assurance accident du travail n'est pas effectué conformément à leur accord.	Obtenir une lettre d'accord de l'OFATMA, confirmant qu'ils ont un plan de paiement. Effectuer tous les paiements sur la base dudit accord.	La direction a obtenu une lettre d'accord de l'OFATMA le 15 avril 2020. 1 versements ont été effectués le 18 avril pour satisfaire à l'accord.	
Feb-20	<b>Compensation</b>	Congés Payés	Les ouvriers ne sont pas correctement rémunérés pour la pause quotidienne.	Mettre en œuvre la nouvelle loi * 3-8 *. Payer les ouvriers pour la pause quotidienne.	Rencontre prévue avec les membres du comité bipartite et les représentants des ouvriers pour discuter de la question. La direction prévoit d'expliquer aux ouvriers qu'ils doivent payer la pause journalière. La direction a également demandé la présence du MAST pour aider à expliquer la loi.	

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** MGA Haiti S.A.  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 1323  
**Date d'enregistrement:** Oct-09  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** Jun-19 Feb-21

### Services de Consultation et de Formation

Nov.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Résumé de Consultation - Rencontre avec la direction pour travailler sur les premières lignes directrices du rapport d'avancement afin de remplir le questionnaire en ligne.
Nov.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Résumé de Consultation Rencontre avec le comité bipartite pour faire le suivi : - Du travail effectué par le comité au cours de l'année. - Suivi de la question du paiement du congé de maternité. - Suivi de l'amélioration corrigée. Rencontre avec la direction à. - Discuter des preuves de progrès sur le plan d'amélioration. - Suivi du rapport d'avancement 1. - Effectuer une visite d'usine et mettre à jour le plan d'amélioration.
Juin-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Résumé de Consultation rencontre avec le comité bipartite pour discuter :
Mai-21	Service conseille et Formation virtuelle	Rencontre avec le comité bipartite pour discuter du nouveau plan d'amélioration, des causes profondes et des actions correctives nécessaires et suivi du plan de formation. Rencontre avec la direction pour faire le suivi des questions de rémunération. Enfin, une visite
Mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel virtuel
Mai-21	Formation	Formation virtuelle Préparation aux situations d'urgence COVID-19.
Avr.-21	Formation	Atelier virtuel sur l'événement SST
Mars-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT
Mars-21	Formation	Webinaire virtuel sur la Gestion des Ressources Humaines (GRH) COVID-19 - Français
Mars-21	Formation	Formation virtuelle préparation aux situations d'urgence COVID-19
Nov.-20	Service conseille et Formation virtuelle	Service conseille pour discuter du protocole COVID-19 en cours, des services de santé, de la préparation aux situations d'urgence et des services de sécurité sociale.
Nov.-20	Formation	Transition socialement responsable virtuelle

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
Evaluation Février 2021						

Févr.-21	Compensation	Congés Payés	Paiements de congés annuels inexacts.	Calculer le congé annuel sur le salaire journalier moyen de l'ouvrier.		3
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Insuffisance d'ouvriers formés à l'utilisation des équipements de lutte contre l'incendie.	Former au moins 10 % de la main-d'œuvre à l'utilisation du matériel de lutte contre l'incendie.		39
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	La porte de sortie de secours était verrouillée pendant les heures de travail.	Garder toutes les portes de sortie ouvertes pendant les heures de travail.	L'usine a retiré le panneau de sortie.	3
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Le plan d'évacuation de deux bâtiments n'est pas mis à jour et aucun plan d'évacuation pour un autre.	Publier des plans d'évacuation mis à jour pour tous les bâtiments.		39
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Aucun extincteur n'était disponible dans un bâtiment et un est obstrué dans un autre.	Installer un équipement de lutte contre l'incendie adéquat et assurer un entretien régulier.	L'usine n'installe qu'un seul équipement de lutte contre l'incendie dans le bâtiment.	39
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Aucun système d'alarme incendie n'a été installé dans deux bâtiments.	S'assurer que tous les bâtiments disposent d'un système d'alarme fonctionnel.		3
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Insuffisance d'ouvriers formés aux premiers soins.	Former au moins 10 % de la main-d'œuvre aux premiers soins.		39
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Une boîtes de premier soins n'était pas accessible et une autre avait des produits périmés dans un bâtiment, aucune boîtes de premier soins n'était disponible dans un autre et une était vide.	S'assurer qu'une vérification régulière est effectuée pour toutes les boîtes de premiers soins et Installer desboîtes de premier soins dans le bâtiment.	L'usine installe une boîtes de premier soins dans le bâtiment 10 et remplit toutes les boîtes dans les bâtiments 11 et 17.	19
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher des infirmières supplémentaires.		39

Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Contrôles médicaux annuels effectués uniquement auprès de 217 ouvriers par l'OFATMA.	Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour distribuer les cartes de santé et effectuer les contrôles médicaux requis.	Nous appelons OFATMA, puis ils continueront le processus.	31
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	L'usine ne propose pas de bilans de santé gratuits au cours des trois premiers mois suivant l'embauche.	Travailler de manière proactive avec l'OFATMA pour distribuer les cartes de santé et effectuer les contrôles médicaux requis.	Nous appelons l'OFATMA pour prendre un rendez-vous pour contrôler les ouvriers.	31
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-Être</b>	L'usine n'a pas suffisamment de toilettes fonctionnelles.	Augmenter le nombre de toilettes fonctionnelles au sein de l'usine.		39
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de luminosité étaient inappropriés dans toutes les sections de travail.	S'assurer que l'éclairage est adéquat et adapté aux besoins des ouvriers.	L'équipe de maintenance a installé plus de lumières pour résoudre ce problème.	39
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de température sont inacceptables au sein de l'usine.	Surveiller le niveau de température et le maintenir en dessous de 30°C à l'intérieur de l'usine.	Des ventilateurs ont été installés, afin d'abaisser la température à moins de 30°C.	39
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine ne vérifie pas la température corporelle des ouvriers ainsi que des visiteurs et tient un registre.	Vérifier systématiquement la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à l'entrée et conserver un registre de toutes les personnes dont la température dépasse 38°C.		8
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La distanciation sociale n'est pas respectée sur l'usine.	Veiller à ce qu'une distance de 1,5 mètre soit respectée sur l'aire de production et l'aire de restauration.		3
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Mauvais entretien du système électrique de l'usine.	Améliorer la maintenance électrique et Créer un journal de maintenance.	L'usine recouvre les fils électriques dénudés dans la chaufferie et la salle des générateurs du bâtiment 17 ainsi que dans la section de	22



Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les machines à coudre manquaient de protège-doigts.	Installer tous les protège-doigts manquants et s'assurer qu'une surveillance appropriée est effectuée.	Nous installons des gardes de protection : protections des doigts, protections des yeux, protection des ceintures. Plus de	39
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les tapis antichocs n'étaient pas disponibles pour tous les ouvriers.	Fournir des repose-pieds ou des tapis antichocs aux ouvriers debout.		3
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Pas de lave-yeux installé à proximité de l'atelier de soudure du bâtiment 4b.	1. Installer un poste de lavage des yeux ou des bouteilles de douche oculaire.		3
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches signalétiques ne sont pas disponibles dans la langue locale pour tous les produits chimiques utilisés à l'usine	Traduire et afficher les fiches signalétiques des produits chimiques.	La fiche signalétique de tous les produits chimiques a été installée partout où c'est nécessaire.	22
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les substances chimiques et dangereuses ne sont pas correctement étiquetées.	Étiqueter tous les produits chimiques et substances dangereuses utilisés à l'usine	L'usine a correctement étiqueté les conteneurs de traitement d'eau pour les chaudières, et le conteneur d'huile dans l'atelier de	22
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses n'est pas mis à jour.	Mettre à jour l'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses au sein de l'usine.		22
Févr.-21	<b>Durée du Travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Registre de présence inexact.	S'assurer que l'usine dispose d'un système précis d'enregistrement des présences.		3
Févr.-21	<b>Durée du Travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Les heures de travail, y compris les pauses, n'étaient pas affichées dans un seul bâtiment.	Afficher les heures de travail, y compris les pauses, dans tous les bâtiments où tous les ouvriers peuvent le voir.	L'usine a affiché l'heure de travail y compris le temps de pause dans le bâtiment #17.	3

Févr.-21	<b>Durée du Travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Les ouvriers des services de nettoyage, d'emballage et de chaufferie n'ont pas systématiquement droit à un jour de repos hebdomadaire après 48 heures de travail.	Veiller à ce que les ouvriers bénéficient d'une journée complète de congé après 48 heures de travail par semaine en tant que jour de repos hebdomadaire.		3
Févr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Supplément de salaire annuel ou bonus inexact lors du calcul de la cessation d'emploi.	Calculer le supplément de salaire annuel ou la prime au moment du licenciement en fonction du salaire moyen de l'ouvrier.		3
Févr.-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Calcul inexact des congés annuels inutilisés lors de la cessation d'emploi.	Calculer les congés annuels non utilisés lors de la cessation d'emploi sur la base des revenus moyens de l'ouvrier.		3
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur collecte et transfère à temps la cotisation de l'ouvrier à l'OFATMA. Cependant, le calcul est inexact.	Calculer ce montant sur la base des salaires de base des ouvriers en ajoutant le salaire de pause journalier dans la masse salariale.		35
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur a versé 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA. Cependant, le calcul est inexact.	Calculer ce montant sur la base des salaires de base des ouvriers en ajoutant le salaire de pause journalier dans la masse salariale.		35
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Aucune preuve de paiement à l'OFATMA pour accident du travail n'a été communiquée lors de la visite d'évaluation.	S'assurer que la documentation est disponible pendant la période d'évaluation.	L'usine commence le paiement des accidents du travail et partage le reçu du premier versement avec le conseiller	3
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur collecte et transfère à temps la cotisation de l'ouvrier à l'ONA. Cependant, le calcul est inexact.	Calculer ce montant sur la base des salaires de base des ouvriers en ajoutant le salaire de pause journalier dans la masse salariale.		3
Févr.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur a versé 6 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'ONA. Cependant, le calcul est inexact.	Calculer ce montant sur la base des salaires de base des ouvriers en ajoutant le salaire de pause journalier dans la masse salariale.		3

Févr.-21	Compensation	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la masse salariale.	S'assurer que la pause journalière est correctement payée à tous les ouvriers.		3
Févr.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine n'a pas fourni la preuve du paiement du congé de maternité.	S'assurer que la documentation est disponible pendant la période d'évaluation.	L'usine fournit la preuve que l'OFATMA paie à toutes les ouvrières allaitantes le paiement du congé de maternité. Cependant, le paiement n'est pas sur le salaire de base des ouvriers car la pause journalière n'est	35
Févr.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine n'a pas fourni la preuve du paiement des congés de maladie.	S'assurer que la documentation est disponible pendant la période d'évaluation.		3
Févr.-21	Compensation	Congés Payés	Paiements de congés annuels inexacts.	Calculer le congé annuel sur le salaire journalier moyen de l'ouvrier.		3
Févr.-21		Systèmes de Gestion de la SST	L'usine n'a pas de système en place pour nettoyer et désinfecter l'espace de travail.	S'assurer qu'un système est en place pour nettoyer et désinfecter l'espace de travail.		8
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'un protocole adéquat lié au COVID-19 qui comprend tous les éléments.	Développer un protocole COVID-19 approprié.		8
<b>Assessment June 2019</b>						
juin-19	Temps de Travail	Congé	Congé de maternité insuffisant pour les ouvrières enceintes.	1. S'assurer que les ouvrières disposent d'au moins 6 semaines avant leur date d'échéance et 6 semaines après tel que requis par la loi.		
juin-19	Temps de Travail	Heures Régulières	Les pauses obligatoires sont insuffisantes pour les femmes enceintes.	S'assurer que les femmes enceintes reçoivent 2 pauses de 30 minutes ou 3 pauses de 15 minutes.		

juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Manque d'ouvriers formés aux équipements de lutte contre l'incendie.	1. S'assurer qu'au moins 10 % de la main-d'œuvre est formée.	-L'usine a formé 11 ouvriers supplémentaires sur le matériel de lutte contre l'incendie le 5 juillet. -L'usine a formé 47 ouvriers supplémentaires le 25 janvier 2020.
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Voie d'évacuation obstruée.	1.Travailler avec le comité de SST pour s'assurer que les voies d'évacuation ne sont pas obstruées.	La conformité fait des efforts conscients pour patrouiller les allées et former les ouvriers. L'espace disponible ne peut pas accueillir le nombre de machines actuellement en production. C'est un défi permanent
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Plan d'évacuation inexact.	Mettre à jour le plan d'évacuation pour refléter la configuration exacte de l'usine.	
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	L'extincteur de l'entrepôt en tissu était surchargé.	1. Effectuer des vérifications hebdomadaires des extincteurs 2. Assurer une charge appropriée avec un tiers embauché fourni.	
juin-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Insuffisance d'ouvriers formés aux premiers secours.	1. S'assurer qu'au moins 10 % de la population est formée aux premiers soins.	-Formation de 20 ouvriers supplémentaires le 12 juillet. - Formation de 60 ouvriers

juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'extincteur de l'entrepôt en tissu était surchargé.	1. S'assurer que toutes les boîtes de premiers soins sont accessibles pendant les heures de travail. 2. Avoir 2 jeux de clés attribués à 2 personnes différentes à proximité de boîtes capables d'accéder au besoin.		
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	1. Fournir un service médical permanent sur place, avec au moins 6 infirmières.		
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine n'effectue pas de contrôles médicaux annuels pour tous les ouvriers.	1. S'assurer que l'OFATMA effectue des contrôles médicaux pour toutes les catégories de personnel selon les besoins		
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine ne procède pas systématiquement à des contrôles médicaux initiaux.	1. S'assurer que l'OFATMA effectue des contrôles médicaux pour toutes les catégories de personnel selon les besoins		
juin-19	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine n'effectue pas de contrôles médicaux annuels pour tous les ouvriers.	Fournir des contrôles médicaux annuels à toutes les catégories de personnel au besoin.	1. S'assurer que l'OFATMA effectue des contrôles médicaux pour toutes les catégories de personnel selon les besoins	1. Contrôles médicaux sous-traités en usine à l'OFATMA conformément au code du travail.	
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations Collectives	Espace de restauration insuffisant.	L'usine doit encourager les ouvriers à utiliser l'espace déjà disponible afin d'évaluer l'espace supplémentaire nécessaire.		
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations Collectives	L'usine ne dispose pas de toilettes fonctionnelles.	Augmenter le nombre de toilettes fonctionnelles, comme l'exigent les lois haïtiennes.		
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Le niveau d'éclairage sur le lieu de travail est inacceptable.	Acheter de meilleures ampoules renforcées par la pénétration de la lumière naturelle pour un meilleur éclairage.		

juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Températures supérieures aux niveaux recommandés de 30 degrés Celsius.			
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Panneaux d'avertissement de sécurité manquants sur les panneaux électriques.	1. S'assurer que des panneaux d'avertissement de sécurité sont affichés sur tous les panneaux électriques.	1. Des panneaux d'avertissement sont affichés	
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Mauvais entretien du câblage électrique et du groupe électrogène.	1. Développer un système de surveillance et de maintenance pour la sécurité électrique. 2. S'assurer que le montage électrique n'est pas fait sur un matériau combustible 3. S'assurer que le générateur est correctement mis à la terre.	Les panneaux des bâtiments 11 et 17 sont recouverts de métal	
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Plus de 20 pour cent de toutes les machines à coudre n'ont pas de protège-yeux ni de protège-poulies.	1. Effectuer des inspections hebdomadaires des protections de la machine conformément au système de surveillance et de maintenance. 2. Documenter les inspections et les réparations effectuées.	1. L'usine effectue des inspections aléatoires des protections de la machine.	
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Worker Protection	La direction a fourni des gants en métal pour les travailleurs du département de coupe, des gants et des lunettes pour les travailleurs de l'atelier mécanique. Cependant, les travailleurs de la section de coupe n'avaient pas reçu de gants appropriés. De plus, la direction n'a pas fourni de chaussures de sécurité pour les travailleurs de la chaufferie et de bouchons d'oreilles pour les travailleurs de la salle des générateurs.	1. S'assurer que des gants métalliques appropriés sont donnés aux ouvriers de la section de coupe.		

juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Plusieurs conteneurs de produits chimiques non étiquetés se trouvent sur le lieu de travail.	Installer des stations de lavage oculaire fonctionnant correctement dans l'atelier de mécanique.	Poste de lavage oculaire installé pour les deux magasins	
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	FS manquante pour certains produits chimiques.	Préparer et POSTER la fiche signalétique de tous les produits chimiques à l'usine.		
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Chemicals and Hazardous Substances	Assessors found two unlabelled containers of Oil in the mechanic workshop and one unlabelled container of oil in the cutting section of building 17. In addition, the Gas tank was not identify in the generator room.	1. S'assurer que des conteneurs étiquetés standard sont utilisés dans toutes les zones de l'usine si nécessaire. 2. Appliquer des sanctions contre les violations.		
juin-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Plusieurs conteneurs de produits chimiques non étiquetés se trouvent sur le lieu de travail.	Étiqueter tous les conteneurs utilisés dans toutes les zones de l'usine si nécessaire.		
juin-19	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Inventaire des produits chimiques incomplet.	Mettre à jour et surveiller l'inventaire de tous les produits en conséquence.	1. Partager la preuve des documents d'évaluation de la SST après l'évaluation la plus récente. 2. Élaborer un calendrier d'évaluation de la SST mensuellement avec le comité de SST 3. Documenter les constats en matière de SST sur le modèle fourni à partager avec le conseiller de l'USINE.		

juin-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine n'est pas enregistrée auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	Terminer avec l'inscription auprès de l'OFATMA.	L'usine est enregistrée à l'OFATMA.	
juin-19		Social Security and Other Benefits	The factory is not registered with OFATMA for maternity and health insurance. Management said that the registration is in process.	1. REMPLIR L'ENREGISTREMENT A L'OFATMA.	Inscription en usine terminée le 8 Aout.	
juin-19	Compensation	Congés Payés	L'usine n'a payé que 6 semaines de congé de maternité au lieu de 12 semaines.	Terminer avec l'enregistrement auprès de l'OFATMA pour la maternité et les soins de santé.	L'usine est enregistrée à l'OFATMA pour la maternité et la santé.	
juin-19	Compensation	Information sur les Salaires, Utilisation et Déduction	Écart dans les paies examinées au cours des 3 derniers mois.	S'assurer que le système d'information du temps de travail et de la paie est parfaitement synchronisé.	L'usine a corrigé les écarts entre le temps de travail et la masse salariale pour ces départements.	



## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



Usine: Pacific Sports Haiti S.A  
Lieu: Port-au-Prince  
Nombre d'ouvriers: 1,507  
Date d'enregistrement: oct.-09  
Date des deux dernières évaluations de Better Work: juil.-19 sept.-21

### Services de Consultation et de Formation

25-Nov.-21	Réunion du CCAP	Réunion pour présenter les résultats de la dernière évaluation et les causes profondes identifiées.
25-Nov.-21	Réunion consultative	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité pour mettre à jour le portail Better Work et expliquer la loi 3*8. Visite virtuelle de SST sur la gestion des produits chimiques.
14-Oct.21	Réunion du CCAP	Réunion pour évaluer les progrès de l'usine et revoir le plan d'amélioration.
1-Sept.-21	Réunion du CCAP	Rencontre pour échanger sur les différentes manières de réduire la fréquence des accidents du travail.
30-Août-21	Réunion du CCAP	Réunion pour développer un mécanisme concernant la non-conformité persistante dans les ateliers mécaniques.
19-Juil.-21	Réunion du CCAP	Réunion de remue-méninges sur le mécanisme pour baisser les niveaux de température sur le plancher de couture.
30-Juin-21	Réunion du CCAP	Réunion de sensibilisation à la préparation aux situations d'urgence.
22-Juin-21	Réunion consultative	Rencontre virtuelle avec le représentant syndical sur les améliorations apportées par l'usine et les préoccupations générales. Rencontre avec l'équipe de conformité pour valider les problèmes en suspens. Suivi des accidents du travail OFATMA et des congés de maladie. Revoir la procédure de gestion des risques, procédure COVID-19, inventaire des produits chimiques.
27-Mai-21	Réunion de consultation	Visite virtuelle de SST sur la sécurité électrique et la préparation aux situations d'urgence. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner l'auto-évaluation de la SST, les rapports d'accident, les dossiers de formation, les tests d'eau, l'inventaire des produits chimiques, la politique de SST et la procédure d'évaluation des risques.
25-Mai-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur le système de gestion des produits chimiques
23-Mars-21	Réunion du CCAP	Réunion pour discuter de l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA.
23-Févr.-21	Réunion du CCAP	Réunion pour passer en revue les réalisations et les nouveaux défis émergents, puis identifier les besoins de formation.
22-Avr.-21	Réunion du CCAP	Réunion de présentation de la politique des RH.
22-Avr.-21	Réunion de consultation	Rencontre avec les dirigeants syndicaux sur les questions de SST. Visite virtuelle SST pour valider les questions pendantes sur la préparation aux situations d'urgence. Examens de documents : Sécurité sociale, préparation aux situations d'urgence 4) Examen de la documentation : dossiers de formation, exercices d'incendie, paiement de la sécurité sociale, enquête sur les accidents, procédures de préparation aux situations d'urgence.
20-Janv.-21	Réunion du CCAP	Réunion pour identifier la cause première des allées de blocs dans tous les bâtiments.
19-Janv.-21	Réunion de consultation	Rencontre avec le représentant des ouvriers sur la coopération en milieu de travail. Visite virtuelle de SST sur la préparation aux situations d'urgence. Rencontre avec l'équipe de conformité pour valider le plan d'amélioration. Vérifier les congés annuels et la rémunération des boni.
5-Nov-20	Réunion de consultation	Visite virtuelle de la SST avec l'équipe de conformité pour valider les problèmes en suspens. Une courte session avec l'équipe de conformité sur la préparation aux situations d'urgence pour COVID-19, l'évaluation des risques et la sécurité électrique.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Septembre 2021</b>						
Sept.-21	Durée du Travail	Congé	Les évaluateurs ont trouvé au moins un cas où les ouvrières enceintes ont été fournies plus de 6 semaines avant l'accouchement.	Mettre en place une procédure pour demander un certificat médical au cas où leur état physique ne permet pas à l'ouvrière enceinte de continuer à travailler jusqu'à 6 semaines avant la date prévue de l'accouchement.		2
Sept.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Les heures normales de travail sont de 7h00 à 16h00 (y compris une heure de pause quotidienne), du lundi au samedi, ce qui équivaut à 9 heures par jour et 54 heures par semaine.	Réviser le règlement intérieur et s'assurer que les horaires réguliers ne dépassent pas 48 heures par semaine.		2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Les évaluateurs ont observé une ampoule électrique rechargeable enveloppée et cachée dans un tissu alors qu'elle se chargeait dans une prise électrique.	Identifier les installations électriques nécessitant des panneaux d'avertissement. Afficher les panneaux correspondants. Rappeler aux superviseurs leur responsabilité de faire respecter la SST dans leur secteur.	Des panneaux de danger électrique ont été affichés.	27
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Les exercices d'incendie ne sont pas effectués deux fois par an.	Inclure l'exercice d'incendie dans le plan de formation. S'assurer que l'exercice d'incendie ait lieu tous les 6 mois.	L'usine tenait un registre des exercices d'incendie.	2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Les voies d'évacuation ont été encombrées.	Fournir une formation supplémentaire aux superviseurs et aux ouvriers, réorganiser la salle de stockage. Garder les voies d'évacuation libres d'obstruction.	Une check-list a été mise en place.	39
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Les issues de secours ne sont pas clairement indiquées dans tous les bâtiments.	Peindre des flèches d'évacuation et des lignes jaunes sur le sol pour indiquer le chemin de sortie. Préciser qui effectue les vérifications hebdomadaires quotidiennes supplémentaires.	Une check-list a été mise en place.	2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence		Avoir un extincteur adapté aux conditions d'usine. Élaborer une procédure de recharge des extincteurs.		2

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations d'Urgence</b>	Le système d'alarme ne comprend pas d'éclairage d'urgence alors que l'usine emploie 44 ouvriers sourds.	Disposer d'un système de détection et d'alarme incendie adapté aux conditions de l'usine.	Le système de détection et d'alarme incendie comprend d'éclairage d'urgence.	2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Nombre d'infirmières insuffisant.	Embaucher du personnel médical supplémentaire pour avoir au moins 7 infirmières pour l'effectif actuel.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	L'eau fournie aux ouvriers n'est pas testée mensuellement.	Effectuer le test de l'eau sur une base mensuelle. Mettre à jour la politique de SST.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage sur le lieu de travail est inacceptable.	Augmenter le niveau de lumière pour atteindre 300 lux dans la section de pressage, 500 lux dans la couture, la coupe, l'emballage. 750 lux en garniture, section d'inspection.		37
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau de température du lieu de travail dépasse 30°C dans tous les bâtiments.	Augmenter la ventilation avec des ventilateurs supplémentaires. Effectuer des mesures régulières de la température et comparer avec la valeur seuil.		101
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Fils électriques exposés dans la zone de soudage.	Soutenir correctement le câble électrique ; Isoler les fils électriques exposés, s'assurer que la porte du panneau électrique est fermée.	Les fils exposés ont été isolés.	27
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Des tapis absorbant les chocs n'étaient pas fournis à tous les ouvriers.	Prévoir des tapis anti-fatigue pour les ouvriers debout. Prévoir également une pause suffisante pendant laquelle les ouvriers peuvent s'asseoir.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les ouvriers n'utilisent pas l'équipement de protection individuelle approprié.	Définir le personnel chargé de fournir et de renouveler les EPI. Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'employeur n'a pas fourni d'installations de lavage ou de produits de nettoyage adéquats dans la zone de soudage.	Installer une station de lavage oculaire dans la zone de soudage.		2

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches de données de sécurité chimique n'étaient pas disponibles dans la zone de soudage.	Conserver les fiches signalétiques des produits chimiques pour tous les produits chimiques dangereux utilisés sur le lieu de travail. Préciser qui est responsable de la réception des fiches signalétiques du fournisseur. Vérifier		39
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Contenants non identifiés de produit trouvés à plusieurs endroits du lieu de travail.	Définir qui contrôle le conteneur de produits chimiques à la réception du fournisseur et contrôle l'étiquette. Définir qui est autorisé à verser des produits chimiques dans d'autres récipients et les étiqueter.		27
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques n'est pas exact.	Affecter une personne responsable de la mise à jour des inventaires des substances dangereuses dans les différents lieux où elles sont entreposées ou utilisées.		27
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le calcul de la prime à la résiliation n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul de la prime à la cessation d'emploi.		2
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le calcul des congés annuels payés non utilisés à la cessation d'emploi n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés annuels payés non utilisés à la cessation d'emploi.		2
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le calcul du paiement pour le délai de préavis applicable. ne comprend pas le paiement de la pause déjeuner	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le paiement du délai de préavis applicable.		2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'employeur verse aux ouvriers un complément de salaire annuel ou une prime. Cependant, le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Rémunérer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés de maladie, de maternité et des congés annuels.		2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'usine n'est pas enregistrée auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. Par conséquent, l'employeur ne perçoit pas et ne transmet pas la cotisation des travailleurs à l'institution de sécurité sociale.	S'inscrire auprès de l'OFATMA. Inclure la pause déjeuner dans la contribution de l'ouvrier à l'OFATMA. Recueillir et transmettre la contribution des ouvriers dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		51

Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'usine n'est pas enregistrée auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. Par conséquent, l'employeur ne cotise pas 3 % du salaire de base des ouvriers à l'institution de sécurité sociale.	S'inscrire auprès de l'OFATMA. Inclure la pause déjeuner dans la contribution de l'employeur à l'OFATMA et s'assurer que le paiement est effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		51
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	Le calcul de la contribution des travailleurs à l'ONA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et transmettre la contribution du travailleur à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		2
Sept.-21	Compensation	Sécurité Sociale et autres Avantages	Le calcul de la contribution patronale à l'ONA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et transmettre la contribution du travailleur à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		2
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine ne payait pas correctement les congés annuels, les congés maladie, les congés de maternité et la pause journalière.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner.		2
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Les pauses déjeuner ne sont pas compensées dans la masse salariale.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner.		2
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	L'usine n'a payé que 6 semaines de congé de maternité alors que les ouvrières ont droit à 12 semaines de paiement.	S'inscrire auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. Veiller à ce que les ouvrières reçoivent 12 semaines de congé de maternité.		27
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Le calcul des paiements des congés de maladie n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés de maladie.		2
Sept.-21	Compensation	Congés Payés	Le calcul du paiement des congés annuels ne comprend pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le complément de salaire annuel.		2
<b>Evaluation octobre 2020 - Juillet 2019</b>						
Oct.-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine n'a pas de liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et désinfecter l'espace de travail au quotidiens.	Élaborer une liste de contrôle pour nettoyer et désinfecter l'espace de travail au quotidien.		8

Oct.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	L'usine n'a pas mis en place de protocole d'épidémie/pandémie approprié lié à la COVID-19.	Développer un protocole qui comprend un groupe de travail COVID-19, des procédures d'hygiène, des procédures d'entrée et de sortie et des procédures de rapport.	L'usine a participé à la révision des directives de gestion de COVID-19 et a commencé à mettre en œuvre les recommandations.	8
juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Urgences	Plusieurs allées ont été obstruées par des équipements en mouvement et des tissus.	Identifier un espace supplémentaire pour le stockage des marchandises. Puis préciser qui effectue les contrôles quotidiens/hebdomadaires.		33
juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Urgences	Plan d'évacuation inexact.	Mettre à jour le plan d'évacuation et l'afficher au sein de l'usine.	Les plans d'évacuation ont été mis à jour mais pas affichés.	21
juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Environnement de Travail	Éclairage insuffisant sur le lieu de travail.	S'assurer que l'éclairage est adéquat et adapté aux besoins des ouvriers.	L'usine a ajouté plus de lumière dans la zone nécessaire.	31
juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Environnement de Travail	La température du lieu de travail dépasse la limite recommandée de BW de 30 °C.	Utiliser des ventilateurs d'extraction électriques ou des systèmes de refroidissement. S'assurer que le flux d'air depuis les ventilateurs n'est pas bloqué.		95
juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	Les disjoncteurs électriques ne sont pas étiquetés.	Étiqueter tous les disjoncteurs électriques. Intégrer ensuite cet aspect dans le système de contrôles journaliers-hebdomadaires.	Tous les disjoncteurs électriques sont étiquetés.	21
juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les fiches signalétiques n'étaient pas disponibles pour plusieurs produits chimiques et substances dangereuses.	Désigner une personne chargée de recevoir la fiche signalétique du fournisseur et vérifier que la fiche signalétique contient toutes les sections requises.	Le responsable SST est en charge de la vérification hebdomadaire.	33
juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Conteneurs d'huile non étiquetés.	Étiqueter toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées au travail.	Toutes les recommandations ont été mises en œuvre. Des fiches signalétiques sont disponibles pour les substances chimiques et dangereuses.	21
juil.-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Inventaire inexact des produits chimiques utilisés sur le lieu de travail.	Désigner une personne responsable de la mise à jour de l'inventaire des substances dangereuses.	Une procédure de gestion des produits chimiques a été élaborée.	21

juil.-19	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine n'a pas collecté et transmis les cotisations des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé. Ensuite, collecter et transmettre les contributions des ouvriers à l'OFATMA.		45
juil.-19	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine ne s'est pas inscrite auprès de l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.		45
juil.-19	<b>Compensation</b>	Congés Payés	Le paiement du congé de maternité est inexact.	S'inscrire à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.		21

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Premium Apparel  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 984  
**Date d'enregistrement:** sept.-10  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** août-19 nov.-21

### Services de Consultation et de Formation

4-Oct.-21	Réunion de Consultation	Réunion virtuelle avec le représentant des ouvriers sur l'ingérence de la direction, l'égalité de traitement et la communication sur le lieu de travail. Rencontre avec l'équipe de conformité pour fournir des conseils sur les systèmes de gestion des RH et l'indicateur de performance des RH, puis expliquer le paiement des congés de maladie et des congés de maternité. Examen des documents tels que: dossiers de formation, exercice d'incendie, contrat des employés, rapports d'accident et auto-évaluation de la SST.
6-Août-21	Formation	Formation virtuelle sur le VIH/SIDA
30-Juil.-21	Formation	Formation Virtuelle sur la Préparation aux Situations d'Urgence
30-Juil.-21	Réunion de Consultation	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité pour vérifier les dossiers des ouvriers licenciés et fournir des commentaires. Ensuite, examiner les dossiers de formation sur l'EPI et la gestion des produits chimiques.
20-Mai-21	Formation	Formation virtuelle sur la transition socialement responsable.
28-Avr.-21	Formation	Atelier virtuel sur l'événement lié à la santé et sécurité au travail.
22-Avr.-21	Réunion du comité bipartite	Lors de la réunion, les points suivants ont été abordés : ampoule à remplacer et nouveau badge pour les membres du comité. Port du masque obligatoire à l'étage, Distanciation sociale à respecter à la cafétéria et sensibilisation au port de chaussures fermées.
18-Mars-21	Réunion du comité bipartite	Les points abordés lors de cette rencontre sont les suivants : la disponibilité du papier dans les toilettes, le manque d'intimité dans les toilettes des hommes, le savon liquide n'est pas toujours disponible et le manque de propreté dans les toilettes des femmes (Maton). La taille du stock est insuffisante en prime. Fontaine à eau hors service chez Maton et Premium.
21-Janv.-21	Réunion du comité bipartite	Réunion virtuelle pour présenter le rôle du Comité Bipartite, fixer les objectifs pour l'année 2021 et identifier les besoins de formation.
6-Mai-21	Réunion de consultation	Rencontre avec l'équipe de conformité pour valider les problèmes en suspens sur le plan d'amélioration. Revue de documents : COVID-19, Enquête sur les accidents, Évaluation des risques. Visite virtuelle de la SST.
22-Févr.-21	Réunion de consultation	Visite virtuelle de SST : Gestion des produits chimiques, préparation aux situations d'urgence. Rencontre avec l'équipe conformité pour le suivi des arrêts maladie et indicateur de performance des RH.
30-Oct.-20	Réunion de consultation	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité pour examiner les paiements des congés de maladie, les procédures de recrutement, les procédures disciplinaires et de licenciement, le paiement en cas de licenciement, les pauses accordées aux femmes enceintes et aux femmes allaitantes/paiements.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Octobre 2021</b>						
Nov.-21	Durée du travail	Heures Régulières	L'heure normale de travail équivaut à 9 heures de travail par jour et 54 heures par semaine.	Réviser le règlement intérieur et s'assurer que les horaires réguliers ne dépassent pas 48 heures par semaine.		1



Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Situations d'Urgence	Les évaluateurs ont observé des allées obstruées dans le sol de l'usine.	Offrir une formation supplémentaire aux superviseurs et aux ouvriers. Prévoir un espace supplémentaire pour le stockage des marchandises.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Situations d'Urgence	Les issues de secours ne sont pas clairement indiquées dans tout le bâtiment.	Tracer des flèches d'évacuation et des lignes jaunes sur le sol pour indiquer le chemin de sortie. Effectuer régulièrement une évaluation complète de la SST et déterminer si les marquages sont estompés.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Situations d'Urgence	Bien que l'usine dispose d'un nombre suffisant d'extincteurs, les évaluateurs ont trouvé 1 extincteur dont l'accès était obstrué.	Mise en place d'un atelier supplémentaire pour les ouvriers. Rappeler aux superviseurs leur responsabilité de faire respecter la SST dans leur secteur.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher du personnel médical supplémentaire pour avoir au moins 4 infirmières pour l'effectif actuel.		120
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	La direction n'a pas partagé la preuve que des contrôles médicaux annuels étaient fournis aux ouvriers.	Payer les cartes de santé et s'assurer que les ouvriers ont reçu leurs cartes de santé et leur bilan de santé annuel.		120
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	La direction n'a pas partagé de preuves que des contrôles médicaux étaient fournis aux travailleurs exposés à des risques liés au travail.	Élaborer un plan de bilan de santé pour les ouvriers exposés à des risques liés au travail.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	La direction n'a pas partagé de preuves que des contrôles médicaux ont été fournis aux ouvriers au cours de leurs trois premiers mois d'embauche.	Payer les cartes de santé. Élaborer un plan de bilan de santé pour les ouvriers au cours de leurs trois premiers mois d'embauche.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations de Bien-être	L'usine a une salle à manger. Au moment de l'expertise, les évaluateurs constatent qu'elle n'était pas bien entretenue et qu'elle sert également de lieu de stockage des tissus.	Élaborer un plan de nettoyage pour vous assurer que la salle à manger est bien entretenue et peut accueillir la main-d'œuvre.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations de Bien-être	Nombre insuffisant de toilettes pour hommes et femmes.	Augmenter le nombre de toilettes pour avoir au moins une toilette pour 25 hommes et une toilette pour 15 femmes.		53

Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations de Bien-être	Le niveau d'éclairage est insuffisant dans toutes les sections.	Augmenter le niveau de lumière pour atteindre 300 lux dans la section de passage, 500 lux dans la couture, la coupe, l'emballage. 750 lux en garniture, section d'inspection.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des ouvriers	L'usine vérifie la température corporelle de tous les travailleurs et visiteurs à l'entrée mais ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Vérifier la température de tous les travailleurs et visiteurs à l'entrée. Tenir un registre des personnes présentant une température de 38°C et plus.	L'usine tient un registre des personnes présentant une température de 38°C et plus.	1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des ouvriers	La distance sociale n'est pas respectée pendant les heures de travail ainsi qu'à l'entrée et à la sortie.	Réviser et mettre à jour la procédure COVID-19. S'assurer que la distance sociale est respectée pendant les heures de travail.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des ouvriers	Au cours de la visite de l'usine, les évaluateurs ont observé que les bornes des batteries du générateur n'étaient pas couvertes.	Ajouter cet aspect dans les vérifications quotidiennes et hebdomadaires.	Les bornes des batteries du générateur ont été correctement isolées et cet aspect est inclus dans la liste de contrôle quotidienne.	1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des ouvriers	Lors de la visite de l'usine, plusieurs machines à coudre ont été observées sans protège-yeux ni protège-poulie.	Réviser et mettre à jour la procédure d'audit interne. Élaborer un plan d'entretien des machines à coudre.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des ouvriers	Il a été observé que les chaises dans les zones de couture manquent de dossier.	Fournir des chaises avec dossier aux ouvriers.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des ouvriers	60 % des ouvriers n'utilisent pas leur masque pour prévenir les risques d'exposition au COVID-19.	Veiller à ce que tous les ouvriers utilisent, sur le lieu de travail, leur masque pour prévenir les risques d'exposition au COVID-19.		1
Nov.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'inventaire des produits chimiques n'était pas exact et n'incluait pas le nom de tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail.	Élaborer une procédure de gestion des produits chimiques et mettre à jour l'inventaire en conséquence.		1
Nov.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	Contrats de Travail	Le règlement intérieur de l'usine n'est pas affiché sur le lieu de travail.	Afficher les règles de travail internes sur le lieu de travail.	Le règlement intérieur a été affiché sur le lieu de travail.	1

Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	La contribution de l'ouvrier à l'OFATMA est calculée sur le salaire minimum et le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure la pause déjeuner dans la contribution de l'ouvrier à l'OFATMA. S'assurer que le paiement est effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	L'usine paie sa dette sur la base d'un accord avec l'OFATMA. L'usine a transmis la contribution des ouvriers à l'OFATMA de juin 2021 à novembre 2021, sauf pour le mois d'octobre 2021.	62
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	La cotisation patronale à l'OFATMA est calculée sur le salaire minimum. L'usine a effectué deux paiements en septembre 2021, représentant 25,50 % de la dette au moment de la visite d'évaluation.	Inclure la pause déjeuner dans la contribution de l'employeur à l'OFATMA. S'assurer que le paiement est effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	L'usine paie sa dette sur la base d'un accord avec l'OFATMA. L'usine a effectué des paiements réguliers de juin 2021 à novembre 2021 sauf pour le mois d'octobre 2021.	62
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'usine n'a pas fourni l'avis de paiement reçu de l'OFATMA pour l'exercice 2020/2021. Le décompte de salaire de l'employeur envoyé à l'OFATMA était inférieur au montant total effectivement payé.	Garder une trace de la facture envoyée par l'OFATMA. Partager le bon relevé du bulletin de salaire. Payer l'accident du travail à l'OFATMA à temps.		62
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	L'employeur perçoit mais ne transmet pas à temps 6% de la contribution des ouvriers à l'ONA.	Payer la pause déjeuner. Collecter et transmettre la contribution de l'ouvrier à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		62
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et autres Avantages	La cotisation patronale à l'ONA est calculée sur le salaire minimum, et le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et Transmettre la cotisation patronale à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.		62
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Congés Payés	L'usine n'a pas payé correctement les congés annuels, les congés de maladie et les congés de maternité car le paiement de la pause déjeuner n'est pas inclus dans le calcul.	Payer la pause déjeuner. Inclure le paiement dans le calcul du salaire journalier moyen pour les congés de maladie et les congés annuels.		1
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Congés Payés	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la masse salariale.	Payer la pause déjeuner.		1
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Congés Payés	Le registre des paiements du congé de maternité et les registres de paie montrent que les paiements du congé de maternité sont basés sur un salaire moyen qui n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement dans le calcul du salaire journalier moyen.		1

Nov.-21	<b>Compensation</b>	Congés Payés	Les paiements des congés de maladie ne sont pas basés sur les salaires journaliers moyens, car le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner. Inclure le paiement dans le calcul du salaire journalier moyen.		1
Nov.-21	<b>Compensation</b>	Congés Payés	Le paiement du congé annuel n'est pas calculé sur la base des salaires journaliers moyens de l'ouvrier, car l'usine ne rémunère pas les ouvriers pour la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner. Inclure le paiement dans le calcul du salaire journalier moyen.		1
<b>Evaluation Octobre 2020 - Aout 2019</b>						
22-juil.-20	<b>Liberté d'Association et Négociation Collective</b>	Ingérence et Discrimination	Résiliation ou non-renouvellement des contrats de travail de l'ouvrier en raison de l'appartenance ou d'activités syndicales.	Réintégrer 41 ouvriers licenciés.	L'usine a pu parvenir à un accord avec les membres du syndicat et les 47 ouvriers licenciés recevront leurs prestations légales.	10
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	L'usine n'a pas de protocole d'épidémie / pandémie approprié lié au COVID-19 en place.	Développer un protocole qui comprend un groupe de travail COVID-19, des procédures d'hygiène, des procédures d'entrée et de sortie et des procédures de rapport.	L'usine a participé à la révision des directives de gestion du COVID 19 et a commencé à mettre en œuvre les recommandations.	8
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas fourni de copie du registre quotidien de nettoyage et de désinfection.	Mettre en place une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens et conserver le dossier dans un endroit approprié.	L'usine tenait des registres du nettoyage et de la désinfection hebdomadaires.	8
27-août-19	<b>Temps de Travail</b>	Heures Supplémentaires	Les ouvriers n'ont aucune flexibilité pour quitter l'établissement pendant les heures supplémentaires obligatoires.	Revoir et modifier les règles de travail internes.	Le règlement intérieur a été modifié et approuvé par le MAST.	46
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations Collectives	L'aire de production n'est pas propre.	Mettre en œuvre un programme d'entretien ménager qui identifie et attribue les responsabilités.		32
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Environnement de Travail	La température du lieu de travail dépasse la limite recommandée de BW de 30 C dans toutes les sections.	Utiliser des ventilateurs d'extraction électriques ou un système de refroidissement. S'assurer que tous les ventilateurs sont bien entretenus et nettoyés régulièrement.		60

27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	Les panneaux électriques ne sont pas correctement entretenus.	Entretien correctement les panneaux électriques.	La maintenance électrique a été améliorée; le responsable de la maintenance est en charge des contrôles quotidiens et hebdomadaires.	22
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	La direction n'a pas fourni de masques appropriés aux ouvriers utilisant les Produits Chimiques et Substances Dangereuses.	Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires conformément à la réglementation sur l'EPI.	Les ouvriers ont été formés à la manipulation des produits chimiques. Des équipements de protection ont été distribués aux ouvriers.	45
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Installations Collectives	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes.		47
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	La direction n'a pas fourni de permis de construction / de construction.	Effectuer une inspection de sécurité du bâtiment pour assurer la sécurité du bâtiment.		22
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	Le comité SST ne tient pas de réunions mensuelles comme indiqué dans la politique SST.	Planifier des réunions mensuelles et conserver les comptes rendus des réunions. S'assurer que les représentants des ouvriers ont une représentation au moins égale à la direction.	La réunion a eu lieu tous les mois et les procès-verbaux sont tenus. La direction a partagé une liste pour le comité de SST qui comprend 13 ouvriers et 11 représentants de la direction.	22
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	L'accès à la trousse de premiers soins était obstrué par des boîtes.	Marquer les zones qui ne doivent pas être obstruées et spécifier qui effectue les contrôles hebdomadaires quotidiens.	Dans la nouvelle configuration, l'usine offre un espace supplémentaire pour le stockage des boîtes.	22
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Moins de 10 pour cent de la population active, hommes et femmes, ont été formés aux premiers secours.	Former au moins 10 pour cent de la main-d'œuvre aux premiers secours.	L'usine a mis en place un système pour surveiller le nombre d'ouvriers formés.	57
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Augmenter le nombre d'infirmières.		114
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Les contrôles médicaux annuels ne sont pas complets et cohérents.	Offrir des contrôles médicaux annuels gratuits à tous les ouvriers une fois par an comme mentionné dans le code du travail.		114

27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Urgences	Nombre insuffisant d'exercices d'incendie par an.	Mener au moins 2 exercices de simulation d'incendie par année, un tous les 6 mois.	Les exercices sont inclus dans le plan annuel et des registres sont tenus. 2 exercices de simulation d'incendie ont été menés par l'usine.	15
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	La station de lavage des yeux n'était pas disponible dans la zone de nettoyage des taches.	Fournir une station de lavage oculaire et préciser qui effectuera les contrôles réguliers.	La station de lavage oculaire a été installée. L'agent de conformité a la responsabilité d'effectuer les vérifications quotidiennes et hebdomadaires.	15
27-août-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'employeur ne dispose pas de fiches de données de sécurité chimique pour tous les produits chimiques dangereux utilisés sur le lieu de travail.	Conserver la fiche signalétique de tous les produits chimiques dangereux utilisés au travail.	Toutes les fiches signalétiques sont affichées et lisibles par les utilisateurs.	43
27-août-19	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Calcul inexact de la contribution des ouvriers à l'OFATMA.	Veiller à ce que 3% du salaire de base des ouvriers soient collectés et transmis à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.		56
27-août-19	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et Autres Avantages	La contribution de l'employeur aux OFATMA ne comprend pas le paiement des jours fériés et des jours de repos hebdomadaire.	Soumettre le paiement de l'OFATMA pour l'assurance maladie et maternité sur une base mensuelle. Calculer les 3 pour cent en fonction du salaire de base des ouvriers.		56
27-août-19	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et Autres Avantages	La contribution de l'employeur à l'OFATMA pour les accidents du travail est tardive.	S'assurer que le paiement est effectué en temps opportun.		56
27-août-19	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et Autres Avantages	La déduction de l'ouvrier pour l'ONA est inexacte.	Soumettre les paiements ONA à temps, puis calculer ce montant en fonction des salaires de base des ouvriers.		56
27-août-19	<b>Compensation</b>	Sécurité Sociale et Autres Avantages	La déduction de l'employeur pour l'ONA est inexacte.	S'assurer que la contribution des ouvriers est collectée et transmise à l'ONA à temps et calculer ce montant en fonction du salaire de base des ouvriers.		56

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



Usine: **Quality Sewing Manufacturing S.A.**  
 Lieu: Port-au-Prince  
 Nombre d'ouvriers: **488**  
 Date d'enregistrement: oct.-09  
 Date des deux dernières évaluations de Better Work: juil.-19 févr.-21

### Services de Consultation et de Formation

16-nov.-21	Réunion de Consultation	Visite de consultation pour discuter des corrections apportées au plan d'amélioration et pour discuter avec le dirigeant syndical sur la création du comité bipartite.
13-oct.-21	Réunion de Consultation	Visite virtuelle avec la direction pour discuter du plan d'amélioration : La direction a déclaré qu'elle n'avait travaillé sur aucun point de non-conformité. Échanges avec les membres du syndicat au sujet de la création d'un comité bipartite
27-août-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Visite de consultation pour discuter du point de non-conformité trouvé dans le dernier rapport d'évaluation. Examen de tous les points du plan d'amélioration.
8-mars-21	Service conseil virtuelle	1ère Visite Virtuelle de Conseil pour discuter des points suivants : • Discussion liée au point de non-conformité trouvé dans la dernière évaluation • Discussion sur le renouvellement du Comité Bipartite • Perspectives pour 2021 • Plan de formation
24-nov.-20	Service conseil virtuelle	Réunion virtuelle avec la direction sur les dernières améliorations de l'usine. Rencontre virtuelle avec le comité bipartite sur les moyens d'améliorer la communication avec les ouvriers.
7-oct.-20		Rencontre virtuelle avec la direction. Discussion 1 : Mise à jour depuis la réunion consultative. Discussion 2 Programme d'accès aux soins. Discussion 3 : Formation. L'usine partagera le protocole sur la COVID-19 Rencontre virtuelle avec le comité bipartite sur les préoccupations des ouvriers.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Février 2021</b>						
Févr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Registre de présence inexact.	Installer un système de perforation approprié.	Le système de poinçonnage a été installé.	9
Févr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	L'usine ne fournit pas les pauses d'allaitement.	Accorder la pause légalement requise à toutes les femmes qui allaitent.	L'usine élaborera une politique pour les femmes enceintes et allaitantes. La politique sera affichée dans l'usine.	9
Févr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Les ouvrières enceintes ne sont pas autorisées à prendre deux pauses supplémentaires.	Accorder la pause légalement requise à toutes les femmes enceintes.	L'usine élaborera une politique pour les femmes enceintes et allaitantes. La politique sera affichée dans l'usine.	31

Févr.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Les heures de travail, y compris les pauses, n'étaient pas affichées dans tous les bâtiments.	Afficher les heures de travail, y compris les pauses, dans tous les bâtiments où tous les ouvriers peuvent le voir.	L'usine affichera les heures de travail.	9
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Des preuves de l'évaluation des risques étaient disponibles.	Élaborer une procédure d'évaluation des risques. Effectuer une évaluation régulière des risques.		34
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	L'employeur n'a pas effectué au moins 2 exercices d'urgence par an.	Mener un exercice de simulation d'incendie au moins deux fois par an.		96
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les sorties de secours dans le bâtiment 2 ne sont pas dégagées.	Garder la sortie de secours dégagée.		18
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Le plan d'évacuation d'un bâtiment n'est pas mis à jour et il n'y a aucun plan d'évacuation pour un autre.	Publier des plans d'évacuation mis à jour pour tous les bâtiments.		81
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les extincteurs n'étaient pas correctement entretenus et certaines zones manquaient d'extincteurs.	Fournir un équipement de lutte contre l'incendie adéquat et S'assurer que l'entretien régulier est effectué.		63
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Alarme incendie obstruée dans le bâtiment 1. Système d'alarme incendie non installé dans le bâtiment 2.	S'assurer que tous les bâtiments disposent d'un système d'alarme fonctionnel.		63
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucune formation aux premiers secours n'avait été dispensée aux ouvriers.	Offrir une formation aux premiers secours à au moins 10 pour cent de la main-d'œuvre.		9
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Contracter un médecin et une infirmière supplémentaire.		112
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucun contrôle médical annuel gratuit n'a été fourni aux ouvriers.	Organiser des contrôles médicaux annuels gratuits pour les ouvriers.		93
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Des contrôles de santé gratuits n'ont pas été fournis aux ouvriers exposés à des risques liés au travail.	Offrir des contrôles de santé aux ouvriers exposés à des risques liés au travail au moins deux fois par an.		40
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Aucun bilan de santé n'a été fourni aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant leur embauche.	Fournir des bilans de santé aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant leur embauche.		95



Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-Être</b>	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes.		112
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de luminosité étaient inappropriés dans toutes les sections de travail.	S'assurer que l'éclairage est adéquat et adapté aux besoins des ouvriers.		52
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de température au sein de l'usine sont inacceptables.	Surveiller le niveau de température et le maintenir en dessous de 30°C à l'intérieur de l'usine.		112
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La distanciation sociale n'est pas respectée sur l'usine.	S'assurer que 1,5 mètre de distance est respecté au sein de l'usine.		9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Mauvais entretien du système électrique de l'usine.	Afficher un panneau de danger sur tous les panneaux électriques.		40
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Plusieurs ouvriers n'utilisaient pas les gardes de sécurité installés sur leurs machines. Aucune preuve de formation n'était disponible.	Fournir une formation sur la sécurité des machines à tous les ouvriers. Tenir un registre de la formation dispensée.		113
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine n'a pas fourni d'EPP approprié à tous les ouvriers.	Fournir un support de levage lourd à tous les ouvriers.	L'usine fournit des courroies de levage lourdes aux ouvriers. Ils vérifieront régulièrement pour s'assurer que les ouvriers les utilisent.	9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les installations de lavage des yeux n'étaient pas disponibles dans les sections où des produits chimiques sont utilisés.	Installer des douches oculaires là où des produits chimiques sont utilisés.		40
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'usine n'a pas formé d'ouvriers utilisant des substances chimiques et dangereuses.	Offrir une formation à tous les ouvriers qui travaillent avec des produits chimiques. Tenir un registre de la formation dispensée.		113
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'usine ne dispose pas d'une zone de nettoyage des taches appropriée.	S'assurer que la zone de nettoyage des taches est isolée. Les machines à vide, les échappements et la station de lavage oculaire fonctionnent correctement.		9
Févr.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches signalétiques ne sont pas disponibles dans la langue locale pour tous les produits chimiques utilisés au travail.	S'assurer que les fiches signalétiques sont disponibles et affichées là où tous les produits chimiques sont utilisés.		118

Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les produits chimiques et les substances dangereuses n'étaient pas correctement stockés.	Retirer le produit chimique au soleil. Stocker les produits chimiques et les substances dangereuses de manière appropriée.		34
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les substances chimiques et dangereuses ne sont pas correctement étiquetées.	Étiqueter tous les produits chimiques et substances dangereuses utilisés au travail.		112
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses n'est pas mis à jour.	Mettre à jour l'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses au travail.		112
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	Aucun panneau de danger n'était affiché près des lignes de couture exigeant que les ouvriers utilisent un équipement de protection.	Afficher des panneaux de danger à tous les endroits requis.		34
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'usine n'a pas de permis de construire qui couvre toutes les structures.	Faire inspecter le bâtiment par les autorités compétentes et fournir le certificat.		9
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'employeur n'a développé aucun mécanisme pour assurer la coopération sur les questions de SST.	Développer un mécanisme pour assurer la coopération sur les questions de SST, en établissant un comité de SST.		40
Févr.-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	La direction n'a pas pu fournir la preuve des rapports d'évaluation de la SST des 12 derniers mois.	Réaliser régulièrement une évaluation interne de la SST.		112
Févr.-21	Contrat et Ressources Humaines	Procédures Contractuelles	Les ouvriers hors production qui travaillent dans l'entrepôt n'avaient pas de ceintures de sécurité pour le levage de charges lourdes.	L'usine doit s'assurer systématiquement que toutes les précautions de sécurité sont appliquées.	Des ceintures de sécurité sont fournies aux ouvriers.	9
Févr.-21	Contrat et Ressources Humaines	Contrats de Travail	Le contrat des ouvriers n'était pas conforme au Code du Travail.	Revoir le contrat de travail pour y inclure les éléments requis.		59
Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Paiement incorrect à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.	Collecter et transmettre 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.		59

Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Inexact à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.	Payer 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.		50
Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	Aucune preuve de paiement à l'OFATMA pour accident du travail n'a été communiquée lors de la visite d'évaluation.	La direction doit contacter l'OFATMA pour effectuer le paiement.	La direction a effectué le paiement à l'OFATMA pour l'assurance contre les accidents du travail. La preuve a été envoyée à BW.	9
Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	La contribution des ouvriers à l'ONA est tardive.	Recueillir et transmettre la contribution des ouvriers à l'ONA à temps.	L'employeur a soumis une preuve de paiement à l'ONA. Les paiements sont courants.	50
Févr.-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	La cotisation patronale à l'ONA est tardive.	Payer la contribution de l'employeur à l'ONA à temps.	L'employeur a soumis une preuve de paiement à l'ONA. Les paiements sont courants.	50
Févr.-21	Compensation	Congés Payés	Paiements de congés annuels inexactes.	Calculer le congé annuel sur le salaire journalier moyen du travailleur.		9
Févr.-21	Compensation	Information sur les Salaires, Utilisation et Déduction	Manque d'exactitude des heures supplémentaires.	Payer et déclarer les heures supplémentaires conformément aux exigences légales.		31
Févr.-21	Compensation	Salaires des Heures Supplémentaires	Toutes les heures supplémentaires n'ont pas été déclarées dans les registres de paiement.	Payer les heures supplémentaires en conséquence.		41
<b>Évaluation Octobre 2020 - Juillet 2019</b>						
Oct-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine a mis en place un système pour nettoyer et désinfecter le lieu de travail. Cependant, l'usine ne conserve aucun registre pour surveiller une telle activité.	Ayez une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens du lieu de travail.		
Oct-20	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine vérifie la température corporelle de tous les travailleurs et visiteurs à leur entrée. Cependant, il omet de tenir un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus ?	Tenir un registre pour tous les travailleurs et travailleuses qui présentent une température de 38 C et plus.		

Oct-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	<p>L'usine n'a pas de protocole Covid 19 qui inclut</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un groupe de travail COVID 19</li> <li>• Procédures de signalement (Méthode permettant aux travailleurs et aux superviseurs de signaler les problèmes liés au COVID 19 à la direction et au responsable de la santé du gouvernement)</li> <li>• Procédure de traitement des cas suspects (salle d'isolement ; EPI ; poste de lavage des mains ; gants, couvre-chaussures jetables ; blouse et bonnet d'isolement)</li> <li>• L'usine doit tenir un registre de tous les travailleurs qui présentent une température corporelle de 38°C et plus.</li> </ul> <p>Cependant, le protocole comprend :</p> <p>Procédures d'hygiène (lavage des mains, nettoyage du poste de travail, nettoyage des machines et des outils, et réception et livraison des fournitures)</p> <p>Procédures d'entrée et de sortie (mesurer la température corporelle ; assurer le lavage des mains ; assurer l'utilisation d'un masque ; observer la toux, les éternuements et l'essoufflement).</p>	Mettez en place un protocole COVID-19 efficace.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'une liste de contrôle appropriée pour surveiller le nettoyage et la désinfection du lieu de travail.	Disposer d'une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens de l'espace de travail.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine vérifie la température corporelle de tous les travailleurs et visiteurs à l'entrée. Cependant, il ne tient pas un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38C et plus ?	Tenir un registre pour tous les ouvriers et les visiteurs qui présentent une température de 38°C et plus		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'un protocole COVID-19 adéquat comprenant tous les éléments pertinents.	Avoir un protocole COVID-19 efficace en place.		
Jul-19	Temps de Travail	Heures Régulières	Les ouvrières enceintes ne sont pas autorisées à prendre deux pauses supplémentaires.	Offrir deux pauses supplémentaires aux femmes enceintes.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Aucune preuve d'évaluation des risques n'était disponible.	Élaborer des procédures de préparation aux situations d'urgence. Effectuer des exercices réguliers pour les ouvriers.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Le dernier exercice d'incendie a eu lieu en novembre 2018, et le précédent, en mai 2018. Aucune preuve d'évaluation des risques n'était disponible.	Mener au moins 2 exercices d'incendie par an.		

Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Le plan d'évacuation ne contient pas l'emplacement des extincteurs. Plan d'évacuation non affiché dans la mezzanine.	Identifier l'emplacement de l'extincteur sur le plan d'évacuation. S'assurer que la mezzanine a un plan d'évacuation. Afficher un plan d'évacuation dans le bâtiment de coupe.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Extincteur obstrué et mal monté trouvé dans certaines zones du lieu de travail. Extincteur manquant dans d'autres.	S'assurer que l'équipement de lutte contre l'incendie est correctement monté. Ajouter un extincteur sur la mezzanine. Identifier les extincteurs dans le bâtiment de coupe.	La direction a identifié tous les extincteurs utilisés au sein de l'usine. Les extincteurs sont maintenant facilement accessibles.	
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Alarme incendie obstruée dans le bâtiment principal. Système d'alarme incendie non installé dans le bâtiment de coupe.	S'assurer que les équipements de lutte contre l'incendie sont accessibles et disponibles.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher un médecin et une infirmière supplémentaire en tant que personnel médical.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Des contrôles de santé annuels gratuits n'étaient pas fournis à tous les ouvriers.	Offrir un contrôle médical annuel gratuit aux ouvriers.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Des contrôles de santé gratuits n'ont pas été fournis aux ouvriers exposés à des risques professionnels.	Fournir des contrôles de santé aux ouvriers exposés à des risques liés au travail		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Un bilan de santé n'a pas été fourni aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant l'embauche.	Fournir des bilans de santé aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant leur embauche.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations Collectives	Le réfectoire peut accueillir 40 pour cent des ouvriers.	Veiller à ce que le caféteria puisse accueillir tous les ouvriers.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations Collectives	Le savon n'était pas disponible dans les toilettes pour hommes.	Prévoir du savon dans toutes les toilettes.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations Collectives	Nombre insuffisant de toilettes pour les femmes.	Avoir un nombre suffisant de toilettes pour les femmes.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Le niveau d'éclairage du lieu de travail était insuffisant.	S'assurer que les niveaux d'éclairage sont appropriés dans toutes les sections de travail.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Les niveaux de bruit dépassaient 90 dB.	Maintenir le niveau de bruit à un maximum de 90 db		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	La température du lieu de travail a dépassé 30°C dans toutes les sections de travail.	Maintenir la température au sein de l'usine à un maximum de 30°C.		

Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Les panneaux électriques manquaient de signalisation indiquant le danger.	Placer des panneaux de danger là où c'est nécessaire.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Mauvais entretien du groupe électrogène et du système électrique.	S'assurer que le générateur est mis à la terre et que le circuit est protégé en matériau non combustible. Identifier les disjoncteurs dans le panneau électrique et s'assurer que l'entretien électrique est effectué régulièrement.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Environ 30% de toutes les machines à coudre du bâtiment principal manquaient de protège-doigts, de protège-yeux et de protège-poulie.	Équiper les machines des protections nécessaires.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	Plusieurs ouvriers n'utilisaient pas les dispositifs de sécurité installés sur leurs machines. Aucune preuve de formation dispensée n'était disponible.	Offrir une formation sur l'utilisation sécuritaire des machines à coudre. Tenir des registres de la formation dispensée à cet égard.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Des installations pour le lavage des yeux n'étaient pas disponibles dans les sections où des produits chimiques sont utilisés.	Fournir une installation de lavage des yeux où des produits chimiques sont utilisés.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	La fiche signalétique n'était pas disponible pour plusieurs produits chimiques et substances dangereuses.	S'assurer que les fiches signalétiques sont disponibles dans la zone où les produits chimiques correspondants sont utilisés et stockés.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les produits chimiques et substances dangereuses n'étaient pas correctement entreposés.	Retirer le produit chimique au soleil. Stocker de manière appropriée les produits chimiques.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Conteneurs non étiquetés de produits chimiques trouvés sur le lieu de travail.	Étiqueter tous les produits chimiques utilisés au travail.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'inventaire des produits chimiques et substances dangereuses n'était pas disponible.	Conserver un inventaire de tous les produits chimiques, y compris le diluant, le carburant diesel, le liquide de refroidissement, le mastic silicone, le naphta, le nettoyeur pour terminaux, la solution de nettoyage, l'huile de machine, le ciment de toit en plastique et la peinture.		
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	Aucun signe de danger n'était affiché à proximité des lignes de couture obligeant les ouvriers à utiliser un équipement de protection.	Afficher des panneaux de danger si nécessaire.		

Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'employeur n'a développé aucun mécanisme pour assurer la coopération en matière de SST.			
Jul-19	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	La direction n'a pas pu fournir de preuves des rapports d'évaluation de la SST pour les 12 derniers mois.	Réaliser régulièrement une évaluation interne de la SST.		
Jul-19	Contract and Human Resources	Employment Contracts	A review of worker's files from a list of interviewed workers revealed that the company keeps a recruiting form with a contract attached. However, the contract did not specify hours of work and amounts of pay. Management said it will update the format to include the missing element in future contracts. Furthermore, regarding contracts with apprentice workers, management did not gain approval from the Office of Manpower as required in Art 74 of the Haitian labor code.	Ajouter les heures de travail dans les contrats des ouvriers.		
Jul-19	Compensation	Social Security and Other Benefits	The factory is registered with OFATMA for maternity and health insurance. However, the employer only collects and forwards 2 per cent of workers' minimum wage instead of 3 per cent of workers' basic salary to OFATMA. Management stated that the employer's association (ADIH) has an agreement with OFATMA to collect and forward only 2 per cent of the workers' minimum salary instead of paying 3 per cent of their basic salary. Although the agreement was shared with the EAs during the assessment, MAST did not confirm that this agreement is authorized by them. OFATMA is a public institution under the responsibility of MAST.	Collecter et transmettre 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.		
Jul-19	Compensation	Social Security and Other Benefits	The factory is registered with OFATMA for maternity and health insurance. However, the employer only pays 2 per cent of workers' minimum wage instead of 3 per cent of workers' basic salary to OFATMA. Management stated that the employer's association (ADIH) has an agreement with OFATMA to collect and forward only 2 per cent of the workers' minimum salary instead of paying 3 per cent of their basic salary. Although the agreement was shared with the EAs during the assessment, MAST did not confirm that this agreement is authorized by them. OFATMA is a public institution under the responsibility of MAST.	Payer 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.		
Jul-19	Compensation	Social Security and Other Benefits	The employer collects workers' contribution to ONA on a regular basis. The last payment of the employer's contribution to ONA was for the month of May and was done in July 7, 2019, while in fact, ONA payments should be submitted within the first 10 working days of each month for the previous month.	Recueillir et transmettre la contribution des ouvriers à l'ONA à temps.		

Jul-19	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Social Security and Other Benefits</b>	The employer collects workers' contribution to ONA on a regular basis. The last payment of the employer's contribution to ONA was for the month of May and was done in July 7, 2019. While in fact, ONA payments should be submitted within the first 10 working days of each month for the previous month.	Payer l'ONA à temps.		
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Wage Information, Use and Deduction</b>	During the assessment, assessors could not adequately assess for possible discrepancy in the working hours compensated in the payrolls reviewed for the last 3 months. Time records were found to lack accuracy as management clocked in the entry and exit times for workers. Management says that it is working on a more efficient system to fix this issue. Workers' interview revealed they verify their wages according to their production quotas and not the working hours.	Payer les heures supplémentaires en conséquence.		
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Overtime Wages</b>	During the assessment assessors observed workers on sewing machine until 4:00 PM. However, these overtime hours for workers working on an incentive scheme were not reported in the payroll records as management clocked in the entry and exit times. Interviewed workers said that sometimes they stay late in order to complete their production targets without any compensation for overtime hours. Management acknowledged that workers working on an incentive scheme stayed voluntarily to complete their quotas and are not compensated for overtime hours.	Payer les heures supplémentaires en conséquence.		



## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** S&H Global 1-6  
**Lieu:** Arrondissement du Trou du Nord  
**Nombre d'ouvriers:** 8,065  
**Date d'enregistrement:** juil.-12  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** mai-19 mars-21

### Services de Consultation et de Formation

20-oct.-21	Formation	Préparation virtuelle aux situations d'urgence.
1-oct.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre avec la direction pour discuter du rapport d'étape. Visite d'usine pour valider la cohérence de la remédiation.
24-sept.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Réunion avec la direction sur le plan d'amélioration, les mises à jour générales de l'usine. Réunion avec le comité bipartite sur les voies d'évacuation.
11-août-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre avec la direction sur le plan d'amélioration. Rencontre avec le PICC sur les préoccupations actuelles.
21-mai-21	Formation	Introduction virtuelle aux droits et responsabilités des ouvriers
20-mai-21	Formation	Transition socialement responsable virtuelle
19-mai-21	Formation	Coopération et communication au travail
11-mai-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle sur Performance 2020 et stratégie consultative pour 2021. La discussion a porté sur la question en suspens du plan d'amélioration. Réunion bipartite sur les principales préoccupations et défis des modules.
7-mai-21	Formation	Coopération et communication au travail
6-mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel virtuel
5-mai-21	Formation	Formation virtuelle Préparation aux situations d'urgence Covid-19
28-avr.-21	Formation	Atelier virtuel sur l'événement SST
25-avr.-21	Formation	Atelier virtuel sur l'événement SST
12-mars-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT
1-mars-21	Réunion de consultation virtuelle	Bipartite virtuelle sur la formation sur les questions fréquemment posées sur la liberté d'association et le plan de suivi de la formation pour mettre en œuvre l'amélioration au sein de l'usine. Formation virtuelle PICC sur les préoccupations des ouvriers telles que l'assainissement et le transport.
1-janv.-21	Réunion de consultation virtuelle	Réunion virtuelle sur Performance 2020 et stratégie consultative pour 2021. La discussion a porté sur la question en suspens du plan d'amélioration. Réunion bipartite sur les principales préoccupations et défis des modules.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
Evaluation Mars 2021						

Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le paiement des pauses journalières n'est pas inclus dans le calcul des congés annuels.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le paiement des pauses journalières n'est pas compensé.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Les congés de maladie ne comprennent pas le paiement des pauses journalières.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Tous les congés payés sont indûment compensés car ils n'incluent pas le paiement de la pause déjeuner.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La déduction de l'employeur à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie est mal calculée car elle n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La déduction des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie est mal calculée car elle n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La déduction de l'employeur à l'ONA est mal calculée car elle n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8

Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	La déduction des ouvriers à l'ONA est mal calculée car elle n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le congé annuel au moment du licenciement est mal rémunéré car il n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le paiement de l'avis est indûment compensé car il n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Compenser la pause déjeuner.	La société est toujours en consultation avec le MAST et l'ADIH afin que nous puissions avoir des conseils clairs de leur part pour planifier et prendre les décisions appropriées.	8
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire n'inclut pas tous les emplacements, même les produits chimiques tenaces ont été stockés à différents endroits.	Mettre à jour l'inventaire chimique sur une base régulière.	Ce problème a été résolu, le service de conformité via les agents de conformité de l'usine examinera l'inventaire chaque semaine pour éviter ce problème.	70
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs conteneurs non identifiés d'huile, de diluant et de diesel.	S'assurer que tous les produits chimiques utilisés au sein de l'usine sont correctement étiquetés.	Tous les produits chimiques ont été bien identifiés, l'équipe de conformité a donné une formation. L'entreprise effectuera des inspections périodiques pour éviter ce problème.	30
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs conteneurs de solvant KO-30 exposés au soleil dans un bâtiment.	S'assurer que les produits chimiques sont stockés dans des endroits appropriés.	Tous les produits chimiques ont été déplacés de zones inappropriées vers leurs lieux respectifs. L'équipe de conformité a dispensé une formation à tous les ouvriers qui utilisent des produits chimiques. Le responsable de conformité continuera à surveiller les usines pour éviter ce problème.	70

Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs produits chimiques trouvés sans fiche signalétique dans les endroits où ils sont utilisés.	S'assurer que tous les produits chimiques ont une fiche signalétique disponible là où les produits chimiques sont utilisés ou stockés.	La fiche signalétique est disponible pour tous les produits chimiques utilisés dans l'usine. Le secrétaire de l'atelier mécanique vérifiera l'entrée de chaque nouveau produit chimique et demandera la FDS appropriée. Une formation a été dispensée à tous les ouvriers qui utilisent des produits chimiques. Les responsables de conformité seront plus concentrés lors des inspections hebdomadaires.	30
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Stations de lavage oculaire manquantes dans la section de découpe et d'emballage du bâtiment 3.	Installer une station pour le lavage des yeux près de la section de coupe et de la section d'emballage du bâtiment 3.	Le problème est résolu, Le responsable de la conformité de l'usine a examiné et s'est assuré que tous les lave-yeux fonctionnent correctement avec une pression suffisante. La conformité fera un suivi hebdomadaire pour éviter la répétition de ce problème	70
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Un masque approprié n'a pas été fourni aux ouvriers utilisant un diluant dans le bâtiment 3.	Fournir des masques appropriés aux ouvriers utilisant un diluant dans le bâtiment 3. Former les ouvriers mécaniciens sur l'utilisation sécuritaire de l'équipement.	Le problème est résolu. L'agent de conformité a formé les ouvriers sur l'importance de la ceinture de sécurité lorsqu'ils travaillent dans la zone de déchargement ; maintenant, les ouvriers l'utilisent correctement. Les prochains achats se feront à l'avance.	70
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Absorbant manquait pour plusieurs ouvriers debout.	Fournir des tapis absorbants d'atelier aux ouvriers de la section d'emballage du bâtiment 1 et de la section 'emposib' du bâtiment 6.	Le problème a été résolu. Tous les ouvriers ont leur tapis antichoc, la conformité a eu une réunion avec les ouvriers pour leur expliquer la nécessité d'utiliser une carte. L'inspection veillera à éviter ce problème.	70
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Manque d'entretien des équipements électriques. Mauvaise isolation des fils électriques dans l'atelier de mécanique.	S'assurer que les équipements électriques sont correctement entretenus.	Les électriciens ont évalué et résolu le problème afin que cela ne se reproduise plus. Le service de maintenance a accepté de toujours informer l'équipe de conformité avant d'avoir à faire ce type d'installations.	30

Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Adaptation à la COVID-19 et les ouvriers hésitent à se conformer aux mesures de protection après 1 an de cette pandémie.	Veiller à maintenir une distance sociale de 1,5 m.	Depuis que l'entreprise a commencé à travailler après la COVID-19, l'entreprise a pris toutes les mesures nécessaires pour respecter la distance sociale de 1,5m. Le poste de travail a été distancié dans tous les domaines, y compris le pliage, l'inspection et la presse.	14
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau de bruit a dépassé 90 dB dans plusieurs sections.	S'assurer que le niveau de bruit est inférieur à 90 dB dans toutes les sections.	Le problème a été résolu. Toutes les machines et compresseurs qui ne sont pas utilisés, la personne en charge de jouer de la musique dans les usines est informée de la limite de volume. Pour avoir un meilleur contrôle sur cette question, le service de conformité s'est procuré un sonomètre, et la révision de ce point se fera chaque semaine lors de notre auto-évaluation.	70
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Niveau de lux inapproprié dans plusieurs sections.	S'assurer que le niveau d'éclairage est approprié dans toutes les sections.		30
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-Être</b>	Les ouvriers se sont plaints de l'emplacement des points d'eau potable à côté des toilettes.	Installer les stations d'eau potable dans une zone plus appropriée.	Certaines des installations d'eau ont été déplacées des toilettes à d'autres endroits et la société a construit un mur pour séparer celles qui ne pouvaient pas être déplacées. Le nettoyage se fait plus souvent dans les salles de bain pour éviter la répétition de ce problème.	8
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Une trousse de premiers soins manquant d'articles tels que l'alcool et la gaze.	S'assurer que les trousses de premiers soins sont équipées des fournitures nécessaires.	Ce problème a été résolu, les trousses de premiers soins ont été complétées, elles ont été complétées avec tous les médicaments nécessaires. Une inspection hebdomadaire sera effectuée pour éviter ce problème	46

Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Un extincteur était obstrué dans l'entrepôt intérieur.	S'assurer que l'accès aux extincteurs est dégagé.	Tous les extincteurs sont disponibles et libres de toute obstruction. Les listes de contrôle des extincteurs seront revues plus fréquemment pour éviter ce problème.	8
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	La carte d'évacuation n'est pas mise à jour.	Insérer le point de rassemblement sur le plan d'évacuation et mettre à jour le plan d'évacuation du bâtiment 3.	Ce problème a été résolu, tous les points de rendez-vous ont l'emplacement des cartes d'évacuation. Pour l'usine #3, la carte a été mise à jour et portée dans le module.	43
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Voies d'évacuation obstruées par des cartons.	Veiller à ce que la voie d'évacuation ne soit pas obstruée pendant les heures de travail.	Ce problème a été corrigé. Toutes les voies d'évacuation sont libres de toutes sortes d'obstacles. Le service de Conformité effectuera des inspections plus souvent pendant la journée de travail pour s'assurer que les itinéraires sont toujours libres. Des rappels audio sont régulièrement partagés avec les ouvriers.	40
Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Armoires électriques montées sur caisse en bois dans le bâtiment 3.	Remplacer la caisse en bois par un matériau plus adapté.	L'installation électrique est bien réparée, les électriciens ont pris des notes pour que cela ne se reproduise plus. Le service de maintenance a accepté de toujours informer l'équipe de conformité avant d'avoir à faire ce type d'installation.	8
<b>Evaluation Avril 2020 - Mai 2019</b>						
Avr.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne dispose pas d'un protocole COVID-19 adéquat comprenant tous les éléments pertinents.	Passer en revue le protocole et inclure la procédure manquante de la tenue d'un registre pour tous les ouvriers.	L'usine maintient déjà la température des employés conformément aux recommandations. La direction a édité une liste de contrôle de prévention COVID-19 où la procédure de prise d'un registre de température est écrite.	

May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	4 bâtiments n'ont effectué qu'un seul exercice d'urgence au cours des 12 derniers mois.	Effectuer un exercice de simulation d'urgence au moins tous les 6 mois.	Normalement selon la procédure, des exercices d'évacuation sont effectués tous les six mois, et cette année il subissait les simulations d'évacuation car l'entreprise avait un plan pour chaque Module, malheureusement seules deux de nos usines ont eu la chance d'effectuer leur simulation avant l'arrivée de BWH. Les installations 1-2-3 et 4 effectuent leur simulation d'évacuation juste après l'évaluation BWH en juillet de cette année. Module 1 = 12/08/2019 - 1639 employés. Module 2 = 08/06/2019 - 1534 employés. Module 3 = 08/09/2019 - 1538 employés. Module 4 = 09/08/2019 - 1648 employés. Ce problème a été corrigé et tous les exercices d'évacuation ont été effectués correctement et en conséquence.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Voies d'évacuation obstruées par des tissus. Sorties de secours verrouillées pendant les heures supplémentaires.	S'assurer que les voies d'évacuation ne sont pas obstruées. S'assurer qu'au moins 2 sorties sont ouvertes à proximité de la zone où les ouvriers effectuent des heures supplémentaires.	Plus de formation pour les agents de sécurité internes pour avoir plus d'agents disponibles pour les heures supplémentaires, et toutes les sorties sont identifiées et restent toujours ouvertes pendant les heures de travail.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les plans d'évacuation ne montraient pas les points de rencontre. Il manquait un panneau de sortie et deux feux de secours sur 2 sorties.	Afficher le point de rendez-vous dans le plan d'évacuation. Marquer la porte de sortie de secours. Effectuer une évaluation de la SST pour le bâtiment utilisé temporairement comme entrepôt.	Les procédures et le plan d'évacuation ont été mis à l'épreuve et toutes les issues de secours sont bien balisées et identifiées selon les procédures en place sur les évacuations d'urgence. Et les points de rassemblement sont dans toutes les cartes d'évacuation. Ce problème a été corrigé car toutes les preuves ont été fournies en conséquence et maintenant toutes les cartes montrent les points de rencontre en rapport avec la carte d'évacuation.

May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Aucun système d'alarme n'avait été installé dans l'un des bâtiments. Le système d'alarme ne fonctionnait pas correctement dans un autre bâtiment.	Installer un système d'alarme dans le nouveau bâtiment, où les ouvriers effectuent une tâche quotidienne.	L'ensemble du système en général est bien organisé et mis à jour conformément aux normes de santé et de sécurité. Le système d'alarme incendie est examiné et ajusté conformément aux procédures et fonctionne normalement. Tous les systèmes de sécurité incendie ont été correctement équipés dans l'usine 8 (entrepôt). Ainsi, ce problème a été complètement corrigé. Une surveillance étroite sera effectuée afin de maintenir l'état de conformité.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Il n'y avait pas de trousse de premiers soins dans l'un des bâtiments.	S'assurer que l'approvisionnement médical est disponible dans la zone où il y a des ouvriers. Supprimer les produits périmés.	La gestion des médicaments est renforcée afin d'avoir tous les médicaments disponibles et d'assurer la mise à jour de l'inventaire des médicaments. Tous les médicaments périmés ont été remplacés.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Nombre insuffisant d'infirmières.	Avoir un nombre suffisant d'infirmières en ce qui concerne la main-d'œuvre.	1) Tous les postes d'infirmières ont été relocalisés dans le domaine médical de l'usine. 2) Le service de conformité discutera avec l'administration de l'emploi supplémentaire d'infirmières. 3) L'administration communiquera avec Share Hope afin de proposer des idées ou des formations pour encourager les infirmières et les impliquer au travail.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Contrôles de santé incomplets pour les ouvriers.	S'assurer d'organiser un contrôle médical annuel pour tous les ouvriers.	L'usine a son système interne pour fournir des contrôles médicaux internes à tous les ouvriers.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Contrôles de santé incomplets pour les ouvriers exposés à des risques professionnels.	Faire un bilan de santé des ouvriers exposés aux risques liés au travail au moins deux fois par an.	L'usine a son système interne pour fournir des contrôles médicaux internes à tous les ouvriers.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Contrôles de santé incomplets pour les ouvriers.	S'assurer d'organiser un examen médical annuel pour les ouvriers au cours des trois premiers mois d'emploi.	L'usine a effectué des contrôles médicaux internes pour tous les ouvriers.



May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Les vestiaires n'étaient pas accessibles aux employés des entrepôts.	Afficher dans l'usine des documents de communication concernant l'utilisation de la douche.		
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Le savon n'était pas disponible dans la salle de bain des hommes de 3 bâtiments.	Prévoir du savon disponible dans la salle de bain des hommes.	Du savon est disponible dans la salle de bain et des affiches sont collées dans les salles de bain pour sensibiliser les ouvriers à l'utilisation du savon.	
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux d'éclairage étaient insuffisants dans diverses sections de l'espace de travail.	S'assurer que les niveaux d'éclairage sont appropriés dans toutes les sections de travail.	Les ampoules qui ne fournissaient pas suffisamment d'éclairage sont changées et remplacées par d'autres, de plus des dispositifs d'éclairages sont installés dans les bâtiments.	
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau de bruit dans certaines zones de l'espace de travail dépassait 90 dB.	Maintenir le niveau de bruit à un maximum de 90 dB dans toutes les sections de travail.	Le volume de l'appareil est maintenu à un niveau raisonnable, une affiche est placée à côté de l'appareil pour rappeler au responsable d'éviter de monter le volume, et des casques antibruit sont fournis aux ouvriers dans des zones bruyantes.	
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de température dépassaient 30 °C dans toutes les sections de travail.	Maintenir la température à un maximum de 30°C dans toutes les sections.	Les portes principales sont toutes largement ouvertes pendant les heures de travail pour faciliter l'entrée d'air dans les bâtiments, tandis que les mécaniciens réparent les extracteurs cassés.	
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Signes de danger manquants sur un panneau électrique.	Installer un panneau de danger sur tous les panneaux électriques.	Après l'audit, tous les panneaux électriques ont été révisés et tous les panneaux de danger ont été correctement affichés. Maintenant, le mécanicien responsable a vérifié tous les panneaux électriques pour éviter que cela ne se reproduise. Le nouveau bâtiment a été inspecté et un panneau de danger est affiché.	

May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Panneau électrique obstrué dans un bâtiment; Fils exposés et installations électriques enfermés dans une boîte en bois.	S'assurer que l'entretien électrique est effectué régulièrement. S'assurer que les installations électriques sont correctement protégées.	Tout l'équipement électrique a été révisé et le nécessaire est maintenant bien installé, certains de ces problèmes ont été corrigés en même temps et en changeant certains matériels électriques non appropriés. Maintenant, tout va bien sur le point de sécurité.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les ouvriers n'ont pas reçu d'équipement de protection individuelle adéquat.	Offrir une formation sur l'utilisation appropriée des équipements de protection aux ouvriers utilisant des matières et des équipements dangereux.	L'usine prévoyait de former tous les ouvriers à la santé et à la sécurité (EPI) au travail, l'usine avait suivi une journée pour former tous les ouvriers, plus ou moins 1500 ouvriers par module et rapport et liste de présence où enregistré comme preuve. Exemple : Module 1 = 15/09/2018 - 1549 employés. Module 2 = 30/04/2019 -1534 employés. Module 3 = 22/04/2019 -1464 employés. Module 4 = 15/09/2018 - 1475 employés. Module 5 = 22/09/2018 - 1506 employés. Module 6 = 22/09/2018 - 1650 collaborateurs
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les ouvriers n'ont pas reçu d'équipement de protection individuelle adéquat.	Fournir des équipements de protection adéquats aux ouvriers de la chaufferie, du service de maintenance et de l'atelier de soudage soudage.	Tous les équipements de protection individuelle ont été achetés et remis aux ouvriers dans toutes les zones nécessaires.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Le poste de lavage des yeux n'était pas disponible dans l'entrepôt de produits chimiques.	Fournir une installation de lavage où les produits chimiques et les substances dangereuses sont utilisés et stockés.	Toute la section de stockage des produits chimiques est équipée de tout le nécessaire, d'un bac à sable, d'une station de lavage des yeux. Formation reçue de Better Work sur la gestion des risques et le contrôle des risques. Une formation interne a également été dispensée.
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs produits chimiques dangereux ont été trouvés sans fiches de données de sécurité.	Afficher la fiche signalétique dans la zone où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	En raison de cette erreur, l'examen de tous les produits que nous utilisons a toutes leurs fiches signalétiques disponibles et dans la langue locale. Désormais, tous ces produits chimiques ont leur propre fiche signalétique affichée dans la section d'utilisation et la zone de stockage.

May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Stockage inapproprié de substances chimiques et dangereuses.	Stocker le produit chimique dans un endroit approprié. Surveiller de près pour prendre les mesures appropriées si nécessaire.	Selon les recommandations des normes nationales et internationales, le stockage des produits chimiques se fait par type et séparé selon leur niveau d'inflammabilité et dans un espace bien ventilé. L'usine a installé des thermomètres pour contrôler le niveau de température en permanence. Cette tâche a dûment été confiée au responsable de la conformité de l'usine.	
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Conteneur de solvant non étiqueté trouvé. Conteneurs principaux écrits en coréen.	Étiqueter tous les conteneurs dans la langue locale.	Les produits sont tous identifiés en créole et les fiches signalétiques sont également disponibles. Séances de formation pour soutenir l'application et l'utilisation de produits chimiques dangereux. Tous les contenants de produits chimiques sont bien étiquetés en créole dans toutes les sections de stockage.	
May-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Inventaire inexact des produits chimiques et substances dangereuses utilisés sur le lieu de travail.	Inclure l'emplacement de stockage des produits chimiques utilisés lorsqu'ils sont stockés dans des endroits différents. Former la personne responsable sur le système de gestion des produits chimiques.	En interne, les inventaires étaient tous bien ordonnés et séparés pour mieux contrôler l'utilisation des produits avec un inventaire général pour tous les produits que l'entreprise utilise. Une formation est fournie aux ouvriers de cette zone qui utilisent des produits chimiques. Les responsables de la conformité de l'usine utilisent la nouvelle liste d'inventaire des produits chimiques pour contrôler tous les produits utilisés dans l'usine.	
May-19	<b>Discrimination</b>	<b>Genre</b>	Un cas de harcèlement sexuel impliquant une ouvrière a été signalé.	Renforcer la politique de prévention du harcèlement sexuel en identifiant clairement les conduites interdites et l'échelle des sanctions. Former toute la ligne d'encadrement au programme Travail respectueux. Activer une campagne de sensibilisation sur la politique interne de l'usine en matière de harcèlement sexuel concernant la confidentialité et la protection de la victime.	L'équipe de conformité et un membre du syndicat ont mené une enquête auprès de différents ouvriers des services gérés par les 2 cadres centraméricains accusés de harcèlement sexuel. Les 2 managers d'Amérique centrale se sont excusés auprès de l'ouvrière tout en lui promettant de ne pas avoir de tels comportements. Les deux dirigeants d'Amérique centrale ont reçu une lettre d'avertissement dans laquelle ils étaient informés qu'en cas de récurrence, des sanctions plus drastiques seraient prises à leur encontre. Par ailleurs, tout le personnel y compris les ouvriers étrangers, les managers ont reçu une formation sur la prévention du harcèlement sexuel au travail.	

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** S&H Global Washing 7  
**Lieu:** Arrondissement du Trou du Nord  
**Nombre d'ouvriers:** 1,001  
**Date d'enregistrement:** sept.-18  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** mars-20 mars-21

### Services de Consultation et de Formation

30-Nov.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre virtuelle avec le comité bipartite d'auto-évaluation. Rencontre avec les représentants des travailleurs sur la liberté d'association. Rencontre avec l'équipe de conformité pour revoir le plan d'amélioration et faire le suivi des licenciements des dirigeants syndicaux.
12-Août-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Visite virtuelle SST : Gestion des produits chimiques, préparation aux situations d'urgence et mesures COVID 19. Rencontre avec des représentants syndicaux : Préoccupations générales et mesures disciplinaires. Examen de la documentation : procédure en place pour les heures supplémentaires et le paiement des heures supplémentaires, mesures disciplinaires appliquées aux ouvriers, procédure d'enquête sur les accidents, dossiers des ouvriers licenciés et procédure de gestion des risques.
29-Juil.-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence.
29-Juil.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Rencontre virtuelle avec des représentants syndicaux. Rencontre avec l'équipe de conformité pour revoir le plan d'amélioration, le paiement des congés de maladie, le résultat de l'analyse de l'eau des 3 derniers mois.
25-Mai-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Réunion virtuelle avec les représentants des ouvriers sur les questions en suspens. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner le plan d'amélioration et discuter des problèmes d'heures supplémentaires.
25-May-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre avec les représentants des ouvriers, rencontre avec certains ouvriers pour discuter des besoins de formation, rencontre avec l'équipe de conformité pour assurer le suivi des licenciements collectifs, des suspensions temporaires, de l'évaluation des risques et des problèmes de SST.
21-May-21	Formation	Formation virtuelle Préparation aux situations d'urgence COVID-19
20-May-21	Formation	Coopération et communication au travail
19-May-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur la coopération et la communication au travail
7-May-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur la transition socialement responsable
5-May-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les droits et responsabilités des ouvriers
28-Apr-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT
5-Mar-21	Formation	Atelier virtuel sur l'événement lié à la santé et sécurité au travail.
1-Feb-21	Réunion de consultation virtuelle	Rencontre avec les représentants des ouvriers pour présenter le dernier rapport d'évaluation. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner le plan d'amélioration et discuter des préoccupations relatives aux heures supplémentaires.
16-Nov-20	Réunion de consultation virtuelle	Visite virtuelle de SST. Rencontre avec l'équipe de conformité pour examiner les questions pendante de la dernière réunion (procédure COVID-19, indicateurs de performance de SST, procédures de préparation aux urgences). Pause d'allaitement et pause pour les femmes enceintes. Procédure disciplinaire et de résiliation. Paiement lors du licenciement.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
------------	-------------------------	---------------------	---------------------------	--------------------------	------------------------	------

**Évaluation Mars 2021**

Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Systèmes de Gestion de la SST	L'usine n'a pas mis en place de protocole d'épidémie/pandémie approprié lié à la COVID-19.	Mettre à jour le protocole et inclure un groupe de travail COVID-19.	La compagnie a revu et mis à jour la politique COVID-19.	19
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	La carte d'évacuation n'est pas précise.	Mettre à jour la carte d'évacuation pour afficher le bon emplacement de la disposition	De nouvelles cartes d'évacuation ont été imprimées et affichées.	9
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Un extincteur manquait l'étiquette d'inspection, un autre manquait dans la zone de stockage de la machine à coudre.	Fournir un équipement de lutte contre l'incendie adéquat. Ensuite, s'assurer que l'équipement est en place et fonctionne.	Tous les extincteurs ont été installés.	9
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Aucun détecteur de fumée n'a été installé dans une salle de stockage où des matériaux inflammables tels que des boîtes de dessins animés étaient stockés.	Installer des détecteurs de fumée là où des matériaux inflammables sont stockés.	Les détecteurs de fumée ont été installés dans toutes les zones de stockage.	9
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher du personnel médical supplémentaire.	L'usine a embauché 3 infirmières supplémentaires.	9
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	L'analyse de l'eau n'est pas effectuée sur une base mensuelle.	Tenir des registres des résultats des tests d'eau sur une base mensuelle.	La Compagnie recherche une option pour effectuer l'analyse de l'eau sur une base mensuelle.	9
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-Être	Le savon et le papier ne sont pas disponibles dans les toilettes après 13h00 l'après-midi.	S'assurer que le papier est toujours disponible dans les toilettes - Définir qui vérifiera que le papier est disponible (et l'inclure dans le système de contrôles quotidiens- Préparer et afficher la fiche signalétique où des produits chimiques sont utilisés.	La compagnie a nommé quelqu'un pour surveiller l'utilisation du papier toilette et du savon. Des affiches sont affichées pour informer les ouvriers.	9
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'employeur n'a pas conservé de fiches de données de sécurité pour tous les produits chimiques dangereux utilisés au travail.		Les fiches signalétiques ont été traduites et affichées.	30
Mars-21	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les produits chimiques et les substances dangereuses n'étaient pas correctement étiquetés au travail.	S'assurer que toutes les substances dangereuses et chimiques utilisées au sein de l'usine sont correctement étiquetées.	L'usine a développé une procédure de gestion des produits chimiques et tous les produits chimiques sont correctement étiquetés.	30

Mars-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des substances dangereuses utilisées dans l'usine est incomplet.	Désigner des personnes responsables de la mise à jour des inventaires des substances dangereuses dans les différents lieux où elles sont stockées ou utilisées.	Les superviseurs des zones chimiques sont chargés de la mise à jour des inventaires des substances dangereuses.	19
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Dialogue, Discipline et Conflits</b>	L'entretien avec les ouvriers a révélé qu'un gestionnaire s'adressait aux ouvriers utilisant un langage abusif et inapproprié.	Offrir des formations supplémentaires aux superviseurs et aux gestionnaires. Effectuer ensuite une auto-évaluation régulière pour vérifier la sensibilisation.	Des formations ont été organisées pour les ouvriers locaux et étrangers. L'enquête et l'évaluation sont maintenant appliquées de façon régulière.	9
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Les employeurs versent aux ouvriers leur supplément de salaire annuel lors de la cessation d'emploi. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général- Payer la pause déjeuner- Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le supplément de salaire annuel au moment du licenciement	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	L'employeur indemnise les ouvriers pour les congés payés annuels non utilisés lors de la cessation d'emploi. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - Payer la pause déjeuner - Inclure le paiement de la pause déjeuner dans les congés annuels lors du licenciement	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9
Mars-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	L'employeur verse le paiement pour la période de préavis applicable. Cependant, le calcul du revenu moyen n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - Payer la pause déjeuner - Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du délai de préavis	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9
Mars-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	L'employeur verse aux ouvriers leur complément de salaire. Cependant, le calcul du revenu moyen n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - S'assurer que le supplément de salaire des ouvriers inclut le paiement de la pause déjeuner	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9

Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'employeur perçoit et pour 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'ONA	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9
Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'employeur verse 3 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'OFATMA	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9
Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'employeur perçoit et pour 6 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'ONA. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'ONA	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9
Mars-21	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'employeur verse 6 pour cent du salaire de base des ouvriers à l'ONA. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'ONA	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9
Mars-21	Compensation	Congés Payés	Les ouvriers ont droit à 1 heure de pause déjeuner et celle-ci n'est pas indemnisée dans la masse salariale.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - Payer la pause déjeuner	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	9
Mars-21	Compensation	Congés Payés	L'employeur paie les 15 jours de congés annuels. Cependant, le calcul du salaire moyen n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	- Discuter des exigences légales avec le directeur général - Payer la pause déjeuner - Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le paiement des congés annuels	La compagnie est toujours en consultation avec MAST et ADIH pour plus de conseils.	12
<b>Evaluation Mars 2020</b>						
03-oct.-20	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas de liste de contrôle appropriée pour surveiller le processus de nettoyage et de désinfection lié au COVID-19.	Développer une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens. Conserver le dossier dans un endroit approprié.		6

03-oct.-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	L'usine n'a pas de protocole d'épidémie/pandémie approprié lié au COVID-19 en place.	Élaborer un protocole qui comprend un groupe de travail COVID-19, des procédures d'hygiène, des procédures d'entrée et de sortie et des procédures de rapport.	L'usine a participé à la révision des directives de gestion de COVID-19 et a commencé à mettre en œuvre les recommandations.	6
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	L'usine ne communique pas et ne met pas en œuvre efficacement les politiques et procédures de SST.	Afficher les noms des membres du comité de SST.	Une réunion avec les membres de la SST et les représentants des ouvriers a été organisée afin d'expliquer les problèmes rencontrés dans l'usine liés à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la RSE.	7
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'une procédure adéquate de préparation aux situations d'urgence.	La procédure d'urgence devrait inclure l'aspect suivant: Prise en compte de tous les employés après une évacuation.		7
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	L'usine ne dispose pas d'une procédure adéquate de gestion et de contrôle des dangers/risques.	Développer une procédure de gestion et de contrôle des risques.		7
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Préparation aux Urgences	Moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre est formée à l'utilisation du matériel de lutte contre les incendies.	Former au moins 10 pour cent de la main-d'œuvre à l'utilisation du matériel de lutte contre les incendies.	La formation a été dispensée à 140 ouvriers.	7
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Services de Santé et Premiers Soins	Moins de 10 pour cent de la main-d'œuvre est formée aux premiers secours.	Former au moins 10 pour cent de la main-d'œuvre aux premiers secours.	La formation a été dispensée à 140 ouvriers.	7
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Environnement de Travail	La température du lieu de travail dépasse la limite de 30 °C recommandée par BW dans toutes les sections.	Utiliser des ventilateurs d'extraction électriques ou un système de climatisation.	Les extracteurs ont été réparés. Tous les ventilateurs d'extraction sont correctement utilisés.	17



03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Protection des Ouvriers	L'employeur n'a pas formé et encouragé efficacement les ouvriers à utiliser correctement l'équipement et les machines de protection individuelle.	Former les ouvriers à l'utilisation appropriée des EPI et des machines.	Une formation a été dispensée et cet aspect est inclus dans les contrôles quotidiens.	7
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'employeur n'a pas formé efficacement les ouvriers qui travaillent avec des produits chimiques et des substances dangereuses.	Mener une formation supplémentaire pour former tous les ouvriers sur les pictogrammes de danger chimique.	Une formation supplémentaire sur les pictogrammes de danger chimique a été dispensée à tous les ouvriers.	7
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'employeur ne dispose pas de fiches de données de sécurité pour tous les produits chimiques dangereux utilisés sur le lieu de travail.	Conserver la fiche signalétique de tous les produits chimiques dangereux utilisés sur le lieu de travail.	Toutes les fiches signalétiques ont été affichées dans tous les départements d'utilisation et de stockage des produits chimiques.	17
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Les produits chimiques et les substances dangereuses n'étaient pas correctement étiquetés.	Étiqueter toutes les substances chimiques et dangereuses utilisées sur le lieu de travail.	Tous les conteneurs de produits chimiques ont été correctement étiquetés en créole afin que les produits chimiques à l'intérieur des bouteilles reflètent vraiment leur contenu.	17
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	L'employeur n'a pas tenu un inventaire complet des produits chimiques dangereux utilisés sur le lieu de travail.	Désigner des personnes responsables de la mise à jour des inventaires des substances dangereuses dans les différents endroits où elles sont stockées ou utilisées.	L'inventaire des produits chimiques a été mis à jour et tous les produits chimiques peuvent être retracés et suivis grâce à l'utilisation du document.	7
03-mars-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	Système de Gestion de la SST	L'évaluation générale de la sécurité et de la santé au travail dans l'usine n'était pas disponible.	Demander à quelqu'un de s'occuper des questions générales de sécurité et de santé au travail.	Les auto-audits ont lieu tous les mois. Ces auto-audits sont conservés et enregistrés dans le Département de la Conformité.	7

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Sewing International S.A.  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 1,368  
**Date d'enregistrement:** oct.-09  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** août-19 sept.-21

### Services de Consultation et de Formation

24-Nov-21	Réunion de Consultation	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité pour examiner et mettre à jour le plan d'amélioration, fournir des conseils sur les procédures des RH.
23-nov.-21	Réunion de consultation	Conseil virtuel pour mettre à jour le calcul de la sécurité sociale pour le salaire de base, l'avancement de la procédure COVID 19 et le suivi du statut du comité bipartite.
10-juil.-21	Formation virtuelle	Prévenir et lutter contre le harcèlement et les abus sexuels.
1-Jul-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence.
1-Jul-21	Réunion de Consultation	Rencontre virtuelle avec l'équipe de conformité pour revoir le plan d'amélioration. Suivi de la procédure d'enquête sur les accidents, procédure d'évaluation des risques. Vérifier l'auto-évaluation de la SST et l'accident du travail de l'OFATMA.
07-mai-21	Formation	(en présentielle) Coopération et communication
7-May-21	Training	Workplace Cooperation & Communication.
06-mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel (Virtuelle)
6-May-21	Training	Virtual Sexual Harassment Awareness and Prevention.
05-mai-21	Formation	Formation Virtuelle Préparation aux Urgences Covid-19 (Virtuelle).
5-May-21	Training	Virtual training Covid-19 Emergency Preparedness.
21-avr.-21	Réunion de consultation	Réunion virtuelle avec l'équipe conformité pour la mise en place du comité bipartite, Réunion avec l'équipe conformité pour revoir le plan d'amélioration : Congés annuels, environnement de travail, équipements sociaux. Revue des documentations, Pause pour allaitement, Congés annuels, rémunération. Consultez la politique COVID-19.
21-Apr-21	Advisory meeting	Virtual meeting with the compliance team for the implementation of the bipartite committee. Follow up on annual leave, working environment and welfare facilities. Review of documentations for breast feeding brakes, annual leave, compensation and COVID-19 Policy.
05-mars-21	Formation	Séminaire virtuel de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT (Virtuel).
5-Mar-21	Training	Virtual Industry Seminar on ILO Conventions 87 and 98.
28-janv.-21	Réunion de consultation	Rencontre avec le comité SST pour définir les priorités pour l'année 2021 et identifier les besoins en formation.
28-Jan-21	Advisory meeting	Meeting with the OSH committee to define the priorities for the year 2021 and Identify training needs.
23-Nov-20	Advisory meeting	Virtual Advisory to update social security calculation for base salary, progress on COVID 19 procedure and follow up on the status of bipartite committee.
07-juil.-17	Formation	Communication efficace au travail (Virtuelle).

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
Assessment October 2020						

Sept.-21	<b>Durée du travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	L'employeur ne tient pas de registre du temps de travail reflétant les heures effectivement travaillées.	S'assurer que les relevés de temps de travail sont exacts.		32
Sept.-21	<b>Durée du travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Une ouvrière n'a pas bénéficié automatiquement de pauses d'allaitement après son retour de congé de maternité.	Élaborer une procédure pour le personnel des RH lorsque l'ouvrière revient d'un congé de maternité.		32
Sept.-21	<b>Durée du travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Les horaires normaux de travail sont de 7h à 16h (dont 1h de pause journalière), 6 jours par semaine, ce qui équivaut à 9h de travail par jour et 54h par semaine.	Réviser le règlement intérieur et s'assurer que les horaires réguliers ne dépassent pas 48 heures par semaine.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations d'Urgence</b>	Le nombre total d'ouvriers formés à la lutte contre les incendies représente moins de 10 % de la main-d'œuvre.	Inclure la formation à la lutte contre l'incendie dans le plan de formation. Veiller à ce qu'au moins 10 % de la main-d'œuvre soit formée.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations d'Urgence</b>	Le dernier exercice incendie a eu lieu le 22 juin 2021, et celui d'avant le 30 août 2020.	Mener au moins un exercice d'urgence tous les 6 mois, y compris l'évacuation complète de la main-d'œuvre. Insérer les exercices dans le plan annuel de formation SST.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations d'Urgence</b>	Les allées étaient obstruées dans les deux bâtiments de l'usine pendant les heures de travail.	Offrir une formation supplémentaire aux superviseurs et aux ouvriers. Prévoir un espace supplémentaire pour le stockage des marchandises.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations d'Urgence</b>	Les voies d'évacuation dans les deux étages de l'usine ne sont pas clairement indiquées.	Peindre des flèches d'évacuation et des lignes jaunes sur le sol pour indiquer la sortie de secours.		47
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations d'Urgence</b>	L'entrepôt de tissus ne dispose pas d'équipements anti-incendie adéquats.	Installer un équipement de lutte contre l'incendie adéquat dans cette zone.		47
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations d'Urgence</b>	Le magasin de tissus ne dispose pas de systèmes de détection et d'alarme incendie.	Installer un détecteur de fumée dans cette zone. Fournir une formation supplémentaire sur les risques électriques.		2

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Le nombre total d'ouvriers formés aux premiers secours représente moins de 10 % de la main-d'œuvre D33:D44.	Inclure la formation aux premiers soins dans le plan de formation. Veiller à ce qu'au moins 10 % de la main-d'œuvre soit formée aux premiers secours.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	L'usine est en conformité avec le code du travail concernant les prestations médicales. Cependant, le nombre d'infirmières est insuffisant.	Embaucher du personnel médical supplémentaire pour avoir au moins 7 infirmières pour l'effectif actuel.		70
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Les contrôles médicaux annuels des ouvriers ne sont pas conformes aux exigences légales.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la carte de santé.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Les contrôles de santé pour les ouvriers exposés à des risques liés au travail ne sont pas conformes aux exigences légales.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Élaborer un plan de bilan de santé pour les ouvriers exposés à des risques liés au travail.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	L'usine n'a pas payé le CDS. En conséquence, l'OFATMA n'a fourni aucun contrôle médical aux ouvriers lors de leur embauche et les ouvriers n'ont pas reçu de carte de santé.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer les cartes de santé.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	Nombre insuffisant de toilettes.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Augmenter le nombre de toilettes pour avoir au moins une toilette pour 25 hommes et une toilette pour 15 femmes.		79
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau de lumière est insuffisant dans les sections de couture, d'emballage et de coupe.	Augmenter le niveau de lumière pour atteindre 300 lux dans la section de pressage, 500 lux dans la couture, la coupe, l'emballage. 750 lux en coupe, section Inspection. Ajouter cet aspect dans les vérifications quotidiennes et hebdomadaires.		79
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température du lieu de travail dépasse 30°C dans la section de coupe.	Augmenter la ventilation avec des ventilateurs supplémentaires. Effectuer des mesures régulières de la température et comparer avec la valeur seuil.		63

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Aucune ceinture de soutien n'a été fournie aux travailleurs effectuant des travaux de levage lourds.	Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle nécessaires conformément à la réglementation sur les EPI.		29
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le complément de salaire annuel ou le boni n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le complément de salaire annuel.		2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	Les cotisations des travailleurs à l'OFATMA sont tardives et n'incluent pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Inclure la pause déjeuner dans la contribution de l'ouvrier à l'OFATMA. S'assurer que les paiements sont effectués dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	Le dernier versement de l'OFATMA a été effectué pour le mois d'octobre 2021.	63
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie est en retard.	Inclure la pause déjeuner dans la contribution de l'employeur à l'OFATMA. S'assurer que le paiement est effectué dans les 10 premiers jours ouvrables du mois	Le dernier versement de l'OFATMA a été effectué pour le mois d'octobre 2021.	63
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'OFATMA pour l'assurance contre les accidents du travail est en retard.	Inclure la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'OFATMA. Payer les cartes de santé.	L'usine a effectué un premier paiement pour l'exercice 2021/2022 qui comprend les cartes de santé.	2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'employeur n'a pas collecté et transmis à temps les cotisations des ouvriers à l'ONA et la pause déjeuner n'est pas indemnisée.	Payer la pause déjeuner et transmettre la contribution de l'ouvrier à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	Le dernier versement de l'ONA a été effectué pour le mois d'octobre 2021.	63
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La cotisation patronale à l'ONA est en retard et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et transmettre la cotisation patronale à l'ONA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	Le dernier versement de l'ONA a été effectué pour le mois d'octobre 2021.	63
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Congés Payés</b>	L'usine n'a pas payé correctement les congés annuels, les congés maladie, les congés de maternité et la pause journalière car la pause déjeuner n'est pas rémunérée.	Rémunérer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés de maladie, de maternité et des congés annuels.		2

Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Congés Payés</b>	Les pauses déjeuner ne sont pas compensées dans la masse salariale.	Payer la pause déjeuner.		2
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Congés Payés</b>	Les ouvrières éligibles reçoivent 12 semaines de congé de maternité de l'OFATMA. Cependant, le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans la déclaration envoyée à l'OFATMA.		2
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Congés Payés</b>	L'usine n'a pas payé certains ouvriers pour leurs congés de maladie parce que la direction a perdu le certificat de congé de maladie des ouvriers.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés de maladie.		2
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Congés Payés</b>	Le paiement du congé annuel n'est pas calculé sur le salaire journalier moyen de l'ouvrier.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen, lors du paiement du congé annuel.		2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Salaire minimum/salaire à la pièce</b>	Les ouvriers ne reçoivent pas le salaire minimum les jours où ils sont renvoyés chez eux plus tôt parce qu'ils n'ont pas bien progressé dans la production.	Réviser et mettre à jour le règlement intérieur.	Sur la base des règlements internes de l'usine approuvés par le MAST, les ouvriers recevaient le salaire minimum.	2
<b>Évaluation Octobre 2020 - Aout 2019</b>						
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne tient pas de registre des formations dispensées pour la prévention du COVID-19.	Provide documentation of any training during induction, and refresher provided to management and/or workers on COVID-19 prevention.		
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne tient pas de registre pour les personnes ayant une température corporelle supérieure à 38 C.	Keep a registry for all persons who present a temperature of 38C and above.		
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne dispose pas d'une liste de contrôle appropriée pour surveiller les procédures de nettoyage et de désinfection.	Elaborate checklist to better monitors the cleaning and disinfection procedures in place.		

Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne tient pas de registre des formations susceptibles pour la prévention du COVID-19.	Fournir la documentation de toute formation lors du recrutement, remise à niveau fournie à la direction et/ou aux ouvriers sur la prévention de COVID-19.		8
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne tient pas de registre pour les personnes dont la température corporelle est supérieure à 38 °C.	Tenir un registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.		8
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne dispose pas de liste de contrôle approprié pour surveiller les procédures de nettoyage et de désinfection.	Liste de contrôle élaborée pour mieux surveiller les procédures de nettoyage et de désinfection en place.		8
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Salaires des Heures Supplémentaires</b>	Les heures supplémentaires effectuées après 16 heures sans accord préalable ne sont pas rémunérées.	S'assurer que la direction soit claire et transparente en ce qui concerne les conditions d'heures supplémentaires et afficher les heures supplémentaires volontaires dans l'usine.	La direction publie et applique activement les heures supplémentaires autorisées.	17
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Information sur les Salaires, Utilisation et Déduction</b>	Les heures supplémentaires effectuées sans autorisation préalable ne sont pas enregistrées et rémunérées correctement.	Rémunérer toutes les heures supplémentaires travaillées avec une prime de 50 %.	Les heures supplémentaires sont payées selon le code du travail.	17
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Mauvais calcul de la contribution de l'employeur à l'ONA.	Calculer la contribution des employeurs à l'ONA sur le salaire de base des ouvriers et assurer le paiement à temps.	Accord sur le plan de paiement conclu avec l'ONA.	57
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Mauvais calcul de la contribution des ouvriers à l'ONA.	Payer la part des cotisations des ouvriers à l'ONA sur le salaire de base et assurer le paiement à temps.	Accord sur le plan de paiement conclu avec l'ONA.	57
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Salaires inexacts signalés à l'OFATMA et retards de paiement.	Rapporter des salaires précis et respecter les délais de paiement avec l'OFATMA.	Accord de plan de paiement conclu avec l'OFATMA.	57

Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement inexact de la déduction de l'ouvrier envoyée à l'OFATMA.	S'assurer que le montant correct des retenues sur le salaire de base est finalement transféré à l'OFATMA pour paiement. Enquêter sur les divergences pour éviter de futures récurrences.	Accord de plan de paiement conclu avec l'OFATMA.	57
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	ouvriers sous-traités utilisant des équipements mécaniques sans équipement de protection individuelle approprié.	S'assurer que tous les équipements de protection individuelle appropriés sont disponibles avant l'exécution d'une tâche donnée, par des ouvriers	L'usine a acheté et distribué des EPI à tous les ouvriers.	31
Aug-19	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Dialogue, Discipline et Conflits</b>	Violence verbale proférée par un superviseur général.	Fournir une formation au superviseur général. Surveiller le comportement pour un éventuel avertissement écrit sur les récidives futures.	La direction a retiré le superviseur général de l'équipe de communication.	29
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les conteneurs chimiques ne sont pas étiquetés.	Étiqueter tous les contenants utilisés au sein de l'usine.	Les contenants ont été étiquetés et un système de surveillance est assuré par l'équipe de	41
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	La fiche signalétique n'était pas disponible pour certains produits dans l'atelier de mécanique.	Maintenir et afficher la fiche de sécurité pour tous les produits chimiques utilisés.	L'employeur a pris des mesures immédiates pour afficher la fiche de sécurité manquante.	41
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Aucune preuve de mesures prises par la direction pour contrôler et surveiller l'exposition des ouvriers aux produits chimiques.	Prendre les mesures appropriées pour isoler l'utilisation du souffleur afin de minimiser l'exposition des ouvriers aux alentours.		41
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Masques inadéquats fournis aux ouvriers utilisant des Produits Chimiques et Substances Dangereuses.	Fournir des masques appropriés aux ouvriers dans la zone de nettoyage des taches.	Des masques ont été distribués.	23
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Plusieurs ouvriers utilisant des chaises sans dossier.	S'assurer que des chaises avec des dossiers adéquats sont utilisées en fonction de l'opération en cours.	L'usine a enlevé les chaises sans dossier et a fourni des chaises avec un dossier approprié à tous les ouvriers.	29
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température au-dessus de BW recommandée 30 C.	Utiliser des ventilateurs d'extraction électriques ou un système de refroidissement. Surveiller régulièrement la température au sein de l'usine.	L'usine a acheté des ventilateurs supplémentaires pour diminuer la température.	57



Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de bruit sont inacceptables sur le lieu de travail.	Fournir des casques antibruit aux ouvriers de cette section si le bruit ne peut pas être contrôlé en dessous de 90DB. Effectuer aléatoirement des prises mesures du niveau de bruit.	Des bouche-oreilles ont été fournis.	23
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage sur le lieu de travail est inacceptable.	Considerer le remplacement des ampoules selon les recommandations des fabricants, positionner les postes de manière à		73
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Toilettes insuffisantes pour les hommes et les femmes.	Augmenter le nombre de toilettes.		73
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	La salle à manger ne peut accueillir qu'environ 25% des ouvriers.	Explorer des mesures pour fournir suffisamment d'espace pour tous les ouvriers.		73
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Personnel médical en nombre insuffisant.	Augmenter le nombre du personnel médical comme l'exige le code du travail.		63
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Gants en latex trouvés périmés dans les boîtes de premiers soins.	Effectuer un suivi hebdomadaire des trousse de premiers soins. Retirer et remplacer tous les produits périmés.	Les trousses sont surveillées de manière consistante par les équipes de conformité au moins 3 fois par semaine.	31
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Alarme incendie obstruée.	Effectuer une visite aléatoire de la SST pour s'assurer qu'il n'y a aucune obstruction du système d'équipement de lutte contre l'incendie	Aucune obstruction de l'alarme incendie lors des récentes visites consultatives.	41
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les voies d'évacuation étaient obstruées par des boîtes de tissus dans l'entrepôt.	Attribuer des tâches de surveillance au niveau des superviseurs pour s'assurer que les issues de secours ne sont pas obstruées.	Aucune obstruction des voies d'évacuation lors des visites récentes.	41
Aug-19	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les évaluateurs ont remarqué des lampes électriques rechargeables enveloppées d'un bracelet en tissu.	S'assurer que les appareils électriques ne sont pas emballés avec des matériaux inflammables.	Garanti par l'usine grâce à la surveillance de l'équipe de conformité.	41

Aug-19	<b>Temps de Travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Les pauses d'allaitement ne sont pas accordées aux femmes pendant les heures normales de travail.	Permettre aux femmes qui allaitent de prendre leur pause pendant les heures normales de travail.	Les pauses sont accordées et appliquées par l'usine.	25
Aug-19	<b>Temps de Travail</b>	<b>Congé</b>	Congé annuel insuffisant accordé aux ouvriers.	S'assurer que les ouvriers bénéficient de 15 jours de congé annuel comme cela est requis.	L'usine donne 15 jours de congé annuel à tous les ouvriers.	19
Aug-19	<b>Compensation</b>	<b>Salaires des Heures Supplémentaires</b>	Registres de présence inexacts.	S'assurer que les ouvriers enregistrent avec précision leur temps de travail. Afficher le maximum d'heures supplémentaires autorisé par la direction.	Le temps des ouvriers est enregistré avec précision grâce au nouveau système de suivi des présences.	25

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** Valdor Apparel Mfg S.A.  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 827  
**Date d'enregistrement:** oct.-14  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** nov.-19                      avr.-21

### Services de Consultation et de Formation

Dec.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Résumé de la Consultation Rencontre avec la Direction - Discuter des preuves de progrès sur le plan d'amélioration et le suivi de la documentation. - Rapport d'étape finalisé 1 - Visite de l'usine - Mise à jour du plan d'amélioration.
Oct.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Résumé de l'avis - Rencontre avec le comité bipartite pour discuter des conditions de fonctionnement de l'usine. - Rencontrer la direction pour assurer le suivi du rapport d'avancement et examiner le plan d'amélioration et suivre la situation actuelle de l'usine.
Août-21	Formation	Virtuelle sur le VIH/SIDA
Juin-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Résumé de l'avis Rencontre avec le comité bipartite pour : - Discuter de la manière d'améliorer le dialogue social et le mécanisme de réclamation sur le lieu de travail. Rencontre avec la direction de l'usine pour : - Examiner le plan d'amélioration et effectuer une visite de l'usine entre BW, la conformité et le MAST.
Mai-21	Service conseil virtuelle	Rencontre avec le comité bipartite pour discuter du nouveau plan d'amélioration, des causes profondes et des actions correctives nécessaires et suivi du plan de Formation. Rencontre avec la direction pour faire le suivi des questions de rémunération. Enfin, une visite d'usine pour valider les efforts de remédiation effectués par l'usine.
Mai-21	Formation	Séminaire d'apprentissage sur le système de gestion des produits chimiques (Virtuel)
Mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel pour les cadres intermédiaires (Virtuelle).
Mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel pour les superviseurs (Virtuelle).
Mai-21	Formation	Coopération & Communication
Mai-21	Formation	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel (Virtuelle).
Avr.-21	Formation Virtuelle	Sécurité et santé au travail (SST)
Mars-21	Formation	Séminaire de l'industrie sur les conventions 87 et 98 de l'OIT (Virtuel).
Mars-21	Formation	Webinaire sur la gestion des ressources humaines (GRH) COVID-19 - Français

Mars-21	Service conseille virtuelle	Rencontre avec la direction de l'usine pour me présenter en tant que nouveau conseiller. Rencontre avec le comité bipartite pour revoir le plan d'amélioration. Rencontre avec tous les syndicats où ils discutent du changement de conseil d'administration. Effectuer la revue des documents avec la direction. Enfin, une visite d'usine pour examiner les problèmes de SST.
Nov.-20	Formation Virtuelle	Transition socialement responsable
Nov.-20	Formation Virtuelle	Formation de préparation aux Urgences COVID-19
Nov.-20	Formation Virtuelle	Sécurité et santé au travail (SST)
Oct-20	Formation virtuelle	Formation COVID-19 pour les médecins et les infirmières dans les usines
Oct-20	Formation virtuelle	Transition socialement responsable virtuelle
Oct-20	Formation virtuelle	Hygiène virtuelle et prévention contre le Covid-19
Oct-20	Formation virtuelle	Formation virtuelle Préparation aux situations d'urgence Covid-19
Oct-20	Formation virtuelle	Sensibilisation et prévention du harcèlement sexuel virtuel

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Evaluation Avril 2021</b>						
Avril-21	Sécurité et santé au travail	Préparation aux urgences	Allées obstruées dans la zone d'emballage, de couture et de coupe. De plus, une porte de sortie de secours était verrouillée.	S'assurer que les routes ne sont pas obstruées et garder toutes les portes de sortie ouvertes pendant les heures de travail.	L'usine a rectifié le problème des allées bloquées le lendemain de l'expertise. Cependant, la porte de sortie de secours verrouillée est toujours un problème.	31
Avril-21	Sécurité et santé au travail	Préparation aux urgences	Un extincteur manquait dans la section d'emballage.	Fournir un équipement de lutte adéquat contre l'incendie et s'assurer que l'entretien régulier est effectué.	1. Maintenant, tous les extincteurs sont en place 2. La maintenance est effectuée en interne ainsi que par des tiers	31
Avril-21	Sécurité et santé au travail	Services de Santé et Premiers Soins	Trois boîtes de premiers soins manquaient d'équipements	Bien équiper toutes les boites de premier soins	1. Toutes les boites de premier soins sont bien équipées de façon permanente et un contrôle régulier est en place	31
Avril-21	Sécurité et santé au travail	Installations de Bien-Être	Le réfectoire n'a pas la capacité d'accueillir tous les ouvriers et la distanciation sociale n'est pas respectée.	S'assurer qu'une aire de restauration adéquate est disponible et que la distance de 1,5 mètre est respectée.	Chaque jour, nous respectons le SOP COVID-19 ici, chaque employé et chaque visiteur sont scannés pour la température avant de pouvoir entrer dans l'installation, puis après que tous	8

Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Installations de Bien-Être</b>	Certains des résultats d'analyse de l'eau ont révélé la présence de bactéries.	Demander des informations au fournisseur sur les spécifications et fournir de l'eau propre.	L'inspection du fournisseur a été effectuée et la preuve du rapport d'inspection du fournisseur est partagée avec le conseiller.	8
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Installations de Bien-Être</b>	Nombre insuffisant de toilettes.	Augmenter le nombre de toilettes.		8
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de luminosité étaient inappropriés dans toutes les sections de travail.	S'assurer que l'éclairage est adéquat et adapté aux besoins des ouvriers.		8
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de température au sein de l'usine sont inacceptables	Surveiller le niveau de température et le maintenir en dessous de 30°C à l'intérieur de l'usine.		37
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Protection des ouvriers</b>	La distanciation sociale n'est pas respectée à l'étage et au coin repas.	S'assurer que la distance d'1,5 mètre soit respecté sur l'aire de production et dans la salle à manger.		8
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Protection des ouvriers</b>	Il manquait le couvercle isolant à la borne de la batterie dans la salle du générateur.	Installer un couvercle isolant et former les ouvriers sur les risques électriques.	Une couverture isolante a été installée sur les bornes de la batterie et la formation a été faite pour l'opérateur de la salle des générateurs	8
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	La station de lavage des yeux dans l'entrepôt de produits chimiques ne fonctionnait pas	S'assurer que la station de lavage oculaire dans l'entrepôt de produits chimiques fonctionne correctement		8
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les substances chimiques et dangereuses ne sont pas correctement étiquetées.	Étiqueter tous les produits chimiques et substances dangereuses utilisés au travail.		37
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses n'est pas mis à jour.	Mettre à jour l'inventaire des produits chimiques et des substances dangereuses au sein de l'usine.	L'usine met à jour son inventaire des produits chimiques et substances dangereuses utilisés au sein de l'usine.	37

Avril-21	<b>Contrat et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	L'usine n'a pas de règlement intérieur de travail approuvé par le Ministère du Travail.	Soumettre les règles de travail internes au Ministère pour autorisation appropriée.	Le règlement intérieur de l'usine est mis à jour et déjà envoyé au Ministère du Travail pour approbation.	8
Avril-21	<b>Sécurité et santé au travail</b>	<b>Sécurité sociale et autres avantages</b>	le paiement de la pause déjeuner n'est pas inclus dans le calcul du supplément de salaire annuel ou de la prime.	Payer la pause déjeuner et inclure le paiement dans le calcul du supplément de salaire annuel ou du bonus.		8
Avril-21	<b>Dédomagement</b>	<b>Sécurité sociale et autres avantages</b>	L'usine collecte de manière inexacte la contribution des ouvriers à l'OFATMA.	Veiller à ce que 3 pour cent du salaire de base des ouvriers soient collectés et transmis à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé.		37
Avril-21	<b>Dédomagement</b>	<b>Sécurité sociale et autres avantages</b>	L'usine calcule de manière inexacte la contribution des ouvriers à l'OFATMA.	Soumettre les paiements de l'OFATMA à temps, dans les 10 premiers jours ouvrables de chaque mois pour le mois précédent et calculer ce montant en fonction du salaire de base des ouvriers.		37
Avril-21	<b>Dédomagement</b>	<b>Sécurité sociale et autres avantages</b>	L'usine collecte de manière inexacte la contribution des ouvriers à l'ONA.	Veiller à ce que 6 pour cent du salaire de base des ouvriers soient collectés et transmis à l'ONA.		37
Avril-21	<b>Dédomagement</b>	<b>Sécurité sociale et autres avantages</b>	L'usine calcule de manière inexacte la contribution des ouvriers à l'ONA.	Soumettre les paiements ONA à temps, dans les 10 premiers jours ouvrables de chaque mois pour le mois précédent et calculer ce montant en fonction des salaires de base des ouvriers.		37
Avril-21	<b>Dédomagement</b>	<b>Congés payés</b>	Le paiement des congés annuels, des congés de maladie et des congés de maternité ne sont pas calculés sur le salaire moyen journalier et le paiement de la pause déjeuner n'est pas inclus.	Payer les congés annuels, les congés de maladie et les congés de maternité sur le salaire moyen journalier et inclure la pause déjeuner dans le calcul		8
Avril-21	<b>Dédomagement</b>	<b>Congés payés</b>	La pause déjeuner n'est pas dédomagée lors de la paie	S'assurer que la pause journalière est correctement payée à tous les ouvriers.		8

Avril-21	Dédomagement	Congés payés	Paiement inexact du congé de maternité.	S'assurer que les ouvrières ont reçu le montant correct des paiements de congé de maternité.		8
Avril-21	Dédomagement	Congés payés	Paiements de congés de maladie inexacts.	S'assurer que les ouvriers sont correctement indemnisés pour les congés de maladie.		16
Avril-21	Dédomagement	Congés payés	Paiements de congés annuels inexacts.	Calculer le congé annuel sur le salaire journalier moyen de l'ouvrier.		8
Avril-21	Travail des enfants	Documentation et protection des jeunes ouvriers	Un dossier d'emploi manquait, la pièce d'identité délivrée par le gouvernement indiquait que l'ouvrier avait dépassé l'âge minimum requis.	Confirmer l'identification émise par le gouvernement au début du processus de recrutement.	Tous les fichiers personnels des employés sont mis à jour et en place et une vérification aléatoire mensuelle est lancée.	8
<b>Evaluation Octobre 2020 - Novembre 2019</b>						
Oct-20	Occupational Safety and Health	OSH Management Systems	Factory have a system in place to clean and disinfect the workplace. However, it does not have an appropriate checklist to monitor the system.	Develop and keep checklist to monitor the cleaning and disinfection of the factory.	All the chemical products are stored separately, labeled, identified & added in the checklist to monitor the system.	
Oct-20	Occupational Safety and Health	OSH Management Systems	Factory has COVID-19 with most of the required elements. However, it does not include Handling procedure of suspected cases (Isolation room; PPE; hand washing station; gloves, disposable shoe covers; isolation gown and cap)	Elaborate Handling procedure of suspected cases inside the factory in writing.		
Oct-20	Occupational Safety and Health	OSH Management Systems	Check all workers' and visitors' body temperature upon entry but does not keep a registry for all persons who present a temperature of 38C and above	Share registry with BWH advisor	Everyday we are following the COVID-19 SOP here each & every employees & Visitors are scanned for temperature in prior to entry facility & then after all the employees are re-scanned for temperature in the sewing floor & records are maintained till date.	

Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine n'a pas de liste de contrôle appropriée pour surveiller le système.	Tous les articles chimiques doivent être étiquetés et doivent être ajoutés à la liste de contrôle	Tous les produits chimiques sont stockés séparément, étiquetés, identifiés et ajoutés dans la liste de contrôle pour surveiller le système.	
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine n'a pas de protocole a COVID-19 approprié avec tous les éléments requis.	Élaborer une procédure de conforme pour l'usine.		
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38 °C et plus.	Partager le registre avec le conseiller de BWH	Chaque jour, nous respectons le SOP COVID-19 ici, chaque employé et chaque visiteur sont scannés pour la température avant de pouvoir entrer dans l'installation, puis après que tous les employés aient été scannés à nouveau pour la température dans l'atelier de couture, les enregistrements sont conservés jusqu'à date.	
Nov-19	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Paiements de congés de maladie inexacts.	Identifier les ouvriers et fournir le paiement intégral d'ici la fin du troisième trimestre	Le paiement des congés de maladie pour les employés qui n'avaient pas reçu l'intégralité des paiements est maintenant payé et complété par leur signature reçue, il s'agissait de 37 employés qui figuraient sur la liste en attente - une preuve documentée est disponible dans l'établissement.	
Nov-19	<b>Compensation</b>	<b>Information sur les Salaires, Utilisation et Déduction</b>	Les ajustements de salaire ne sont pas automatiquement enregistrés dans le système de paie.	Besoin d'éduquer les employés	Maintenant, l'usine a remplacé tous les tuyaux d'arrosage qui sont endommagés et maintenant un entretien régulier est maintenu.  Une éducation appropriée est donnée à tous les employés qui travaillent avec le repassage.	



Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine calcule les cotisations de l'employeur à l'ONA sur la base du salaire minimum au lieu du salaire de base.	1. S'assurer que les portes des sorties de secours restent ouvertes pendant les heures de travail	Maintenant, toutes les portes de sortie sont ouvertes et les sécurités sont en place à temps plein et sensibilisées à l'importance de l'ouverture de la porte
Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine calcule les cotisations des ouvriers à l'ONA sur la base du salaire minimum au lieu du salaire de base.	1. Effectuer une surveillance quotidienne et/ou hebdomadaire en s'assurant de n'obstruer aucune zone de pression ni de dégagement	1. Maintenant, l'usine dispose d'extincteurs de recharge supplémentaires (remplacement immédiat lorsqu'il est sous-chargé ou surchargé) et a formé les responsables de la section à ne pas obstruer les extincteurs et son importance en cas d'urgence.
Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine calcule la contribution de l'employeur à l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA sur la base du salaire minimum au lieu du salaire de base.	1. S'assurer que toutes les boites de premiers soins contiennent tous les produits nécessaires ; y compris, mais sans s'y limiter : Ciseaux Alcool Tampon à gaz, Antibiotique.	Tout les matériels de premiers soins sont à leur place et tous les deux jours, les infirmières sont surveillées et remplissent les articles médicaux manquants et le rapport est maintenu une fois par semaine.
Nov-19	Compensation	Sécurité Sociale et Autres Avantages	L'usine calcule les cotisations des ouvriers à l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA sur la base du salaire minimum au lieu du salaire de base.	Se conformer au Code du travail haïtien, s'assurer qu'une usine de cette taille dispose d'un service médical permanent sur place, avec au moins 6 infirmières et 3 visites médicales par semaine.	
Nov-19	Contrat et Ressources Humaines	Licenciement	L'employeur n'a pas notifié au ministère du Travail le licenciement de l'employé comme l'exige l'article 42 du code du travail.	1. Payer les cartes médicales OFATMA.  2. Assurer le suivi avec l'OFATMA pour effectuer les contrôles médicaux.	1. Les paiements sont effectués régulièrement.  2. Pour le bilan de santé général de tous les employés Nous avons envoyé une lettre de demande à l'OFATMA, il n'y a pas de réponse de l'OFATMA.

Nov-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Inventaire chimique incomplet.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Payer les cartes médicales OFATMA.</li> <li>2. Assurer le suivi avec l'OFATMA pour effectuer des examens médicaux dans les 90 jours suivant l'embauche.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le paiement est effectué régulièrement.</li> <li>2. Une lettre de demande envoyée à l'OFATMA pour effectuer un bilan de santé général à tous les employés.</li> </ol>	
Nov-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Contenants non étiquetés de substances chimiques et dangereuses trouvés sur le lieu de travail.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer un suivi quotidien et hebdomadaire par le comité SST.</li> <li>2. Signaler chaque cas de NC au responsable de la conformité.</li> <li>3. Suivi d'un approvisionnement en savon adéquat autant que nécessaire.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le comité SST est actif et maintenant tous les articles de toilette sont en place.</li> <li>2. L'un des membres du comité de SST est un superviseur de l'entretien ménager, donc immédiatement que les savons et le liquide finissent, ils sont immédiatement remplacés et maintenant plus de problème.</li> <li>3. L'usine a toujours un stock supplémentaire pour éviter le manque de matériel d'entretien ménager.</li> </ol>	
Nov-19	Sécurité et Santé au Travail	Produits Chimiques et Substances Dangereuses	Aucune fiche signalétique n'était disponible pour certains produits chimiques.	Avoir 11 toilettes fonctionnelles pour hommes et 51 toilettes fonctionnelles pour femmes		
Nov-19	Sécurité et Santé au Travail	Environnement de Travail	Niveau de températures inacceptable sur le lieu de travail.			
Nov-19	Sécurité et Santé au Travail	Installations Collectives	Les évaluateurs n'ont pas trouvé de savon dans les toilettes des hommes.			
Nov-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	L'usine ne fournit pas de contrôles de santé gratuits aux ouvriers dans les trois premiers mois suivant leur embauche.	S'assurer que les fiches signalétiques sont disponibles pour les produits chimiques tels que le WD-40, la graisse à usage général, la peinture en aérosol, le détergent à lessive, l'huile et la brume de pulvérisation 2000.	Oui, la fiche de sécurité est disponible pour tous les produits chimiques utilisés à l'intérieur de l'usine.	

Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	L'usine ne fournit pas de contrôles de santé annuels gratuits aux ouvriers.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer un suivi quotidien et/ou hebdomadaire</li> <li>2. Former le personnel sur l'importance d'utiliser des contenants correctement étiquetés</li> <li>3. Fournir des contenants standard étiquetés pour l'utilisation</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La surveillance quotidienne a démarrée (contrôlée par l'assistant de la conformité) et les contenants chimiques inutiles sont supprimés.</li> <li>2. Les ouvriers qui manipulent les produits chimiques ont été instruit et conseillé que les produits chimiques sans étiquette / FS &amp; NFPA ne doivent pas être utilisés.</li> <li>3. Des contenants standard étiquetés ont été fournis.</li> </ol>
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Personnel médical insuffisant.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Surveiller la liste des produits chimiques achetés par l'usine.</li> <li>2. Mettre à jour la liste si nécessaire pour inclure tous les produits chimiques.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le service des achats qui doit être informé, a été informé de tous les produits chimiques achetés avant de les porter à la connaissance du département de conformité.</li> <li>2. Mise à jour avec le journal d'inventaire.</li> <li>3. MSDS &amp; NFPA sont affichés et les personnes autorisées sont éduqués.</li> </ol>
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Produits manquants dans les trousse de premiers soins.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Completer la formation sur le travail haïtien.</li> <li>2. Mettre à jour la politique et la procédure internes sur les licenciements pour inclure une notification appropriée du ministère du Travail, le cas échéant.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La formation sera assurée à partir du mois de mai 2020.</li> <li>2. La politique interne sera mise à jour avec la résiliation, y compris une notification appropriée du ministère du Travail. et une copie révisée et mise à jour sera envoyée au Département du travail.</li> <li>3. Jusqu'à présent nous n'avons eu aucun licenciement disciplinaire, nous avons eu des indemnités de licenciement liées à la capacité dont nous avons informé le ministère du Travail par écrit.</li> </ol>

Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	L'extincteur était obstrué et sous-charge.	1) Discuter des exigences légales avec le directeur général 2) Informer les ouvriers des exigences légales 3) S'assurer que 3 pour cent du salaire de base des ouvriers sont collectés et transmis à l'OFATMA pour l'assurance maternité et santé		
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Une issue de secours était fermée pendant les heures de travail.	1) Discuter des exigences légales avec le directeur général 2) Informer les ouvriers des exigences légales 3) S'assurer que 3 pour cent du salaire de base des ouvriers sont collectés et transmis à l'OFATMA pour l'assurance	Aucune mesure active n'a été prise pour résoudre ce problème.	
Nov-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Utilisation dangereuse du fer à repasser.	1- Discuter des exigences légales avec le directeur général  2- Soumettre les paiements de l'ONA à temps, dans les 10 premiers jours ouvrables de chaque mois pour le mois précédent.  3- Calculer ce montant sur la base des salaires de base mensuels des ouvriers au lieu du salaire minimum	Aucune mesure active n'a été prise pour remédier à ce constat.	
Nov-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Contributions de l'ONA inexactes.	1- Discuter des exigences légales avec le directeur général.  2- Soumettre les paiements de l'ONA à temps, dans les 10 premiers jours ouvrables de chaque mois pour le mois précédent.  3- Calculer ce montant sur la base des salaires de base des ouvriers au lieu du salaire	L'usine n'a pas de plans concrets pour remédier à ce problème.	

Nov-19	<b>Compensation</b>	<b>Information sur les Salaires, Utilisation et Déduction</b>	Les ajustements de salaire ne sont pas automatiquement enregistrés dans le système de paie.			
--------	---------------------	---	---	--	--	--

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** The Willbes Haitian 2A S.A.  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 1,541  
**Date d'enregistrement:** sept.-10  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** juil.-19 oct.-21

### Services de Consultation et de Formation

Nov.-21	Réunion de Consultation	La rencontre avec la direction portait sur le paiement de la pause déjeuner. L'usine discute actuellement de la meilleure façon de l'implémenter. La discussion a également porté sur le plan d'amélioration. Rencontre avec le PICC sur les dernières préoccupations concernant les ouvriers handicapés.
Sept.-21	Formation	Prévention virtuelle et traitement du harcèlement et des abus sexuels.
Mai-21	Réunion de Consultation	Réunion pour discuter du suivi du plan d'amélioration de la formation POSH. Réunion du comité bipartite pour discuter des préoccupations concernant le salaire minimum et de la crainte d'une suspension temporaire en raison de la COVID-19.
28-janv.-21	Réunion de consultation	Réunion virtuelle avec la direction pour discuter de la performance 2020 et de la priorité consultative et de la feuille de route 2021. Réunion du comité bipartite où la direction et les représentants des ouvriers partagent leurs préoccupations sur les questions qui nécessitent une attention immédiate
8-mars-21	Réunion de consultation	Rencontre avec la direction sur diverses préoccupations soulevées par les syndicats. La direction doit organiser une réunion pour répondre aux préoccupations. Visite virtuelle de SST pour vérifier les mesures correctives. L'usine doit compléter les améliorations de SST dans la nouvelle installation.
13-mai-21	Réunion de consultation	Réunion virtuelle sur l'état du plan d'amélioration. La discussion portait également sur les suivis de la formation POSH. L'usine doit envoyer des preuves de la campagne de sensibilisation de l'année dernière. Réunion virtuelle bipartite sur les préoccupations des ouvriers qui étaient l'augmentation du salaire minimum et la crainte d'une suspension temporaire en raison de Covid19

ASSESSMENT	COMPLIANCE CLUSTER	COMPLIANCE POINT	DETAILS OF NON COMPLIANCE	IMPROVEMENT PRIORITIES	REMEDATION EFFORTS	MONTHS
<b>Assessment October 2021</b>						
Oct.-21	Durée du travail	Heures Régulières	Les heures de travail de l'usine ne sont pas affichées au sol.	Afficher les heures de travail pour tous les quarts de travail, y compris les temps de pause.	L'établissement a affiché les heures de travail, y compris le temps de pause. La direction a l'autorisation d'afficher les horaires de travail dans tous les locaux.	1

Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations dUrgence</b>	Moins de 10 % de la main-d'œuvre est formée à la lutte contre les incendies.	Veiller à ce que 10 % de la main-d'œuvre soit formée à la lutte contre les incendies.	Les formations sont toujours menées avec les 10 % de la main-d'œuvre et la direction s'assurera de partager les preuves avec Better Work puisque les preuves n'étaient pas disponibles au moment de la visite.	1
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations dUrgence</b>	Issues de secours obstruées.	S'assurer que toutes les sorties ne sont pas obstruées.		1
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations dUrgence</b>	Plan d'évacuation inexact ou manquant.	Mettre à jour après le plan d'évacuation de tous les bâtiments.	Le plan d'évacuation de la mezzanine du bâtiment 43 est affiché. L'établissement veillera à afficher un plan d'évacuation pour la mezzanine du bâtiment 42.	23
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Situations dUrgence</b>	Il manquait un extincteur dans la section de coupe et un autre dans la section d'emballage manquait l'étiquette d'inspection.	Installer les extincteurs manquants et l'étiquette d'inspection manquante. S'assurer que les extincteurs sont vérifiés quotidiennement.	L'établissement s'assurera d'installer un extincteur à la section de coupe et de les entretenir correctement.	23
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Moins de 10 % de la main-d'œuvre est formée aux premiers secours.	Veiller à ce que 10 % de la main-d'œuvre soit formée aux premiers secours.	Les formations sont toujours menées avec les 10 % de la main-d'œuvre et la direction s'assurera de partager les preuves avec Better Work puisque les preuves n'étaient pas disponibles au moment de la visite.	1
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Personnel médical insuffisant.	Disposer d'un nombre suffisant d'infirmières.		108
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	L'usine n'a pas effectué de test d'eau sur une base mensuelle.	Effectuer un test d'eau sur une base mensuelle pour s'assurer que l'eau fournie aux ouvriers est potable.		1

Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	Nombre insuffisant de toilettes pour les femmes.	Avoir un nombre suffisant de toilettes pour la main-d'œuvre, comme l'exige la loi.		23
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage était insuffisant dans plusieurs sections.	Augmenter le niveau d'éclairage dans la section de couture, de repassage et de coupe.		31
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau sonore était incorrect dans la section pressing du bâtiment 43.	Maintenir le niveau de bruit en dessous de 90 dB.		23
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température a dépassé 30°C dans toutes les sections de travail.	Maintenir le niveau de température à 30°C ou moins.		31
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine n'a pas vérifié la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à leur entrée de manière systématique. L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Vérifier systématiquement la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à leur entrée et tenir un registre de toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	La température corporelle des ouvriers et des visiteurs sera vérifiée à l'entrée de manière systématique.	1
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La distance sociale n'est pas respectée sur le lieu de travail.	Veiller à ce qu'une distance sociale de 1,5 mètre soit respectée sur le lieu de travail.	L'établissement prendra les mesures nécessaires pour respecter la distance physique et sociale des ouvriers.	1
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Panneaux électriques et disjoncteurs non identifiés.	Identifier tous les panneaux électriques et les disjoncteurs.	Les panneaux électriques et les disjoncteurs seront bien identifiés.	101
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Plusieurs machines à coudre manquaient de protège-yeux et de protège-doigts.	Installer des protections adéquates sur toutes les machines à coudre.	L'établissement s'assurera d'avoir toutes les machines à coudre avec leurs protections respectives installées.	1



Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Plusieurs ouvriers debout ne disposaient pas de repose-pieds ni de tapis absorbant les chocs.	Fournir des repose-pieds ou des tapis absorbant les chocs à tous les ouvriers debout.	L'établissement fournira des tapis à tous les ouvriers en position de travail debout.	1
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'employeur n'a pas fourni l'EPI approprié à tous les ouvriers.	Fournir un équipement de protection individuelle adéquat aux ouvriers.	L'établissement fournira à tous les ouvriers l'EPI correspondant.	86
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Aucune station de lavage oculaire n'est installée dans l'atelier de mécanique et l'entrepôt de produits chimiques.	Installer une station pour le lavage oculaire à l'atelier mécanique du bâtiment 36 et un entrepôt de produits chimiques.	L'établissement dispose d'une station de lavage oculaire installée là où des produits chimiques sont utilisés. Il n'est pas nécessaire d'installer une station de lavage oculaire à l'atelier mécanique.	16
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs produits chimiques dangereux ont été trouvés sans fiches de données de sécurité chimiques.	Fournir à la fiche signalétique des informations complètes sur l'endroit où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	L'établissement s'assurera d'avoir des fiches signalétiques disponibles pour toutes les substances chimiques.	23
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Conteneurs non étiquetés de produits chimiques trouvés sur le lieu de travail.	Étiqueter tous les contenants de produits chimiques utilisés dans l'usine.	Les pistolets de nettoyage dans le nettoyage ponctuel des bâtiments 37 et 42 seront correctement étiquetés.	23
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire n'était pas précis et n'incluait pas tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail.	Mettre à jour l'inventaire des produits chimiques en conséquence.	L'établissement veillera à ce que toutes les substances chimiques soient incluses dans l'inventaire.	1
Oct.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Systèmes de Gestion de la SST</b>	La fiche d'accident du mois d'octobre 2020 n'était pas disponible.	Soumettre mensuellement le dossier d'accident du travail à l'OFATMA.	L'établissement s'est assuré d'envoyer à l'OFATMA les registres des accidents du travail sur une base mensuelle.	1

Oct.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le complément de salaire annuel de fin de contrat n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1
Oct.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le paiement des congés annuels en cas de licenciement ne comprend pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1
Oct.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le paiement du délai de préavis applicable en cas de résiliation ne comprend pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1
Oct.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Le règlement intérieur du travail ne couvre pas les temps de pause, les différentes catégories d'ouvriers et leur salaire, la date et l'heure de paiement du salaire.	Mettre à jour les règles internes pour ajouter les informations manquantes.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1
Oct.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Les ouvriers contractuels ne comprennent pas les conditions d'emploi.	S'assurer que les ouvriers ont une copie du contrat écrit et sont informés des règles de travail internes.	Le responsable des Ressources Humaines s'assurera que les conditions d'emploi sont correctement expliquées aux ouvriers contractuels. Les fichiers seront correctement conservés.	1
Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	Le complément de salaire annuel ou la prime n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1

Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	Les cotisations des ouvriers à l'OFATMA n'incluent pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	16
Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'OFATMA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	16
Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	Les cotisations des ouvriers à l'ONA n'incluent pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	16
Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'ONA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	16
Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le paiement des congés annuels et des congés de maladie n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1
Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Les pauses déjeuner ne sont pas compensées dans la masse salariale.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1
Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le paiement des congés de maladie n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1
Oct.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le paiement des congés annuels n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer le paiement de la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du salaire journalier moyen.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	1

Oct.-21		<b>Ingérence et Discrimination</b>	Licenciement injustifié de 6 dirigeants syndicaux.	Réintégrer les 6 dirigeants syndicaux licenciés pour motif injustifié.		1
Oct.-21		<b>Ingérence et Discrimination</b>	L'usine a été suspendue pour activités syndicales le 1er octobre 2021. La direction a affirmé qu'elle ne savait pas que ces 2 ouvriers faisaient partie du syndicat.	Compenser les ouvriers pour les journées perdues et s'assurer d'avoir une communication claire et régulière avec le comité syndical de l'usine.		1
<b>Evaluation Octobre 2020 - Juillet 2019</b>						
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Gestion de la SST</b>	L'usine ne dispose pas d'un protocole COVID-19 adéquat comprenant tous les éléments pertinents. De plus, le protocole existant est rédigé en espagnol.	Développer un protocole de COVID-19 adéquat avec tous les éléments pertinents conformément aux directives de Better Work Haïti. Traduire le protocole dans la langue locale.	L'usine révisera le protocole en conséquence.	8
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement tardif de la contribution des employeurs à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	Payer l'OFATMA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	La cotisation à l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA est payée dans les 10 premiers jours ouvrables.	15
Jul-19	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et Autres Avantages</b>	Paiement tardif de la contribution des employeurs à l'OFATMA pour l'assurance maternité et maladie.	Payer l'OFATMA dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant pour le mois précédent.	La cotisation à l'assurance maternité et maladie de l'OFATMA est payée dans les 10 premiers jours ouvrables.	15
Jul-19	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Licenciement abusif d'une ouvrière enceinte.	Former le responsable des Ressources Humaines. Avoir une liste de contrôle pour déposer les documents de résiliation de manière consistante.	La femme enceinte a été immédiatement réembauchée. L'établissement a formé tous les responsables des ressources humaines. Les procédures et règlements sont respectés.	15

Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Conteneurs non étiquetés de produits chimiques trouvés sur le lieu de travail.	Étiqueter tous les contenants de produits chimiques utilisés dans l'usine.	Les contenants d'huile étaient correctement étiquetés dans l'atelier de mécanique. Le contenant le plus mince a été retiré du stock de garniture. Le contenant le plus mince dans la salle de nettoyage des taches a été correctement identifié. Le réservoir d'eau de la chaufferie est en cours d'identification.	22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Fiche signalétique incomplète, informations standard manquantes sur les produits chimiques pour plusieurs produits.	Fournir une FS avec des informations complètes sur l'endroit où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	Des FS complètes pour les diluants, les alcalis et le K7M ont déjà été publiées.	22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Un poste de lavage des yeux non fonctionnel.	Réparer la station de lavage des yeux non fonctionnelle dans l'entrepôt de produits chimiques.	La station de lavage oculaire est déjà réparée. La pression de l'eau est ok.	15
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La direction n'a pas fourni de masques appropriés aux agents de nettoyage.	Fournir des équipements de protection aux ouvriers utilisant des produits chimiques et des substances dangereuses.	Tous les ouvriers de toutes les sections de travail sont équipés d'EPI. L'accès à cette zone dans l'usine est restreinte.	85
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Mauvais entretien des équipements et installations électriques.	Effectuer l'entretien régulier de tous les équipements et installations électriques.		100
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température a dépassé 30°C dans toutes les sections de travail.	Maintenir le niveau de température à 30 °C ou moins.		30
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de bruit dépassaient 90dB.	Maintenir le niveau de bruit en dessous de 90 dB.		22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage était insuffisant dans plusieurs sections.	Augmenter le niveau de lumière dans la section couture, pressage et coupe.		30

Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre insuffisant de toilettes pour les femmes.	Augmenter le nombre de toilettes pour les femmes.		22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Nombre insuffisant d'infirmières.	Avoir plus d'infirmières.		107
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Une boîte de premiers soins obstruée par un chariot. Les clés n'étaient pas disponibles pour ouvrir une autre boîte de premiers soins.	Garder les trousse de premiers soins non obstruées et facilement accessibles pendant les heures de travail.	L'usine a veillé à ce que toutes les trousse de premiers soins non obstruées à tout moment. L'usine s'est assuré d'avoir deux personnes chargées des trousse de premiers soins.	23
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	L'accès à trois extincteurs a été obstrué par des boîtes.	Garder l'équipement de lutte contre l'incendie non obstrué et facilement accessible.	L'usine a pris des mesures immédiates. tous les extincteurs ne sont pas obstrués.	22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Le plan d'évacuation n'a pas été affiché dans la mezzanine. Les voies d'évacuation dans la mezzanine n'étaient pas clairement indiquées.	Marquer les issues de secours dans la mezzanine. Afficher le plan d'évacuation dans la mezzanine.	Le plan d'évacuation du bâtiment mezzanine #41 est déjà conçu. Il sera affiché sous peu, les voies d'évacuation pour le même bâtiment étaient déjà peintes, les lumières d'urgence près de la section de pressage a été déplacé conformément à la recommandation de Better Work.	22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Une lampe rechargeable enveloppée d'un sac noir dans la mezzanine.	S'assurer que les sources possibles d'inflammation sont correctement protégées. Effectuer une évaluation interne de la SST pour la nouvelle installation.	La lampe rechargeable enveloppée d'un sac noir a été retirée immédiatement.	15
Jul-19	<b>Temps de Travail</b>	<b>Congé</b>	Les ouvriers bénéficiaient de moins de 15 jours de congé annuel.	Accorder 15 jours de congé annuel à tous les ouvriers après 1 an de service.		18

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** The Willbes Haitian S.A (HT-2B)  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 790  
**Date d'enregistrement:** févr.-18  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** sept.-19 sept.-21

### Services de Consultation et de Formation

24-nov.-21	Réunion consultative virtuelle	Rencontre avec la direction concernant le paiement de la pause déjeuner. L'usine discute actuellement de la meilleure façon de la mettre en
2-sept.-21	Réunion du comité bipartite	Rencontre avec le comité pour revoir le plan d'amélioration. Rencontre avec PICC pour discuter d'une nouvelle initiative visant à stimuler la product
13-août-21	Formation	Prévention virtuelle et traitement du harcèlement et des abus sexuels.
18-juin-21	Réunion consultative virtuelle	Réunion de gestion virtuelle sur l'état du plan d'amélioration. Rencontre virtuelle avec les membres du comité bipartite sur les préoccupations actu
21-avr.-21	Réunion consultative virtuelle	Rencontre virtuelle avec la direction sur les relations sociales et sur les procédures RH. La discussion a également porté sur les suivis de l'IP.
12-avr.-21	Réunion consultative virtuelle	Conseil virtuel avec la direction. La discussion a porté sur la stratégie de conseil en tant que nouveau conseiller et les suivis attendus. Gestion de
1-avr.-21	Réunion de consultation	Rencontre virtuelle avec la direction sur les relations industrielles et sur les procédures des Ressources Humaines. La discussion portait également
12-Avr.-21	Réunion de consultation	Consultation virtuelle avec la direction. La discussion a porté sur la stratégie de consultation en tant que nouveau conseil et suivi attendu. La

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Évaluation Septembre 2021</b>						
Sep-21	Working time	Regular Hours	Supervisors do not allow pregnant women to take their additional break.	Provide tow additional break of 30 minutes to pregnant women, as required by the labor code.	Facility will ensure to have all supervisors aware of this policy and its compliance.	2
Sep-21	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	The total number of workers trained in fire-fighting is less than 10 percent of the workforce as recommended by Better Work.	Provide training on fire fighting to at least 10 percent of the workforce.	This issue was reported by mistake. Fire fighting trainings are always conducted with the 10% of the workforce.	2
Sep-21	Occupational Safety and Health	Emergency Preparedness	Improper maintenance of fire extinguishers.	Develop a OSH assessment policy which includes the monitoring of fire extinguishers on a regular basis. Assign a person responsible to check the fire extinguishers on a monthly basis. Have an certified company provide maintenance to all fire fighting equipment on an annual basis.	Facility will ensure to have all fire extinguishers properly maintained.	2

Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Health Services and First Aid</b>	The total number of workers trained in first aid is less than 10 percent of the workforce as recommended by Better Work.	Train at least 10 percent of the workforce in first aid.	This issue was reported by mistake. First aid trainings are always conducted with the 10% of the workforce.	2
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Health Services and First Aid</b>	First aid boxes were not accessible in a timely manner for emergency treatment.	Assign a person who is responsible to open the first aid boxes. Post the name and picture of the person next to the first aid box.	Facility will ensure to have all first aid kits accessible in a timely manner for emergency treatment. Expired item will be removed.	2
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Health Services and First Aid</b>	Insufficient number of licensed nurses.	Hire more nurses. To comply with the Haitian Labor Code, a factory of this size must have a permanent onsite medical service, with at least 4 licensed nurses and 3 doctor's visits per week.		36
Sep-21		<b>Welfare Facilities</b>	The factory has not conducted a water performed by a certified laboratory, on a monthly basis.	Contract a certified laboratory to perform monthly water tests.		2
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Welfare Facilities</b>	Insufficient number of toilets for the size of the workforce.	Increase the number of toilets. With its current workforce, the factory should have 48 functioning toilets for women.		36
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Working Environment</b>	The light level is insufficient in all sections.	Increase the light level to comply with Better Work's recommended level.		36
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Working Environment</b>	Temperature level exceeds Better Work's recommended level of 30C, in all sections.	Increase the ventilation with additional fans. Conduct regular measurement of temperature & compare with threshold value.		36
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Worker Protection</b>	The factory did not check all workers and visitors body temperature upon entry in a systematic way. In addition, the factory does not keep a registry for all persons who present a temperature of 38C and above.	Check all workers and visitors temperature at the entrance keep a registry for people presenting a temperature of 38 C and above.	All workers and visitors body temperature upon entry will be check in a systematic way.	10



Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Worker Protection</b>	The factory did not take the appropriate measures to respect workers' physical and social distance recommendations.	Implement the necessary steps to make sure that social distancing measures are respected.	Facility will take the appropriate measures to respect workers' physical and social distance.	10
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Worker Protection</b>	Improper maintenance of electrical wiring system.	Repair all damaged electrical wires. Have the maintenance department perform regular checks of electrical system. Label all circuit breakers.	Facility will remove damage electrical cable, The electrical panel will be properly covered and breakers will be properly labeled.	31
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>Chemicals and Hazardous Substances</b>	Eye wash stations are not functioning properly in all sections where chemicals and hazardous substances are used and stored.	Installed functioning eye wash stations or eye wash bottles where chemical and hazardous substances are used and stored.	Facility will ensure to have the eye wash station functioning during the working hours.	2
Sep-21	<b>Occupational Safety and Health</b>	<b>OSH Management Systems</b>	The employer records work related accidents but does not submit them on a monthly basis to OFATMA.	Keep monthly records of work related accident and submit them to OFATMA on a monthly basis.	Facility will ensure to send to OFATMA records work related to accident on a monthly basis.	2
Sep-21	<b>Contract and Human Resources</b>	<b>Termination</b>	The calculation for the annual salary supplement upon termination does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Contract and Human Resources</b>	<b>Termination</b>	The calculation for unused paid annual leave upon termination does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Contract and Human Resources</b>	<b>Termination</b>	The calculation for the payment of the applicable notice period does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Contract and Human Resources</b>	<b>Employment Contracts</b>	The internal work rules do not cover the break times, different categories of workers and their wages, date and time for wage payment.	Update the internal work rules to include the break time, workers' wages, date and time for wage payment. Have the internal work rules approved by MAST.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2

Sep-21	<b>Compensation</b>	<b>Social Security and Other Benefits</b>	The calculation for the payment of annual salary supplement or bonus does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Compensation</b>	<b>Social Security and Other Benefits</b>	The employer collect and forward workers' contributions to OFATMA on time. However, the amount collected does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Compensation</b>	<b>Social Security and Other Benefits</b>	The employer contribution to OFATMA is calculated on the average daily salary. However, the calculation does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Compensation</b>	<b>Social Security and Other Benefits</b>	The employer collects and forwards workers' contributions to ONA on a monthly basis. However, the amount collected does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Compensation</b>	<b>Social Security and Other Benefits</b>	The employer contribution to ONA is calculated on the average daily salary. However, the calculation does not include the lunch break payment. Management explained that they will make the changes as stipulated by law.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Compensation</b>	<b>Paid Leave</b>	The factory did not pay annual leave, Sick leave and the daily break correctly.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	<b>Compensation</b>	<b>Paid Leave</b>	The lunch breaks is not compensated in the payroll.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2

Sep-21	Compensation	Paid Leave	Sick leave payments are not based on average daily earnings, because the calculation does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
Sep-21	Compensation	Paid Leave	The calculation for the payment of paid annual leave does not include the lunch break payment.	Pay the Lunch break and include it in the calculation of the average daily salary.	Corrective action is being discussed with Korea office.	2
<b>Évaluation Octobre 2020- Septembre 2019</b>						
Oct-20	Sécurité et Santé au Travail	Protection des Ouvriers	L'usine n'a pas de liste de contrôle appropriée pour surveiller le processus de nettoyage et de désinfection lié au COVID-19.	Mettre en place une liste de contrôle pour enregistrer quotidiennement le nettoyage et la désinfection  Conserver le dossier dans un endroit approprié.		8
Oct-20	Sécurité et Santé au Travail	Système de Gestion de la SST	L'usine n'a pas mis en place de protocole d'épidémie/pandémie approprié lié au COVID-19.	Développer un protocole qui comprend un groupe d'intervention COVID-19, des procédures d'hygiène, des procédures d'entrée et de sortie et des procédures de rapport.		8
Sep-19	Temps de Travail	Congé	Congé annuel insuffisant accordé aux ouvriers.	Veiller à ce que les ouvriers bénéficient des 15 jours de congé annuel.	Les ouvriers ont quitté l'usine le 20 décembre 2019 et sont revenus le 9 janvier 2020.	13
Sep-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Routes d'évacuation obstruées.	Renforcer les responsabilités de suivi avec les superviseurs de lignes.	Les tissus ont été retirés et une surveillance supplémentaire est en cours.	26
Sep-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Les itinéraires d'évacuation ne sont pas clairement indiqués.	Terminer la nouvelle disposition du plancher et faire un suivi avec un marquage adéquat du plancher de l'usine.	Les voies d'évacuation sont clairement indiquées. Les issues de secours ont été repeintes.	26
Sep-19	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Urgences	Extincteurs obstrués.	Renforcer les responsabilités de suivi avec les supérieurs hiérarchiques et les membres du comité de SST.		26
Sep-19	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Personnel médical insuffisant.	Embaucher le personnel médical requis.		34

Sep-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre de toilettes insuffisant selon le code du travail haïtien.	Augmenter le nombre de toilettes fonctionnelles conformément au code du travail		34
Sep-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage sur le lieu de travail est inacceptable.	Remplacer les ampoules régulièrement selon les instructions du fabricant. Nettoyer régulièrement les luminaires.		34
Sep-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Les niveaux de bruit sont inacceptables sur le lieu de travail.	Fournir un équipement de protection individuelle (EPI) adéquat qui contrôle le bruit pour l'ouvrier.	Niveau sonore mesuré, il est inférieur à 90 DB.	34
Sep-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température du lieu de travail dépasse la limite recommandée de BW de 30°C.	S'assurer que le flux d'air qui sors et qui va vers les ventilateurs n'est pas bloqué.		34
Sep-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les panneaux électriques n'étaient pas correctement entretenus.	S'assurer que le panneau électrique est exempt de matériaux combustibles et de fils exposés.	Les matériaux combustibles ont été retirés du panneau électrique.	34
Sep-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'employeur n'a pas fourni de repose-pieds ou de tapis amortisseurs de chocs à tous les ouvriers debout.	Fournir des tapis à tous ceux qui travaillent debout.		34
Sep-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La direction n'a pas fourni un EPI approprié à tous les ouvriers.	Fournir des masques appropriés à tous les ouvriers de la section de nettoyage des taches, des ceintures de sécurité et une casquette appropriée aux ouvriers travaillant en hauteur.	Tous les équipements de protection individuelle nécessaires ont été achetés et distribués selon les besoins.	34
Sep-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Produits Chimiques et Substances Dangereuses n'étaient pas correctement étiquetés sur le lieu de travail.	Étiqueter tous les contenants et éliminer les contenants inutilisés en temps opportun.		34
Sep-19	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Les ouvriers temporaires ne connaissaient pas leurs conditions de travail.	Émettre des contrats temporaires avec des conditions d'emploi entièrement divulguées à tous les ouvriers temporaires.	La politique de l'usine a été modifiée pour être conforme.	20
Sep-19	<b>Compensation</b>	<b>Salaires Minimums / Salaires à la Pièce</b>	La direction tient une feuille de paie distincte pour les ouvriers temporaires qui sont payés à la semaine.	Intégrer les ouvriers temporaires dans le système de pointage. Ensuite, s'assurer que les heures de travail enregistrées sont intégrées lors de la paie principale.	Les ouvriers temporaires munis de cartes de pointage sont directement liés à la paie principale.	13

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** The WILLBES Haitian III S.A  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 738  
**Date d'enregistrement:** sept.-10  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** août-19 sept.-21

### Services de Consultation et de Formation

21-nov.-21	Réunion de Consultation	La réunion avec la Direction a eu lieu sur le paiement de la pause déjeuner. L'usine discute actuellement de la meilleure façon de le mettre en œuvre. La discussion a également porté sur le plan d'amélioration. Rencontre avec la PICC sur les dernières préoccupations concernant les ouvriers handicapés.
20-nov.-21	Réunion de consultation	Rencontre avec la direction pour discuter du congédiement de membres du syndicat pour des raisons disciplinaires. Réunion du comité bipartite pour discuter des actions réussies entreprises par le comité.
20-oct.-21	Réunion de consultation	Réunion de direction virtuelle avec la direction sur la révision du protocole COVID-19. La discussion a également porté sur une demande de réunion du syndicat encore en attente. Réunion virtuelle bipartite sur les préoccupations des ouvriers notamment sur l'augmentation du salaire minimum.
10-sept.-21	Formation	Prévention virtuelle et lutte contre le harcèlement et les abus sexuels
21-mai-21	Réunion de consultation	Réunion virtuelle pour discuter des améliorations en matière de SST et des notifications du mois de juin du gouvernement. La discussion a également porté sur les dernières plaintes reçues par le comité syndical SOTA. Comité bipartite virtuel sur les mesures contre la COVID-19 à l'intérieur de l'usine.
21-avr.-21	Réunion de consultation	Rencontre virtuelle sur la feuille de route. La discussion a également porté sur le statut des prestations sociales. Réunion virtuelle avec le comité bipartite sur les questions de SST et comment la direction pourrait surveiller ces questions.
21-févr.-21	Réunion de consultation	Réunion virtuelle avec la direction pour discuter de la performance de 2020, de la priorité consultative et de la feuille de route de 2021. Réunion du comité bipartite où la direction et les représentants des ouvriers partagent leurs préoccupations sur des questions nécessitant une attention immédiate.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
Evaluation Septembre 2021						
Sept.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Les registres de présence n'étaient pas disponibles pour les ouvriers temporaires.	Disposez d'un système de présence fiable pour les ouvriers temporaires afin d'enregistrer le temps de travail précis.	L'établissement conservera des registres de présence pour les ouvriers temporaires.	3

Sept.-21	<b>Durée du Travail</b>	<b>Heures Régulières</b>	Les ouvrières enceintes ne sont pas autorisées à prendre leurs pauses supplémentaires.	Veiller à ce que les ouvrières enceintes puissent prendre leurs pauses supplémentaires.	L'établissement veillera à ce que tous les superviseurs soient au courant des pauses supplémentaires pour les femmes enceintes. Cette pause sera respectée.	3
Sept.-21		<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Personnel médical en nombre insuffisant.	Disposer d'un nombre d'infirmiers compatible avec l'effectif.		109
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	L'usine n'a pas effectué de test d'eau sur une base mensuelle par un laboratoire certifié.	Effectuer le test de l'eau sur une base mensuelle.		3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations de Bien-être</b>	Nombre insuffisant de toilettes pour les femmes.	Avoir un nombre suffisant de toilettes pour les femmes.		118
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage était insuffisant dans plusieurs sections.	S'assurer que le niveau d'éclairage est approprié dans toutes les sections.		51
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau de température a dépassé 30°C dans plusieurs sections.	Maintenir le niveau de température à ou en dessous de 30°C.		25
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine n'a pas vérifié la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à leur entrée de manière systématique. L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Vérifier la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à leur entrée de manière systématique. Tenir un registre de toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	L'établissement vérifiera la température corporelle de tous les ouvriers et visiteurs à leur entrée de manière systématique.	3

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	La distance sociale n'est pas respectée dans la section de préparation, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie.	S'assurer que la distance de 1,5 mètre est respectée dans la section de préparation ainsi lors de l'entrée et de la sortie.	L'établissement prendra les mesures appropriées pour respecter la distance physique et sociale des ouvriers.	3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Fil électrique apparent dans la chaufferie.	Effectuer régulièrement un entretien approprié de l'installation électrique.	Le problème a été résolu immédiatement. L'établissement veillera à entretenir correctement toutes les installations électriques.	
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Des tapis absorbant les chocs n'étaient pas fournis à tous les ouvriers debout.	Fournir des repose-pieds ou des tapis absorbant les chocs à tous les ouvriers debout.	Tous les ouvriers en position debout recevront des tapis pour se tenir debout.	3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Aucune ceinture de soutien n'était fournie aux ouvriers effectuant des travaux de levage lourds.	Fournir une ceinture de soutien aux ouvriers effectuant des travaux de levage lourds.	L'installation fournira une ceinture de soutien aux ouvriers effectuant des travaux de levage lourds.	25
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Aucune douche oculaire n'a été installée dans l'atelier mécanique, la zone de nettoyage des taches et l'entrepôt de produits chimiques où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	Installer une douche oculaire dans l'atelier de mécanique, la zone de nettoyage des taches et l'entrepôt de produits chimiques où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	L'établissement dispose d'une douche oculaire installée dans la salle de nettoyage des taches et dans l'entrepôt de produits chimiques. L'atelier de mécanique n'a pas encore de douche oculaire.	3
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Plusieurs produits chimiques dangereux ont été trouvés sans fiches de données de sécurité chimiques.	S'assurer que tous les produits chimiques ont leurs fiches de données de sécurité disponibles là où ils sont utilisés et stockés.	L'établissement disposera de fiches signalétiques pour toutes les substances chimiques.	51

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Un bidon d'huile à coudre et une boîte de détergent qui n'étaient pas correctement étiquetés dans l'atelier de mécanique.	Tous les produits chimiques doivent être correctement étiquetés.	L'établissement étiquettera correctement toutes les substances chimiques.	44
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques n'est pas exact.	S'assurer que l'inventaire des produits chimiques comprend tous les produits chimiques utilisés sur le lieu de travail.	L'installation inclura toutes les substances chimiques dans l'inventaire chimique.	30
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le complément de salaire annuel de fin de contrat n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du supplément de salaire annuel ou de la prime lors de la cessation d'emploi.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le congé annuel de fin de contrat n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul des congés annuels en cas de cessation d'emploi.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le paiement du délai de préavis applicable n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure la pause déjeuner dans le calcul du paiement du délai de préavis.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Le règlement intérieur du travail ne couvre pas les temps de pause, les différentes catégories de ouvriers et leur salaire, la date et l'heure de paiement du salaire.	Préciser les modalités et conditions pour les différentes catégories de travailleurs dans le règlement intérieur de travail.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Les contrats de travail écrits ne précisent pas les heures de travail et la nature du travail à effectuer comme l'exige la loi.	Préciser les heures de travail et la nature du travail à effectuer dans les contrats de travail.	L'établissement précisera les heures de travail et la nature du travail à effectuer dans les contrats de travail.	3



Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	Le complément de salaire annuel ou la prime n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du complément de salaire annuel ou de la prime.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	Le montant collecté au titre des cotisations des travailleurs à l'OFATMA est versé tardivement et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la contribution de l'OFATMA à temps et l'inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'OFATMA est versée tardivement et n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la contribution de l'OFATMA à temps et inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	Le montant perçu au titre des cotisations des ouvriers à l'ONA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la contribution de l'ONA à temps et inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'ONA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la contribution de l'ONA à temps et inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	L'usine ne payait pas correctement les congés annuels, les congés maladie et la pause journalière.	Payer la pause déjeuner.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	La pause déjeuner n'est pas compensée dans la masse salariale.	Payer la pause déjeuner.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le paiement des congés de maladie n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du paiement du congé de maladie.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3

Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Le paiement des congés annuels n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure la pause déjeuner dans le paiement du congé annuel.	Des mesures correctives sont en cours de discussion avec le bureau coréen.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Information sur le salaire, utilisation et déduction</b>	L'usine ne dispose pas d'une liste de paie précise pour les ouvriers temporaires.	Le formulaire de paie pour les ouvriers temporaires doit inclure toutes les informations nécessaires telles que les heures travaillées et les heures supplémentaires.	L'établissement s'assurera d'avoir un formulaire de paie pour les ouvriers temporaires qui comprend toutes les informations nécessaires telles que les heures travaillées et les heures supplémentaires.	3
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Salaire minimum/salaire à la pièce</b>	Aucun relevé de temps n'était disponible pour les ouvriers temporaires.	Tenir un système d'enregistrement du temps pour les ouvriers temporaires.	L'établissement tiendra des registres de temps pour les ouvriers temporaires.	3
Sept.-21	<b>Travail des Enfants</b>	<b>Documentation et protection des jeunes ouvriers</b>	Trois fiches d'emploi n'avaient pas leur carte d'identité ou leur acte de naissance.	Inclure une carte d'identité dans le dossier de tous les ouvriers pour prouver qu'ils ont dépassé l'âge minimum.		3
<b>Evaluation Octobre 2020 - Aout 2019</b>						
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine ne dispose pas d'un protocole COVID-19 adéquat comprenant tous les éléments pertinents. De plus, le protocole existant est rédigé en espagnol.	Développer un protocole de COVID-19 adéquat avec tous les éléments pertinents conformément aux directives de Better Work Haïti. Traduire le protocole dans la langue locale.	L'usine révisera le protocole en conséquence.	8
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques n'est pas exact.	S'assurer que l'inventaire des produits chimiques comprend tous les produits chimiques utilisés au travail.	L'inventaire chimique a été correctement mis à jour. Tous les produits chimiques ont été inclus dans l'inventaire chimique.	27

Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Bouteille non identifiée contenant de l'huile de machine.	Identifier tous les contenants de produits chimiques utilisés au travail.	Tous les contenants de produits chimiques étaient correctement étiquetés dans la langue locale.	41
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Des gallons contenant du carburant diesel étaient stockés dans la salle des générateurs.	Stocker le produit chimique dans un endroit plus approprié.	Un gallon de carburant diesel a été retiré de la salle du générateur. Toutes les substances chimiques sont stockées dans l'entrepôt de produits chimiques.	15
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les fiches signalétiques (FS) étaient manquantes pour l'huile de compresseur et l'huile moteur.	Conserver des fiches signalétiques complètes et précises pour tous les produits chimiques utilisés au travail.	Des fiches signalétiques pour l'huile du compresseur et l'huile de moteur ont été affichées aux endroits requis.	58
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les ouvriers n'utilisent pas l'équipement de protection individuelle disponible.	Fournir des gants où c'est nécessaire. Former les ouvriers à l'utilisation des équipements de protection individuelle.	Les ouvriers ont été invités à utiliser correctement leur EPI dans l'exercice de leurs fonctions. Le responsable des Ressources Humaines surveillera leur utilisation quotidiennement.	22
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Le panneau électrique n'a pas les signes d'avertissement appropriés.	Afficher des panneaux d'avertissement appropriés sur tous les panneaux électriques.	Le marquage au sol était déjà peint.	41
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau de température a dépassé 30°C dans plusieurs sections.	Maintenir le niveau de température inférieur égal à 30 °C.		22
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	Le niveau d'éclairage était insuffisant dans plusieurs sections.	S'assurer que le niveau d'éclairage est approprié dans toutes les sections de travail.		48

Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Installations Collectives</b>	Nombre insuffisant de toilettes pour les femmes.	Augmenter le nombre de toilettes pour la main-d'œuvre féminine.		115
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	L'usine ne fournit pas de contrôles systématiques annuels de l'état de santé à tous les ouvriers.	Faire un suivi avec l'OFATMA pour effectuer les contrôles annuels.	L'usine a payé la carte de santé (CDS) pour tous les ouvriers et a fait le suivi avec l'OFATMA pour les contrôles médicaux. L'usine fournit elle-même des contrôles médicaux aux ouvriers.	22
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Nombre insuffisant d'infirmières.	Embaucher deux autres infirmières.		16
Aug-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Extincteurs sous-chargés et incorrectement montés.	Entretien régulièrement les extincteurs.	L'établissement a pris des mesures immédiates à ce sujet. Trois extincteurs ont été correctement chargés et montés.	34

## BETTER WORK HAITI - 23ÈME RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Usine:** The Willbes Haitian S.A (HT - Print Shop)  
**Lieu:** Port-au-Prince  
**Nombre d'ouvriers:** 46  
**Date d'enregistrement:** févr.-18  
**Date des deux dernières évaluations de Better Work:** juil.-19 sept.-21

### Services de Consultation et de Formation

17-Nov.-21	Réunion du Comité	Réunion virtuelle avec le comité bipartite pour présenter le dernier rapport d'évaluation.
29-Juil.-21	Formation	Formation virtuelle sur la gestion des risques.
17-Nov.-21	Réunion de Consultation Virtuelle	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité pour mettre à jour le plan d'amélioration et identifier les causes profondes. Suivi des congés annuels et calcul des boni. Visite virtuelle de SST pour valider les questions pendantes : préparation aux situations d'urgence et gestion des produits chimiques.
12-Août-21	Réunion de	Réunion virtuelle avec l'équipe de conformité sur les systèmes de gestion des Ressources Humaines.
28-May-21	Réunion du comité	Présenter le rôle du comité en sensibilisant les ouvriers à la COVID-19.
20-May-21	Formation	Séminaire de l'industrie sur le système de gestion des produits chimiques (Virtuel)
19-May-21	Formation	Séminaire de l'industrie sur la coopération et la communication au travail (Virtuel)
28-Apr-21	Formation	Atelier virtuel sur l'événement lié à la santé et sécurité au travail.
28-Apr-21	Réunion de consultation	Visite virtuelle de SST : préparation aux situations d'urgence, services de santé et premiers soins. Révision en attente dans le plan d'amélioration. Revues de la documentation : auto-évaluation SST, dossiers de formation, procédure d'enquête sur les accidents, procédure d'évaluation des risques et registre des risques.
28-Apr-21	Réunion du comité	Réunion pour discuter de la façon dont l'usine peut améliorer l'environnement de travail, identifier les besoins de formation des employés.
22-Apr-21	Formation	Formation virtuelle sur la sensibilisation et la prévention du harcèlement sexuel
20-Apr-21	Formation	Formation virtuelle sur la sécurité et la santé au travail (SST)
12-Apr-21	Réunion de consultation	Visite virtuelle de SST sur la préparation aux situations d'urgence et la protection des ouvriers. Révision de la documentation : Règlement interne, procédure de COVID-19, paiement ONA, pause déjeuner, congés annuels et congés annuels en cas de licenciement.
30-Mar-21	Réunion du comité	Initiation des nouveaux salariés aux règles d'hygiène, maintien de la propreté dans les toilettes, procédure d'obtention de la carte ONA et OFATMA.
3-Mar-21	Formation	Formation virtuelle sur la préparation aux situations d'urgence COVID-19
27-Feb-21	Réunion du comité	Formation sur les équipements de protection individuelle, compte rendu et suggestion pour vérifier si tous les EPI sont disponibles au sein de l'usine.
28-Jan-21	Réunion du comité bipartite	Revoir des réalisations pour l'année 2020 et définir de nouveaux objectifs pour l'année 2021, tels que: plus de formation pour le comité, aider les ouvriers à comprendre les procédures de l'usine et développer une communication efficace avec les ouvriers.
8-Dec-20	Réunion de consultation	Réunion virtuelle pour présenter un modèle d'enquête sur la perception des ouvriers, révision les documents suivants : politique de COVID-19, mécanisme de règlement des doléances, congés annuels et boni, description de poste pour l'agent de SST et indicateurs de performance de SST.
8-Dec-20	Réunion de consultation	Visite de SST pour vérifier les améliorations qui ont été apportées. Rencontre avec l'équipe de conformité pour revoir les documents en attente de la dernière réunion. Vérifier les règles de travail internes, les dossiers de formation pour l'extincteur et les premiers soins et le dernier exercice d'évacuation. Expliquer comment élaborer les indicateurs de performance SST.
27-Nov-20	Réunion du comité	Réunion pour analyser les procédures en place pour la COVID-19 et fixer les objectifs pour la nouvelle année.
4-Nov-20	Réunion de consultation	Visite de SST de l'usine pour valider les problèmes en suspens, révision de la documentation telle que : Description de poste pour l'agent de SST, Auto-évaluation de SST, Procédure d'enquête sur les accidents, Directive de gestion pour COVID 19, Procédure de mécanisme des doléances.

ÉVALUATION	CATÉGORIE DE CONFORMITÉ	POINT DE CONFORMITÉ	DÉTAILS DE NON CONFORMITÉ	PRIORITÉS D'AMÉLIORATION	EFFORTS DE RÉMÉDIATION	MOIS
<b>Assessment September 2021</b>						
Sept.-21	Durée du Travail	Congé	Les registres de présence et les entrevues ont révélé que les ouvriers recevaient moins de 15 jours de congé annuel après 1 an de service.	Accorder au moins 15 jours de congé annuel aux ouvriers après 1 an de service.		28
Sept.-21	Durée du Travail	Heures Régulières	Les heures normales de travail équivalent à 9 heures par jour et à 54 heures par semaine pour le quart de jour.	Réviser le règlement intérieur et s'assurer que les horaires réguliers ne dépassent pas 48 heures par semaine.		2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	L'usine n'a pas effectué d'exercice d'incendie en 2021 et le dernier exercice d'incendie a été effectué en novembre 2020.	Mener au moins un exercice d'urgence tous les 6 mois, y compris l'évacuation complète de la main-d'œuvre.	Un exercice d'incendie a été effectué le 24 septembre 2021 et des registres sont conservés.	2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Les voies d'évacuation dans la zone d'emballage sont obstruées par des boîtes et des tables.	Rappeler aux superviseurs leur responsabilité de faire respecter la SST dans leur secteur. Préciser qui effectue les contrôles quotidiens (et l'inclure dans le système de contrôles quotidiens/hebdomadaires).	La direction a identifié un espace supplémentaire pour entreposer le chariot et les cartons. Une formation sur la préparation aux situations d'urgence a été dispensée.	2
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Préparation aux Situations d'Urgence	Il manquait l'étiquette d'inspection à un extincteur, un autre était surchargé et un autre était obstrué.	Développer un manuel de procédures d'utilisation normalisées pour la vérification des extincteurs. Offrir une formation supplémentaire aux ouvriers		40
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Services de Santé et Premiers Soins	Le personnel médical n'est pas disponible pour le service de nuit.	Embaucher du personnel médical supplémentaire pour le service de nuit.		40
Sept.-21	Sécurité et Santé au Travail	Installations de Bien-être	L'eau fournie aux ouvriers n'est pas testée sur une base mensuelle.	Effectuer le test de l'eau sur une base mensuelle Mettre à jour la politique de SST.		2

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température du lieu de travail dépasse 30°C	Augmenter la ventilation avec des ventilateurs supplémentaires. Effectuer une mesure régulière de la température et comparer avec une valeur seuil.		40
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine ne tient pas de registre pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Tenir un registre de toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	Le registre a été révisé et mis à jour pour toutes les personnes qui présentent une température de 38°C et plus.	2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Un long fil électrique se trouve au sol obstruant plusieurs allées et créant un risque de trébuchement.	Former les superviseurs et les ouvriers sur les risques électriques et la nécessité de signaler les risques pour réparation.	Le câble électrique a été retiré.	28
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Aucune ceinture de soutien n'a été fournie aux ouvriers effectuant des travaux de levage lourds.	Définir le personnel chargé de fournir et de renouveler les EPI. Fournir aux employés tous les vêtements et équipements de protection individuelle		28
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	La douche oculaire n'était pas disponible dans la salle de maintenance où les produits chimiques étaient entreposés et utilisés.	Fournir une station de lavage des yeux ou des bouteilles de lavage des yeux. Former les ouvriers à son utilisation ou afficher le mode opératoire dans la langue locale.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les évaluateurs ont observé une zone de stockage, près des toilettes, où était stocké un produit chimique qui n'était pas suffisamment ventilé.	S'assurer que tous les produits chimiques et substances dangereuses utilisés dans l'usine sont stockés correctement.		2
Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	Les évaluateurs ont observé un conteneur non identifié d'un produit chimique dans la salle du générateur et plusieurs conteneurs sont étiquetés en espagnol et non dans une langue locale.	Étiqueter correctement les produits chimiques et les substances dangereuses. Préciser qui effectue des contrôles réguliers sur la sécurité chimique.	L'étiquette a été traduite dans la langue locale et le contenant a été identifié.	2

Sept.-21	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Produits Chimiques et Substances Dangereuses</b>	L'inventaire des produits chimiques est incomplet et il est écrit en espagnol.	Affecter des personnes responsables de la mise à jour des inventaires des substances dangereuses dans les différents lieux où elles sont entreposées ou utilisées.	L'emplacement de chaque produit a été identifié dans l'inventaire.	44
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Les employeurs versent aux ouvriers leur complément de salaire annuel en cas de licenciement. Cependant, le calcul du salaire moyen n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Payer la pause déjeuner et Inclure le paiement dans le calcul du supplément de salaire annuel lors du licenciement.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	L'employeur indemnise les ouvriers pour les congés annuels payés non utilisés lors du licenciement. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans les congés annuels lors du licenciement.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Licenciement</b>	Le calcul du salaire moyen pour le préavis de licenciement n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans le calcul du délai de préavis.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Contrats et Ressources Humaines</b>	<b>Contrats de Travail</b>	Le contrat écrit ne précise aucune information sur l'horaire nocturne.	Réviser et modifier le contrat de travail.		2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Renseignements sur les Salaires, Utilisation et Déduction</b>	Le paiement du complément de salaire annuel ou de la prime n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Veiller à ce que le complément de salaire des ouvriers comprenne le paiement de la pause déjeuner.	Les discussions sur les exigences légales ont eu lieu avec le Directeur Général. Les discussions sur les exigences légales	2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La contribution des ouvriers à l'OFATMA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution des ouvriers à l'OFATMA.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	La contribution de l'employeur à l'OFATMA n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure la pause déjeuner dans la contribution à l'OFATMA.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2



Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'employeur perçoit et transmet la cotisation des ouvriers à l'ONA dans les délais prévus par la loi. Cependant, le calcul n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'ONA.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Sécurité Sociale et autres Avantages</b>	L'employeur verse la cotisation requise à l'ONA. Cependant, le calcul du salaire de base n'inclut pas le paiement de la pause déjeuner.	Inclure le paiement de la pause déjeuner dans la contribution envoyée à l'ONA.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	L'usine n'a pas correctement payé les congés annuels car les pauses déjeuner ne sont pas incluses.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul du paiement des congés annuels.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Les pauses déjeuner ne sont pas compensées dans la masse salariale.	Discuter des exigences légales avec le directeur général. Payer la pause déjeuner.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	Les ouvriers éligibles ne sont pas correctement payés pour les congés de maladie.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés de maladie.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
Sept.-21	<b>Compensation</b>	<b>Congés Payés</b>	L'employeur ne paie pas correctement les congés annuels des ouvriers.	Payer la pause déjeuner et l'inclure dans le calcul des congés annuels.	Les échanges ont eu lieu avec le Directeur Général.	2
<b>Evaluation Octobre 2020 -Juillet 2019</b>						
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	L'usine n'a pas de liste de contrôle appropriée pour surveiller le processus de nettoyage et de désinfection lié au COVID-19.	Élaborer une liste de contrôle pour enregistrer le nettoyage et la désinfection quotidiens. Conserver le dossier dans un endroit approprié.		8
Oct-20	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'usine n'a pas mis en place de protocole d'épidémie/pandémie approprié lié au COVID-19.	Développer un protocole qui comprend un groupe d'intervention COVID-19, des procédures d'hygiène, des procédures d'entrée et de sortie et des procédures de rapport.	Un protocole sur la COVID-19 a été élaboré.	8

Jul-19	<b>Temps de Travail</b>	<b>Congé</b>	L'usine a accordé 13 jours de congé annuel aux ouvriers après 1 an de service au lieu de 15 jours.	Accorder aux ouvriers le temps nécessaire pour les congés annuels.	Factory ensured that the workers could benefit 15 consecutive days in 2019.	22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Extincteurs sous-chargés.	Veiller à ce que tous les extincteurs soient correctement entretenus et dégagés.	A maintenance company has been contracted for the monthly inspection.	34
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Préparation aux Urgences</b>	Les détecteurs de fumée n'ont pas été installés là où des matériaux inflammables sont stockés.	Installer un système de détection d'incendie et d'alarme là où les produits chimiques sont utilisés et stockés.	The facility has purchased fire detectors and placed them at their respective place.	22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Services de Santé et Premiers Soins</b>	Le personnel médical n'est pas disponible pour le quart de nuit.	Embaucher le personnel médical requis.		34
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Environnement de Travail</b>	La température du lieu de travail dépasse 30 °C dans toutes les sections.	S'assurer que le flux d'air provenant et sortant des ventilateurs n'est pas bloqué.		34
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les fils électriques et la prise ne sont pas entretenus correctement.	Isoler les fils électriques exposés et installer un couvercle sur toutes les prises électriques.	The wires are installed through pipeline to prevent contact with people, cover have been placed to breakers and outlet.	22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Protection des Ouvriers</b>	Les masques appropriés ne sont pas fournis aux ouvriers.	Fournir des masques appropriés aux ouvriers.	Workers have been trained and received the proper PPE.	22
Jul-19	<b>Sécurité et Santé au Travail</b>	<b>Système de Gestion de la SST</b>	L'inventaire des produits chimiques et des produits dangereux ne précise pas les quantités approximatives stockées.	Désigner une personne responsable de la mise à jour des inventaires des substances dangereuses dans les différents lieux où elles sont stockées ou utilisées.	The facility has assigned a person responsible for updating the inventories of hazardous substances in various location where chemical are stored.	38

En tant que partenariat entre l'Organisation internationale du Travail et la Société financière internationale, membre du Groupe de la Banque mondiale, Better Work réunit divers groupes - gouvernements, marques mondiales, propriétaires d'usines, syndicats et travailleurs - pour améliorer les conditions de travail dans le vêtement L'industrie et rendre le secteur plus compétitif.

#### **CORE DONORS TO BETTER WORK**

**Ministère des Affaires Étrangères Néerlandais**

**Secrétariat d'Etat à l'Economie Suisse**

**Ministère des Affaires Étrangères du Danemark**

**Le Gouvernement de l'Australie**

Représenté par le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce (DFAT)

**Le Département Américain du Travail**

Le financement est également fourni par le DFID, le Gouvernement de la France, le Gouvernement du Canada, l'Aide Irlandaise, le GMAC, le Gouvernement Royal du Cambodge et des donateurs du secteur privé, dont The Walt Disney Company, la Fondation Levi Strauss, Gap Inc. et FUNG (1937) Management Ltd.





International  
Labour  
Organization



**International  
Finance  
Corporation**  
WORLD BANK GROUP